

MANIOC.org

Bibliothèque Schoelcher
Conseil général de la Martinique



COLLECTION MICHEL LÉVY

L'EMPEREUR
SOULOUQUE
ET
SON EMPIRE

COLLECTOR NICHOL LEVY

L'EMPEREUR

SOULOUQUE

II

SON EMPIRE

Souloouque, empereur d'Haïti /
Haïti, liton, 1849-1859.

972.9-5

ALA

L'EMPEREUR
SOULOOUQUE

ET

SON EMPIRE

PAR

GUSTAVE D'ALAUX

DEUXIÈME ÉDITION



R

123574

PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEUR

2 BIS, RUE VIVIENNE, 2 BIS

1860

Tous droits réservés

LIBRARY OF THE
SOCIETY OF THE
CITY OF LONDON

REVISED EDITION
GUSTAVE BARRIS



1837

PARIS
MICHEL LEVY FRERES, LIBRAIRES-EDITEURS
2 RUE DU VIVANT, 2

1840
Tous droits réservés

L'EMPEREUR SOULOUQUE

ET

SON EMPIRE

AVANT-PROPOS

Ça pas bon, ça senti fumée...

(L'EMPEREUR DESSALINES.)

Le sujet que j'aborde m'attire et m'embarrasse tout à la fois. J'ai à parler d'un pays qui a des journaux et des sorciers, un tiers-parti et des fétiches, et où des adorateurs de couleuvres proclament tour à tour, depuis cinquante ans, « en présence de l'Être suprême, » des constitutions démocratiques et des monarques « par la grâce de Dieu. »

Ce que j'ai à raconter de ce pays, et surtout du chef qui le gouverne, laisse encore bien loin et ce qu'on en sait et ce qu'on en pourrait imaginer; mais, dans cette tragi-comédie qui aura pour dénouement, après tout, la condamnation ou la réhabilitation finale d'une des cinq familles humaines, n'y a-t-il donc qu'un intérêt de curiosité à poursuivre? Ici commencent mes hésitations. Le monde noir dont nous allons déchirer le rideau offre en effet, dans le même incident et souvent dans le même homme, une telle confusion de contrastes; la civilisation et le Congo, le touchant et l'atroce, le grotesque et le sang humain s'y mêlent, s'y pénètrent, s'y coudoient avec une telle brutalité d'in vraisemblance et d'imprévu, qu'en restant scrupuleusement véridique, je risque d'autoriser à la fois les préventions les plus opposées. Que ceci soit donc bien entendu d'avance: les sentiments qui me guideront dans ce récit, la conclusion qui va ressortir de son ensemble, s'éloignent également de l'excès d'optimisme et de l'excès de négation.

Je n'admets pas, par exemple, avec quelques négrophiles maladroits, que l'angle facial soit la mesure des devoirs humains et qu'un nez épaté excuse certaines abominations; mais, bien loin de conclure aussi de ces abominations l'infériorité originelle de la race noire, j'y vois la preuve de sa liberté morale, c'est-à-dire de sa perfectibilité. Si elle peut descendre jusqu'à l'extrême perversité, c'est qu'elle peut atteindre à l'extrême vertu, et nous la retrouverons, en effet, à ces deux degrés de l'échelle. Je ne nie pas non plus que l'aptitude civilisatrice des noirs n'ait guère dépassé jusqu'à présent certain instinct d'imi-

tation ; mais toute civilisation n'est pas nécessairement spontanée. Pour neuf peuples européens sur dix, qu'est-ce, après tout, que le progrès ? L'imitation intelligente. Qu'elle ne soit pas toujours intelligente ici, que cette France aux cheveux crépus offre en ses accoutrements d'emprunt plus d'une incohérence burlesque ou sauvage, cela prouve à la rigueur une chose : c'est qu'on ne va pas en un jour de la rivière de Gambie aux bords de la Seine (1). L'essentiel, c'est que cette faculté d'imitation ne soit pas limitée : pour les peuples, pour les races, pour les espèces, on ne reconnaît infailliblement la perfectibilité qu'à ce signe, et ici l'expérience est encore faite. Parmi les quelques haïtiens qui, avant ou depuis l'émancipation, ont été appelés à vivre dans notre milieu intellectuel, parmi ceux-là même qui n'en ont reçu que le rayonnement lointain, il s'est produit des talents qui feraient honneur à tous les pays.

Haïti a beau être, depuis bientôt huit ans, en pleine réaction de barbarie africaine, il répugne d'admettre que tant d'encourageants symptômes ne soient qu'une dérision du hasard, et que ces appelés de la dernière heure n'aient été poussés, pendant plus d'un demi-siècle, par le souffle

(1) La traite introduisait annuellement à Saint-Domingue de trente à trente-trois mille Africains, et la mortalité moyenne annuelle était évaluée, pour l'ensemble des esclaves, au *trentième*. En admettant, ce qui est exagéré, que cette mortalité fût double pour les noirs récemment introduits, et en ne calculant, ce qui est au-dessous de la vérité, que sur les introductions de la dernière période décennale, on trouverait plus de deux cent mille Africains purs sur les quatre cent cinquante mille noirs que la révolution appela à la vie politique et civile.

de la civilisation, que pour aller misérablement échouer sur la Côte-d'Ivoire. Tel qu'il va nous apparaître d'ailleurs, l'empire de Soulouque ne vaut ni mieux ni moins en somme que mainte république du continent voisin. Si la civilisation espagnole s'oublie, quoi d'étonnant que parfois la barbarie cafre se souvienne ? Toute différence de passé mise à part, Haïti aurait même une excuse que ces républiques n'ont pas, car il recélait d'avance dans son sein deux éléments de lutte : une minorité à demi blanche, que ses penchants et son éducation mettaient au niveau des idées françaises, et une majorité noire, pour qui le despotisme était à la fois une aspiration instinctive et une transition nécessaire. Chaque élément tour à tour a eu peine à s'acclimater dans l'atmosphère politique de l'autre ; de là un malaise perpétuel, et parfois aussi la fièvre et le délire. Si la crise est aujourd'hui plus violente que jamais, tant mieux peut-être ; il n'y a que celles-là de décisives, et de nombreuses chances sont ici du côté du salut. Soulouque, en qui se sont accidentellement résumées toutes les réminiscences de la sauvagerie originaire, semble en effet conduit, moitié par la force des choses, moitié par ses propres instincts, à constituer sur ses véritables bases ce rudiment de nationalité.

Ces réserves faites, je me crois parfaitement à couvert de toute accusation d'engouement ou d'hostilité systématique. — Aujourd'hui d'ailleurs que le fond même du débat est radicalement tranché par l'émancipation, quel intérêt y aurait-il à rester partial ? Je prendrai donc les hommes et les faits tels qu'ils se présentent, en laissant chacun d'eux produire sa propre conclusion, et sans m'in-

quiéter de savoir s'ils donnent raison à la bienveillance, au rire ou à l'horreur (1).

(1) *L'empereur Soulouque et son empire* fait partie d'une série d'articles qui ont paru dans la *Revue des Deux-Mondes*. Après être allé étudier sur les lieux des faits qu'il n'avait d'abord publiés que sur la foi d'une enquête à distance, l'auteur s'est trouvé n'avoir à retrancher de son premier travail que les redites inévitables dans des récits écrits au fur et à mesure des événements. Des faits nouveaux ont, d'autre part, motivé quelques additions.

I

Aperçu historique. — Origine des partis haïtiens.

La plupart des Haïtiens éclairés mettent une sorte de point d'honneur à dissimuler, tant à l'étranger que chez eux, l'antagonisme qui divise la caste sang-mêlée ou jaune et la caste noire. Je trouve beaucoup plus utile de rectifier le double malentendu d'où cet antagonisme est sorti : on ne détruit pas l'erreur en la niant. Si Haïti semble, à l'heure qu'il est, condamné à devenir la succursale du royaume de Juda, si chacun des deux éléments, qui était civilisateur à sa façon, s'y est souvent transformé en instrument de barbarie, c'est surtout parce que, de part et d'autre, on ne s'est pas expliqué à temps. Ceci ne sera pas une digression. L'historique sommaire des deux grands partis haïtiens est indispensable pour l'intelligence des intérêts et des passions, des espérances et des terreurs, qui

s'agitent autour de cette majesté de chrysocale et d'ébène qui a nom Faustin I^{er}.

La querelle des deux castes remonte à l'origine même de l'indépendance haïtienne. Chacune revendique pour elle seule l'initiative du travail d'affranchissement, et accuse l'autre d'avoir, dès le principe, pactisé avec l'oppression blanche. Toutes deux ont à la fois tort et raison. La vérité, c'est que l'élément jaune et l'élément noir ont également participé à l'œuvre commune, mais chacun à son heure, pour son propre compte, dans l'ordre et dans les limites que la force des choses lui assignait. Quant à l'initiative, l'honneur n'en revient de fait ni à l'un ni à l'autre. Nous allons voir la secousse révolutionnaire passer en quelque sorte fatalement de haut en bas à travers tous les degrés de l'ancienne société coloniale, et, à chaque temps d'arrêt qui se manifesterait dans la transmission de ce mouvement, la métropole intervenir pour l'accélérer.

La véritable initiative révolutionnaire appartient ici aux planteurs. Non moins imprévoyants que l'aristocratie métropolitaine, bien qu'au fond plus logiques, ils avaient chaleureusement accepté et patroné les idées d'où sortit 1789. L'affaiblissement de l'autorité monarchique, c'était avant tout pour eux le relâchement d'un système qui les excluait des hautes positions coloniales, et forçait leur orgueil et leurs habitudes de despotisme à s'incliner devant le pouvoir quasi discrétionnaire des agents de la métropole. L'égalité civique, c'était l'assimilation complète de la colonie à la France, le libre exercice des moyens d'action que leurs immenses richesses semblaient leur assurer. C'est dans ce sens qu'ils interprétèrent la convo-



cation de nos états généraux. Sans attendre l'autorisation du gouvernement, les colons se formèrent en assemblées paroissiales et provinciales et envoyèrent à Paris dix-huit députés, qui furent admis les uns en titre, les autres comme suppléants. Surexcitées par ce premier succès, ces prétentions à l'égalité politique et administrative se transforment bientôt, dans l'aristocratie coloniale, en pensée ouverte d'indépendance. Les assemblées provinciales délèguent la direction des affaires intérieures de la colonie à une sorte de convention qui se réunit à Saint-Marc, et celle-ci, où dominait l'influence des planteurs, déclare se constituer *en vertu des pouvoirs de ses commettants*, contrairement à l'avis de la minorité, qui proposait de dire : « En vertu des décrets de la métropole. »

Mais à côté de cette aristocratie se trouvaient les blancs des classes inférieure et moyenne, qui saluaient, surtout dans les idées nouvelles, l'avènement de l'égalité civile et sociale. Entre l'oligarchie féodale que les planteurs entretenaient dans leurs rêves d'indépendance et le partage des conquêtes déjà réalisées par le libéralisme métropolitain, ces deux classes ne devaient pas hésiter, et elles prirent fait et cause pour la mère patrie. Les planteurs changent aussitôt de tactique. Ils affectent de renoncer à leurs projets d'indépendance, s'arment contre l'autorité métropolitaine des idées démagogiques, et parviennent ainsi à se faire dans la lie de la population blanche un parti nombreux ; mais le gouverneur Peinier, appuyé par la partie saine du tiers état colonial, dissipe l'assemblée insurrectionnelle de Saint-Marc.

C'est ici qu'un troisième élément apparaît sur la scène

et va prendre vis-à-vis de l'ensemble de la population blanche le rôle qu'avait eu le tiers état colonial vis-à-vis des planteurs. Tandis que les colons discutaient sur la liberté et l'égalité, les affranchis n'avaient pas bouché leurs oreilles. Plus que d'autres, ils avaient droit de voir dans la révolution un bienfait; car, par cela même que leur couleur (les deux tiers étaient de sang mêlé), leur éducation, leur qualité de libres et de propriétaires, les faisaient toucher immédiatement à la caste blanche, c'était surtout pour eux que l'ombrageuse susceptibilité du préjugé colonial se plaisait à rendre la démarcation blessante et dure. Le décret du 8 mars 1790 leur conféra, en effet, des droits politiques; mais ce décret souleva dans tous les rangs de la population blanche une réprobation telle, que le gouverneur lui-même concourut à en empêcher l'exécution. En vain les affranchis prirent-ils les armes en faveur de la métropole dans la lutte soutenue par le gouverneur contre l'aristocratie coloniale. Celui-ci, après la victoire, ne leur en sut pas le moindre gré, et poussa le dédain jusqu'à leur refuser l'autorisation de porter le pompon blanc, qui servait à distinguer le parti royaliste. Les mulâtres abandonnèrent ce parti, et un nouveau décret, par lequel l'assemblée constituante rétractait le décret du 8 mars, compléta la rupture. Je ne cite que pour mémoire le soulèvement des mulâtres Ogé, Chavannes et Rigaud. Troisième décret qui restitue leurs droits politiques aux affranchis : nouvelle résistance des blancs. Le parti démagogique s'insurge contre l'autorité; le parti aristocratique ou des indépendants offre la colonie à l'Angleterre; le parti royaliste, tout aussi hostile que les deux autres aux mulâtres, ne

trouve rien de mieux, pour tenir en respect les planteurs, que de soulever sous main les noirs, et les mulâtres, qui avaient fait de leur côté une nouvelle prise d'armes pour soutenir leurs droits contre la caste blanche, recueillent tout le bénéfice de cette intervention des noirs, parmi lesquels ils font même de nombreuses recrues.

Je n'ai pas à raconter ce sanglant imbroglio, où les trois factions blanches, — car, aux colonies comme en France, le parti royaliste lui-même était déjà condamné au rôle de faction, — se virent successivement réduites à traiter d'égal à égal avec les affranchis. Un fait y domine tous les autres : sentant que leur unique point d'appui était dans la métropole, les nouveaux citoyens eurent l'habileté ou la bonne foi, ce qui est souvent tout un, de rester fidèles à celle-ci. Il arriva ainsi un moment où ils devinrent, pour les commissaires chargés de pacifier l'île, ce qu'avait été le tiers état blanc pour le gouverneur Peinier : les seuls auxiliaires coloniaux de l'influence française ; de sorte que le triomphe final de l'autorité métropolitaine eut pour résultat nécessaire la prépondérance des hommes de couleur.

On reproche durement à la classe de couleur de n'avoir, au début, rien stipulé en faveur des esclaves, et d'avoir mis, qui plus est, une sorte d'affectation injurieuse à séparer ses intérêts de ceux de la population noire. En effet, le sang-mêlé Julien Raymond (1), appelant la générosité de l'assemblée constituante sur les hommes de couleur, fai-

(1) Le même qui, plus tard, devait demander à la tribune de la Convention la liberté des noirs comme une conséquence naturelle de l'égalité civique accordée à sa caste.

sait un mérite à ceux-ci de composer la maréchaussée des colonies, et de donner, en cette qualité, la chasse aux nègres marrons. Il représentait les hommes de couleur comme le véritable rempart de la société coloniale, et protestait avec force qu'ils n'avaient aucun intérêt à soulever les esclaves, vu qu'ils en possédaient eux-mêmes. Ogé, les armes à la main, tenait à peu près le même langage et repoussa obstinément la proposition que lui faisait son compagnon Chavannes de soulever les ateliers. — Voilà en gros toute l'accusation : que prouverait-elle au besoin ? Que Raymond et Ogé agissaient, sciemment ou non, en très-habiles abolitionnistes.

Les mulâtres pouvaient-ils raisonnablement commencer par proclamer leur solidarité avec la caste noire ? Mais c'est cette solidarité même que dénonçaient et qu'exploitaient les adversaires de leur réhabilitation civique. Ceux-ci objectaient avec raison que le préjugé de la peau était la plus puissante sauvegarde de la société et de la propriété coloniales, et que, cette digue une fois rompue au profit des affranchis, il n'y avait pas de raison pour que le flot noir ne débordât pas par la même issue. Plus les mulâtres affectaient de s'isoler des esclaves, mieux ils servaient la cause commune. En procédant autrement, la classe de couleur aurait nécessairement échoué, et les nègres n'y auraient gagné qu'une chose : c'est de rester séparés de la liberté par deux degrés au lieu d'un.

Mais d'abord les noirs voulaient-ils la liberté ? en comprenaient-ils même bien distinctement l'idée ? Voilà ce qu'à leur tour on leur dénie, et, au premier aspect, cette accusation semble beaucoup plus soutenable que celles

dont nous venons de disculper la classe jaune. Dans leurs luttes contre celle-ci, les confédérés blancs armèrent une portion de leurs esclaves, et les compagnies africaines, comme on les appelait, torturaient et massacraient avec fureur ces mêmes mulâtres qui cependant venaient frayer la voie à la race noire. Le parti mulâtre, qui avait, de son côté, armé les siens, donna la liberté au principaux ; mais les nouveaux libres ne crurent pas pouvoir mieux témoigner leur reconnaissance qu'en faisant rentrer leurs compagnons dans l'esclavage, ce qui ne provoqua pas la moindre protestation. A l'affaire de la Croix-des-Bouquets, où quinze mille noirs, véritablement insurgés cette fois, car ils avaient été surtout recrutés dans les ateliers des blancs, viennent donner la victoire à la classe de couleur, est-ce encore d'émancipation qu'il s'agit ? Est-ce le mot magique de liberté qui précipite ces Congos désarmés et demi-nus sous les pieds des chevaux auxquels ils se cramponnent, à la pointe des baïonnettes qu'ils mordent, à la gueule des canons chargés où ils plongent leurs bras jusqu'à toucher le boulet, en s'écriant dans un accès d'hilarité folle, bientôt interrompue par l'explosion qui les rejette en lambeaux : *Moé trapé li* (je l'ai attrapé, je le tiens) ? Non, c'est une queue de taureau, une queue enchantée, il est vrai, et que leur chef Hyacinthe, qui connaît son monde, a brandie dans les rangs pour détourner les balles et changer les boulets en poussière. Je laisse à penser le carnage qui se faisait de ces malheureux ; mais les sorciers qui formaient l'état-major d'Hyacinthe annonçaient aussitôt à grands cris que les morts ressuscitaient en Afrique, et une nouvelle jonchée humaine allait joyeusement s'ajouter à ce lit

de cadavres (1). Ces crédules héros, — qui pourrait le nier? — étaient au fond bien moins des vengeurs de leur race que les dévots de quelque sombre rite africain apporté en droite ligne du cap Lopez ou du cap Nègre, et comme la tradition s'en perpétue encore de case en case, dans les mystérieux conciliabules du Vaudoux (2). La fête terminée, les survivants retournaient paisiblement, à la voix d'Hyacinthe et sans demander leur compte, à leur labeur d'esclaves.

Sur ces entrefaites, il est vrai, l'élément nègre pur, l'insurrection de la province du nord, que le parti royaliste s'effrayait déjà d'avoir déchaînée, refusait de se dissoudre; mais ce qui retenait ces bandes sous l'autorité de Jean-François, de Biassou et de Jeannot, c'était bien moins la soif de la liberté que la crainte des châtimens qu'elles avaient encourus par leurs brigandages et le prestige qu'exerçait encore ici le lugubre et grotesque attirail de la sorcellerie africaine (3). Les deux premiers le savaient si

(1) Cette croyance à la migration des corps et des âmes produisait tant de suicides parmi les esclaves de la Côte-d'Or, notamment les Ibos, que les planteurs avaient dû recourir à un étrange expédient. Ils coupaient soit la tête, soit le nez et les oreilles du suicidé, et les clouaient à un poteau. Les autres Ibos, rougissant à l'idée de réparaître au pays sans ces ornemens naturels, se résignaient à ne pas se pendre.

(2) Sorte de franc-maçonnerie africaine dont Soulouque est l'un des grands dignitaires, et que nous verrons apparaître dans les derniers événemens d'Haïti.

(3) A l'exemple d'Hyacinthe, « Biassou s'entourait de sorciers, de magiciens, et en formait son conseil. Sa tente était remplie de petits chats de toutes les couleurs, de couleuvres, d'os de mort et de tous les autres objets, symboles des superstitions africaines. Pendant la

bien, qu'ils offraient de faire rentrer leurs innombrables hordes dans l'esclavage, moyennant six cents affranchissements. Ils visaient surtout si peu à exercer un apostolat de race, qu'ils vendaient sans façon aux Espagnols (1) les

nuit, de grands feux étaient allumés dans son camp; des femmes nues exécutaient des danses horribles autour de ces feux en faisant d'effrayantes contorsions et en chantant des mots qui ne sont compris que dans les déserts de l'Afrique. Quand l'exaltation était parvenue à son comble, Biassou, suivi de ses sorciers, se présentait à la foule et s'écriait que l'esprit de Dieu l'inspirait. Il annonçait aux Africains que, s'ils succombaient dans les combats, ils iraient revivre dans leurs anciennes tribus en Afrique. Alors des cris affreux se prolongeaient au loin dans les bois; les chants et le sombre tambour recommençaient, et Biassou, profitant de ces moments d'exaltation, poussait ses bandes contre l'ennemi, qu'il surprenait au fond de la nuit.» (*Histoire d'Haïti*, par Thomas Madiou fils, Port-au-Prince, 1847.)

(1) L'écrivain que nous venons de citer reproduit la lettre suivante, par laquelle Jean-François demande à l'un des agents du gouvernement espagnol l'autorisation de faire le commerce des jeunes noirs, ses prisonniers :

A M. Tabert, commandant de sa majesté,

« Supplie très-humblement M^r Jean-François, *chevalier des ordres royaux de Saint-Louis, amiral de toute la partie française de Saint-Domingue conquise* *, que, ayant de très-mauvais sujets, et n'ayant pas le cœur de les détruire, nous avons recours à votre bon cœur pour vous demander de les faire passer pour les dépayser. Nous aimons mieux les vendre au profit du roi, et employer les mêmes sommes à faire des emplettes en ce qui concerne pour l'utilité de l'armée campée pour défendre les droits de sa majesté. » Rendons cette justice à l'excellent cœur de Jean-François, qu'un civilisé n'aurait pas su y mettre plus d'hypocrisie.

(*) Jean-François se donnait plus habituellement les titres de *grand-amiral de France* et de *général en chef*. Son lieutenant Biassou prenait celui de *vice-roi des pays conquis*. Jean-François, Biassou et Jeanfot portaient des habits de généraux surchargés de galons, de pierreries, de cordons, de croix, qu'ils avaient pris aux officiers français.

nègres non insurgés, — hommes, femmes et enfants, — qui tombaient en leur pouvoir. Ils n'agissaient guère plus libéralement envers leurs propres soldats, soumis à une discipline bien autrement dure que celle de l'esclavage, et sur lesquels ils s'arrogeaient droit de vie et de mort. Ce n'est pas tout : pendant que la fraction dirigeante des anciens libres, — je suis loin de dire tous les anciens libres, — s'efforçait de paraître digne de la réhabilitation sociale pour laquelle elle combattait, les chefs noirs semblaient avoir pris au contraire à cœur de mettre en relief la tache originelle de brutalité et de sauvagerie reprochée à leur caste. Jean-François, le plus éclairé, le plus humain et le plus hypocrite de la bande, Jean-François, qui est mort officier général au service d'Espagne, s'était formé un harem de ses prisonnières blanches, et livrait à ses officiers et à ses soldats celles dont il était las. Jeannot violait les jeunes filles blanches en présence de leur famille et les égorgait ensuite. Son étendard était le cadavre d'un petit blanc porté au bout d'une pique. Sa tente était entourée d'une haie de lances dont chacune portait une tête de blanc, et tous les arbres de son camp pourvus de crocs où pendaient, par le menton, d'autres blancs. Il sciait aussi ses prisonniers entre deux planches, ou amputait les pieds de ceux qu'il trouvait trop grands, ou faisait étirer de *six pouces* ceux qu'il trouvait trop petits. Puis Jeannot disait avec bonhomie : « J'ai soif. » Il coupait une nouvelle tête, en exprimait le sang dans un vase, ajoutait du tafia et buvait. Je ne parle que pour mémoire de Biassou, qui se contentait de brûler ses prisonniers à petit feu et de leur arracher les yeux avec des tire-balles. Nous avons droit d'être blasés

sur certaines antiphrases libérales et humanitaires de l'époque dont il s'agit ; mais, franchement, ces vendeurs de chair noire et ces dépeceurs de chair blanche, ces étranges régénérateurs, moitié satyres, moitié loups, semblaient se soucier fort peu, — aussi peu que la foule stupide tour à tour déchaînée ou terrifiée à leur voix, — de fournir des arguments à la société abolitionniste de Paris. De quel côté s'étaient d'ailleurs rangés Jean-François et Biassou ? Du côté des émigrés et de l'Espagne, du côté de l'ancien régime et de l'esclavage contre la révolution qui préparait visiblement l'abolition de l'esclavage, et qui, en la proclamant, ne put détacher de l'ennemi ni ces deux chefs noirs ni le noyau de leur armée. Ainsi, voilà les noirs jugés. Les uns n'étaient que des brutes inertes, qui se battaient stupidement, sans s'enquérir de liberté, pour le premier qui les armait ; les autres, que des brutes perverses qui se battaient sciemment contre la liberté, de volontaires séides de leur propre dégradation, — des *nègres légitimistes*, pour tout dire (1) ! Le mot peut paraître dur, mais on l'a très-gravement imprimé.

Regardons pourtant au fond des choses et voyons si, sous toute cette stupidité de courage, sous toute cette indifférence automatique, cette sauvagerie, ces abominations,

(1) Leurs chefs écrivaient aux commissaires de la république : « Nous ne pouvons nous conformer à la volonté de la nation, parce que, depuis que le *monde règne*, nous n'avons exécuté que celle du roi ; nous avons perdu celui de France, mais nous sommes chéris de celui d'Espagne qui nous *témoigne des récompenses* et ne cesse de nous secourir. Comme cela, nous ne pouvons vous reconnaître commissaires que lorsque vous aurez trouvé un roi. »]

voire sous ce *légitimisme nègre*, — il n'y avait pas des instincts très-réels de réhabilitation sociale et de liberté.

Et d'abord, pour des gens qu'on bat en général, quel est le côté saillant et enviable de la liberté? Avant tout, le droit de battre et de n'être pas battu. Les noirs qui combattaient de si bonne volonté pour les planteurs faisaient donc de la liberté à leur façon. En devenant soldats, ils se voyaient monter d'un cran dans la hiérarchie humaine; ils se trouvaient assimilés aux affranchis, qui étaient seuls admis jusque-là dans les compagnies coloniales. Pour des noirs transportés d'Afrique en particulier, et qui n'avaient jamais lu le *Contrat social*, que pouvait être encore la liberté? L'état qui avait précédé l'esclavage, le droit de vivre comme en Afrique, de se faire tuer pour des queues de vaches, des coqs blancs et des chats noirs, et de porter à bras des chefs empanachés de plumes et qui ont droit de vie et de mort (1). Chez ces pauvres esclaves qui semblaient ne vouloir changer que de chaînes, il y avait non-seulement un réveil de liberté individuelle, mais, qui plus est, un réveil confus de nationalité. Pour les chefs noirs, enfin, le *nec plus ultra* de la liberté et de la dignité humaine, c'était évidemment de faire ce que faisaient les chefs blancs, c'est-à-dire d'avoir des habits galonnés, de posséder des nègres et de dormir avec des blanches, et voilà pourquoi Jean-François, Biassou et Jeannot vendaient des nègres, violaient des blanches et portaient tant de galons. C'était toujours la déclaration des droits de l'homme, mais traduite en mandingue et quelque peu empreinte, à

(1) C'est ce qui se pratiquait à l'armée d'Hyacinthe.



l'occasion, de l'inculte férocité des traducteurs. En fait de cruauté, d'ailleurs, les blancs, dans leurs terribles représailles contre l'insurrection noire, avaient fourni plus d'une fois à celle-ci l'excuse de l'esprit d'imitation.

Les insurgés du nord étaient encore, à leur point de vue, très-logiques lorsqu'ils se disaient *gens du roi* et s'unissaient aux contre-révolutionnaires. Les deux grandes fractions du parti révolutionnaire de Saint-Domingue étaient, nous l'avons vu, également hostiles à l'abolition de l'esclavage, et quoi d'étonnant que, se voyant les mêmes ennemis que le roi, les noirs identifiaient leurs intérêts avec les siens? La confusion, s'il y a réellement ici confusion, était d'autant plus excusable que l'autorité du roi et de ses agents ne se révélait guère aux esclaves que par son côté protecteur, comme médiatrice entre eux et la sévérité ou la cupidité des maîtres. La justice royale était, ainsi que l'égalité chrétienne, leur seul point de contact avec le droit commun, pouvaient-ils ne pas en vouloir à une révolution qui venait « d'assassiner, selon leur expression, le roi de France, Jésus-Christ et la vierge Marie? » On savait d'ailleurs de bonne source, au fond des mornes qui recélaient cette Afrique errante, que le roi de Congo lui-même armait contre les républicains; Tous-saint Louverture, tout le premier, y crut très-longtemps. Le chef noir Macaya, qui, dépêché à Jean-François et à Biassou pour les convertir au républicanisme, était revenu converti par eux, traduisait donc encore à sa façon la déclaration des droits de l'homme, lorsqu'il expliquait ainsi sa défection au commissaire Polverel : « Je suis le sujet de trois rois, du roi de Congo, maître de tous les noirs,

du roi de France, qui représente mon père, du roi d'Espagne, qui représente ma mère : ces trois rois sont les descendants de ceux qui, conduits par une étoile, ont été adorer l'Homme-Dieu ; » ce qui n'était pas trop mal pour un Congo. En somme, il n'y avait ici qu'un malentendu, et lorsque le commissaire Sonthonax abolit l'esclavage, les transports de reconnaissance et de joie (4) qui accueillirent sa proclamation, l'explosion de colère que provoqua le commissaire Polverel en essayant d'apporter quelques restrictions, d'ailleurs fort sages, à l'affranchissement, prouvèrent que la masse de la population noire comprenait tout le prix de la liberté. La plupart des bandes de Jean-François elles-mêmes, éclairées par Toussaint sur leurs

(4) « La proclamation de la liberté générale, publiée dans toutes les parties du nord où régnait l'autorité de la république par des officiers municipaux précédés du bonnet rouge porté au bout d'une pique, fit naître dans le peuple émancipé un enthousiasme qui alla jusqu'au délire. Boisrond le jeune, homme de couleur, membre de la commission intermédiaire, chargé par Sonthonax de faire ces publications, voyait accourir au-devant de lui, de bourg en bourg, de ville en ville, les cultivateurs réunis en masse. Ces hommes neufs et impressionnables paraissaient ne pas croire à tant de félicité ; ils créaient des ponts sur son passage avec des madriers qu'ils avaient portés sur leurs têtes de plus de trois lieues, et couvraient la terre de feuilles d'arbres. Le nom de Sonthonax était béni ; ils l'appelaient le Bon Dieu. Du Port-de-Paix au Gros-Morne, Boisrond fut porté en chaise à bras d'hommes par un chemin en ligne droite ouvert en quelques heures à travers les bois. » (Madiou, *Histoire d'Haïti*.)

On joua le soir même au Cap la *Mort de César*. En apprenant que l'homme assassiné au dernier acte était un ennemi de la liberté, un blanc pas bon du tout, un planteur d'Europe, le parterre africain éclata en applaudissements furieux et se répandit dans les rues pour célébrer avec des hurlements de joie le châtement infligé à César.

véritables intérêts, suivirent, quelques mois après, la défection de celui-ci, et devinrent d'enthousiastes auxiliaires de la république.

Les deux classes opprimées restaient finalement maîtresses du terrain, et chacune d'elles avait apporté un concours décisif à la victoire commune. Les jaunes, en ouvrant la brèche du préjugé de couleur, avaient frayé la voie aux noirs, et c'est grâce à leurs auxiliaires noirs que les jaunes à leur tour n'avaient pas échoué dans leur seconde levée de boucliers contre les blancs (1). Il n'était pas jusqu'au souvenir de leur antagonisme partiel qui ne fût devenu, pour les anciens et les nouveaux libres, un motif de reconnaissance mutuelle et d'union, car chaque caste se trouvait avoir servi les intérêts de l'autre en la combattant. Sans l'appui donné par les nègres du nord aux factions blanches, les agents de la métropole n'auraient pas été amenés, pour tenir tête à ce surcroît de danger, à s'appuyer de leur côté sur les anciens libres, à les grandir, à personnifier tour à tour en eux l'influence française et le triomphe de cette influence. Sans l'appui donné par les anciens libres à la métropole contre l'insurrection noire et ses instigateurs blancs, Saint-Domingue serait devenu la proie des indépendants qui appelaient l'Anglais, et des contre-révolutionnaires qui appelaient l'Espagnol, c'est-à-dire de deux partis et de deux pays également hostiles à l'émancipation. Voilà sur quoi il im-

(1) Sans compter la garnison européenne, les blancs étaient, vis-à-vis des affranchis, dans la proportion de *dix à sept*. Ils concentraient en outre, au début de la lutte, dans leurs mains, presque tous les moyens d'attaque et de défense.

portait de s'entendre de part et d'autre ; on n'en eut pas le temps. Il était dit que la gradation se poursuivrait jusqu'au bout, et que deux classes ne pourraient tenir ensemble sur ce sol si ébranlé sans qu'il s'effondrât sous l'une d'elles. C'est au moment même où leur passé, leur avenir, semblaient se confondre dans un intérêt commun que la lutte éclata, cette fois générale, inexorable et mortelle, entre les jaunes et les noirs.

Deux faits s'étaient produits après l'émancipation. Quelques anciens libres, qui étaient eux-mêmes propriétaires d'esclaves, s'étaient jetés par cupidité et par vengeance dans les bras de l'Anglais. Un peu plus tard, quelques officiers noirs, jusque-là au service de la république, mais jaloux de la préférence que les mulâtres, par la supériorité de leur instruction et par l'ancienneté de leurs services, avaient obtenue dans la répartition des grades, imitèrent la trahison de ces anciens libres. Ce n'étaient là, pour l'une et l'autre caste, que de honteuses exceptions dont la responsabilité était d'ailleurs réciproque ; mais la moins éclairée des deux devait être la plus soupçonneuse, c'est dans l'ordre, et les noirs, dont les planteurs excitaient par rancune les défiances, ne virent dans cette double trahison que celle des hommes de couleur. On répéta aux nouveaux libres que ceux-ci étaient des partisans de l'esclavage, qu'ils n'avaient jamais voulu de droits politiques et civils que pour eux seuls et pour agrandir encore la distance qui les séparait des noirs. Les faits isolés qui semblaient corroborer cette accusation furent habilement exhumés. Les nouveaux libres devaient y prêter d'autant plus volontiers l'oreille que, dans l'an-

cienne société coloniale, le dédain pour la classe affranchie s'était souvent reproduit de cette classe aux esclaves, et quoi d'étonnant? Ayant toutes les charges du préjugé de couleur (1), les affranchis auraient-ils pu résister à la tentation d'en recueillir le bénéfice? Ce n'est qu'en s'éloignant des noirs qu'ils se rapprochaient de la race privilégiée. Inutile de dire que les rôles étaient complètement changés, et que du jour où les affranchis étaient devenus citoyens, c'est-à-dire politiquement et civilement égaux à cette race, le préjugé de couleur ne pouvait plus leur apparaître que par son côté blessant. Ils avaient tous les premiers intérêt à faire oublier la seule cause d'infériorité sociale qui pesât désormais sur eux, à effacer jusqu'au germe de distinctions qu'ils n'auraient pu maintenir en bas sans les autoriser en haut, à réhabiliter, en un mot, ce sang africain qui, après tout, coulait dans leurs veines (2). Mais des masses à demi sauvages ne pouvaient voir ni si loin, ni si juste, et Sonthonax acheva de tout gâter en paraissant ne remarquer lui aussi, entre les défections isolées dont il s'agit, que celles de gens de couleur.

Les principaux chefs mulâtres, Villate, Bauvais, Mon-

(1) Les esclaves n'avaient encore rien à reprocher ici à la classe affranchie. Les nègres créoles se croyaient très-supérieurs aux *bâtiments*, aux *baptisés debout*, comme ils appelaient les nègres venus d'Afrique.

(2) Le sang africain était même sans mélange chez les *deux sixièmes* des anciens libres. Les mulâtres figuraient dans la population affranchie pour *trois sixièmes*, et les nuances supérieures pour *un sixième* seulement. Nous empruntons ces chiffres à Moreau de Saint-Méry

brun, Rigaud, qui ne s'étaient pas montrés moins irrités et moins sévères que lui contre les traîtres de leur caste, furent naturellement blessés de cette partialité. Sonthonax, à son tour, crut voir dans leur mécontentement, beaucoup trop vivement exprimé du reste, le symptôme de défections nouvelles, et, pour neutraliser les anciens libres, il finit par les dénoncer ouvertement comme les ennemis de la république et des noirs en même temps qu'il affectait de donner toute sa confiance à ceux-ci. On comprend quels effrayants échos dut trouver dans les masses africaines une imputation dont *Bon Dieu* Sonthonax lui-même se faisait le garant. De plus en plus aigris et découragés par ces défiances, quelques-uns des chefs mulâtres en viennent presque à les justifier. Monbrun et Bauvais, par la mollesse de leurs opérations, paraissent de connivence avec les Anglais; Villate, de son côté, provoque une émeute contre le gouverneur Laveaux et le fait arrêter pour se mettre à sa place. Toussaint, accouru avec dix mille noirs, délivre Laveaux, qui le proclame le « Messie de la race noire » et le fait son lieutenant. Peu après, Toussaint est promu au grade de général de division, ce qui plaçait tous les généraux de couleur sous les ordres d'un ex-colonel des bandes de Jean-François. L'un d'eux, André Rigaud, qui n'avait pas cessé de donner d'éclatantes preuves de dévouement à la république, s'indigna de ce passe-droit, et, tout en restant fidèle à la métropole, qui ne lui rendit que trop tard sa confiance, il refusa de soumettre le sud, où il commandait, à l'autorité de Toussaint. Ce n'était là qu'une question d'ancienneté; mais celui-ci, entretenu dans ses dé-

fiances par les agents français, par les Anglais et surtout par les planteurs, qui avaient déjà adopté le Caussidière noir, n'y vit qu'une susceptibilité de caste, le dédain du mulâtre pour l'Africain. L'extermination de ce qu'on nommait déjà à son tour l'aristocratie de la peau devient dès lors son idée fixe et publiquement avouée. Après de sanglantes péripéties, durant lesquelles le gros des hommes de couleur achève de se grouper autour de Rigaud, celui-ci est expulsé par son compétiteur noir, qui fait massacrer des milliers de mulâtres.

Tel fut le premier acte de cette guerre de couleur qui dure encore en Haïti. Est-ce bien la classe métisse qui en a pris l'initiative, comme certains négrophiles l'ont répété avec tant d'affectation? Le malentendu d'où cette guerre est sortie fut au moins égal des deux parts, et c'est le chef noir, constatons-le bien, qui s'arma seul ici des haines de caste, jetées entre les anciens et les nouveaux libres pour les diviser. Ce n'est pas tout : en dépit de la farouche obstination de Toussaint à prendre la peau pour cocarde, les noirs du sud et d'une partie de l'ouest qui, depuis le commencement de la révolution, avaient accepté la direction des hommes de couleur et s'en étaient bien trouvés, restèrent du côté de Rigaud et formèrent de fait, comme ils continueront de former, la majorité de ce qu'on nomme le parti mulâtre.

En résumé, aristocratie, tiers état, sang-mêlés, tous les étages de l'ancienne société coloniale s'étaient successivement écroulés l'un sur l'autre, et le pouvoir métropolitain, à chaque craquement, avait aidé d'un coup d'épaule à la chute. Ce n'avait été que pour tomber à son tour.

A peine nommé général de division, Toussaint n'avait eu rien de plus pressé que de se débarrasser de Lavaux et de Sonthonax, en les faisant élire députés. Celui-ci, qui se défiait déjà de son protégé, mettait une hésitation visible à s'éloigner. Toussaint joua au naturel la scène de M. Dimanche, et, tout en accablant Sonthonax de protestations, le poussa doucement par les épaules jusqu'au vaisseau qui devait emporter ce surveillant importun. A l'arrivée de l'envoyé du directoire Hédouville, les projets d'indépendance de Toussaint, encouragés par les Anglais, qui, en évacuant pas à pas le territoire devant l'agent français et Rigaud, affectent de ne capituler qu'avec le chef noir, et qui lui offrent même, par un traité secret, de le reconnaître roi d'Haïti, se dessinent très-clairement. Bravant un à un tous les ordres du jour d'Hédouville, il rétablit le culte, rappelle les émigrés, en peuple l'administration et l'état-major coloniaux, renvoie pour cinq ans les nouveaux libres sur leurs anciennes plantations et réduit du tiers au quart la part accordée à ceux-ci dans le produit de leur travail. Il ne trouve pas moins le secret de faire accroire aux noirs qu'Hédouville, qui cependant voulait les protéger contre les complaisances de leur chef pour les planteurs, a mission de rétablir l'esclavage, et l'envoyé du directoire est forcé, par un soulèvement, à quitter l'île après avoir confié les intérêts de la métropole à Rigaud, dont nous avons dit l'insuccès.

Ici se produisent sous une autre forme les mêmes récriminations : de Toussaint, qui poursuivait l'indépendance d'Haïti, et de Rigaud, qui combattait pour la suzeraineté de la France; du chef noir qui restaurait de fait tout l'an-

ancien régime sans autre correctif que la substitution du bâton (1), du fusil même, au fouet, et du chef mulâtre défendant les institutions républicaines d'où était sorti l'affranchissement, qui fut le véritable Haïtien ? qui fut le traître ?

Guerre de mots encore. Rigaud jouait un jeu loyal et sûr, tandis que Toussaint risquait le tout pour le tout et trichait ; mais l'enjeu était, de part et d'autre, la régénération sociale des noirs. Le chef mulâtre la voyait toute entière dans la liberté civile, et il était logique autant que probe en persistant à confondre les destinées politiques de son pays avec celles de la France, où aucune tendance anti-abolitioniste ne s'était encore révélée. Le chef noir la cherchait dans la liberté nationale, et, que son ambition l'abusât ou non, il était, ce point de vue donné, non moins logique en adoptant et en fortifiant tous les intérêts hostiles au pouvoir métropolitain. Si Rigaud eût réussi, l'expédition du général Leclerc n'eût pas été nécessaire, et la violente réaction d'où sortirent successivement le rétablissement de l'esclavage, la séparation définitive de Saint-Domingue, son isolement de tout contact civilisateur, n'eût pas été motivée. En échange de son nom d'Haïti, ce tronçon saignant de la barbarie africaine vivrait aujourd'hui de la vie européenne et française. Mais, parce que Toussaint favorisait l'ancienne aristocratie coloniale, parce qu'il faisait rendre aux terres un tiers de

(1) Les droits de l'homme avant tout, et on n'employa, ou du moins il fut sérieusement question de n'employer qu'un bâton *tricolore*.

plus qu'avant l'émancipation, faut-il, comme on l'a écrit, conclure qu'il était l'instrument volontaire des planteurs, qu'il leur avait secrètement vendu, en échange de leur complicité, la liberté des noirs; que, pour consommer, en un mot, l'usurpation qu'il méditait, il s'était arrêté à l'étrange expédient de soulever contre lui les dix-neuf vingtièmes de ses futurs sujets et de les refouler dans les bras de la métropole? Ce n'est pas discutable. Toussaint n'était ici que doublement habile. Ayant affaire à deux intérêts qui auraient pu se dire également spoliés, — à la métropole et aux planteurs, — ne devait-il pas chercher à en désarmer au moins un? Or, il jetait de préférence son dévolu sur celui des deux qui pouvait le mieux s'accommoder de ses projets d'indépendance, et dont le contact était le moins menaçant. C'était le cas des planteurs, qui faisaient, on l'a vu, très-bon marché de leur nationalité française, et qui, perdus dans l'océan de la population noire, forts de la protection seule de Toussaint, ne pouvaient lui inspirer aucun ombrage. Les anciens colons apportaient d'ailleurs à la nationalité noire rêvée par Toussaint les quatre principaux éléments de toute société constituée : civilisation, capitaux, relations commerciales, influence extérieure même par leurs affinités avec la contre-révolution européenne.

Mais pourquoi le rétablissement des ateliers? Parce que le vieux noir avait compris d'instinct ce qu'une terrible et coûteuse expérience seule a appris aux blancs. Le caractère essentiel de l'esclavage étant le travail forcé, la première preuve de liberté que l'ancien esclave soit tenté de se donner à lui-même, c'est la paresse illimitée, et



Toussaint prévenait ce dernier excès par l'excès contraire. S'il suspendait la liberté en fait, il la fortifiait en principe, car il détruisait le principal argument des partisans de l'esclavage, en prouvant que l'affranchissement pouvait très-bien se concilier avec l'intérêt et les droits des propriétaires, de même qu'il popularisait son projet d'indépendance auprès de ceux-ci en prouvant qu'un gouvernement noir pouvait plus faire produire au travail qu'un gouvernement blanc.

La meilleure preuve que Toussaint ne conspirait pas contre les droits de sa race, c'est qu'il la préparait à l'usage de ces droits, suscitant en elle par la religion ce sentiment de dignité humaine et de responsabilité morale que le régime servile y avait éteint; réagissant par son rigorisme extérieur (1) contre les habitudes de dissolution que ce régime avait léguées; rendant l'instruction obligatoire aussi bien que le travail; s'efforçant en un mot à civiliser les hommes et à rendre les femmes plus sauvages. Il avait

(1) « Sa vie intime, » écrivait Pamphile Lacroix, « n'est rien moins qu'édifiante. Nos jeunes généraux, curieux et indiscrets, trouveront dans les coffres du gouverneur noir bien des billets doux, bien des mèches de cheveux de *toutes couleurs*; mais son hypocrisie naturelle lui sert à cacher ses fautes : il sait, comme il le dit une fois dans un de ces discours qu'il faisait souvent dans les églises où le peuple était assemblé, il sait que le scandale donné par les hommes publics a des conséquences encore plus funestes que celui donné par un simple citoyen, et extérieurement il reste un modèle de réserve; il recommande les bonnes mœurs, il les impose, il punit l'adultère, et, à ses soirées, il renvoie les dames et les jeunes filles, sans épargner les blanches, qui se présentent la poitrine découverte, « ne concevant pas, » dit-il, « que des femmes honnêtes pussent ainsi manquer à la décence. »

su notamment inspirer à ces anciennes hordes de Jean-François, qui n'avaient jusque-là appris la liberté que par la dévastation et le pillage, une horreur presque superstitieuse du bien d'autrui. C'est à ce point qu'elles n'osaient prendre même les gratifications que les blancs leur offraient (1).

Cet ordre modèle n'était à la vérité obtenu qu'au prix l'un despotisme effrayant; mais il faut toujours tenir compte du milieu. Pour les noirs qui se souvenaient de la patrie africaine, comme pour la plupart de ceux qui ne pouvaient interroger que les souvenirs de l'esclavage, l'idée d'autorité était inséparable de l'idée d'arbitraire et de violence. Après la proclamation de la liberté générale, le commissaire Polverel publia un règlement de travail dont les principales prescriptions ne se glissaient que timidement entre les orties et les ronces des droits de l'homme. « L'œuvre du premier législateur du travail libre, dit M. Lepelletier Saint-Remy (2), fut accueillie par les rires et les quolibets de ses nouveaux justiciables : *Commissai Polverel, li bête trop, li pas connaît ayen*, disaient-ils en riant des peines que se donnait le commissaire de la république pour les légiférer. » — Voilà l'esclave de la veille et surtout l'Africain de l'avant-veille; ils ne se seraient pas crus gouvernés s'ils ne s'étaient sentis opprimés. Ici, comme dans les bandes de Biassou et d'Hya-cinthe, l'opresseur était un chef noir, et c'était assez pour leurs vagues aspirations de liberté. Toussaint fondait

(1) Madiou, *Histoire d'Haïti*.

(2) *St-Domingue, étude et solution nouvelle de la question haïtienne*. — Paris, Arthus Bertrand, 1846.

en somme la véritable politique noire, la seule qui convînt à l'élément incivilisé et brut du nouveau peuple. En effet, nous verrons successivement presque tous les chefs nègres la relever comme d'instinct, et, à chaque brèche que le temps ou de généreuses illusions feront à cette sanglante digue, la sauvagerie déborder de nouveau.

Mais les débris tremblants de la population de couleur, que son éducation, ses goûts, son rôle passé, avaient initiée aux mœurs et aux idées françaises, les anciens esclaves de la partie méridionale qu'un contact politique de dix ans avec cette classe avait relativement civilisés et qui, en restant jusqu'au bout du côté de Rigaud, avaient appris à goûter la douceur et l'équité de l'administration française, les deux fractions du parti jaune, en un mot, devaient naturellement trouver intolérable le joug de l'usurpateur noir; aussi accueillirent-elles l'expédition de 1802 comme une délivrance. De leur côté, les principaux généraux noirs, qui, à force de tout faire ployer sous eux, s'étaient déshabitués de ployer eux-mêmes, abandonnèrent l'un après l'autre Toussaint. Voilà encore l'inévitable dénouement de chaque tyrannie noire.

Je ne mentionne que pour mémoire les suites de l'expédition Leclerc : le rétablissement aussi déloyal qu'imprudent de l'esclavage rallumant cette insurrection que de solennelles promesses de liberté avaient contribué à éteindre; les accidents du climat aggravant les fautes de la politique; la fièvre jaune emportant quatorze généraux, quinze cents officiers, vingt mille soldats, neuf mille matelots; la famine s'ajoutant à l'épidémie, et l'ouragan noir refoulant jusqu'à l'escadre anglaise les restes mou-

rants de notre armée, non sans d'effroyables luttes où toutes les horreurs humaines, celles de la civilisation et celles de la barbarie, vinrent souiller de mutuels prodiges d'héroïsme. L'indépendance fut proclamée, et le général noir Dessalines devint le chef du nouvel État avec le titre de gouverneur général à vie, qu'il ne tarda pas à échanger contre celui d'empereur.

Les hommes de couleur ne pouvaient plus être soupçonnés désormais de conspirer contre la liberté de la race noire ; ils s'étaient lavés de cette accusation dans le sang français. C'était même un d'eux, Pétion, adjudant général dans l'armée de Leclerc, et que nous allons voir bientôt apparaître à la tête de sa caste, qui, en apprenant le rétablissement de l'esclavage, avait donné le signal de l'insurrection, entraînant avec lui dans les bois les généraux Clairvaux (mulâtre) et Christophe (noir). Mais l'antagonisme entre l'élément éclairé et l'élément africain allait se réveiller sous une autre forme, et il se trahissait déjà sourdement par l'affectation même que mettait la minorité mulâtre à se dissimuler, à proscrire les distinctions de peau, à se dire nègre (1). — Ne rions pas, hélas ! N'avons-nous pas eu aussi nos mulâtres-nègres ? — C'est à la mort de Dessalines que cet antagonisme éclata.

(1) Ces appels craintifs à la conciliation s'étaient traduits en langage officiel. L'art. 14 de la première constitution haïtienne, votée par les généraux des deux couleurs, mais rédigée par les mulâtres, qui étaient seuls lettrés, disait : « Toute acception de couleur parmi les enfants d'une seule et même famille, dont le chef de l'État est le père, devant nécessairement cesser, les Haïtiens ne seront désormais connus que sous la dénomination générique de noirs. »

Dessalines, c'était Toussaint, mais doublé de Biassou et de Jeannot, et Biassou et Jeannot avaient fini par avoir le dessus, de sorte qu'un régiment le tua un beau jour à l'affût et sans cérémonie, comme on tue un loup enragé. De ce que le meurtre fut accompli dans le sud-ouest, où dominait l'influence des hommes de couleur, et de ce qu'il eut pour signal celui du général de couleur Clairvaux, on a conclu que ce n'était là qu'une réaction de mulâtres contre la domination noire. En réalité, les deux castes en étaient. On avait persuadé à Dessalines qu'il ne serait pas le maître tant qu'il ne se serait pas débarrassé de ses anciens égaux, les généraux de la guerre de l'indépendance, et le second personnage noir de l'empire, Christophe, qui était le plus menacé par ce système d'éliminations sommaires, se mit à la tête de la conspiration. Les mulâtres se sentaient si peu préparés au pouvoir, qu'ils furent les premiers à le lui déférer; leur ambition se bornait pour le moment à conquérir, par l'établissement du régime parlementaire, quelques garanties contre les tendances autocratiques du gouvernement noir et la part d'influence que ce régime assure à la classe la plus éclairée; mais c'est là même que s'opéra la scission.

Christophe, irrité des restrictions que l'assemblée de Port-au-Prince apportait au pouvoir exécutif, lui enjoignit de se dissoudre et marcha contre elle juste au moment où les constituants lui décernaient la présidence de la république. Cette boutade nègre était surtout à l'adresse des hommes de couleur : la peur contribua pour le moins autant que leurs susceptibilités démocratiques à leur mettre les armes à la main. Pétion alla à la rencontre de Chris-

tophe, et, après une courte lutte, les deux influences se classèrent comme au temps de Toussaint et de Rigaud (1). La partie méridionale, ce qu'on nomme le sud et l'ouest, déféra la présidence au chef de couleur, qui, réélu deux fois de suite et finalement nommé à vie, apporta dans l'exercice du pouvoir une simplicité et un désintéressement que nous n'osons plus dire républicains. Le nord se soumit, de son côté, au chef noir, qui, moins de cinq ans après, le 28 mars 1811, se proclama roi d'Haïti sous le nom de Henri I^{er}. Ce n'était plus cette fois un monarque à la façon de l'empereur Dessalines, jetant de temps à autre son manteau impérial aux orties pour se livrer plus à l'aise, au milieu de son camp, aux bruyants caprices de la danse et de l'orgie africaines. Christophe prit tout à fait son rôle au sérieux, et il le joua, pendant près de dix ans, avec une aisance, un aplomb, un esprit de suite qui faisaient honneur au génie imitateur de sa race. L'ancien garçon d'auberge se fit faire un sacre magnifique et s'entoura de princes, de ducs, de comtes, de barons, de chevaliers, de pages (2). Il eut un grand maréchal du palais, un grand maître des cérémonies, un grand veneur, un grand échanson, un grand panetier, un chancelier et son

(1) Rigaud apparut lui-même, peu de temps après, dans le sud, et se fit une république dans celle de Pétion. Un commun instinct de conservation empêcha seul les deux chefs de couleur d'en venir aux mains. Rigaud mourut bientôt, et son successeur Borgella se soumit à Pétion.

(2) Dessalines trouva dans sa fierté de sauvage cette inspiration bien autrement royale : « Moi seul je suis noble ! » répondit-il dédaigneusement à ceux de ses généraux qui lui demandaient de créer une aristocratie.

chauffe-cire, un roi d'armes, des chambellans et des gouverneurs de châteaux; il eut un ordre royal et militaire de Saint-Henri, des gardes haïtiennes, des gardes du corps et des cheveu-légers, sans compter une compagnie de *royal-bonbons* (1). Les maisons militaires et civiles de la reine Marie-Louise, du prince royal, de la princesse Améthyste (Madame première) étaient à l'avenant. L'étiquette classique présidait aux grands et petits levers de leurs majestés noires : la poudre et l'épée y étaient de rigueur, et le tabouret des duchesses y tenait à distance le pliant des simples comtesses. On a d'ailleurs beaucoup trop ri de cet innocent carnaval nègre. Chez ces pauvres ilotes africains, qui, pour faire acte d'égalité, ne trouvaient rien de mieux que d'emprunter à l'ancienne aristocratie blanche sa poudre et ses dentelles, il y avait, en somme, des aspirations plus sincères de progrès social, de plus véritables instincts démocratiques, comme nous dirions aujourd'hui, que chez les avocats ouvriers et les médecins en blouse de nos lendemains de révolution.

(1) École militaire.

II

La politique noire et la politique jaune.

Voilà donc la politique noire et la politique jaune réellement en présence cette fois. Les planteurs ne sont plus derrière la première, ni la France derrière la seconde. Chacune d'elles est désormais livrée à ses propres instincts, et chacune est dans son milieu de prédilection. Voyons-les à l'œuvre.

Christophe recommença la tyrannie de Toussaint. Comme saint Louis, le petit monarque noir se plaisait à rendre la justice sous un arbre ; mais il ne rendait que des arrêts de mort. La mort était à peu près l'article unique de son code : la paresse, la désobéissance, le moindre larcin, le moindre symptôme de mécontentement ou de tiédeur monarchique, rien n'y échappait ; mais, sous Christophe pas plus que sous Toussaint, ce régime de terreur ne pouvait convenir

à la minorité éclairée, et, comme il la sentait secrètement désireuse de secouer le joug, c'est précisément pour elle que l'ombrageux despote se trouva conduit à l'aggraver, surexcitant ainsi l'hostilité contre laquelle il cherchait à se défendre. Aucune tyrannie n'échappe à cette loi. Dans une expédition contre l'ouest, deux officiers mulâtres passèrent avec leur corps du côté de Pétion, et Christophe fit égorger par représailles, sans distinction d'âge et de sexe, la nombreuse population de couleur qui se trouvait à Saint-Marc, l'une de ses places frontières. Ce qui restait dans le nord d'hommes de couleur et d'adhérents noirs de l'ancien parti jaune ne fut que plus empressé à émigrer vers la république de Port-au-Prince, emportant graduellement le peu de civilisation qui vivifiât le royaume de Christophe.

Avec le despotisme de Toussaint, que ne mitigeait plus cette fois l'influence européenne des anciens planteurs, Christophe reprit et exagéra même son système de culture, bien qu'il n'eût plus, comme le premier chef noir, des intérêts préexistants à ménager. Les plantations furent érigées en fiefs héréditaires au profit des principaux officiers, et les noirs y furent attachés dans les mêmes conditions qu'autrefois, à ces différences près que le salaire était substitué à la tutelle permanente qu'implique l'esclavage, et que les nouveaux planteurs, transformés en grands feudataires, s'arrogeaient droit de vie et de mort sur les anciens esclaves, devenus serfs. Aussi la grande culture se réveilla-t-elle plus florissante que jamais. Comme organisation momentanée du travail, cette vigoureuse discipline était, je le répète, pour la masse des noirs, une transition nécessaire, et pouvait même se concilier avec



l'idée que la plupart d'entre eux se faisaient encore de la liberté, d'autant plus que, la féodalité de Christophe étant toute militaire, la discipline de l'atelier semblait être la continuation naturelle de celle de la caserne et du champ de bataille; mais il y avait ici plus que le travail forcé et les engagements temporaires du système de Toussaint : il y avait la mainmorte, qui immobilisait, sous forme de majorats, la presque totalité de la propriété, et la glèbe, qui, en rendant les cultivateurs partie intégrante de l'immeuble, leur enlevait tout espoir certain de devenir un jour travailleurs libres et propriétaires. Or, on comprend que les anciens esclaves, après avoir suffisamment goûté l'orgueilleuse satisfaction que pouvait éprouver l'Africain à n'être tyrannisé que par des Africains, auraient fini par devenir assez indifférents à une nationalité qui n'aboutissait qu'à une aggravation indéfinie de l'esclavage. Christophe le présentait lui-même; pour combattre cette tendance, pour exploiter par la même occasion contre son rival du sud les souvenirs de l'ancienne alliance franco-mulâtre, le tyran noir, que circonvenaient d'ailleurs, comme Toussaint, les agents de l'Angleterre et des États-Unis, s'efforçait de raviver la haine de la France (1), mettant à mort comme espion le premier envoyé français qui s'aventura dans ses domaines, et ne laissant pas même prendre terre à la seconde commission française qui se présenta en 1816. Par l'exagération même de ce système,

(1) Il avait conçu le projet de faire oublier à ses sujets jusqu'à la langue française. L'enseignement qu'il avait organisé était tout anglais.

Christophe allait encore ici contre son but. Il n'aurait pu, en effet, mieux s'y prendre pour provoquer tôt ou tard une invasion de la France, qui, n'ayant plus l'Europe sur les bras et pouvant cette fois choisir son heure, serait immanquablement rentrée en possession de son ancienne colonie.

Pétion adopta en tout une politique opposée. Moitié par goût, moitié par tactique et pour attirer à lui les forces civilisatrices que s'aliénait son rival, le chef du sud mesurait sa tolérance sur le despotisme de celui-ci ; mais, de même qu'après la scission géographique des deux influences il était resté dans le nord un noyau trop avancé pour la tyrannie noire, il restait dans le sud un noyau trop neuf pour le régime mulâtre, et qui, par une interprétation dont le génie nègre n'a pas le monopole, traduisit immédiatement la liberté républicaine par le droit de danser, de dormir et de manger les bananes de « bon Dieu » en prenant le frais dans les bois. La banane, c'est le dîner tombé du ciel, et comme qui dirait le droit au travail de ces socialistes de la nature. Ce n'est pas qu'il n'existât de très-sages règlements contre la paresse et l'inconstance des cultivateurs : la difficulté était d'appliquer ces règlements. En paraissant adopter, même partiellement, les moyens coercitifs du système de Christophe, Pétion n'aurait-il pas perdu, auprès de ces natures défiantes, tout le bénéfice du contraste qu'il tenait à établir ? Les attractions de caste n'étaient pas d'ailleurs à redouter du côté du nord seulement : au cœur même de la république, un bandit de l'école de Biassou, le noir Goman, avait fondé un petit État à l'africaine, autour duquel tous

les éléments réfractaires du nord et du sud s'étaient insensiblement tassés. Pour ne pas fournir de recrues à ce qu'on nommait l'insurrection de la Grande-Anse, il fallut donc respecter les vagabondes fantaisies de nos amateurs de bananes. Le vaudoux, sorte de franc-maçonnerie religieuse et dansante, introduite à Saint-Domingue par les nègres Aradas, et fort redoutée des planteurs, le vaudoux les groupa en corporations qui se substituèrent peu à peu à la police rurale, ruinant ou enrichissant à leur gré les propriétaires qu'elles disgraciaient ou protégeaient. Pétion avait voulu fonder une petite France, et c'était l'Afrique qui en prenait possession.

Pétion éprouva d'abord moins de mécomptes dans l'établissement de son système foncier. Créer un puissant faisceau d'intérêts démocratiques à l'encontre des intérêts féodaux que représentait et que menaçait d'imposer le gouvernement du nord ; — neutraliser, en s'attachant l'armée, la défection possible des généraux qui, s'étant constitués fermiers des meilleures plantations, auraient pu être séduits à la longue par les garanties qu'offrait l'administration de Christophe à la grande culture, et surtout par la perspective de voir transformer leurs baux de ferme en fiefs ; — donner aux masses noires la preuve palpable que la classe jaune, en les appelant autour d'elle, entendait, non pas les exploiter, comme répétait Christophe après Toussaint, mais bien les associer à son bien-être et à ses droits ; — intéresser enfin ces masses à l'indépendance du territoire et susciter en elles par l'esprit de propriété le goût du travail dont sa couleur lui interdisait d'imposer trop ouvertement l'obligation : tel est le but multiple que

Pétion s'était proposé d'atteindre. Dans cette pensée, il morcela le domaine national. Une partie fut distribuée, par petits lots proportionnés au grade, aux vétérans d'abord, puis aux différentes catégories de militaires et de fonctionnaires en activité. Le reste fut mis en vente, également par parcelles et à très-bas prix, dont Pétion, pour hâter les résultats politiques qu'il poursuivait, provoquait tout le premier l'avisement. L'appât réussit au delà de toute prévision. Parmi les cultivateurs laborieux, ce fut à qui profiterait des facilités qui lui étaient offertes pour devenir propriétaire. Ceux dont le pécule n'était pas suffisant prirent à ferme, avec partage égal du produit, les lots des concessionnaires militaires et civils à qui leurs fonctions ou leur inexpérience agricole ne permettaient pas l'exploitation directe, et devinrent à leur tour propriétaires de fait; mais ici encore le mal se manifesta à côté du bien : la grande culture, qui peut seule fournir avec avantage au commerce extérieur le sucre, le café, l'indigo, le coton, c'est-à-dire les principaux éléments de la richesse coloniale, acheva de perdre à cette transformation le petit nombre de bras assidus qu'elle avait pu retenir. C'était d'autant plus regrettable que Pétion comprenait bien mieux que Christophe les intérêts commerciaux de son pays. Tout en cherchant à montrer à la France que, pour reconquérir Saint-Domingue, elle aurait désormais cent mille propriétaires à exterminer, le chef mulâtre ne se dissimulait pas que la simple possibilité d'une nouvelle expédition Leclerc équivalait pour l'île à un blocus, et au lieu de se retrancher vis-à-vis de nous dans l'isolement farouche et stupide de Christophe, il s'était hâté de poser le principe d'une

indemnité pécuniaire qui devint la base des négociations d'où devait sortir la reconnaissance amiable de la nationalité haïtienne.

En somme, chacune des deux politiques avait sacrifié une moitié de sa tâche à l'accomplissement de l'autre moitié. Christophe, tout en comprimant la barbarie, refoulait l'élément civilisateur; Pétion ouvrait au contraire une large porte à l'élément civilisateur et au progrès social, mais il y laissait passer la barbarie. Le premier avait assis sur son peuple broyé les fondements d'une grande prospérité nationale; le second faisait bon marché de la richesse nationale pour donner aux masses une liberté et un bien-être immédiats. Tandis que le tyran nègre enfin enlevait à la grande culture, qu'il avait si violemment organisée, la sécurité et les débouchés qui en sont les garanties vitales, le président mulâtre la désorganisait, tout en travaillant à créer ces garanties. La politique jaune avait cependant sur la politique noire un avantage incontestable : c'est de servir doublement la cause de l'indépendance, que celle-ci compromettait doublement.

En 1818, Pétion, miné par un profond découragement auquel étaient venus se joindre des chagrins domestiques, se laissa mourir, dit-on, de faim. Le général Boyer lui succéda et continua son œuvre. La seconde et la troisième année de son gouvernement furent signalés par deux événements décisifs, la pacification de la Grande-Anse et la soumission du nord. A la suite d'une attaque d'apoplexie, Christophe était resté à demi paralysé, et, en voyant le tigre couché, son tremblant entourage n'avait pas hésité à lui courir sus. Une insurrection militaire éclate à Saint-

Marc, puis au Cap. Christophe essaie de rendre une élasticité momentanée à ses membres en se faisant frictionner d'une mixture de rhum et de piment, mais c'est en vain. Rugissant d'impuissance, il se fait porter en litière au milieu de sa garde, la harangue, et lui donne ordre de marcher sur le Cap, dont il lui accorde le pillage. Celle-ci se met en marche avec toutes les démonstrations de l'enthousiasme nègre; mais, rencontrant en route les insurgés, elle pensa qu'il était beaucoup plus court de revenir piller avec eux la résidence royale. Prévenant ce dernier outrage, Christophe se déchargea un pistolet dans le cœur. Deux généraux noirs, Richard, *duc de Marmelade*, et Paul Romain, *prince de Limbé*, comptaient bien, en conspirant, recueillir l'héritage de Christophe; mais Boyer, à qui les insurgés de Saint-Marc avaient envoyé, en guise d'invitation, la tête d'un des chefs de Christophe, Boyer n'eut qu'à se présenter pour que tout le nord le reconnût. Pour comble de bonheur, la partie espagnole, où la classe de couleur était proportionnellement aussi nombreuse que la classe noire dans la partie française, fut amenée à imiter le nord, apportant ainsi à la minorité jaune un renfort qui allait compenser et bien au delà celui qu'avait donné à la majorité noire la chute de Christophe et de Goman. Enfin, en 1825, un traité avec la France consacra définitivement l'indépendance d'Haïti. Une voie entièrement nouvelle s'ouvrait donc devant le gouvernement mulâtre. Les exagérations et les faiblesses où il s'était laissé aller jusque-là provenant surtout des nécessités que lui avaient créées l'antagonisme incessant de deux gouvernements noirs, l'éventualité d'une invasion française et la trop

grande inégalité numérique des deux couleurs, il était naturel de croire que, ces trois causes disparues ou atténuées, la politique jaune ne se manifesterait désormais que par ses bons côtés. C'est malheureusement tout l'opposé qui arriva. Boyer vit se tourner contre lui-même ses propres succès.

Christophe avait outré les rigueurs de l'ancien esclavage et même celles de ses deux devanciers noirs ; aussi la réaction d'indiscipline et de paresse qui suivit sa chute avait-elle été plus violente que jamais, et comme dans le milieu où pénétrait brusquement ce nouveau flot d'émancipés rien n'était organisé pour le contenir, je laisse à penser quel débordement ! Cependant, quand cette première effervescence se fut un peu calmée, que le morcellement du sol, en s'étendant du sud au nord, eut intéressé au maintien du nouveau régime la minorité laborieuse des anciens sujets de Christophe, et que la paix avec la France vint permettre de relever les restes de la grande culture, Boyer pensa qu'il était temps, pour son peuple, de consommer un peu moins de tafia et de produire un peu plus de sucre. Un code rural fut promulgué. Les cultivateurs étaient déclarés exempts du service de l'armée et des milices ; mais quiconque ne justifierait pas de moyens réguliers d'existence était tenu de s'engager comme cultivateur pour trois, six, neuf ans, par contrat individuel, ce qui coupait court à la tyrannie des corporations dansantes. Malheureusement, comme il est impossible de désigner certaines choses autrement que par leur nom, quelques-unes des prescriptions réglementaires de ce code rappelaient trop littéralement l'ancienne discipline de l'atelier.

Les sourdes rancunes qui s'agitaient autour du parti triomphant, et qui s'étaient révélées par quatre ou cinq conspirations successives de généraux noirs, ne manquèrent pas d'exploiter ces analogies : Sonthonax, Toussaint, Christophe avaient donc dit vrai, et la classe de couleur n'avait jusque-là flatté les noirs que pour les désarmer et les opprimer ensuite à l'aise ! Boyer recula devant ce réveil subit de préventions que les mulâtres avaient mis trente ans à dissiper, et on lui a reproché trop durement cet aveu d'impuissance. Par cela seul, en effet, qu'il n'était plus groupé autour de Christophe et du roi bandit de la Grande-Anse, le parti ultra-africain se trouvait maintenant partout, semant jusque dans la portion la plus docile des masses ses vieux ferments d'ignorance et de haine, n'attendant peut-être qu'une provocation pour se relever sur vingt points à la fois, et d'autant plus à redouter que le spectacle de la tyrannie noire n'était plus là pour neutraliser les antipathies de peau. Accepter la lutte, c'eût été jouer le tout pour le tout, et Boyer aimait mieux laisser cet esprit de défiance et de révolte s'éteindre peu à peu faute d'aliment.

Le code rural tomba donc en désuétude ; travailla à peu près qui voulut. La paix même, en rendant inutile une organisation militaire qui seule avait maintenu jusque-là un reste de discipline et d'unité dans le travail agricole, contribua à le désorganiser. Haïti débutait, en un mot, dans la vie des nations par ce double contre-sens d'un gouvernement pour qui la défaite de l'ennemi intérieur devient une nouvelle cause de crainte et de faiblesse, « et d'un peuple qui languit et qui meurt par ce qui est la loi

du développement et de la prospérité des nations : la sécurité (1). »

Dans quelques cantons, cependant, le code rural reçut un commencement d'exécution ; mais comment ? Un journal haïtien de l'époque nous le dira (2) : « Résistant à s'employer pour autrui moyennant salaire, ils (les cultivateurs) accusent les contrats synallagmatiques de gêner leur libre arbitre, ils devraient dire leur inconstance. Pour s'en affranchir, ils appauvrissent les propriétaires, les dégoûtent, les désespèrent jusqu'à les porter à sacrifier leurs propriétés. Alors, aux termes des contrats, leur gros pécule, amassé patiemment, est là pour être offert aux propriétaires qui se résignent. » Dans le paysan nègre, il y a largement, comme on voit, l'étoffe d'un paysan européen. Habilement excité et dirigé, cet esprit de cupidité et de ruse pourra devenir plus tard, au pis aller, un puissant levier d'organisation sociale ; mais, en attendant, il avait ici pour mobile la paresse, pour tactique le ralentissement de la production, et pour fin l'accélération du morcellement.

Une ressource suprême, mais décisive, restait : c'était d'appeler les bras et les capitaux étrangers à l'exploitation des immenses ressources vierges de l'île. La constitution de 1805 et toutes les autres constitutions à la file avaient

(1) *Saint-Domingue*, par M. Lepelletier Saint-Remy.

(2) *Le Temps* (7 avril 1842). Ce journal, rédigé par deux hommes qui ont pris une longue part au gouvernement de leur pays, MM. B. et C. Ardouin, contient une série d'études où l'esprit et les conséquences du système agricole de Pétion et de Boyer sont appréciés avec autant d'impartialité que de sens.

dit : « *Aucun blanc*, quelle que soit sa nation, ne mettra le pied sur ce territoire à titre de maître ou de propriétaire, et ne pourra à l'avenir y acquérir aucune propriété. » Après la reconnaissance de l'indépendance haïtienne, le maintien de cet article n'était plus qu'un ridicule et ruineux contre-sens. Malheureusement, dans la position qu'il s'était laissé faire, Boyer était le dernier qui osât déduire cette conséquence logique du traité avec la France. Ce traité, sans lequel Haïti s'appellerait probablement aujourd'hui Saint-Domingue, et qui sera, pour des générations moins prévenues, le grand titre historique de Boyer, ce traité avait soulevé de violentes récriminations au sein du parti ultra-noir. Les patriotes de l'école de Toussaint, de Dessalines et de Christophe s'étaient indignés presque aussi haut que les patriotes de certaine école française contre ces « mulâtres » qui se laissaient vendre (à très-bon compte d'ailleurs) un territoire que les « noirs » avaient conquis (1), et, à chacune des rares parcelles d'indemnité que le gouvernement expédiait en écus sonnants à Paris, « peuple noir, » condamné qu'il était lui-même au maigre régime des assignats, sentait naturellement se raviver la blessure. Ce n'est pas tout : ces efforts constants de Pétion, de Boyer, de tout le parti mulâtre pour lever le seul obstacle qui s'opposât désormais à l'immigration blanche, c'est-à-dire au croisement des deux races et par suite à la multiplication des sang-mêlés, ne trahissaient-ils pas une

(1) Soit ; mais si Charles X, au lieu d'envoyer à Haïti des négociateurs, y avait envoyé une armée, l'argument tiré du droit de conquête n'aurait-il pas un peu embarrassé les Haïtiens à leur tour ?

arrière-pensée de prépondérance numérique et d'oppression? Or, il n'y a pas de temps d'arrêt possible dans la politique de faiblesse : ayant cédé sur un point aux préventions du parti ultra-africain, Boyer et sa caste s'étaient d'avance condamnés à céder sur tous les autres, et, de même que nous les avons vus se justifier du reproche de despotisme en s'efforçant de mériter le reproche opposé, ils ne trouvèrent rien de mieux, pour se soustraire au contre-coup des défiances anti-françaises, que d'en prendre eux-mêmes la direction. La haine d'abord affectée et à la fin réelle de la France, les appels quotidiens au sentiment national contre les ténébreuses menées de la France, les tracasseries de toute sorte à l'adresse de quelques négociants français et européens qui n'avaient pas reculé devant l'espèce de mort civile dont la race blanche était et est encore frappée à Haïti, devinrent, dès ce moment, la tactique gouvernementale de Boyer et de presque tous les hommes de couleur. On eut donc encore ici ce triste et singulier spectacle d'un gouvernement réduit à frapper lui-même de stérilité la partie la plus féconde de son œuvre et de toute une classe se condamnant par peur à écarter la seule solution qui pût la relever de son oppression morale. Comme s'il était dit enfin que pas une des plus habiles combinaisons de Boyer n'échapperait à cet enchaînement de mécomptes, la majorité mulâtre de l'est, dont les mœurs, les traditions, les intérêts répugnaient à un pareil système, ne tarda pas à se repentir de l'annexion et ne devint ainsi pour la minorité mulâtre de l'ouest, à qui elle devait apporter un renfort décisif, qu'un embarras de plus.

Cependant Boyer avait pour lui un puissant auxiliaire : le temps. Vingt ans de calme avaient tellement adouci les mœurs, que le vol à main armée et le meurtre étaient devenus choses inouïes. Le contact pacifique des deux castes amenait peu à peu leur fusion, et déjà le parti noir proprement dit, l'école de Toussaint, n'était plus qu'une faible minorité qui s'éclaircissait chaque jour, emportant avec elle dans la tombe le germe des sauvages susceptibilités devant lesquelles avait dû s'effacer l'action gouvernementale. Boyer et les hommes intelligents de son entourage, tant jaunes que noirs, entrevoyaient donc le moment où ils pourraient lancer le marteau sur ce bloc de barbarie sans en faire jaillir l'insurrection. Vain espoir encore ! à cette société qui se décomposait en naissant, il manquait un dernier dissolvant, et le tiers-parti parut.

III

La bourgeoisie jaune. — Un 24 février noir. — Guerrier, Pierrot, Riché. — Soulouque. — Un fauteuil ensorcelé.

On doit rendre cette justice aux Haïtiens que, s'ils font des constitutions absurdes, ils excellent à les violer. Pétion lui-même, malgré ses illusions démocratiques, n'avait pas tardé à comprendre que plus l'autorité gouvernementale était entachée de faiblesse, plus il importait de ne pas la diviser, et que l'unité d'action et de direction en haut était le seul correctif possible de l'excessive tolérance que les préventions de caste lui imposaient en bas. Une fraction du sénat et derrière elle un parti assez nombreux, qui se rallia plus tard au schisme momentané de Rigaud, avaient voulu s'opposer à ces indispensables empiétements : Pétion s'en débarrassa par un 18 brumaire à l'africaine, et sut prouver, en n'abusant pas un seul instant de la dictature, qu'il l'exerçait, non par goût, mais

par nécessité. Les récalcitrants finirent par s'en convaincre eux-mêmes, et la constitution révisée de 1816 lui accorda tout ce qu'il avait pris. Boyer put continuer en paix, durant vingt ans, le système centralisateur de Pétion ; mais, à la longue, une génération entièrement nouvelle avait surgi qui, trouvant toutes les places prises, devint naturellement opposition, et qui, n'ayant pu, vu la communauté d'idiome, étudier son rôle d'opposition que dans les journaux français, se mit à débiter les tirades du *National* à son public de six cent mille nègres, lequel n'y comprit rien, et continua de danser la calinda, avec accompagnement de bamboula.

Voyant leur peu de succès, les acteurs conclurent tout naturellement encore de trois choses l'une : que le parterre était stupide, ou qu'il était vendu, ou qu'on ne lui laissait pas la liberté d'applaudir. A qui fallait-il s'en prendre ? Évidemment à la concurrence gouvernementale, au président Boyer. Ce malheureux président-soliveau, qui n'avait pas un sou vaillant, qui ne voyait pas devant lui de plus formidable obstacle que l'ignorance des masses, et dont tout le crime était d'avoir voulu trop brusquement transformer les esclaves de la veille en citoyens, ce malheureux Boyer, disons-nous, fut donc accusé (1) de « sou-

(1) L'opposition française venait même directement à l'aide de l'opposition haïtienne. Il n'est pas jusqu'à l'honorable M. Isambert qui, dans une lettre adressée tout exprès au président du sénat d'Haïti, M. B. Ardouin, n'ait cru devoir stigmatiser la *tyrannie raffinée* et les actes inconstitutionnels du président Boyer, à qui il adressait cette foudroyante apostrophe : « Charles X en avait fait moins ! » — Mon Dieu, oui, M. Isambert.

doyer » les consciences, de plonger les Haïtiens dans le « servilisme, » et de les « abrutir systématiquement » par l'ignorance, afin de mieux dominer leur torpeur.

La classe de couleur étant la plus lettrée, ou à peu près la seule lettrée, la nouvelle opposition se recrutait bien entendu dans ses rangs : c'est l'inévitable bourgeois dénonçant le gouvernement de la bourgeoisie. Boyer lui en remontrait avec beaucoup de sens le danger et le ridicule : au bruit de ces querelles mulâtres, l'Afrique, la pure Afrique, qui ne dormait peut-être que d'une oreille, ne finirait-elle pas par se réveiller ? Mais, en comprenant que le gouvernement avait peur, l'opposition ne fit que redoubler de violence, et l'Afrique, qui s'était en effet réveillée, apprenant à son tour qu'elle faisait peur, résolut d'en profiter à l'occasion. Le tremblement de terre de 1842, qui détruisit la ville du Cap et fit périr la moitié des habitants, lui fournit cette occasion. La population des campagnes envahit les décombres, et, sourde aux sifflements de l'incendie comme au râle des mourants, pilla pendant quinze jours, se ruant indifféremment au passage sur les mulâtres du parti conservateur, dont l'opposition lui avait dit tant de mal, et sur les mulâtres de l'opposition, dont le gouvernement lui disait si peu de bien (1). Ainsi, il avait suffi d'agiter un peu cette eau dormante pour faire remonter à la surface tous les instincts dépravés ou sauvages qui fermentaient depuis quarante ans au fond.

(1) Les paysans noirs disaient pour leur raison : « *C'est bon Dié qui ba nous ça; hié té jour à ous, joudui c'est jour à nous.* » — C'est le bon Dieu qui nous donne ça; hier c'était votre jour, aujourd'hui c'est notre jour.

L'opposition n'y vit qu'un nouveau prétexte d'agitation, accusant le gouvernement de n'avoir pas osé punir ces abominations, ce qui était malheureusement un peu vrai, mais ce qui aurait dû être une raison de plus de ne pas ajouter à la faiblesse de ce gouvernement.

Deux ou trois coups d'État successifs tuèrent l'opposition dans la chambre. Elle ressuscita aussitôt dans le pays à l'état de conspiration, sous la direction d'un ambitieux de faible portée, Hérard-Rivière, commandant d'artillerie, que soufflait un ambitieux de talent, Hérard-Dumesle. La conspiration éclata dans le sud par la publication de ce qu'on a nommé le *manifeste Praslin*. Les signataires de cette pièce, remarquablement écrite, déféraient le pouvoir exécutif à Hérard-Rivière, tout en nommant pour la forme un gouvernement provisoire dont l'ancien lieutenant de Rigaud, le vieux général Borgella, était le Dupont de l'Eure; mais Borgella, qu'on avait nommé de confiance, marcha furieux contre l'insurrection, ce qui compliqua un moment la lutte; lutte assez peu sanglante d'ailleurs, et où l'on échangea, pendant six semaines, plus de promotions que de coups de fusil. Il paraît qu'Hérard sut en faire plus que Boyer, apparemment parce qu'il savait moins que Boyer ce qu'elles coûtent, et celui-ci, cédant pour le moins autant au dégoût qui avait tué Pétion, qu'aux progrès de la révolte, s'embarqua le 13 mars 1843 pour la Jamaïque, après avoir adressé ses adieux au pays dans un langage qui ne manquait pas de dignité.

Les deux Hérard restèrent à la tête du gouvernement le temps nécessaire pour expier les attaques qui leur en avaient ouvert la voie, c'est-à-dire pour doubler les cadres

de l'état-major, qu'ils trouvaient naguère trop surchargés, pour reprendre en les aggravant les errements financiers qu'ils étaient venus détruire, pour recommencer contre le pouvoir parlementaire et municipal, dont tout le tort était d'avoir pris au mot leurs récentes théories constitutionnelles, les coups d'État de Boyer (1); enfin pour voir se séparer d'Haïti la partie espagnole dont ils avaient caressé et exploité l'opposition, et qui forme aujourd'hui la république dominicaine. Mais il n'y a pas de 24 février sans lendemain, et le lendemain arriva.

Dans la dernière lutte du gouvernement mulâtre contre l'opposition mulâtre, les masses, se sentant cajolées de part et d'autre, étaient restées à peu près neutres. La révolution qu'on faisait en leur nom une fois accomplie, elles avaient encore mis plusieurs mois de sommeil au service de la république. C'est à ce point que le « carillon de la liberté » n'avait réuni à Port-au-Prince que deux cents électeurs sur six mille : dans quelques localités importantes il ne s'en présenta même pas un seul ; mais quand le nouveau régime fut consolidé, que tant de fracas n'eut abouti qu'à donner quelques milliers d'épaulettes à la jeunesse mulâtre du parti Hérard, le « peuple noir » comprit qu'on l'avait décidément oublié, et regarda aux quatre points cardinaux si personne ne se présenterait pour lui donner « révolution à li. » Les candidats s'offrirent aus-

(1) Avec un perfectionnement qui mérite d'être noté. Pour dissoudre la constituante et les comités municipaux, Hérard-Rivière signifia aux membres d'avoir à rejoindre immédiatement l'armée, « le premier devoir des représentants du peuple étant de défendre l'unité et l'indivisibilité de la république. »

sitôt en foule. Les généraux noirs Salomon et Dalzon s'insurgent presque simultanément, l'un dans le sud, l'autre à Port-au-Prince. Quelque temps après, le général noir Pierrot, battu par les Dominicains, va se consoler dans le nord en s'y proclamant indépendant, et l'ouest, à son tour, proclame le général noir Guerrier; mais Guerrier, comme Pierrot, comme Dalzon, comme Salomon, ce n'était que le noir, et voici venir dans le sud le nègre, le nègre humanitaire et beau diseur de l'école de Jean François. Il se nommait Acaau, « général en chef des réclamations de ses concitoyens, » avait de gigantesques éperons à ses talons nus, et, suivi d'une troupe de bandits, armés la plupart de pieux aigus faute de fusils, parcourait, dans l'intérêt de « l'innocence malheureuse » et de « l'éventualité de l'éducation nationale, » les villes dépeuplées à son approche par la terreur. Acaau portait spécialement la parole au « nom de la population des campagnes, réveillée du sommeil où elle était plongée. » — Que dit le cultivateur, s'écriait-il dans une de ses interminables proclamations où l'impitoyable obstination du paysan doublé du nègre refusait de faire grâce au parti Hérard d'une seule de ses promesses, « que dit le cultivateur auquel il a été promis par la révolution la diminution du prix des marchandises exotiques et l'augmentation de la valeur de ses denrées? — Il dit qu'il a été trompé. » Aussi les mulâtres des Cayes, principal foyer de la dernière révolution, reçurent-ils la première visite de ce formidable porteur de contraintes. L'opposition bourgeoise, qui avait si longtemps désiré le réveil politique du peuple, n'avait plus, Dieu merci, à se plaindre. Elle en fut cependant quitte

cette fois pour la peur. Un commun intérêt de conservation groupa la majorité des deux couleurs autour de la présidence de Guerrier, qui, grâce à sa qualité de noir, put refouler sans peine l'élément ultra-africain; mais Guerrier mourut peu de jours après, volontaire victime des devoirs que lui imposait sa nouvelle position. Jusque-là ivre-mort dès huit heures du matin, il avait eu, à quatre-vingt-quatre ans, la force d'âme de renoncer au tafia, qui, en effet, le transformait parfois en bête fauve; c'est ce qui le tua.

Pierrot, beau-frère du roi Christophe, ami d'Acaau, et qui était, après Guerrier, le plus en évidence, arriva à son tour au pouvoir, tracassa les étrangers, se fit toutes sortes de mauvaises affaires avec notre consul, M. Levasseur, fut encore battu par les Dominicains, et jeta de nouveau la terreur parmi les mulâtres. Ce n'était au fond qu'un ridicule bonhomme, cédant bien moins par passion que par bêtise à la pression de l'élément ultra-africain; mais bonhomme à la façon des tyrans nègres. Quelqu'un qu'il avait recommandé est un jour condamné à trois mois de prison. Pierrot, très-mécontent de la sentence, se souvient, après mûres réflexions, que la loi accorde au chef de l'État le droit de commuer les peines, et, tout radieux de sa découverte, il *commue* ces trois mois d'emprisonnement en peine de mort : voilà Pierrot. Son rêve favori, c'était d'avancer, sinon en puissance, du moins en grade, et d'échanger la présidence du nord, de l'ouest et du sud, contre une petite royauté dans le nord. Mais un beau matin il arriva que, sans s'être donné le mot, sans tirer un coup de fusil, noirs et mulâtres lui signifièrent son

congé, qu'il accepta sans murmurer et en adjurant la nation de lui laisser au moins ses anciens appointements de général.

Les tiraillements et les désordres qu'avait amenés la chute de Boyer n'étaient pas, comme on voit, sans compensation. De cette triple simultanéité d'idées et d'intérêts qui avait successivement réuni la grande majorité des noirs et la minorité mulâtre dans une commune pensée d'unité nationale autour de Guerrier, dans une commune pensée de défense contre Acaau, dans un commun besoin de conciliation et de légalité contre Pierrot, il ressortait ce fait aussi nouveau que rassurant, à savoir : que la fusion morale, économique et politique des deux couleurs, était déjà à peu près accomplie; il ne s'agissait plus que de trouver un homme capable de développer les conséquences de cette nouvelle situation, un homme qui accouplât par leurs bons côtés le système de Christophe avec celui de Pétion et de Boyer, et pût être énergique comme le premier, en restant humain, libéral, civilisateur comme les seconds. Raisonnable ou instinctif, le sentiment national ne se méprit pas en appelant à la succession de Pierrot le général noir Riché. Unissant à l'ascendant que lui donnait sa couleur une certaine déférence sympathique pour les mulâtres et les blancs, Riché réalisa un moment l'idéal du gouvernement haïtien. Il sut maîtriser l'élément barbare sans écraser sous la même pression l'élément éclairé, et il voulait et pouvait, sans crainte de soulever les susceptibilités devant lesquelles avait reculé Boyer, d'une part, ouvrir le territoire aux capitaux étrangers, d'autre



part, réorganiser le travail intérieur, lorsqu'une mort subite l'emporta deux jours avant le premier anniversaire de son élévation (1).

Le sénat à qui appartenait l'élection du chef de l'État, et que présidait à cette époque M. Beaubrun Ardouin, se partagea également et durant huit scrutins entre deux candidats noirs ; les généraux Souffran et Paul. Le premier avait pour lui l'armée ; mais il avait servi et trahi tous les partis. Le second était digne de continuer l'œuvre politique de Riché ; mais, général improvisé et de fraîche date, l'armée ne le connaissait pas. De la parité même de leurs chances naissait d'ailleurs ou un danger de scission nationale, ou une cause de faiblesse pour celui des deux qui l'emporterait. M. Beaubrun Ardouin coupa court à la difficulté en proposant tout à coup un troisième candidat qui ne divisait personne, par cela même que personne n'y songeait, et, à la grande surprise du nouveau président et de ses présidés, le sénat nomma le général Faustin Soulouque (1^{er} mars 1847).

C'était un bon, gros et pacifique nègre qui, depuis 1804, époque à laquelle il était domestique du général Lamarre, avait traversé tous les événements de son pays sans y laisser de trace ni en mal ni en bien. En 1810, le général Lamarre fut tué en défendant le Môle contre Christophe, et Soulouque, qui était déjà devenu quelque chose comme l'aide de camp de son maître, fut chargé, m'a-t-on dit,

(1) Il mourut d'une forte dose de cantharides, ou « d'amour, » pour employer les délicatesses de langage d'un Haïtien qui me racontait ses derniers moments.

de porter son cœur à Pétion. Pétion le nomma lieutenant dans sa garde à cheval, et le légua plus tard à Boyer comme un meuble du palais de la présidence. Boyer, à son tour, le nomma capitaine et l'attacha au service particulier de M^{lle} Joute, une Diane de Poitiers au teint d'or qui avait été successivement la présidente des deux présidents. Soulouque resta ensuite complètement oublié jusqu'en 1843 ; mais, depuis cette époque, chaque révolution l'avait aidé d'une poussée à gravir ce mât de cocagne d'où il ne s'attendait pas à décrocher une couronne. Sous Hérard, il devint chef d'escadron ; sous Guerrier colonel ; sous Riché, général et commandant supérieur de la garde du palais.

Le nouveau président avait de soixante à soixante deux ans ; mais le ton clair de ses yeux, le jais uni et luisant de sa peau, le jais sombre de ses cheveux n'auraient pas permis, à la première vue, de lui en donner plus de quarante. C'est le privilège des nègres de bonne souche de ne commencer à vieillir qu'à l'âge où la décrépitude commence pour les blancs, et de garder souvent sur une tête octogénaire des cheveux vierges de toute nuance argentée. La calvitie régulière et symétrique qui dégarnissait le haut de son front n'en faisait que mieux ressortir le beau type sénégalais, c'est-à-dire presque caucasien, type que complétaient un nez assez droit, des lèvres médiocrement lippues et des pommettes de joues dont la saillie n'avait rien d'exagéré. De ses yeux, d'une douceur extrême, mais légèrement bridés, partaient des lueurs un peu incertaines qui rappelaient tour à tour le regard limpide et étonné d'un enfant de six ans et la finesse intelligente et câline d'un matou qui s'endort. Le double rictus, qui de

ses narines allait rejoindre les deux extrémités de la bouche, contrastait seul par ses lignes fortement creusées avec la jeunesse et la placidité de toute cette physionomie; mais en somme elle attirait, si elle n'imposait pas.

L'insurmontable timidité du nouveau président, timidité qui le faisait parfois balbutier d'une façon inintelligible, inspirait seule de sérieuse inquiétudes à ses amis, et dès le lendemain, à l'occasion du *Te Deum* qui consacra, selon l'usage, son élévation à la présidence, on s'aperçut que ce n'était pas là sa seule infirmité morale. Soulouque, arrivé à l'église, repoussa obstinément le siège d'honneur qui lui avait été destiné pour cette cérémonie. On sut le jour même le motif de cette singulière répugnance; le siège en question était ensorcelé!

Nous allons dire comment et pourquoi ce fauteuil était ensorcelé et par quelles gradations cet inoffensif et pauvre homme, qui croyait et croit encore aux sorcières, qui balbutie de timidité en parlant, qui rougit devant tout inconnu pour qui sait lire la rougeur sous l'ébène de la peau, a su faire passer mulâtres et noirs du sourire à la terreur, de la commisération railleuse à la prosternation et jeter sur ses vieilles épaules de nègre un manteau impérial qui, tout grotesque qu'il y paraisse, est bien réellement de pourpre, car il a trempé un an entier dans le sang.

Les hommes, ainsi qu'on le voit par les chiffres, se
 sont multipliés dans une proportion de 100 à 150
 pendant la période de la prospérité, et de 150 à 100
 pendant la période de la dépression. On a vu, par
 conséquent, que la population a augmenté pendant
 la période de prospérité, et qu'elle a diminué pendant
 la période de dépression. C'est ce qu'on appelle
 la loi de Malthus. Cette loi est basée sur le fait
 que la population augmente plus vite que les
 ressources alimentaires. Si la population continue
 à augmenter, elle finira par épuiser les ressources
 alimentaires, et il y aura une famine. C'est ce
 qu'on appelle la loi de Malthus. Cette loi est basée
 sur le fait que la population augmente plus vite
 que les ressources alimentaires. Si la population
 continue à augmenter, elle finira par épuiser les
 ressources alimentaires, et il y aura une famine.

IV

L'illuminisme nègre. — Les dévotions de madame Sou- louque. — La chasse aux fétiches.

Eh! eh! Bomba, hen! hen (1) !
Canga bafio tè
Canga moune dé lé
Canga do ki la
Canga li.

J'ignore si je viens de parler là sénégalais ou yolof, foule ou bambara, mandingue ou bouriquis, arada ou caplaou, ibos ou mokos, congo ou mousombé : tout ce que je puis affirmer, c'est que je viens de parler nègre. Quand ces mots incompris, alternativement chantés par une et plusieurs voix, s'élançaient en crescendo du milieu des

(1) Les deux premiers sons de la première ligne sont prononcés très-ouverts, et les deux derniers de la même ligne ne sont que des inflexions sourdes.

ténèbres, les colons de l'ancien Saint-Domingue faisaient compter leurs esclaves, et la maréchaussée était sur pied. On savait ces mots dans l'armée d'Hyacinthe; on les hurlait, à minuit, autour des grands feux allumés dans le camp de Biassou. Pétion et Boyer avaient presque réussi à les interdire, et les bandes d'Acaau les avaient remis en honneur. Muets sous Guerrier, enhardis sous Pierrot, se dissimulant sous Riché, les chœurs africains qui en perpétuent la tradition s'en donnaient à leur aise depuis l'avènement de Soulouque, car Soulouque appartient au vaudoux, et ces mots sont l'hymne sacramentel du vaudoux.

Le vaudoux est un culte africain en grand honneur au royaume de Juida, mais qui paraît originaire du royaume d'Ardra, car, au dire de Moreau de Saint-Méry, c'étaient les nègres de ce dernier pays qui, dans l'ancien Saint-Domingue, en maintenaient les principes et les règles. On nomme également Vaudoux l'être surnaturel auquel s'adresse ce culte. Le dieu Vaudoux sait tout, voit tout, peut tout, et consent à se montrer à ses bons amis les nègres sous la forme d'une espèce de couleuvre non venimeuse enfermée dans une petite caisse dont l'une des parois est en claire-voie, de façon à permettre la vue de l'intérieur; mais il ne reçoit leurs vœux et leurs offrandes et ne leur transmet sa vertu que par l'intermédiaire d'un grand-prêtre que les sectateurs élisent eux-mêmes, et d'une grande-prêtresse désignée par celui-ci. Ces deux ministres sont appelés indifféremment roi et reine, ou maître et maîtresse, ou papa-loi et maman-loi.

Comme tous les rites primitifs, le vaudoux compte

parmi ses cérémonies une danse particulière que les anciens esclaves affectaient d'exécuter quelquefois en public, et qu'ils faisaient suivre d'un repas où l'on ne mangeait que de la volaille, afin de laisser croire à la police que les mystérieuses réunions dont elle s'inquiétait étaient le plus inoffensif passe-temps du monde. Quant au véritable vaudoux, le secret est rigoureusement observé, et ce secret est garanti par un serment conçu dans les termes et entouré des circonstances qui sont le plus propres à lui donner la sanction de la terreur. « Quelquefois, dit Moreau de Saint-Méry, dont la description semble écrite d'hier, quelquefois un vase où est le sang encore chaud d'une chèvre va sceller sur les lèvres des assistants la promesse de souffrir la mort plutôt que de rien révéler, et même de la donner à quiconque oublierait qu'il est solennellement lié. » Nous avons entendu parler d'un vaudoux-monstre, tenu un peu avant ou un peu après la transformation de Soulouque en empereur, et où, au lieu du sang d'une chèvre, on aurait bu, avec addition de tafia, le sang d'un bœuf tué séance tenante pour donner plus de relief à la cérémonie.

Les initiés se réunissent dans un endroit écarté et soigneusement clos qu'on leur a désigné dès la réunion précédente. En entrant, ils mettent des sandales et s'entourent le corps de mouchoirs où la nuance rouge doit dominer, et dont le nombre paraît être proportionné au grade de chacun des assistants. Un autre mouchoir entièrement rouge ceint, en guise de diadème, le front du roi, et une écharpe de même couleur sert d'ordinaire à distinguer la reine. Tous deux se placent à l'une des extrémités de la

pièce, près d'une espèce d'autel, sur lequel est posée la caisse qui renferme la couleuvre sacrée. Après l'adoration de la couleuvre et le renouvellement du serment, le roi et la reine, prenant tour à tour la parole, vantent les bienfaits dont le dieu Vaudoux comble ses fidèles et invitent les assistants à venir le consulter ou l'implorer. Ceux-ci se présentent par rang d'ancienneté et formulent leurs souhaits, où la morale trouverait parfois à reprendre. A chaque invocation, le roi vaudoux se recueille et attend venir l'esprit; puis, posant brusquement à terre la boîte qui renferme la couleuvre, il fait monter dessus la reine, qui, à ce contact, est saisie d'un tremblement convulsif et rend ses oracles, prodiguant, selon l'occasion, les promesses ou les menaces. La consultation finie, chacun des assistants vient déposer son tribut dans un chapeau recouvert, et le produit de ces collectes forme le budget public et secret de l'association. Le roi et la reine transmettent ensuite à l'assistance les ordres généraux du dieu Vaudoux, et un nouveau serment d'obéissance est prêté.

C'est à ce moment qu'on procède, s'il y a lieu, à l'admission de nouveaux membres, admission sur laquelle le dieu Vaudoux a été préalablement consulté. Le récipiendaire se place dans un grand cercle tracé au charbon. Le roi lui met dans la main un paquet composé d'herbes, de crins, de morceaux de cornes ou d'ossements, et, le frappant légèrement à la tête avec une palette de bois, entonne la chanson africaine qui commence ce récit. L'assistance la répète en chœur, et le récipiendaire, qui s'est mis à trembler et à danser (ce qui s'appelle *monter vaudoux*), arrive bientôt, le tafia aidant, à un tel paroxysme d'exci-

tation nerveuse, qu'il ne reprend quelquefois ses sens et ne cesse de danser que sous l'impression d'un vigoureux coup de nerf de bœuf (1). Si, dans les écarts de cette danse épileptique, le récipiendaire franchit le cercle, les chanteurs se taisent brusquement, et le roi et la reine tournent le dos pour écarter ce mauvais présage.

L'épreuve terminée, le récipiendaire est admis à prêter serment devant l'autel de la couleuvre, et la danse du vaudoux commence. Le roi touche du pied ou de la main l'asile de la couleuvre, et peu à peu toutes les parties supérieures de son corps tremblent et s'agitent à contre-sens comme si elles se disloquaient. Alors se produit un effet sympathique que la physiologie pourrait difficilement révoquer en doute après ce que nous savons des sectes convulsionnaires de l'Europe, et auquel ceux des blancs même qu'on a surpris épiaut les mystères du vaudoux n'ont pas toujours échappé. La commotion désordonnée qui agite la tête et les épaules du roi vaudoux se transmet de proche en proche à tous les assistants. Chacun d'eux est bientôt en proie à un tournoiement vertigineux que la reine, qui le partage, entretient en agitant les grelots dont

(1) Parfois même l'insensibilité physique est absolue. Quelqu'un, digne de foi, m'a dit avoir vu une jeune femme qui *montait vaudoux* s'élever d'un bond fébrile à quatre ou cinq pieds, faire un demi-tour en l'air et retomber verticalement sur la tête, sans que ce choc, qui eût brisé le crâne d'un buffle, parût lui causer la moindre douleur. Dans une promenade nocturne aux environs de Port-au-Prince, je pus surprendre quelques détails d'une initiation vaudoux; et je vis le papa-loi exécuter devant le récipiendaire des gestes semblables aux *passes* par lesquelles nos magnétiseurs prétendent déterminer de ffets analogues d'insensibilité.

est garnie la boîte de la couleuvre. Les rires, les sanglots, les hurlements, les défaillances, les morsures ajoutent leur délire au délire croissant de la fièvre et du tafia. Les plus faibles finissent par tomber comme morts sur place, et la rauque bacchanale les emporte, toujours dansant et tournoyant, dans une pièce voisine où parfois, sous le triple excitant de la promiscuité, de l'ivresse et des ténèbres, se passent des scènes à faire grincer les dents d'horreur à tous les impassibles dieux de l'Afrique.

Voilà le vaudoux classique. Voilà le secret de ce mystérieux pouvoir qui, en 1791-92, transformait, dans l'espace d'une seule nuit, les esclaves indifférents et disséminés de la veille en masses furieuses, et les lançait presque désarmés dans ces combats invraisemblables où la stupidité du courage déconcertait la tactique, et où la chair nue finissait par user le fer. L'ascendant que les chefs du vaudoux exercent sur les autres membres de la secte est en effet sans bornes. « Il n'est aucun de ces derniers, dit l'écrivain cité plus haut, qui ne préférât tout aux malheurs dont il est menacé, s'il ne va pas assidûment aux assemblées, s'il n'obéit pas aveuglément à ce que Vaudoux exige de lui. On en a vu que la frayeur avait assez agités pour leur ôter l'usage de la raison, et qui, dans des accès de frénésie, poussaient des hurlements, fuyaient l'aspect des hommes et excitaient la pitié. » La croyance au vaudoux s'est d'autant mieux maintenue, que, dans les idées religieuses des masses noires et même d'une partie des mulâtres, elle n'exclut pas l'orthodoxie catholique, pour laquelle le peuple haïtien professe une ferveur très-sincère, sinon très-éclairée. Nous dirons plus

tard à quel déplorable clergé ou soi-disant clergé se trouve dévolue la mission de débrouiller le chaos qui s'est fait dans ces imaginations africaines. En attendant, cette soif de merveilleux qu'on retrouve au premier et au dernier terme de toute civilisation en prend ici des deux côtés. Dans les campagnes surtout, on voit souvent dans la même case les baptêmes chrétiens alterner avec les funérailles mandingues; sur plus d'une poitrine, le scapulaire catholique pend au même cordon que le *maman-bila* (1) des sorciers nationaux, et la vieille négresse qui redoute les visites d'un *zombi* (2) va indifféremment demander des messes au curé et des conjurations aux *papas* vaudoux. Soit qu'ils subissent eux-mêmes l'influence du milieu où ils vivent, ou soit calcul, ce qui est plus probable, les *papas* tombent tous les premiers dans ces pléonasmes de la dévotion nègre, tenant à la disposition de leurs crédules ouailles des wangas, des neuvaines, des fétiches garde-corps et des cierges bénis.

C'est dans ce monde fantastique, tout peuplé de *zombis* et de présages, de merveilleux et d'épouvantes, qu'on était allé prendre Soulouque. Quoi d'étonnant qu'il en sortît un peu dépaysé et ahuri, et qu'au moment de s'asseoir sur le fauteuil de Boyer il regardât bien s'il n'allait pas s'asseoir sur un sortilège? Aucun des quatre présidents qui s'étaient succédé, depuis 1844, sur ce fauteuil, n'avait atteint

(1) Petites pierres calcaires contenues dans un sachet.

(2) Fantôme, revenant (corruption créole du mot ombre). Il n'y a pas longtemps que, sur un palmier voisin du palais de Soulouque on a vu apparaître un *zombi*; d'autres disent une vierge habillée de blanc.

le bout de l'an : deux avaient été frappés de déchéance, deux autres de mort avant ce terme, et la mort de Riché surtout, arrivant juste l'avant-veille du premier anniversaire de son avènement, avait confirmé le peuple, ainsi que les membres les plus compétents de la sorcellerie haïtienne, dans l'opinion qu'il y avait là nécessairement maléfice. Je sais des blancs que cette remarque aurait quelque peu émus. En échappant à ce premier danger, Soulouque n'était pas encore au bout de ses transes. Était-ce bien au fauteuil, n'était-ce pas plutôt au palais national même que s'attachait cette influence sans nom si fatale aux quatre derniers présidents? Les opinions étaient à cet égard fort partagées, et on vit le moment où le nouvel élu allait refuser net d'habiter ce palais, dont les hôtes ne sortaient qu'expulsés ou sans vie. Une révélation précieuse vint cependant calmer un peu cette incertitude et ces angoisses.

Aux premiers rangs de la sorcellerie de Port-au-Prince figure une femme de couleur qui tire les cartes, fait parler les pierres et les couleuvres, préserve les enfants du tétanos, et assure à vie ou à terme contre l'infidélité des maris et des amants. Elle brûle aussi, devant une statuette de la Vierge, un nombre donné de petites bougies, et, si l'une des bougies a charbonné ou s'est prématurément éteinte, elle en avertit consciencieusement les consultants, qui la paient pour recommencer. Madame Soulouque qui était l'une de ses clientes les plus assidues la manda. On s'enferma, on brûla des cierges, on épuisa toutes les ressources de la liturgie vaudoux, et la devineresse finit par deviner que le président Boyer avait caché en partant, dans les

ardins du palais, une poupée dont elle donnait la description minutieuse, et par la vertu de laquelle tout successeur de celui-ci était condamné à ne jamais atteindre son treizième mois de pouvoir. Soulouque avait pu trembler devant l'inconnu : le danger défini, il l'attaqua bravement de front, et par ordre de Son Excellence... on commença des fouilles pour découvrir le fétiche enfoui par le machiavélique Boyer (1).

Parlons sérieusement, car ceci va devenir la clé d'événements sérieux et lamentables, et il importe de bien déterminer la part de responsabilité qui reviendra dans ces événements à chacun. Les rires trop peu déguisés par lesquels la fraction éclairée des jaunes et des noirs accueillit ces anecdotes de palais étaient à la fois une injustice et une faute. Qu'importait, après tout, qu'un pauvre noir illettré gardât, dans le secret de son intérieur, le culte des croyances paternelles? Le milieu haïtien étant donné, ne fallait-il pas même se féliciter de la communauté de superstitions qui rattachait moralement au gouvernant les quatre cinquièmes de ses gouvernés, et ralliait à l'action officielle des influences qui, depuis Acaau, étaient redevenues un dangereux levier de sédition et de brigandage? L'essentiel, c'était que Soulouque sût se fortifier de ces influences et ne les fortifiât pas, et, à ce point de vue, il offrait toutes les garanties désirables. Sous

(1) Vers la même époque, un ecclésiastique fut accusé d'avoir, un jour qu'il officiait devant Soulouque, présenté le Saint-Sacrement à l'envers, toujours pour faire mourir Soulouque au bout de l'an. Cet ecclésiastique fut banni.

Pierrot lui-même, sous Pierrot, l'ami d'Acaau, Soulouque était allé arrêter en personne, aux Cayes, les principaux lieutenants de celui-ci, sans excepter le prophète vaudoux de la bande, frère Joseph. De là, il s'était rendu au siège du commandement militaire d'Acaau, avait fait venir les principaux mulâtres, et leur avait dit, en présence même du verbeux bandit : « Les mulâtres ont autant de droit ici que les noirs. Si le général Acaau vous opprime, prenez un fusil et servez-vous-en ! »

Les débuts de Soulouque, comme président, prouvaient plus péremptoirement encore qu'il entendait n'avoir rien de commun en politique avec ce parti ultra-africain dont ses superstitions le rapprochaient. J'ai dit que l'idée fondamentale de ce parti était la haine des Français, haine par laquelle il cherchait à maintenir le seul obstacle qui pût s'opposer, depuis 1825, à l'immigration blanche, et par suite à la multiplication de la classe de couleur, ce qui est pour lui le grand point. Or, le premier message de Soulouque constatait avec une véritable effusion de reconnaissance les bons procédés du gouvernement français. Ce désir de bons rapports avec nous qu'on verra devenir une des idées fixes de Soulouque et survivre, chez lui, même au réveil de ces passions ultra-africaines dont il sera bientôt la personnification sanglante, un pareil désir, disons-nous, était de sa part d'autant plus méritoire, que la seule idée politique qui se fût logée jusque-là dans son cerveau répondait à des tendances diamétralement contraires. Le bon, le paisible, le discret capitaine Soulouque s'était en effet émancipé, une fois dans sa vie, jusqu'à entrer dans une conspiration, et, ce qui est plus fort, dans

une conspiration contre Boyer, que d'ardents patriotes voulaient punir de s'être laissé octroyer par Charles X l'indépendance haïtienne, au lieu de nous l'imposer. Peu après le message, un projet de loi dont l'idée remontait à Riché en dégageait la conclusion implicite en proposant la légitimation du mariage entre l'Haïtienne et l'étranger. L'explosion de regrets qu'avait provoquée la mort de celui-ci avait fait une impression profonde sur l'esprit de Soulouque. Imiter en tout le dernier président, telle était sa grande préoccupation, préoccupation qui se traduisait parfois en actes d'une bonhomie naïve et touchante. Un jour, par exemple, Soulouque se lève en disant : « Le général Riché, devenu président, a décrété un service funèbre en l'honneur du général Borgella, qui était son bienfaiteur, et c'est une chose belle. Moi aussi je veux faire une chose belle en ordonnant un service pour le général Lamarre, qui est mon bienfaiteur. » Et en effet ce service eut les proportions d'une solennité nationale. Après la cérémonie, il y eut réception au palais, et le président, entouré des parents du général Lamarre, les présenta successivement à toutes les autorités de la ville, en disant : « Voici la famille de mon bienfaiteur, et c'est ma famille. »

Mettez cet immense besoin d'approbation aux prises avec la raillerie, et un choc terrible est à prévoir. Le nègre redoute le ridicule, précisément parce qu'il aime à le manier, et Soulouque y devait être d'autant plus sensible, que les rires partaient ici de la classe éclairée, de cette classe dont il aspirait à devenir, comme Riché, le représentant. Il faisait des efforts visibles pour désarmer, à

force d'application et de bonne volonté, les plaisanteries que provoquaient ses superstitieuses terreurs ; mais, ne sachant ni écrire ni lire, étranger à tous les détails de l'administration, ballotté sans jamais trouver de fond dans un océan d'affaires dont la moindre était pour lui tout un monde inconnu, il revenait plus ahuri que jamais de ces inutiles excursions dans la vie positive, et le sentiment profond, exagéré même, de son incapacité ajoutait aux angoisses de sa vanité africaine. Les ministres avaient beau être d'une discrétion absolue sur les naïvetés officielles de Son Excellence, il en arrivait toujours quelque chose en public, et les rires redoublaient. Soulouque changeait alors de tactique : au questionneur humble et timide qui se faisait épeler lettre à lettre le pourquoi et le comment des plus minces affaires courantes succédait l'homme entendu. Un ministre, un chef de division venaient-ils lui lire une dépêche : — Voyons ça, disait en créole le chef de l'État, et, prenant fièrement le manuscrit, il parcourait pendant quelques secondes, d'un regard à la fois réfléchi et dédaigneux, les mystérieuses lignes noires de *papier pâlé* (papier qui parle, écrit) ; puis il le reployait, ajoutant avec une assurance majestueuse : « Bien ! j'y penserai. » En effet, le malheureux y pensait tellement que *papier pâlé* finissait par lui brûler les mains. Alors, pour échapper aux tortures d'une curiosité à laquelle se mêlait toujours la peur des sortilèges, il mandait quelque employé dont il avait préalablement éprouvé la discrétion au moyen d'un innocent espionnage dont tout le monde avait le mot, et se faisait lire la dépêche. Une velléité d'hésitation s'était-elle manifestée

dans la voix du lecteur : — Bien, cher ! disait doucereusement Soulouque, et, après avoir noté dans son inflexible mémoire et le nom de celui-ci et le passage suspect, il faisait appeler un autre employé pour collationner la première lecture.

Une dangereuse gradation commençait ; à la peur des esprits s'était évidemment ajoutée, chez Soulouque, la défiance des hommes, et il fallait, après tout, s'y attendre. Dans ce duel inégal qu'il soutenait contre des puissances inconnues, pouvait-il considérer comme amie la portion de la galerie qui riait au lieu de lui venir en aide ? Chose significative et dont il dut être frappé tout d'abord, le sortilège du jardin était l'œuvre d'un chef mulâtre, et au premier rang des rieurs figurait la bourgeoisie mulâtre. De là cette inévitable conclusion que les mulâtres étaient de compte à demi avec l'introuvable poupée. Par contre, si un regard d'encouragement et de sympathie venait soutenir le courage de Soulouque, c'était surtout de la portion noire de la galerie que ce regard partait. Tant d'affinités devaient nécessairement aboutir à un contact, et le bas-fond du vaudoux, remontant peu à peu à la surface, avait fini par déborder sur le palais présidentiel. Je laisse à penser si les antipathies de caste, dont cette corporation est le principal refuge, avaient mis à profit la circonstance. Soulouque était d'autant plus accessible aux nouvelles influences qui l'entouraient, qu'il trouvait là à parler, à cœur ouvert et en pur créole, à des gens dont la supériorité intellectuelle n'humiliait pas son incurable vanité. On eut comme une première révélation de ces influences dans le retrait subit du projet relatif à la légiti-

mation des mariages entre Haïtiennes et étrangers. Il échappait aussi déjà à Soulouque des paroles comme celles-ci : « Je n'ai pas demandé d'être président, je n'y songeais pas, et je sais que je n'y étais pas préparé ; mais, puisque la constitution m'a appelé, pourquoi veut-on se défaire de moi ? »

Il est dans la nature de toute prévention gratuite de cesser tôt ou tard d'être gratuite, et la classe éclairée, dont il s'isolait par ses perpétuelles défiances, avait fini par le prendre au mot. Cette classe se gênait d'autant moins dans l'expression de ses craintes, que l'ascendant croissant de la coterie ultra-africaine était bien plus attribué à l'incurable faiblesse de Soulouque qu'à des dispositions menaçantes de sa part. Bref, les grenouilles demandaient un roi. Cette opposition n'avait à la vérité rien de sérieux, car les nécessités politiques d'où était sortie l'élection de Soulouque subsistaient toujours ; — mais, par cela même qu'on ne conspirait pas et que le mécontentement se traduisait en commérages de rue, l'écho n'en parvenait que plus souvent et plus vite aux oreilles du « peuple noir, » qui, déjà outré de l'incrédulité des gens bien vêtus à l'endroit des sortilèges, allait chaque jour apporter à ce « président » cette nouvelle preuve de la complicité des mulâtres avec la poupée toujours introuvable du jardin. Soulouque en devenait de plus en plus sombre. « Je sais, disait-il, qu'on conspire contre moi. Personne ne peut cracher en Haïti sans que je le sache ; mais, quand je pense à tout ce qu'il en coûte aux familles *pour faire un homme de vingt-cinq ans* ; je n'ai pas le courage d'agir... » Mot très-beau dans cette bouche, mais répondant à une pensée où

se trahissaient déjà d'étranges luttés. Dans ces moments, Soulouque recommençait avec une nouvelle ardeur les fouilles du jardin, et les esprits forts riaient de plus belle, sans se douter qu'à force de lancer la pioche dans le sol, il pourrait bien y creuser leur fosse.

Similien.

C'est dans ces inexprimables angoisses, l'oreille tendue à tous les bruits et à tous les rêves et tremblant à chaque pas qu'il faisait de marcher sur un complot ou sur deux raies en croix, que le président traversa ses cinq premiers mois de pouvoir. Vers la fin de juillet 1847, soit qu'il voulût échapper par l'éloignement à l'invisible regard du fétiche, soit que, distrait de cette obsession par quelques rumeurs alarmantes qui venaient de la partie septentrionale de la république, il saisît avidement l'espoir de se trouver enfin face à face avec des ennemis de chair et d'os, Soulouque résolut de faire un voyage au Cap. Il devait partir le 27, et voilà que le 26, à l'issue de la séance du sénat, il reçoit la visite de ses ministres, qui le glacent de terreur en lui remettant leur démission collective.

Était-ce là un signal de conspiration, ou plutôt MM. Paul, Céligny Ardouin, Dupuy et Laroche croyaient-ils le moment venu de séparer leur sort de celui d'un malheureux qui avait maille à partir avec les puissances surnaturelles? Tel était sans doute le double soupçon qui venait d'assailir son esprit, et Soulouque demanda d'un air troublé s'il était question d'une nouvelle révolution, ajoutant qu'il était prêt, si on voulait, à résigner ses pouvoirs. Ces messieurs s'efforcèrent de le rassurer en lui expliquant que leur retraite était uniquement motivée par d'énormes réductions que le sénat venait de faire au budget, et, allant eux-mêmes au-devant de ses méfiances, ils lui offrirent de l'accompagner, quoique démissionnaires, proposition que Son Excellence prit au mot avec un empressement marqué.

Soulouque partit donc, dans la nuit du 27 juillet, tout joyeux de mener en laisse ses quatre otages, mais, comme il ne pouvait s'assurer par le même procédé des vingt et quelques mille complices de la poupée qu'il allait laisser derrière lui, il chargea confidentiellement le général de brigade noir Similien, commandant la garde du palais, de tenir ceux-ci en respect jusqu'à son retour.

Similien exécuta si consciencieusement ses instructions, que, moins de deux semaines après le départ du président, les habitants de couleur de Port-au-Prince affluaient dans les consulats pour implorer la protection des pavillons. Le même jour, à la même heure, à Jacmel, aux Cayes, à Jérémie, à Léogane, c'est-à-dire d'un bout à l'autre de la presque île du sud, les magasins étaient fermés, et une panique aussi vive se manifestait dans la population de

couleur. Pour comprendre ce qui venait de se passer, il faut dire ce qu'était Similien.

J'ai parlé de la conspiration qui se forma, au sujet de l'ordonnance de 1825, contre Boyer. Le futur président n'y avait adhéré que par entraînement et sans trop savoir ce qu'il faisait, ce dont on lui avait tenu compte. Mademoiselle Joute avait répondu en personne de la fidélité du capitaine Soulouque, et c'est à cette occasion même qu'elle se l'était attaché en lui donnant la gérance d'une sucrerie qu'elle possédait. Le noir Similien, qui avait dans la garde un grade supérieur à celui de Soulouque, était aussi de cette conspiration, et sa complicité était assez évidente et assez raisonnée pour qu'il méritât d'y laisser sa tête; mais le débonnaire Boyer s'était contenté de le renvoyer de sa garde et de le placer avec son grade dans un autre régiment. Il conserva même à Similien la fourniture de l'habillement de l'armée, car Similien était tailleur. A la chute du *tyran*, Similien ne passa pas moins comme victime, et avec tous les profits attachés à cet emploi, dans le parti Hérard. Parmi les quatre ou cinq généraux noirs qui se soulevèrent successivement contre Hérard-Rivière, était, on s'en souvient, un général Dalzon. Dalzon fut tué sur l'acte, et le colonel noir Mercure, impliqué dans le complot, fut condamné à mort avec son propre fils, qu'il y avait entraîné. Celui-ci était le filleul de Similien, qui se trouvait être ainsi le *compère* du colonel Mercure, titre plus sacré aux colonies et surtout dans l'ancienne population esclave que ceux que créent les liens du sang. Similien déclara, la larme à l'œil, qu'Hérard avait droit de fusiller « compère Mercure; mais tuer le fils parce qu'il avait obéi

au père! » voilà ce qui bouleversait ses notions du juste et de l'injuste, car, dans les idées du noir, il n'y a pas de limite connue à la toute-puissance paternelle. Le fils de Mercure fut fusillé en dépit des supplications et des menaces de Similien, qui, furieux contre Hérard, se rallia à la scission de Guerrier, et se mit, dès ce moment, à faire une consommation effroyable de tafia pour se consoler de l'injustice des hommes.

Guerrier, devenu président, fit arrêter et mettre en jugement Acaau. « C'est juste! dit sentencieusement Similien : Acaau n'a pas droit de tuer les mulâtres ; » mais en apprenant qu'on poursuivait Acaau, même au sujet des brigandages qu'il avait commis sous Hérard-Rivière et contre les partisans mulâtres de celui-ci, Similien entra dans une épouvantable colère. D'après lui, un gouvernement qui n'existait que par la chute du parti riviériste devait plutôt rendre grâces à l'accusé de ce qu'il avait fait contre ce parti, et, suivant le fil de cette idée avec l'impitoyable persistance de l'homme ivre, il en était arrivé, au bout de huit jours, à faire publiquement le panégyrique d'Acaau. Cette fraction de la classe de couleur que Similien mettait ainsi en cause se récria, l'accusant d'adopter les haines de caste de l'affreux bandit. L'accusation alla droit au cœur impressionnable de Similien. Exaspéré de ce que les mulâtres ne saisissaient pas trop bien la distinction faite par lui entre leur couleur, qu'aurait dû respecter Acaau, et leurs opinions riviéristes, qui les désignaient à la justice d'Acaau, il crut de sa dignité de ne plus composer avec tant d'ingratitude, et, des altercations journalières aidant, Similien avait fini par vouer une haine acharnée

à tous les hommes de couleur, — aux uns parce qu'ils étaient riviéristes, aux autres parce que leur teint lui rappelait celui des riviéristes. Cette haine, mise en conserve dans un bain sans cesse renouvelé d'alcool, s'était maintenue intacte jusqu'à l'avènement de Soulouque.

A cette époque, Similien commandait en second la garde, dont Soulouque était, je l'ai dit, le commandant supérieur. Jugeant, par son propre exemple et par l'exemple de Riché et de Boyer, que de ce dernier grade à la présidence il n'y avait qu'un pas, Soulouque avait trouvé prudent de tirer après lui l'échelle. Il n'avait pas rétabli ce grade, et Similien, tout en restant commandant en second, se trouvait ainsi placé sous les ordres immédiats du nouveau président. De là, entre eux, des rapports de tous les jours et de toutes les heures, auxquels de vieux souvenirs de camaraderie donnaient un nouveau caractère d'intimité. Similien n'avait pas négligé, comme on pense, cette occasion de se venger de « l'ingratitude » des mulâtres, et les superstitieuses préventions de Soulouque ne le disposaient que trop à recevoir les impressions de son confident. A la vérité, celui-ci était d'une incrédulité révoltante à l'endroit des tireuses de carte et des fétiches, et c'est même là ce qui doit plus tard le perdre; mais Soulouque ne lui savait que plus de gré de s'associer à ses soupçons : le sceptique Similien était presque un allié dans le camp ennemi. Voilà pourquoi Soulouque lui avait laissé en partant, outre le commandement de la garde, celui du fort qui commande la ville, et de plus, comme on le sut plus tard, certaines instructions secrètes qui l'autorisaient à se

conduire à sa guise en cas d'éventualités dont l'appréciation était abandonnée à son seul *discernement*.

Or, dès le premier jour de sa dictature confidentielle, Similien avait discerné deux choses : 1° que la garde était à peu près la seule force régulière de la ville ; 2° que les batteries du fort pouvaient au besoin incendier et écraser la ville ; d'où il ressortait, avec la dernière évidence, que l'homme qui cumulait le commandement de la garde et celui du fort était maître de la ville corps et biens.

Je me hâte de dire que si la première impression de Similien, à cette découverte, pouvait être peu rassurante pour les mulâtres, la seconde fut une pensée de clémence. Saisi d'admiration devant le spectacle de sa propre magnanimité, il ne résista malheureusement pas à l'envie de faire partager cette admiration aux autres, et, pour qu'on pût mieux comprendre tout le mérite qu'il avait à pardonner, il crut devoir préalablement bien établir tout le droit qu'il avait de menacer. S'adressant donc tour à tour aux soldats de la garde qui était consignée au palais national et aux bandes de chenapans qui en assiégeaient les grilles et guettaient peut-être quelque sinistre signal dans le flux d'incohérentes paroles qui échappaient à l'ivresse de l'orateur, Similien se vanta tout haut des pouvoirs discrétionnaires qu'il avait reçus. Le caractère bien connu du personnage ne permettait guère de se méprendre sur la nature de ces pouvoirs réels ou prétendus, ni sur l'usage qu'il pourrait, le cas échéant, en faire. La classe aisée jeta les hauts cris. Ainsi les mulâtres s'obstinaient à ne jamais deviner que la moitié des intentions de Similien, et Similien en était pour sa mise en scène de magnanimité.

Cette nouvelle preuve de « l'ingratitude » des mulâtres lui parut combler la mesure, et deux canons, mèche allumée, ne permirent désormais l'accès du palais national qu'aux ennemis avérés de la classe de couleur, qui, de là, allaient porter de mystérieux mots d'ordre, les uns dans les quartiers pauvres de la ville, les autres au dehors. S'agissait-il de massacrer à un moment donné tous les mulâtres, de piller et d'incendier les magasins? C'est le bruit qui tout à coup circula, et la simultanéité de cette panique dans tous les centres populeux de la presqu'île ne permet guère de douter qu'elle ne fût fondée. Les noirs de la campagne refusèrent heureusement de se ruer sur Port-au-Prince, ce qui devait être, dit-on, le signal des massacres, et les mesures prises, pour le cas d'une agression des troupes du palais, par les généraux Therlonge (mulâtre) et Paul Decayet (noir), l'un commandant de la subdivision, l'autre de la place, achevèrent d'imposer à Similien.

Le ministre des relations extérieures, M. Élie, était seul à Port-au-Prince. En apprenant ces événements, sur lesquels il n'avait naturellement reçu que des rapports contradictoires, Soulouque détacha de son cortège le ministre de l'intérieur, M. David Troy, qui, informations prises, signifia à Similien l'ordre d'aller rendre compte de sa conduite au président. Pour toute réponse, Similien interdit l'entrée du palais du gouvernement aux deux ministres, et écrivit au Cap que M. Troy était l'agent d'une conspiration mulâtre ayant pour but un changement de présidence au profit du général Paul ou du général Souffran. En effet, soit que ce fût une tactique de Similien,

soit que la classe menacée eût eu réellement la velléité de se soustraire au danger permanent que faisait peser sur elle l'entourage de Soulouque, ces deux noms avaient été, au fort de la crise et on ne sait trop de quel côté, mis en avant. C'était là pour Soulouque le plus clair de l'affaire, et tranquille au sujet du général Paul qui l'accompagnait, je l'ai dit, en qualité de ministre démissionnaire, il ordonna par exprès au général Souffran, resté à la tête de la division de Port-au-Prince, de se rendre immédiatement sur la frontière dominicaine. Quant au reste, il ne parut pas d'abord y songer; puis, à deux jours de distance, on put entendre Similien se vanter d'avoir reçu des dépêches qui approuvaient complètement son zèle, et les ministres se féliciter d'avoir reçu d'autres dépêches qui approuvaient complètement leur prudence. En attendant que le chef de l'État vint donner lui-même le mot de l'énigme, une sorte de régularité avait fini par s'établir dans ce désordre. Les magasins s'étaient rouverts, les administrations s'étaient remises à fonctionner tellement quellement; MM. Élie et David Troy faisaient des circulaires, et le majestueux Similien, toujours maître du fort et du palais, buvait du tafia, à l'abri de ses deux canons, avec une foule d'affreux coquins en guenilles auxquels il citait tous les jours un nouveau trait de « l'ingratitude mulâtre. » Malgré la trêve tacite des deux partis, trois tentatives d'incendie de maisons de mulâtres vinrent rendre témoignage de l'éloquence de Similien et de la sensibilité de ses auditeurs.

Soulouque se décida enfin à revenir à Port-au-Prince, et s'y fit précéder par une proclamation non moins ambiguë que sa conduite. Il déplorait, dans cette proclamation,

le *conflit* qui s'était élevé en son absence entre les autorités, et menaçait du « glaive de la loi, les pervers » qui avaient profité de cette absence pour *essayer* de jeter le trouble et la discorde dans le pays. Quels étaient les pervers ? Dans cette attitude et dans ce langage fallait-il voir peur, bêtise ou complicité ? Une nouvelle qui arriva quelques heures avant la rentrée du président commença à éclaircir les doutes. Dans une allocution adressée aux troupes à Saint-Marc et aux Gonaïves, Soulouque avait décidément dévoilé ses rancunes contre la classe de couleur et prononcé de sinistres paroles à propos d'un article de *la Feuille du Commerce*, où les abominables projets de Similien avaient été très-nettement signalés. A cette occasion, Son Excellence avait laissé échapper plusieurs phrases de suite en pur français, ce qui était chez elle l'indice d'une grande surexcitation mentale. Une expérience décisive restait encore à faire, et, au bruit des salves d'artillerie qui annonçaient la rentrée de Soulouque, la population presque entière se porta aux abords de la résidence présidentielle pour assister à la première entrevue de celui-ci avec Similien.

Similien attendait à la porte principale du palais, à la tête de son état-major. On put pressentir d'étranges choses quand on vit le président serrer sur sa poitrine l'auteur de si chaudes alarmes, le remercier avec effusion et rentrer avec lui dans ses appartements le bras passé sous le sien. Les généraux Therlonge et Paul Decayet et le colonel Dessalines (1), chef de la police, qui, tous trois,

(1) Fils naturel du fameux empereur.

avaient pris diverses mesures pour protéger les habitants contre les fureurs de Similien, furent vertement tancés par Soulouque. M. David Troy, à son tour, ayant vainement exigé du président un désaveu formel de la conduite tenue par Similien pendant les deux derniers mois, donna sa démission, qui entraîna le renouvellement entier du cabinet.



V

Un procès de presse à Haïti.

La complicité du président dans la récente tentative de Similien parut dès ce moment évidente, et pourtant il n'en était rien. Les tergiversations de Soulouque entre Similien d'une part et MM. Élie et David Troy d'autre part, avaient été, jusqu'au dernier jour, très-sincères. C'était le général Souffran lui-même qui venait de le pousser dans le parti ultra-noir. Des deux candidats à la présidence dont les noms avaient été remis en avant, Souffran était le seul qui se trouvât, lors des derniers troubles, à Port-au-Prince, et, sentant que cette circonstance le désignait d'une façon toute particulière aux défiances de Soulouque, il avait, comme on dit, tiré son épingle du jeu en affectant auprès de celui-ci de prendre

la défense de Similien. « Ce sont ces *petits mulâtres*, c'est ce Courtois, aurait-il dit, qui ont inventé toute cette affaire pour se créer une occasion de ressaisir le pouvoir. » M. Courtois, mulâtre et membre du sénat, était l'auteur de cet article de *la Feuille du Commerce* dont nous avons parlé. Le président avait cru aisément à ce témoignage en apparence si désintéressé d'un homme qu'une notable portion de la classe éclairée avait adopté, et qui ne pouvait pas être surtout soupçonné d'appartenir à l'école de Similien. De là, la réaction qui s'était opérée en faveur de celui-ci dans l'esprit de Soulouque. Il y avait encore dans cet esprit flottant si peu d'aptitude à une résolution violente et préméditée, qu'en apprenant le fâcheux effet qu'avaient produit ses nouvelles tendances, le président fit immédiatement un pas en arrière. Le chef de police Dessalines rentra en grâce. Une mission à l'étranger fut en même temps offerte à M. David Troy, qui se contenta de répondre : « Je n'ai donné à personne le droit de supposer que je pourrais jamais consentir à représenter à l'extérieur un gouvernement aussi avili. » On put d'autant mieux croire à un retour de Soulouque vers les modérés, qu'une circulaire du 18 octobre vint enjoindre, en termes sévères, aux agents de l'autorité de maintenir l'interdiction qui pesait sur le vaudoux et le don Pèdre (1); mais

(1) La *danse à don Pèdre*, inventée en 1768 par un magicien noir du Petit-Goave, Espagnol d'origine, est le *vaudoux* à la cinquième puissance. Ses mouvements sont plus saccadés et son effet sur les spectateurs plus contagieux. On en meurt quelquefois. Pour lui faire produire plus d'effet, les nègres mettent dans le tafia qu'ils boivent en dansant de la poudre à canon bien écrasée.

voilà que, le 6 novembre suivant, une autre circulaire défendait en termes non moins sévères, aux mêmes agents, de molester les bonnes gens qui voudraient s'amuser à danser l'*arada*, euphémisme officiel du vaudoux. En effet, la canaille vaudoux était dans l'intervalle complètement remontée en faveur au palais, qu'elle fréquentait comme aux plus beaux jours de la dictature intérimaire de Similien. Un écrit manuscrit de M. David Troy, et dont on s'arrachait avidement les copies d'un bout à l'autre de la république, avait produit ce nouveau changement.

Dans cet écrit, que son auteur n'avait pas hésité à avouer dès la première interpellation, M. David Troy développait et justifiait les mesures proposées par lui pour prévenir le retour des scènes d'épouvante provoquées par Similien. Il établissait la résistance désespérée du président à toute espèce de répression et la protection dont il avait couvert les auteurs de tant de scandales et d'inquiétudes. L'impossibilité du maintien du président ressortait clairement des révélations de M. Troy. Les mulâtres qui, en se sentant soutenus par la bourgeoisie noire, aussi menacée qu'eux par le parti Similien, étaient passés de l'effroi à la jactance, ne se gênaient pas pour exprimer tout haut ce que cet écrit donnait à penser, et, comme M. Troy n'avait pu se dispenser de citer textuellement certaines réponses du futur empereur, les lecteurs ne gardaient pas toujours leur sérieux. C'était attaquer Soulouque par ses deux côtés faibles : la préoccupation des complots mulâtres et la terreur des plaisanteries mulâtres. A ce double choc, tout ce que Similien avait accumulé de dangereux ferments dans cette pauvre machine fit explosion. La session était

a peine ouverte (novembre 1847) que le président enjoignit au sénat de se constituer en haute cour de justice pour décréter d'accusation et faire arrêter immédiatement le sénateur Courtois, coupable d'avoir excité les citoyens à s'armer les uns contre les autres, diffamé, calomnié, injurié une portion de ces mêmes citoyens. Les citoyens dont Soulouque épousait si chaudement les susceptibilités étaient, je l'ai dit, Similien et les odieux gredins qui, pendant près d'un mois, avaient fait peser sur la ville une menace publique de massacre, de pillage et d'incendie.

Le sénateur dénoncé n'était qu'un brouillon de considération fort mince ; mais sa personnalité disparaissait devant l'immense et terrible intérêt que soulevait la question posée. Les deux injonctions du protecteur de Similien trahissaient un parti pris d'autant plus menaçant qu'elles n'avaient pas même l'excuse d'une apparence de légalité. La constitution ne permettait l'arrestation d'un sénateur qu'en cas de *flagrant délit pour des faits criminels*, et, aux termes d'un autre article, *la forme de procéder devant le sénat* devait être *déterminée par une loi*, laquelle loi n'avait jamais été rendue. Aussi le message présidentiel trouvait-il dans le sénat une opposition très-vive ; mais cette opposition dut bientôt céder devant un formidable appareil militaire qui se déploya non loin du palais de l'assemblée, pendant que le reste de la ville était parcouru en tout sens par des forces nombreuses et une nuée d'officiers et de généraux à cheval. Le bruit qui se répandit tout à coup de l'approche des noirs de la plaine, et plus encore, une deuxième injonction du président au sénat d'avoir à or-

donner sur-le-champ l'arrestation prescrite, si on ne voulait le voir lui-même, à la tête de sa garde, aller appréhender le sieur Courtois, achevèrent de vaincre les résistances, d'heure en heure plus faibles, de cette assemblée, qui décréta enfin la double illégalité qu'on lui imposait. Une commission de cinq sénateurs se rendit à huit heures du soir chez le prévenu pour lui signifier ce décret et l'inviter à se constituer prisonnier. Ils le trouvèrent dans sa galerie, devant la porte extérieure de sa demeure, en uniforme, entouré de sa famille, et la ceinture garnie de pistolets. Sa réponse fut un refus bien articulé d'obéir, et la menace, si la force était employée, de mettre le feu à un baril de poudre placé derrière lui. La maison resta cernée de très-loin toute la nuit, pendant que la terreur régnait dans les quartiers environnants et que toute la ville était sur pied. Ce fut dans la matinée du lendemain seulement que M. Courtois céda aux vives instances de ses amis et d'une partie des sénateurs, lesquels lui promettaient, sans probablement le croire, que le président, désarmé par son obéissance, ne pousserait pas les choses plus loin; il consentit à se rendre en prison, pourvu qu'aucun agent de la force publique ne l'accompagnât. A son entrée dans la geôle réservée aux criminels ordinaires, on le chargea de fers. Les magasins restèrent fermés tout le jour et, le lendemain dimanche, les crieurs publics, précédés de musique et de tambours, vinrent interrompre le silence de terreur qui planait sur la ville en proclamant les *crimes* de Courtois et sa mise en jugement.

Ce procès, d'où allait peut-être sortir une lutte effroyable, s'ouvrit deux jours après. Il est à remarquer qu'au

nombre des griefs formulés contre l'accusé par le commissaire du gouvernement figurait celui d'avoir souvent risqué d'irriter la France par d'odieuses diatribes contre son gouvernement et le roi lui-même, et par d'infâmes accusations contre notre précédent consul général, M. Levasseur. A une époque où la haine de la France était encore le thème favori des hommes de couleur, M. Courtois, élevé en France, ancien officier au service de France et marié à une Française, n'avait en effet rien trouvé de mieux, pour se mettre à la mode, que d'outrer des sentiments contraires à ceux que semblait lui imposer ce triple lien. La tâche des défenseurs était facile, car, outre les deux causes de nullité et d'incompétence mentionnées plus haut, la constitution consacrait une liberté à peu près illimitée de la presse ; mais Soulouque apportait un terrible concours à l'argumentation du ministère public. Dans des allocutions journalières adressées aux heures de parade à sa garde, pendant toute la durée des débats, Soulouque répétait avec une insistance implacable que, si la mort de Courtois lui était refusée, il ne le ferait pas moins fusiller. Ce *speech* matinal de Son Excellence était chaque fois applaudi avec fureur par les gens de sac et de corde qui avaient élu domicile aux portes et jusque dans la cour du palais, toujours à l'affût d'un signal à interpréter contre les mulâtres. Similien en était rayonnant de satisfaction et de sérénité. L'effroi arriva peu à peu à tel point dans la ville, qu'on n'osait plus y faire des vœux pour l'accusé, dans la persuasion que cette victime était nécessaire à la satisfaction d'instincts dont la cruauté n'avait pas été soupçonnée jusque-là. Enfin, le soir du quatrième

jour, après huit heures de délibération durant lesquelles les injonctions les plus menaçantes n'avaient pas été épargnées, l'arrêt fut rendu : le sénat, qu'on jugeait avoir fait une complète abnégation de lui-même, avait eu le courage de ne condamner M. Courtois qu'à un mois d'emprisonnement, en lui conservant son siège de sénateur. On devine l'emportement du président et du parti Similien à cette nouvelle. La garde et les troupes restèrent sous les armes toute la nuit, pendant qu'on agitait au palais les résolutions les plus violentes. Les plus modérés proposaient d'enjoindre à la chambre des représentants de casser la sentence du sénat, et, en cas de refus d'obtempérer à une exigence aussi monstrueusement illégale, de briser tout le pouvoir législatif. Je dois dire que Soulouque recula tout d'abord devant une pareille éventualité. Dans ses idées à lui, le pouvoir législatif faisait partie intégrante du mobilier gouvernemental et il n'entendait pas être plus pauvrement meublé que ses prédécesseurs. Enfin, le jour venu, Son Excellence s'arrêta à un expédient qui, d'après elle, devait tout concilier. Il s'agissait non plus de casser la sentence du sénat qui restait libre de faire de cette sentence ce que bon lui semblerait, mais simplement de faire *rejuger* Courtois par un conseil de guerre, auquel furent immédiatement convoqués les innombrables généraux domiciliés ou employés dans la capitale.

Le formaliste Soulouque les reçut au milieu d'un formidable appareil militaire, ayant près de lui l'inévitable Similien, un certain général Bellegarde, homme d'affreux antécédents, qui, pour son coup d'essai, avait voulu assassiner jadis le président Boyer, et un autre nommé Belan-

ton, qui, à ses moments d'épanchement, se vantait de pouvoir d'un mot lancer sur la ville les noirs de la plaine. Il ne manquait à la réunion que le brave général Therlonge, commandant de l'arrondissement de Port-au-Prince, qui avait refusé d'obéir à trois appels consécutifs et fut, pour ce motif, remplacé peu après par l'abominable Bellegarde.

Après de violentes récriminations, le président, interpellant un à un tous les généraux convoqués, posa à chacun d'eux cette question : « Courtois est-il coupable à vos yeux ? » Quelques-uns voulaient biaiser et développer une opinion. « Répondez oui ou non ! » disait aussitôt Soulouque d'un ton froidement impératif qu'on ne lui avait pas connu jusque-là. Personne n'osa répondre non. Les plus audacieux ajoutèrent seulement à leur affirmation ces mots : *puisque le sénat l'a condamné*. Les généraux furent congédiés à dix heures avec ordre de revenir à deux heures de l'après-midi pour signer *leur* décision, et, pendant qu'il faisait rédiger cette décision, Soulouque, qui pensait à tout, donna ordre de *creuser la tombe* de Courtois.

Les mulâtres exaspérés avaient passé la nuit à préparer leurs armes et à faire des balles, décidés à se porter à la maison d'arrêt pour en arracher Courtois à la première tentative qui serait faite contre sa vie ; mais, au jour, une pensée de prudence était venue se mêler à ces apprêts belliqueux. Les magasins étaient fermés. Des objets de prix étaient de toutes parts apportés au consulat de France ; des demandes de protection et d'asile lui étaient incessamment adressées par les familles de couleur les plus considérables, soit par leur fortune, soit par la position politique

de leurs chefs. On venait, en effet, d'apprendre que les noirs de la vaste plaine qui s'étend à l'est et au nord de Port-au-Prince et ceux qui habitent les mornes voisins avaient reçu chacun dix cartouches avec ordre de se ruer sur la ville au premier coup de canon qui partirait du fort national. Vers trois heures, les membres des deux chambres furent convoqués par leurs présidents à une séance extraordinaire, ce qui semblait faire présager une résolution décisive ; mais, dans l'intervalle, tous les généraux étaient retournés au palais, selon l'ordre qu'ils avaient reçu le matin, et venaient de signer dans un morne silence leur unanime affirmation de la culpabilité de Courtois. En ce moment, les tambours battirent aux champs dans la grande cour du palais, remplie de troupes en bataille et de canons mèche allumée, et la foule de généraux qui encombraient la grande salle de réception se sépara en deux haies pour saluer le consul de France, M. Maxime Raybaud, et lui livrer passage.

Nouveau venu dans le pays, représentant d'une puissance qui en est réduite à jouer auprès du gouvernement haïtien le rôle peu gracieux de créancière, et contre laquelle s'élevaient tant de préventions invétérées ; en butte aux intrigues des commerçants anglais et allemands, dont sept étaient pourvus de consulats, et qui, maîtres des trois quarts des affaires traitées à Haïti, se disaient ruinés par notre dernière convention, dont les dispositions tendaient, en effet, à limiter les bénéfices réguliers prélevés par eux sur certaines dilapidations officielles, M. Maxime Raybaud avait déjà su conquérir, sans la chercher, cette immense considération personnelle dont

on le verra plus tard faire un si magnifique usage. On lui savait surtout gré de son attitude pendant les événements du mois d'août. Après que Similien eut chassé du palais du gouvernement MM. Élie et David Troy, que le silence du président et l'absence de toute force armée à leurs ordres condamnaient à une impuissance absolue, le consul d'Angleterre, M. Ussher, par un procédé très-familier à la chancellerie britannique, était bravement allé les trouver pour leur imposer avec menaces la responsabilité des dommages que pourraient éprouver non-seulement ses nationaux, mais encore les Haïtiens liés d'affaires avec ceux-ci. M. Raybaud s'était conduit tout autrement. Bien loin de vouloir ajouter par d'intempestives réclamations à une impuissance que les deux ministres étaient les premiers à déplorer, il avait silencieusement secondé le système de réserve et de temporisation que la situation leur imposait, prenant de concert avec M. Jannin, commandant de notre corvette stationnaire *la Danaïde*, toutes les mesures propres à garantir les Européens et les Haïtiens qui auraient, le cas échéant, à s'abriter sous notre pavillon, mais évitant aussi toute démonstration de nature à être interprétée par la classe menacée comme un signal d'alliance offensive et à la jeter dans une lutte dont les suites eussent été incalculables.

Au début du procès, et tant qu'une juridiction régulière en était restée saisie. M. Raybaud avait refusé de s'immiscer dans une affaire purement intérieure. Devant l'urgence et la gravité des circonstances, il oublia ses scrupules. Adjuré par une requête lamentable de madame Courtois, sollicité, pressé par une foule de gens qui le



suppliaient de prévenir une immense effusion de sang, sachant d'un autre côté que des ordres allaient être expédiés pour l'arrestation de M. David Troy, du député Preston, le plus riche négociant de Port-au-Prince, des trois défenseurs de Courtois, dont l'un était également député, et du sénateur Latortue qui avait le plus insisté pour son absolution ; apprenant enfin que *la tombe était déjà creusée*, il fit prévenir le ministre des relations extérieures qu'il désirait être reçu par le président. Ce ne fut que trois heures après qu'un aide de camp de celui-ci vint dire au consul qu'il était attendu.

M. Raybaud avait fait préalablement proposer au consul d'Angleterre de se réunir à lui pour tenter un effort en commun ; mais ce jour-là M. Ussher n'était pas en veine d'exigences, et il se résigna à laisser à M. Raybaud tout l'honneur d'une démarche dont le succès était beaucoup plus douteux que le danger.

Les marques exceptionnelles de considération qui venaient d'accueillir à son entrée M. Raybaud étaient de bon augure ; mais la contraction des traits du président, qui parut cinq minutes après et le fit asseoir près de lui, apprit bientôt aux spectateurs pleins d'anxiété de cette scène que notre consul avait accepté une tâche fort pénible.

M. Raybaud parla au président de la collision qui allait nécessairement éclater, s'il s'obstinait à faire périr le sénateur Courtois au mépris d'une sentence rendue par le premier corps de l'État, de l'incendie et du pillage de la ville, enfin des pertes énormes dont le commerce étranger aurait à demander compte à la république. — « Le sénat m'a outragé..... *Si l'homme ne meurt pas*, que deviendra

mon honneur? » — Telle était l'invariable réponse de Soulouque, et l'altération de sa voix, entrecoupée de pénibles silences, témoignait du violent état de son âme. La conversation continua un moment à voix basse ; on put cependant comprendre que M. Raybaud insistait sur le danger de ne pouvoir s'arrêter dans la voie sanglante où le président allait se précipiter, sur les inimitiés mortelles qu'il allait accumuler contre lui. Cette considération, à en juger par la crispation croissante des traits de Soulouque, parut faire sur lui une impression qui n'était pas celle qu'avait voulu produire M. Raybaud ; puis, revenant avec cette obstination particulière aux enfants et aux noirs à sa première réponse, il persistait à se dire outragé par le vote indulgent du sénat. Dans ses yeux injectés de sang (c'est la rougeur des nègres) roulaient des larmes prêtes à jaillir. « Non... tout sera fini ce soir... Voyez... *ce monde est ici pour cela,* » dit-il enfin en montrant le groupe de généraux, qui, debout à quelques pas de là, considérait les deux interlocuteurs dans une attention profonde. Ces derniers mots en apprenaient beaucoup au consul : une terreur malade de l'opinion, telle était évidemment l'idée fixe et dominante de cet inculte orgueil, pour qui la clémence était un aveu de faiblesse. M. Raybaud fit vibrer violemment cette corde : « Eh bien ! dit-il assez lentement pour être bien compris, si cet honneur dont vous venez de parler vous est si cher, il est indispensable que vous sachiez que votre réputation sera à jamais flétrie à *l'étranger* par le coup que vous allez lui porter vous-même. Plus vos ressentiments contre cet homme vous paraissent légitimes, plus le sacrifice en

serait trouvé glorieux, et j'ose assurer que *notre roi, si clément lui-même, l'apprendrait avec une véritable satisfaction.* » Le consul, ne recevant pas de réponse, croyait avoir définitivement échoué, lorsque Soulouque lui dit : « Si l'homme ne meurt pas, je veux qu'il parte... et pour toujours, pour toujours, répéta-t-il avec force ; *c'est en considération du roi.* » Il était inutile d'insister pour obtenir mieux que ce bannissement, toujours illégal.

Après la tragédie, la comédie. Au moment où M. Raybaud remerciait le président de lui avoir accordé cette vie et du calme que sa promesse allait rendre à la ville, le consul anglais, accompagné de son vice-consul, entra précipitamment dans la salle. A la prière de M. Raybaud, Soulouque répéta sa promesse devant le nouveau venu, et ce brave M. Ussher sortit non moins précipitamment, pour aller, au grand galop de son cheval, annoncer à la famille Courtois qu'il venait de sauver son chef. On sut plus tard la cause de ce dévouement subit de M. Ussher. Son ami, M. Dupuy, qui de loin avait assisté à l'entrevue, croyant comprendre que l'affaire prenait une tournure favorable, l'avait envoyé presser de venir participer à une démarche d'où pouvait rejaillir quelque honneur pour le représentant de la France. Les ministres, qui, dans tout ceci, avaient montré une faiblesse pitoyable, voulurent aussi, comme M. Ussher, placer leur mot dans l'affaire, et, pour colorer d'un semblant de légalité cette clémence à la Pierrot qui consistait à *commuer* un mois de prison en bannissement perpétuel, ils répandirent à profusion dans la ville stupéfaite une proclamation où ils faisaient dire entre autres choses au président : « M. Joseph Cour-

« tois, s'étant rendu coupable d'un article *intempestif*, à
« été livré au glaive de la loi. Le pays attendait justice
« de cette conduite blâmable, imprudente. Cédant à mes
« principes d'humanité et aussi à la généreuse sollicita-
« tion des consuls de France et d'Angleterre, faite au nom
« de leurs gouvernements respectifs, j'ai usé du droit de
« faire grâce que m'accorde l'article 129 de la constitu-
« tion. Depuis cet acte de clémence, le sieur Courtois a
« sollicité la permission de quitter le sol de la républi-
« que; j'ai cru devoir, dans l'intérêt de l'ordre, *profiter*
« de cette disposition pour éloigner de nos foyers un pa-
« reil sujet de discorde. » Proclamation monumentale et
qui dénote un progrès immense dans la prudence consti-
tutionnelle des noirs!

VII

Une solution nègre.

Heureuse d'en être quitte à si bon marché, la bourgeoisie jaune et noire passa de l'emportement à l'excès de condescendance. Le sénat tout le premier, revenant sur les réductions qu'il avait faites au budget, *revota* sans compter tout l'argent que Soulouque voulait bien lui demander. On désirait, mais sans oser le désirer trop haut, que le président comprît à la longue le tort que lui faisait son entourage ultra-noir : les révoltes de l'opinion se réduisaient à l'expression timide de ce vœu. Ainsi le pauvre noir si facile à décontenancer était déjà arrivé à ce point, que la classe éclairée, dont il agaçait naguère les nerfs par sa pusillanimité et ses ridicules, était prête à lui savoir gré de ce qu'il voulût bien la laisser vivre.

Ces revirements subits de l'opinion, l'épreuve qu'il ve-

nait de faire de sa propre force, parurent, d'un autre côté, calmer les superstitieux pressentiments de Soulouque. La politique d'abnégation perdait décidément du terrain devant la politique de persévérance, et, à travers le large trou qu'il venait de faire dans la constitution, le président embrassait déjà, d'un regard visiblement satisfait, des perspectives beaucoup plus lointaines que celles de son pouvoir quadriennal. A tout hasard, il voulut se mettre en règle avec l'avenir, et un matin, le 31 décembre 1847, Soulouque épousa sans bruit madame Soulouque, qui, non moins prévoyante, avait déjà donné un gage indirect de perpétuité à la future dynastie (1).

Ceci est tout un côté curieux des mœurs haïtiennes, et nous aurons à y revenir. Qu'il nous suffise de dire que, dans la circonstance, le mariage de Soulouque équivalait à un manifeste politique, et fit à ce titre sensation; ce que l'on comprendra, si nous rappelons que les deux fondateurs mulâtres de la république, Pétion et Boyer, n'avaient successivement épousé mademoiselle Joute qu'en présence de l'Être suprême, tandis que les autocrates noirs, Toussaint, Dessalines, Christophe, étaient bien et dûment mariés à l'église. L'approche du mois fatal, du douzième mois, rendit Soulouque à toutes ses terreurs, et la deuxième quinzaine de février surtout se passa pour lui dans des transes inexprimables. Je n'ai pu savoir si l'on découvrit enfin la poupée; mais on fit en petit co-

(1) Soulouque en avait déjà une fille, devenue plus tard la princesse Olive. Aucun enfant mâle ne l'a suivie, de sorte qu'aux termes de la constitution, l'empereur sera réduit à se désigner un successeur par soumission cachetée remise au sénat.

mité tant de conjurations que, le 1^{er} mars 1848, Soulouque se retrouva radieux de santé, de joie et d'orgueil, dans ce même palais de la présidence où étaient tombés Hérard et Pierrot, où étaient morts Guerrier et Riché. Les dieux nègres avaient vaincu !

Tranquille du côté des esprits, sachant par une récente expérience qu'il pouvait beaucoup oser vis-à-vis des hommes, persuadé enfin, sur la foi de ses confidents vaudoux, dont certains discours d'anniversaire s'étaient fait complaisamment l'écho, qu'il n'avait franchi cet écueil si redouté du douzième mois que grâce à une évidente prédestination, Soulouque reprit ouvertement l'idée favorite des chefs noirs et du parti noir, idée que le président Guerrier avait déjà émise pour son propre compte, que le président Pierrot avait à son tour poursuivie, et que Riché allait lui-même réaliser, lorsqu'il fut surpris par la mort. Serait-il roi absolu comme Christophe, ou empereur constitutionnel comme Dessalines ? Soulouque n'en comprenait pas trop la différence, ce qui était au fond, chez lui, une grande preuve de sens. En attendant, cette innocente fantaisie se compliquait de préoccupations assez inquiétantes. La nouvelle était arrivée de Santo-Domingo que le président Santana avait fait fusiller, comme impliqué dans une conspiration haïtienne, son principal ministre. Or, sait-on ce qui frappa Soulouquē dans cette nouvelle ? Ce n'est pas l'avortement d'un complot qu'il avait soudoyé, c'est la vigueur déployée par ce *hattier* (1), terme de mépris dont il se servait pour désigner le chef espa-

(1) De l'espagnol *hato*, lieu où l'on élève les bestiaux, pacage.

gnol. Cette idée le poursuivait partout et jusque dans son conseil des ministres, où il lui arrivait souvent d'interrompre la lecture d'un rapport par des distractions comme celles-ci : « Savez-vous que ce *hattier* a du caractère ! Il a fait fusiller son premier ministre !... Oui, ce *hattier* a du caractère ! » Ces parenthèses présidentielles durent plus d'une fois faire frissonner les nouveaux ministres ; mais Soulouque s'en prenait pour le moment aux anciens. A propos de troubles provoqués aux Cayes par le parti ultra-noir, M. David Troy venait d'être arrêté à Port-au-Prince et jeté dans un cachot avec toute sa famille. Quant au général Céligny Ardouin, l'un des membres les plus distingués de la classe de couleur, il avait été, en attendant mieux, éliminé de la chambre des représentants, sous prétexte d'incompatibilités qui n'existaient pas. Soulouque persistait, en un mot, dans l'idée qu'on conspirait contre lui, et la certitude que les fétiches n'étaient plus, cette fois, de la partie, donnait un caractère entièrement nouveau à l'expression de ses perpétuels soupçons, autrefois formulés sur le ton de la plainte. « Je ne veux pas faire la sottise figure du président Pierrot, s'écriait-il en créole. Puisque je suis arrivé au pouvoir sans intrigues, je brûlerai tout, je tuerai tout plutôt que de... A propos, savez-vous que ce *hattier* de là-bas a du cœur ! »

Jamais certes, ces soupçons n'avaient été plus gratuits, car jamais l'abattement de la classe à laquelle ils s'adressaient n'avait été plus profond ni mieux motivé. Les hommes de couleur n'avaient plus même la ressource de se faire oublier en se perdant dans les rangs de la bourgeoisie noire. La fraction ultra-africaine les y désignait

maintenant du doigt. Chaque dimanche, après la parade, une bande composée des noirs les plus connus par leur antipathie pour les mulâtres se mêlait au cortège qui reconduisait Soulouque, et, à l'entrée du palais, voici la scène qui se jouait régulièrement, depuis le premier anniversaire présidentiel : « Président, disait un compère, le peuple noir demande telle ou telle chose. » Et un jour « peuple noir » voulait que tous les hommes de couleur fussent exclus des emplois publics, un autre jour que l'une des deux couleurs du pavillon haïtien, le rouge, emblème des sangs-mêlés, en fût enlevée; ainsi de suite. Et notez que ceci se passait au mois de mars 1848 : « peuple noir » ne se doutait pas qu'à deux mille lieues de distance, « peuple blanc » le copiait. Le 9 avril, on craignit d'avoir le mot de cette sinistre comédie.

L'orateur de la bande ajouta ce jour-là à ses précédentes exigences le rétablissement de la constitution de 1816, qui transformait la présidence en dictature viagère, le renvoi du cabinet et la substitution de simples secrétaires aux ministres. Soulouque adhéra gracieusement aux deux dernières parties de cette requête, et promit, quant à la constitution de 1816, d'obéir aux « réclamations du peuple et de la force armée. » De cette connexité de demandes inconstitutionnelles et de cris de proscription contre la classe de couleur fallait-il conclure que la politique de stabilité et l'existence de la classe de couleur devenaient incompatibles? On annonçait en même temps quelque chose d'extraordinaire pour le dimanche suivant 16 avril. Soulouque allait-il proclamer l'empire ou la royauté? C'était à peu près l'unique question qu'on se posât, et cependant

une impression inexplicquée de terreur y répondait dans plus d'une poitrine. Au jour indiqué, la parade se passa comme à l'ordinaire; mais, vers le milieu de l'après-midi, trois coups de canon partirent du palais, et furent immédiatement répétés par le fort.

A ce signal d'alarme, si rarement entendu, et qui annonce à quinze lieues à la ronde que la patrie est en danger, tous les habitants, comme il est prescrit en pareil cas, se précipitèrent armés sur la voie publique. Les généraux, sénateurs, députés et fonctionnaires supérieurs présents dans la capitale se rendirent, à l'exception des plus prudents, au palais pour connaître la cause de cet appel et recevoir des ordres. Ils passèrent à travers la garde du président, qui occupait à rangs serrés la cour intérieure. La générale battit de toutes parts. Bientôt un officier général arriva au consulat de France, et rebroussa chemin de toute la vitesse de son cheval après avoir jeté au consul ces mots : « C'est une scène *toute de famille* qui va se passer. Le président vous fait dire que, *quelque chose qui arrive*, vous n'avez pas à vous alarmer pour vos nationaux. » Cet officier général était M. Delva, depuis ministre haïtien à Paris.

Quelques minutes s'étaient à peine écoulées, qu'on entendit du côté du palais des feux répétés de mousqueterie, auxquels répondit un immense cri d'angoisse et de désespoir dans toute la ville. Des chevaux de généraux venant de cette direction fuyaient épouvantés, et sans leurs cavaliers, à travers une population qui se précipitait, folle de terreur, vers les consulats et jusque dans les maisons des étrangers. La grille en fer qui renferme dans son vaste

quadrilatère toute l'enceinte du palais et de ses dépendances était fermée. En dedans et près de l'entrée, le député Cérissier-Lauriston, chef de division des relations extérieures et secrétaire de l'avant-dernière mission haïtienne à Paris, gisait, la tête fracassée, dans son sang. Dans la galerie ouverte qui fait face à la cour, des mourants et des morts étaient étendus pêle-mêle, et parmi ces derniers deux généraux, dont un noir. Un long chapelet de fuyards, que les balles égrenaient à chaque seconde, escaladait la grille du côté du jardin; mais ils ne furent que faiblement poursuivis : le gros de la garde s'était précipité en tumulte dans l'intérieur même du palais, massacrant au passage les mulâtres errants dans les corridors, pendant que le général Célicny Ardouin se traînait tout saignant jusqu'à la chambre à coucher du président, qui suivait, hideux de fureur, les pas chancelants du blessé en l'accablant de menaces de mort. La politique de stabilité s'était enfin levée pour Haïti : Soulouque venait de trouver une solution.

Nous voici et pour longtemps dans le sang jusqu'au cou. Nous allons voir Soulouque entasser cadavres sur cadavres pour s'en faire un marchepied impérial, puis découvrir que l'enjambée est encore trop longue et redescendre paisiblement à terre pour ramasser et ajouter à la pile des victimes quelques cadavres de bourreaux. Au sein même de ces saturnales de la barbarie nègre finiront ainsi par se produire des garanties relatives d'ordre, ou du moins de sécurité. D'autres surprises nous sont réservées chemin faisant. Sans avoir reçu le mot et comme d'instinct, cette Cafrérie en délire va poser, développer et, qui

plus est, résoudre des questions qui, vers la même époque, sont restées heureusement chez nous à l'état de question, et qui semblaient être le privilège des civilisations ennuvées et vieillies.

VIII

Massacres. — M. Maxime Raynaud. — Le communisme nègre.

Lors de la réaction noire de 1844, le bandit Acaau se rendit, pieds nus, vêtu d'une espèce de toile d'emballage et coiffé d'un petit chapeau de paille, au calvaire de sa paroisse, et là fit publiquement vœu de ne pas changer de toilette tant que les ordres de la « divine Providence » ne seraient pas exécutés. Puis, se tournant vers les paysans nègres convoqués au son du *lambis* (4), Acaau expliqua que la « divine Providence » ordonnait au pauvre peuple,

(4) Gros coquillage, ayant à l'intérieur la forme d'un alambic, qui faisait l'office de trompette chez les esclaves insurgés. C'est à peu près le *caracol* des paysans à demi africains de la campagne de Valence. A une époque bien récente encore, si le *caracol* résonnait dans la *huerta*, Valence s'attendait à être pillée.

premièrement de chasser les mulâtres, deuxièmement de partager les propriétés des mulâtres. Si indélicate que parût cette exigence d'en haut, l'auditoire pouvait d'autant moins la révoquer en doute, qu'elle avait pour garant un ex-garde champêtre, doublé d'un lieutenant de gendarmerie, car telle était la position d'Acaau lorsqu'il s'improvisa « général en chef *des réclamations* de ses concitoyens. » Un murmure désapprobateur circula toutefois dans les groupes, pendant que les regards erraient de quelques noirs bien vêtus à quelques mulâtres en haillons perdus dans la foule. Acaau comprit : — « Oh ! ceux-là sont nègres ! » reprit-il en désignant les mulâtres en question.

Un noir d'une trentaine d'années, attaché comme ouvrier à une guildive (fabrique de tafia) du voisinage, sortit alors des rangs, et dit à son tour à la foule : « Acaau a raison, car la Vierge a dit : *Nègue riche qui connaît li et écri, cila mulâte ; mulâte pauve qui pas connaît li ni écri, cila nègue* (1). » Puis il joignit dévotement ses oraisons aux oraisons d'Acaau. Ce noir s'appelait Joseph, et, à partir de ce jour, il se fit appeler *frère Joseph*. Coiffé d'un mouchoir blanc, vêtu d'une chemise blanche qu'emprisonnait un pantalon également blanc, il marchait, un cierge à la main (2), au milieu des bandes d'Acaau, qu'il

(1) Tout nègre riche et sachant lire et écrire, est mulâtre ; tout mulâtre pauvre et ne sachant ni lire ni écrire, est nègre.

(2) Le jour où Toussaint Louverture entra en campagne contre Rigaud, il se ceignit aussi la tête d'un mouchoir blanc, et, un cierge à chaque main, alla se prosterner sur le seuil de l'église de Léogane, puis il monta en chaire pour prêcher l'extermination des mulâtres. Le blanc est le deuil des nègres.

édifiait par ses neuvaines à la Vierge, qu'il maîtrisait par son crédit bien notoire auprès du dieu Vaudoux, et dont il tranchait, aux heures de pillage, les rares cas de conscience par la distinction obligée : *Nègue riche qui connaît li et écri, cila mulâte, etc.*

Le communisme nègre était, comme on voit, fondé, et rien n'y manquait, ni cette impartialité de proscription qui sait tenir la balance égale entre les aristocrates du sang et ceux de l'éducation ou de la fortune, — ni la religiosité mystique des petits-fils de Babeuf, — ni même leur tartuferie pacifique et fraternelle, témoin le bulletin où Acaau raconte son expédition contre les boutiquiers réformistes des Cayes. « Il était loin de notre pensée de livrer aucune bataille, » dit le paterne brigand; « mais seulement nous voulions présenter nos réclamations *dans une attitude qui prouvât que nous y tenions...* » — Quoi de plus naturel! Comme quelque autre part au 16 avril, au 15 mai, au 23 juin, il est bien convenu que, s'il y a conflit, c'est la réaction seule qui l'aura cherché. En effet, aux Cayes comme à Paris, l'incorrigible bourgeoisie, qu'on priait uniquement de vouloir bien mettre la clé sous la porte, reçut fort mal cette requête; laissons parler Acaau : « Je fis connaître par une lettre au conseil
 « municipal, la cause de notre prise d'armes. Une ré-
 « ponse verbale, s'appuyant sur la semaine sainte, qui
 « ne permet aucune affaire sérieuse, est le *seul honneur*
 « qui nous fut fait, et le même jour, à onze heures du
 « matin, voilà trois colonnes qui marchent sur nous...
 « Après une heure de combat, la victoire nous sourit.
 « Nous avons eu à *déplorer dans les rangs ennemis la mort*

« *de beaucoup de nos frères.* Dieu a voulu que nous n'eussions qu'un mort et trois blessés. J'aurais pu poursuivre avec avantage l'armée vaincue et entrer dans la ville pêle-mêle avec elle; mais *le sentiment de la fraternité a retenu nos pas.* » Devant tant de modération, il y aurait certes injustice à le nier : Acaau ne voulait que le bien des mulâtres. Aussi la fraternité retient-elle ses pas juste le temps nécessaire pour que les mulâtres épouvantés puissent déguerpir de leurs magasins et de leurs maisons et se réfugier sur les navires en rade. Cela fait, il se décide à diriger deux colonnes sur les Cayes. « Elles étaient en ville vers les dix heures, tout ayant fui devant nous, » ajoute avec une modeste simplicité le bulletin... « *La justice de nos réclamations est reconnue, et les propriétés sont respectées.* » Quelle onction, quel amour, et surtout quels scrupules! La justice de ses réclamations une fois reconnue, Acaau n'a plus qu'une préoccupation : le respect des propriétés. Il n'y a de changé que les propriétaires (1). — Si par hasard on m'accusait de forcer ces rapprochements, j'en établirais bien d'autres. « L'innocence malheureuse » joue, par exemple, dans les proclamations d'Acaau le même rôle que « l'exploitation de l'homme par l'homme » dans certaines autres proclamations. « *L'éventualité de l'éducation nationale,* » cette

(1) Acaau ne se vantait pas. Une fois installé dans la ville, il fit fusiller un ou deux des siens, qui s'étaient mis à piller. Dans son respect pour le principe de propriété, il fit fusiller en même temps un officier soupçonné de sympathiser avec les ex-propriétaires réfugiés à la Jamaïque, et qui, dans l'opinion d'Acaau, n'étaient plus apparemment que des voleurs.

autre corde de la lyre humanitaire d'Acaau, correspond visiblement « à l'instruction gratuite et obligatoire, » et lorsqu'il réclamait encore, au nom des cultivateurs, qui sont les *travailleurs* de là-bas, « la diminution du prix des marchandises exotiques et l'augmentation de la valeur de leurs denrées, » le socialiste nègre avait certainement trouvé la formule la plus claire et la plus saisissable de ce fameux problème des Acaau blancs : diminution du travail et augmentation des salaires. Nous nous heurterons, chemin faisant, à des analogies bien autrement rigoureuses ; mais, après celles-là, nous n'aurions plus qu'à crier à la contrefaçon, si, hélas ! les contrefacteurs n'étaient pas de ce côté-ci de l'Atlantique. N'oublions pas que la publication et la première mise en œuvre du programme d'Acaau remontent au printemps de 1844.

Le communisme nègre échoua comme le communisme blanc devant l'extrême morcellement de la propriété. La première surprise passée, l'armée d'Acaau se trouva réduite à une poignée de gens sans aveu que Guerrier mit aisément à la raison, que la faiblesse ou la complicité de Pierrot rappela sur la scène, et que Riché acheva de disperser. Traqué sans relâche, profondément froissé de l'accueil que ses concitoyens faisaient à la science nouvelle, Acaau résolut d'abandonner à elle-même cette société qui ne le comprenait pas, et un beau jour il s'embarqua, un canon de pistolet dans la bouche, pour cette Icarie d'où l'on ne revient plus. Frère Joseph renonça de son côté à la casuistique, et ouvrit, comme je l'ai dit, boutique de sorcellerie. Peu après l'affaire Courtois, Soulouque, qui l'avait si malmené trois ans auparavant, le fit secrètement

appeler, et le prêtre vaudoux déploya un tel savoir-faire dans les conjurations qui précédèrent l'anniversaire si redouté du 1^{er} mars 1848, que sa faveur ne fut bientôt plus un secret pour personne. Les scènes de meurtre et de confusion au milieu desquelles nous avons arrêté le lecteur n'étaient que le contre-coup de cette faveur subite de frère Joseph.

En voyant leur prophète si bien en cour, les *piquets* (on désignait ainsi les anciens soldats d'Acaau en souvenir des pieux aigus dont ils étaient originairement armés), les *piquets* avaient cru le moment venu de se venger des injustices de la police. Réunis aux environs des Cayes, théâtre de leurs anciens exploits, ils déclarèrent ne vouloir déposer les armes que lorsque le général Dugué Zamor, commandant le département du Sud, et qui, en cette qualité, leur avait donné jadis la chasse, serait révoqué, comme coupable de trahison envers le gouvernement. Un officier du palais fut envoyé sur les lieux. Entendant crier : Vive Soulouque ! dans les deux camps, il trouva le cas très-délicat, et engagea le général à aller prendre les instructions verbales du président. Ces instructions se bornèrent à l'ordre de se rendre en prison, sans autre forme de procès. L'arrestation de M. David Troy se rattachait au même incident. Rapproché des sinistres avertissements qui ressortaient de l'affaire Courtois, l'empressement avec lequel Soulouque cédait aux caprices des piquets avait jeté la terreur dans le département du Sud, principal foyer de la population mulâtre. Le 9 avril 1848, trois communes de l'arrondissement d'Aquin se soulevèrent, déclarant à leur tour, par l'organe de leurs autorités

militaires, ne vouloir se soumettre qu'après la mise en liberté du général Dugué Zamor. Il ne s'agissait nullement, comme on voit, de renverser Soulouque; il s'agissait d'obtenir de lui un désaveu indirect des menaces de pillage et de mort que les bandits, encouragés par leur premier succès, proféraient déjà contre les hommes de couleur. J'ignore ce qui se passa dans l'esprit du président; mais, bien qu'il pût être informé du mouvement dès le 11 ou le 12, ce n'est que le 15 qu'il lança sa première proclamation contre les pétitionnaires, on ne peut trop dire les rebelles, et ce n'est qu'après un nouveau délai de vingt-quatre heures qu'il se décida à faire tirer le canon d'alarme. En arrivant dans la cour du palais, les fonctionnaires reçurent l'avis que l'insurrection marchait sur Port-au-Prince. Cette nouvelle n'avait pas le moindre fondement : était-ce un prétexte préparé par Soulouque? n'était-ce qu'une tactique de Similien et consorts pour vaincre les dernières hésitations de celui-ci?

L'ancien ministre de l'intérieur, M. Célicy Ardouin, arriva des premiers auprès du président. Celui-ci l'accueillit en l'accablant d'injures, l'accusa d'être l'âme de la conspiration « mulâtre, » et lui ordonna de se rendre aux arrêts. Dans l'état de fureur où était Soulouque, tout éclaircissement devenait impossible, et le général remit silencieusement son épée à Bellegarde, qu'il suivit. En sortant des appartements de Soulouque, il fut assailli par quelques officiers subalternes qui voulurent lui arracher ses épaulettes. Dans cette courte lutte, deux coups de feu furent tirés presque à bout portant, mais sans l'atteindre, sur le général, qui parvint à gagner, sous une grêle de

coups de sabre, la chambre à coucher du président, où nous l'avons laissé, couvert d'affreuses blessures, aux prises avec les fureurs de Soulouque.

Ce n'était que le prélude. A la double détonation partie de l'intérieur, les troupes rangées près de l'entrée avaient fait brusquement volte-face et tiré sur la foule des généraux, officiers et fonctionnaires civils, qui occupait le péristyle. Les soldats croyaient, a-t-on dit depuis, qu'on venait d'attenter à la vie du président; mais comment se faisait-il que ce jour-là, contrairement à l'usage, leurs armes se trouvassent chargées? La probabilité d'un guet-apens ressort plus clairement encore de l'étrange à-propos avec lequel des ordres mystérieux avaient fait fermer la grille, pour couper la retraite aux fuyards. Si, parmi les morts et les blessés qui jonchaient le péristyle il y avait des noirs et des mulâtres, cela prouvait à la rigueur une chose, c'est que Similien avait adopté à l'égard du mot *mulâtre* la définition du frère Joseph.

Le gros de la garde avait fait, je l'ai dit, irruption dans le palais. Après quelques instants seulement, soit qu'il crût le massacre terminé, soit qu'au bruit de plus en plus rapproché des pas et des cris de cette meute humaine il craignît de la voir forcer l'entrée de sa chambre, le président se décida à se montrer aux soldats, qu'il ne parvint à contenir qu'avec des efforts inouis et aidé de quelques généraux noirs. M. Céligny Ardouin dut momentanément la vie à cette brusque diversion; Soulouque se contenta de le faire jeter dans un cachot. Ceux des généraux de couleur qui avaient pu se cacher dans les appartements furent consignés au palais, où ils devaient attendre plusieurs



jours, dans un morne effroi, et sans autres nouvelles de l'extérieur que le bruit des feux réguliers qui annonçaient la continuation des massacres, qu'on statuât sur leur sort. Au nombre des personnes qui avaient réussi à s'évader par le jardin étaient le général Dupuy, dernier ministre des relations extérieures, et le général Paul Decayet, dernier commandant de la place, qui passait, quoique noir, pour dévoué à la classe de couleur. Ce groupe de fuyards avait laissé derrière lui une traînée de huit cadavres, qu'on enterra, chose à noter, sur place, c'est-à-dire dans ce sol fraîchement remué par les superstitieuses fouilles de Soulouque. Soulouque se préoccupait assurément fort peu, comme on s'en convaincra, de dissimuler la trace de ses vengeances; pourquoi donc cette sépulture insolite? Était-ce le mystérieux complément de quelque conjuration vaudou, et cette oblation humaine venait-elle apaiser le courroux du fétiche vaincu?

Voyons maintenant ce qui se passait dans la ville. Au signal d'alarme, les gardes nationaux, qui n'avaient pas pour le moment de colonel, s'étaient rendus à l'état-major de la place pour recevoir des ordres et demander des cartouches. Les mulâtres, qui, en leur qualité de suspects, se trouvaient plus intéressés que les noirs à faire montre de zèle, étaient arrivés les premiers, et le vague pressentiment d'un danger commun avait insensiblement rapproché leurs groupes. Ils s'étaient désignés par cela même aux défiances qu'ils redoutaient, et le commandant de place Vil Lubin alla leur dire brusquement: « Vous n'avez rien à faire ici, vous autres; retirez-vous. » Dans la circonstance, cette exception n'avait rien de rassurant. Les

mulâtres purent croire qu'on ne leur ordonnait de se disperser que pour les arrêter, peut-être les massacrer isolément, et la scène d'épouvante qui commençait en ce moment aux alentours du palais vint corroborer ces appréhensions. Sans s'être concertés, tous les hommes de couleur armés se retrouvèrent donc réunis sur la place Vallière. Ils se dirigèrent de là sur le quai, d'où ils pouvaient espérer de se réfugier au besoin sur les navires en rade, et s'alignèrent assez confusément le long des magasins. La plupart manquaient de munitions. Le chef de police Dessalines vint les examiner de près, en détail et en silence. Ils crièrent : Vive le président ! vive la constitution de 1846 !

Le second cri gâtait un peu l'effet du premier, et, quelques instants après, un détachement de la garde, infanterie, cavalerie et artillerie, sous les ordres des généraux Souffran, Bellegarde et Similien, déboucha par deux rues parallèles sur le quai. Le commandant de *la Danaïde*, M. Jannin, qu'un avis expédié à la hâte par M. Raybaud avait trouvé en route, venait d'arriver avec quatre embarcations armées d'obusiers et de pierriers, montées par tout le personnel disponible de la corvette. Au moment où M. Raybaud concertait avec lui les mesures à prendre pour protéger non-seulement les réfugiés du consulat de France, mais encore ceux du consulat d'Angleterre (M. Ussher en avait fait la demande), le commandant du port se présenta avec prière, de la part du président, de ne pas débarquer, et l'assurance la plus positive que des mesures énergiques allaient être prises à l'instant pour protéger tant les consulats que les étrangers.

Similien somma les hommes de couleur de déposer les armes et de se retirer. Un coup de fusil partit des rangs de ceux-ci, tiré, nous a-t-on assuré, par un jeune mulâtre du parti Hérard. Le feu devint aussitôt général ; mais, aux premières décharges de l'artillerie, les mulâtres se débandèrent, laissant une quinzaine de morts sur le carreau, et de ce nombre M. Laudun, ancien ministre. La nuit, qui arrive presque instantanément sous cette latitude, permit à beaucoup de blessés de s'échapper et de regagner leurs maisons ; les autres furent achevés sur place. Le gros des fuyards s'était jeté à la mer : un grand nombre furent noyés ou assommés à coups d'aviron par les pêcheurs noirs ; quelques-uns, trouvés parmi les amarres des barques attachées au rivage, furent livrés aux soldats et massacrés en touchant terre. Le général Souffran n'avait pas voulu négliger cette nouvelle occasion de se justifier auprès de Soulouque de tout soupçon de connivence avec « ces petits mulâtres. » Il déploya plus d'acharnement que Similien et Bellegarde dans cette boucherie de prisonniers et de blessés. Les embarcations de *la Danaïde* et celles des navires marchands en rade, purent recueillir sur l'eau une cinquantaine de fugitifs. Dans le nombre se trouvèrent MM. Féry et Detré, anciens ministres, et le sénateur Auguste Élie.

Le consulat de France, où s'étaient jetés le plus grand nombre des réfugiés, fut rempli toute la nuit de gémissements : de nouveaux proscrits y affluaient à chaque instant, et les femmes, les mères, les sœurs apprenaient d'eux les pertes qu'elles avaient éprouvées. L'encombrement devint tel que M. Raybaud dut faire pratiquer une

ouverture qui donnât issue dans la maison voisine. Les deux maisons ne formaient heureusement à l'extérieur qu'un même édifice, et furent ainsi également protégées par le pavillon.

Le 17, au point du jour, des bruits faibles et intermittents de mousqueterie vinrent terrifier la population bien plus que ne l'avaient fait la fusillade et la canonnade nourries de la veille : les exécutions commençaient; elles avaient été ordonnées par Bellegarde. Les victimes étaient des professeurs du lycée, des marchands, des médecins, etc., arrêtés pendant la nuit, les uns parce que leurs blessures les avaient empêchés de fuir, les autres parce qu'ils avaient cru pouvoir se dispenser de fuir, n'ayant pris aucune part aux événements de la veille. Tous moururent avec courage. Ces exécutions avaient lieu à l'extrémité d'une rue où se trouvait le consulat d'Angleterre, à sept ou huit pas de son pavillon, sous les yeux du consul et des personnes réfugiées chez lui. Le plus regretté de ceux qui périrent là fut le docteur Merlet, l'un des hommes les plus honorables et les plus instruits de la république. Il s'enfuit blessé jusqu'à la porte du consulat de Suède, qui malheureusement était fermée, et fut massacré sur le seuil avec des circonstances atroces. Cette porte fut criblée de balles; un domestique du consul, qui se trouvait derrière, fut traversé de plusieurs coups de feu. Un autre jeune homme était parvenu à se jeter dans le consulat d'Angleterre, et les soldats prétendaient y entrer de vive force pour l'en arracher. Le consul se rendit alors en uniforme chez le général Bellegarde pour invoquer le droit d'asile de son pavillon : Bellegarde fit

répondre qu'il était sorti. M. Ussher, fort troublé, alla demander conseil à M. Raybaud, et ils se rendirent ensemble chez le président.

A l'entrée du palais, de malheureuses femmes des familles les plus aisées de la ville, réclamaient en pleurant la permission de faire enlever les restes de leurs pères, de leurs maris, de leurs fils. On la leur refusa impitoyablement, et tous ces corps, emportés le lendemain par des tombereaux, furent jetés pêle-mêle dans un trou, près de l'entrée, mais en dehors du cimetière. Si odieux que nous paraisse cet inutile raffinement de cruauté, il l'était bien autrement au point de vue des mœurs locales et de l'idée qu'attache l'Haïtien au décorum des sépultures. Pendant que les neuf dixièmes de la population vivent dans de misérables huttes, que les édifices laissés par nos colons tombent en ruine, et que leurs insoucians héritiers plantent philosophiquement des bananes dans les vestibules des vieux hôtels seigneuriaux, les cimetières se couvrent de monuments que plus d'une ville européenne envierait. Noires ou jaunes, les plus riches familles se sont parfois littéralement ruinées pour les morts. Il y a des négresses qui passent leur vie à préparer et à enrichir leur toilette funèbre, et tels pauvres diables qui logent sous deux branches d'arbre, se nourrissent de crudités, s'habillent d'un rudiment de haillon ou d'un rayon de soleil, trouvent le secret, en se cotisant, d'improviser des funérailles homériques à celui d'entre eux qui les a précédés au pays des ancêtres.

La garde encombrait la cour du palais, appuyée sur ses fusils et les pieds dans le sang. Elle avait perdu dix-sept

des siens dans le choc de la soirée précédente, et les oraisons funèbres qu'elle débitait en leur honneur étaient aussi inquiétantes par le style que par la pensée. Une explosion de murmures accueillit les deux consuls. Au moment où ils allaient franchir le perron, un capitaine, se détachant de sa compagnie et s'adressant particulièrement à M. Raybaud, voulut savoir s'il venait encore « demander des grâces. » M. Raybaud, bien entendu, ne daigna pas répondre. A leur arrivée dans la salle de réception, le président leur envoya les secrétaires d'état provisoires, s'excusant de ce qu'il ne pouvait les recevoir lui-même et s'enquérant du motif de leur visite. Une laborieuse conversation s'engagea à distance, et grâce aux allées et venues des quatre ministres, entre lui et les consuls. M. Raybaud réclama vivement le droit d'asile pour les pavillons consulaires. Le président ne voulut l'admettre qu'en faveur des femmes et des enfants, exigeant impérativement la remise du jeune homme réfugié dans le consulat britannique. Il finit par n'insister que dans le cas où ce serait le professeur Normil Brouard. Ce dernier point, sur lequel le président consentit à céder encore, est celui qui donna lieu à la discussion la plus vive ; mais Bellegarde avait mis d'avance et à leur insu les deux parties d'accord : le suspect en question était déjà fusillé.

Avant de quitter les ministres, le consul leur représenta qu'il était bien temps que cette horrible tragédie finît, et après leur avoir de nouveau recommandé le respect dû non-seulement aux consulats, mais encore au domicile et aux propriétés des Européens, il les prévint que, dans la crainte de quelque méprise, les résidents

français allaient être autorisés par lui à suspendre à l'une des fenêtres de leurs maisons une cornette tricolore ; ce à quoi le président consentit sans trop de difficultés. Les maisons habitées par les Français devinrent ainsi par le fait autant de nouveaux lieux d'asile. Le consul rappela en outre qu'un grand nombre de magasins appartenant à des gens du pays contenaient des marchandises françaises non payées, et que de leur perte résulteraient nécessairement des demandes d'indemnité. Le mot d'indemnité produisit son effet habituel, et les ministres s'engagèrent avec le plus sincère empressement à y veiller. Cette dernière garantie était d'autant plus importante, que tout à Port-au-Prince est boutique ou magasin, qu'il n'y a guère de boutique ou de magasin où ne se débitent quelques-uns de nos produits manufacturés, et que, faute d'avances et surtout de crédit individuel (1), la presque totalité des commerçants ne sont en quelque sorte que les dépositaires des marchandises étrangères sur lesquelles ils spéculent. En somme, sans être sorti un seul instant de ses attributions de consul, M. Raybaud avait trouvé le secret de couvrir de notre pavillon toute la portion menacée de la ville.

M. Ussher qui avait prononcé à peine quelques mots durant l'entrevue, alla de ce pas s'enfermer dans son arche consulaire, pour n'en sortir qu'au bout d'une semaine, lorsque ce déluge de sang commença à se retirer. M. Uss-

(1) L'argent est tellement rare à Haïti, qu'on l'y emprunte à des taux qui varient de 20 pour 100 par an à 4 pour 100 *par jour*. Quant au crédit, il n'y existe pas même de nom. La lettre de change et le billet à ordre sont inconnus dans les transactions commerciales.

her est un très-galant homme qui, dans les relations privées, jouit de la considération la plus méritée, et qui, dans une situation régulière, tiendrait son rang avec beaucoup de distinction; mais dans cet enfer humain, dans ce chaos d'atroces invraisemblances où sa rectitude britannique se trouvait fourvoyée depuis deux jours, M. Ussher, il faut bien le dire, avait complètement perdu la tête.

Cette première démarche de notre consul ne suffit pas cependant à rassurer la bourgeoisie. Les magasins et les boutiques, même celles des noirs, restèrent fermés. Les rues désertes n'étaient parcourues que par des patrouilles, par des soldats isolés, le pistolet ou le sabre au poing, et quelques Européens à qui leur peau tenait lieu de carte de sûreté. On entendait proclamations sur proclamations commençant par ces mots : *Quiconque*, et finissant invariablement par ceux-ci : *sera fusillé*. Les vivres n'arrivaient plus de la campagne, et, malgré cette perspective de famine, on redoutait bien plus qu'on ne la désirait l'arrivée des campagnards. Le *lambis* avait retenti dans la journée sur plusieurs points de la plaine; quelques propriétaires de couleur avaient été égorgés sur les habitations. Vers quatre heures du soir, la panique parut si motivée, que notre consul fit transporter sur la corvette les dépôts en numéraire de la chancellerie. Les noirs des environs commençaient à affluer dans la ville, et on pouvait prévoir un incendie général pour la nuit; mais une pluie torrentielle, qui dura du coucher au lever du soleil, vint ajourner ces terreurs.

Le 18, au point du jour, le bruit de la fusillade annonça

que Bellegarde continuait sa besogne. L'une de ces nouvelles exécutions eut encore lieu près du pavillon du consul anglais, sous ses yeux et malgré ses prières. Un colonel d'état-major mulâtre fut massacré dans la cour même du palais présidentiel. Les derniers liens de la discipline se relâchaient visiblement, et on s'attendait d'heure en heure à voir la soldatesque, n'écoutant plus la voix de ses chefs, se ruer sur la ville. Une foule immonde, l'auditoire habituel de Similien, l'y provoquait par ses cris et ses gestes à travers les grilles de la cour du palais. C'est « bon Dieu qui nous donne ça ! » criaient dans leur effrayante naïveté, comme au pillage du Cap, ces étranges interprètes de la Providence. La grande appréhension du moment pour les familles décimées par Soulouque, c'était que, débordé par les passions sauvages qu'il avait déchainées, il ne finît par être sacrifié lui-même. Sang pour sang, on s'estimait encore presque heureux de s'abriter du poignard des assassins sous la hache du bourreau. On apprit bientôt que le président payait assez mal tant de sollicitude.

A la nouvelle des vèpres noires de la capitale, la prétendue insurrection du sud était devenue réelle et gagnait du terrain. Un courrier venait d'en donner avis, et Soulouque, prenant, selon sa logique habituelle, l'effet pour la cause, n'avait vu là qu'une preuve de plus de la « conspiration mulâtre de Port-au-Prince, » sans parvenir à comprendre, le malheureux ! que, si les mulâtres criaient, c'est parce qu'il les saignait. Il avait résolu de se rendre lui-même, avec la majeure partie des forces, sur le théâtre du soulèvement, et venait de déclarer ne vouloir laisser

derrière lui « ni ennemi, ni sujet d'inquiétude. » L'extermination de la bourgeoisie jaune, le pillage pour la bourgeoisie noire, voilà donc la double perspective qui s'offrait pour le lendemain. M. Raybaud, dans ses nombreuses allées et venues, était arrêté devant chaque porte par les noirs amis de l'ordre qui le suppliaient d'intervenir. Des personnages marquants du pays lui donnaient mystérieusement rendez-vous dans quelque maison tierce pour lui faire les mêmes instances. Lui seul pouvait en effet tenter un suprême effort. La terreur avait coupé la voix aux quelques honnêtes gens qui se trouvaient encore dans l'entourage de Soulouque. L'odeur du sang, nous l'avons vu, avait rendu M. Ussher malade, et, quant aux consuls des autres pays, placés qu'ils sont, en leur qualité de marchands, sous la dépendance continue de l'administration locale, ils ne jouissaient d'aucune espèce d'influence.

Mais comment arriver jusqu'au président? Un hasard heureux — pour les Haïtiens — servit ici M. Raybaud. La nouvelle de la révolution de février était arrivée depuis cinq ou six jours à Port-au-Prince, et le consul écrivit qu'il désirait avoir le plus tôt possible du président une audience pour lui en faire la notification *officielle*. Le prétexte était décisif, et Soulouque, très-scrupuleux observateur des convenances vis-à-vis de l'étranger et surtout vis-à-vis de nous, fit répondre au consul qu'il le recevrait le lendemain 19, à huit heures du matin. On ne se doutait guère à ce moment-là, en France, que la révolution de février fût bonne à quelque chose. M. Raybaud fut accueilli avec un grand appareil d'hon-



neurs militaires. Les troupes, rangées en bataille, lui présentèrent les armes, et le président, en grand uniforme, entouré de ses ministres et des généraux noirs de son état-major, vint au-devant de lui jusqu'à l'entrée principale.

Naturellement peu questionneur, c'est surtout avec les étrangers que Soulouque hésite à prendre le premier la parole. Ce jour-là, au contraire, Son Excellence débuta par un feu roulant d'interrogations sur les événements de Paris, tombant parfois en des confusions assez étranges, mais sans aller cependant aussi loin qu'un dignitaire du pays, qui, le lendemain encore, s'obstinait à prendre M. de Lamartine pour la *femme à Martin*. Soulouque cherchait visiblement à égarer la conversation, et une contrainte très-marquée se peignit sur ses traits, lorsque M. Raybaud aborda le véritable sujet de sa visite.

La lutte fut violente, pleine d'irritation à certains moments et longtemps indécise. Soulouque énumérait avec volubilité ses griefs réels ou prétendus contre les hommes de couleur, et à plusieurs reprises, comme lors de l'affaire Courtois, ses yeux se remplirent de larmes de colère. Souvent aussi il s'arrêtait, la voix lui manquant; puis il répétait après chaque pause, avec l'impitoyable persistance qu'il met à suivre une idée quand il la tient : « Ces gens-là m'ont proposé une partie, leur tête contre la mienne; ils ont perdu : c'est très-vil à eux de vous déranger et de faire tant de façons pour me payer. N'est-ce pas, consul, que c'est très-vil?... » Mais M. Raybaud tenait bon de son côté, demandant avec une persistance au moins égale non-seulement la cessation immédiate des

exécutions, mais encore une amnistie complète en considération du sang déjà versé. Soulouque finit par céder sur le premier point; mais il ne se laissa arracher la promesse d'amnistie qu'avec une restriction de douze noms qu'il se réservait de désigner.

Au moment où le consul allait prendre congé, le général Souffran se précipita tout haletant dans la salle, disant au président que les Français prenaient *parti pour les rebelles*, qu'une embarcation de la corvette avait rôdé toute la nuit dans les lagunes pour recueillir ceux d'entre eux qui étaient parvenus à se cacher dans les palétuviers, que nous tenions en outre la douane et les bureaux du port sous la volée des obusiers de nos autres embarcations, et que *tous les Haïtiens s'en indignaient*. Le secrétaire d'État de l'intérieur, Vaval, homme de boue et de sang, qui, pendant que le consul plaidait la cause de tant de malheureux, avait manifesté plusieurs fois son impatience, enchérit sur cette indignation de commande. Le visage de Soulouque s'était horriblement contracté; tout était perdu. Le consul répondit avec un mélange de mépris et de colère qu'il se promettait de féliciter nos marins s'ils avaient eu, en effet, le bonheur de sauver quelque malheureux de plus; qu'en politique, le vainqueur d'aujourd'hui est quelquefois le proscrit du lendemain, et que lui-même, Souffran, *pourrait être bientôt en situation de demander qu'on lui tendît la main*. — Vaval et Souffran en restèrent fort aplatis, d'autant plus que ces derniers mots de M. Raybaud ne semblaient pas trop déplaire à Soulouque. « Président, ajouta M. Raybaud, de toutes les personnes ici présentes, je suis la seule qui ne dé-

pende pas de vous, et mon opinion doit vous paraître au moins la plus désintéressée. Beaucoup de ces messieurs, pour vous donner à leur manière des gages de dévouement, flattent à qui mieux mieux vos ressentiments, et vous poussent aux mesures les plus sanguinaires, sans se préoccuper le moins du monde *du jugement qui sera porté de vous hors de cette île*. J'emporte la parole que vous m'avez donnée, et vais en répandre la nouvelle dans la ville. »

— Les traits de Soulouque achevèrent de se détendre; cette évocation de l'opinion européenne avait produit sur lui l'effet habituel. Par cela seul d'ailleurs qu'une incurable défiance est le fond de ce caractère, tout conseil, même importun, dont il ne peut suspecter la sincérité, est de nature à l'impressionner fortement. Le président serra cordialement la main de M. Raybaud, se bornant à le prier de faire retirer nos embarcations. Celui-ci promit que ce retrait aurait lieu immédiatement après la publication de l'amnistie.

Le lendemain matin, l'amnistie fut proclamée dans les rues au bruit de la musique militaire. Les consulats se vidèrent presque complètement; mais aucun des réfugiés des navires n'osa descendre à terre avant trois ou quatre jours, et qu'après s'être convaincu par un scrupuleux examen de conscience que, dans les dix derniers mois, il n'avait péché ni par pensée, ni par parole, ni par action, ni par omission contre Soulouque. Celui-ci entendait, en effet, limiter l'amnistie à Port-au-Prince et aux seuls événements du dimanche. Pour bien constater ses droits à cet égard, il avait, immédiatement après son entrevue avec M. Raybaud, donné l'ordre de juger, c'est-à-dire de

condamner à mort l'ancien ministre et sénateur David Troy et plusieurs autres notabilités arrêtées à la même époque que lui. La famille et les amis de M. David Troy conjuraient M. Raybaud d'aller solliciter sa grâce? mais le faible ressort de clémence que celui-ci avait déjà réussi deux fois à mettre en jeu venait d'être si violemment tendu que lui demander coup sur coup un nouvel effort, c'eût été le briser. Gagner du temps, c'était l'unique chance qui s'offrit. M. Raybaud appela donc le supérieur ecclésiastique, et l'engagea à faire entendre au président, auprès duquel il avait un facile accès, que chez les nations chrétiennes, chez les nations civilisées, il n'est pas d'usage de mettre à mort les condamnés pendant la semaine sainte, et surtout le vendredi, jour fixé pour l'exécution. C'était encore toucher la corde sensible : Son Excellence promit, pour qu'on vît bien, dit-elle, qu'Haïti est une nation civilisée, de ne faire tuer David Troy qu'après Pâques.

L'un des proscrits de la liste d'exception, l'ancien ministre Féry, avait été recueilli par nos marins. Sept autres parvinrent à gagner peu à peu la corvette. Les quatre restants, MM. Preston, ancien président de la chambre des représentants, Banse, sénateur, l'un des caractères les plus honorables du pays, le négociant Margron, bien connu par la haine aveugle qu'il avait affichée jusque-là et en toute occasion contre le nom français, enfin Blackhurst, fondateur et directeur des postes de la république, réussirent, sous divers déguisements, à pénétrer jusqu'au consulat de France. L'un d'eux avait été suivi, et le consulat, par ordre de Bellegarde, fut cerné, à distance respectueuse d'ailleurs; mais, à la première demande du

consul, le président le débarrassa de cet appareil au moins importun. Bien que l'hôtel continuât d'être observé de nuit par des forces considérables, les quatre proscrits, grâce au dévouement du capitaine Galland, du navire *le Triton* de Nantes, qui vint les attendre, une nuit, au milieu des lagunes, purent enfin, à leur tour, gagner *la Danaïde*. La part de nos marins avait été aussi large que belle dans la mission d'humanité qui venait d'inaugurer, au milieu des Antilles, notre pavillon républicain. Les excellentes dispositions du commandant Jannin, le zèle de ses officiers, l'admirable discipline de son équipage, le dévouement avec lequel il était resté lui-même, pendant soixante-quinze heures, exposé, sur un rivage infect, aux ardeurs d'un soleil dévorant, aux averses tropicales des nuits, en un mot l'attitude constamment imposante, sans être hostile, de tous avait donné aux démarches de M. Raybaud une autorité qui semblait ne pouvoir être obtenue qu'en présence d'une station de plusieurs bâtiments.

Tout faillit cependant être remis en question. Dans la journée du 21, une véritable émeute militaire éclata dans la cour du palais. Les troupes de la garde, sourdement travaillées, dit-on, par Similien, vociféraient contre l'amnistie et demandaient par compensation le pillage. Le président n'en était plus maître, et le bruit que Similien allait se faire proclamer à sa place pour prix de ce pillage si convoité, l'apparition de quelques hommes à figure affreuse qui commençaient à circuler dans les rues avec des torches de bois résineux à la main, vinrent bientôt porter la panique à son comble. La corvette prit un mouil-

lage plus rapproché, et notre consul fit transporter ses archives et son pavillon dans une maison isolée, à l'abri de l'incendie et voisine de la mer. En l'apprenant, Soulouque envoya en toute hâte le commandant de place informer M. Raybaud que des mesures allaient être prises pour rassurer les esprits, et quelques instants après fut publiée une proclamation qui autorisait chacun à tuer sur place quiconque serait surpris pillant ou cherchant à incendier.

Le président partit trois jours après pour le sud, laissant la ville sous la tutelle peu rassurante de Bellegarde et de Similien. Les premiers jours se passèrent en transes mortelles, puis l'étonnement succéda à l'épouvante, puis enfin la reconnaissance s'ajouta à l'étonnement. Une semaine entière s'était écoulée sans massacres, sans pillage, sans incendie ! Soit que Similien, privé d'une bonne partie de la garde que Soulouque avait emmenée, n'osât pas risquer la partie, soit par un contre-coup de la sourde rivalité qui existait déjà entre l'ancien favori et le nouveau, Port-au-Prince expérimentait, juste à la même époque que Paris, les bienfaits de l'ordre par le désordre, et l'infâme réaction commençait à relever ce qui lui restait de têtes. Bellegarde, qui huit jours auparavant était la terreur des bourgeois, en était devenu la coqueluche. On lui savait un gré infini du mal qu'il ne faisait pas ou ne laissait pas faire, et le 3 mai une chaleureuse adresse des notables l'en remercia. La France et l'Europe, hélas ! n'étaient-elles pas réduites à choyer aussi des Bellegarde ? Les nouvelles du sud vinrent mêler beaucoup de noir à tout ce rose.

Non content d'hériter du prophète d'Acaau, Soulouque avait voulu hériter de son armée. Avant de quitter Port-au-Prince, et bien qu'il emmenât avec lui trois ou quatre fois plus de forces qu'il ne lui en fallait pour réduire les rebelles, il avait imaginé de faire appel aux *piquets*. Leurs chefs ostensibles étaient un ancien réclusionnaire nommé Jean Denis, l'un des plus féroces pillards qu'ait produits la patrie de Jeannot et de Biassou, et un certain Pierre Noir, brigand philosophe, qui, après avoir conquis et rançonné des villes, avait dédaigné d'échanger contre les premiers grades de l'armée le modeste titre de capitaine qu'il tenait de lui seul. En 1847, le commandant d'une frégate anglaise, menaçant de foudroyer la ville des Cayes si on lui refusait réparation d'une insulte faite à l'un de ses officiers par la bande de Pierre Noir, fut mis directement en rapport avec celui-ci, qui lui dit : « Vous voulez brûler la ville? Par quel côté allez-vous commencer, pour que j'y travaille de l'autre? La besogne ira plus vite. » — Un nommé Voltaire Castor, condamné aux travaux forcés pour vol, sous Boyer, et qui, du bagne, passa comme colonel dans l'état-major d'Acaau, était, après Pierre Noir et Jean Denis, le personnage le plus important des nouveaux auxiliaires de Soulouque. Pour réunir ceux-ci, Pierre Noir et Jean Denis leur avaient fait des promesses assez peu explicites; mais on s'était compris à demi mot. Soulouque lui-même avait craint de comprendre, car sa proclamation d'entrée en campagne disait : « Les propriétés sont respectées, voilà votre mot d'ordre! » recommandation qui faisait plus d'honneur à la perspicacité de Son Excellence qu'à la moralité de ses défenseurs.

Pierre Noir commença par occuper la ville des Cayes, qui était fort tranquille, délivra les malfaiteurs détenus dans les prisons et mit les principaux mulâtres à la place des malfaiteurs.

Quant à Jean Denis, il se porta sur Aquin et Cavaillon, occupés par le gros des rebelles au nombre de trois ou quatre cents, et mit ceux-ci en déroute dès la première rencontre. La majeure partie des vaincus, composée de jaunes qui n'attendaient aucun quartier, s'enfuit dans les mornes, où beaucoup périrent plus tard. Cent quatre-vingt-neuf noirs de la classe aisée qui avaient pris parti pour les mulâtres, et qui déposèrent les armes, comptant que la vie du moins leur serait laissée en considération de leur couleur, furent garottés, et, dans cet état, égorgés jusqu'au dernier, afin que fut accomplie cette parole d'Acaau et de son prophète : *Nègue riche, cila mulâte*. — Voltaire Castor en poignarda soixante-dix de sa propre main (4).

Cette précaution des piquets était au moins inutile, car, aux formes près, les commissions militaires instituées dans les communes suspectes tuaient tout aussi vite et aussi sûrement. A Miragoane, sa première station, le président avait commencé par faire fusiller avec quelques

(4) Peu après, à Aquin, ce même Voltaire Castor s'introduisit, armé d'un tromblon, dans une chambre où l'on avait entassé une trentaine de suspects, et se mit tranquillement à tirer sur eux, ne cessant de recharger et décharger son arme que lorsque le groupe entier fut abattu. Un de ces malheureux, qui n'était que blessé, parvint à fuir. Dans une autre prison, Voltaire Castor avait expédié sa besogne à coups de sabre, ne cessant, comme il s'en vanta depuis, de frapper que lorsque son bras était tombé de lassitude.

autres son propre aide de camp, le colonel Desbrosses, administrateur de cette ville. Le même jour avaient été exécutés à Aquin le général de division Lelièvre, deux colonels et deux capitaines, et à Cavaillon le député Lamarre et le colonel Suire. Une trentaine d'autres condamnés étaient parvenus à fuir. Le général Lelièvre, désigné dans l'arrêt comme le chef de l'insurrection, était un vieillard paralytique : on le quilla comme on put pour le fusiller. En même temps avaient été condamnés aux Cayes, un autre vieillard presque octogénaire, le colonel Daublas, ancien maire et chef de la première maison de commerce de cette ville, le sénateur Édouard Hall et une douzaine d'officiers supérieurs, dont un seul, le colonel Saint-Surin, avait pris une part réelle au mouvement. Le président expédia l'ordre de surseoir à l'exécution jusqu'à son arrivée, qui devait avoir lieu le 9; mais Daublas et deux de ses compagnons furent égorgés la veille par les piquets. Soulouque, en arrivant, parut fort blessé, non pas de ce meurtre, mais de la désobéissance des piquets, et, pour les punir à sa manière, il fit grâce de la vie aux autres condamnés. Leur peine fut commuée en celle des travaux publics, et on les vit dès le lendemain, avec une quarantaine d'autres malheureux de même rang qui leur avaient été donnés pour compagnons, parcourir, enchaînés deux à deux, les rues des Cayes, dont ils enlevaient les immondices sous le bâton des noirs. Les victimes de cet épouvantable arbitraire n'avaient participé, ni directement ni indirectement, à la rébellion. C'est sur la simple dénonciation de leurs ennemis personnels ou de leurs débiteurs, qu'elles avaient été réduites à cet état.

Non content d'avoir fait acte d'autorité vis-à-vis de la bande de Pierre Noir en lui refusant une cinquantaine de têtes, Soulouque voulut la licencier. Il adressa donc aux *gardes nationales* (euphémisme officiel de piquets) une proclamation où il leur disait : « Vous vous êtes montrés dignes de la patrie ! La paix étant rétablie, retournez dans vos foyers vous livrer à vos *nobles et utiles travaux*, et vous reposer de vos fatigues. » A quoi les piquets répondirent qu'ils ne demandaient pas mieux que de se reposer de leurs fatigues, mais qu'on paie les gens quand on les renvoie. Soulouque crut pouvoir s'en débarrasser avec de nouveaux remerciements et quelques gourdes. Les piquets, après avoir empoché les gourdes, dirent que ce n'était pas assez. Soulouque en conclut que l'honneur leur était plus cher que l'argent, et, au grand mécontentement de l'armée, qui devait être pourtant blasée sur ce chapitre, une véritable averse de grades tomba sur les bandits.

La vanité africaine des piquets se prit d'abord à cette amorce, malgré l'abus qu'en avaient fait Pierrot et même Acaau. Pendant huit jours, on ne vit dans les rues des Cayes que plumets ; après quoi les bandits, éprouvant cet immense vide que laissent au cœur les grandeurs humaines, s'écrièrent, et cette fois sur le ton de la menace : *N'a pas nous, non, ia prend dans piège cila encore!* (ce n'est pas nous qu'on reprend à ce piège!) Il faut dire que, depuis leur victoire de Cavaillon, leur nombre s'était considérablement accru, et, selon l'usage, les piquets du lendemain enchérissaient sur les exigences des piquets de la veille. Pour leur dernier mot, ils déclarèrent vouloir pre-



mièrement, chacun cinq carreaux (seize arpents) de terre, non en friche, mais en plein rapport, à prendre sur les propriétés des mulâtres; deuxièmement, des maisons en ville pour leurs officiers.

En apprenant que Soulouque laissait discuter ces demandes au lieu d'y répondre à coups de canon, les meneurs de Port-au-Prince, un moment tenus en respect par Bellegarde, avaient repris leur *ultimatum* du 9 avril, en y ajoutant de temps en temps quelques articles auprès desquels les exigences des piquets n'étaient que du modérantisme. Par leur nouveau programme, à l'acceptation duquel ils subordonnaient la rentrée de Soulouque dans sa capitale, les amis de Similien demandaient (outre la dictature, le drapeau d'une seule couleur et la destitution des derniers fonctionnaires mulâtres) : le pillage des magasins des mulâtres, — la confiscation de toute maison leur appartenant au delà d'une seule, — trente de leurs têtes, — le bannissement du plus grand nombre, et, chose à noter, de quatre généraux noirs, parmi lesquels figurait le nom de leur ancien ami Bellegarde, décidément passé à l'état de réactionnaire. Les amis de Similien exigeaient encore que l'État, c'est-à-dire Soulouque, s'emparât du *monopole des denrées d'exportation*, et qu'il annulât la dette envers les indemnitaires français (c'est, comme on sait, l'équivalent de notre milliard des émigrés), « attendu, disaient-ils, que cette indemnité avait été consentie par des mulâtres *bannis depuis ou déclarés traîtres à la patrie*, et qui avaient traité avec les agents *d'un roi qui ne l'était plus*. » Si l'on veut bien se rappeler de nouveau que ceci se passait au printemps de 1848, et



que les amis de Similien ne savaient pas lire, ce qui écarte doublement le soupçon de contrefaçon, il sera difficile de nier l'ubiquité du choléra démocratique et social.

IX

Les scrupules de Soulouque. — Impromptu nègre.

Nous n'avons plus affaire à ce pauvre noir irrésolu qu'un fiévreux besoin des sympathies de la classe éclairée retenait à son insu sur la pente de la barbarie : le monceau de cadavres qui s'est interposé entre cette classe et lui a rompu l'attraction. Des deux hommes que nous avons vus en Soulouque, il ne reste désormais que le sauvage, le sauvage qui vient d'acquérir la subite révélation de sa force, et qui, fier d'imposer la terreur, lui qui ne visait humblement qu'à l'estime, ivre de joie à se sentir dégagé des invisibles liens où l'étreignaient les intrigues des hommes et des fétiches, convaincu de la légitimité de ses griefs et de la prédestination de sa vengeance, se rue, par la première issue qui s'offre, à la satisfaction de ses appétits

de haine et de tyrannie. Cependant il y a comme une grâce d'État attachée au rôle de pouvoir, et, si on a vu souvent les préjugés d'opposition les plus systématiques et les plus invétérés ne pas résister à l'épreuve de la responsabilité gouvernementale, quoi d'étonnant que cette influence ait prise sur un esprit ignorant et brut, qu'aucune idée préconçue ne fausse par cela seul qu'il n'a pas d'idées? L'instinct du sauvage reculera même ici devant l'absurde un peu plus tôt que la raison du sophiste : la seule différence à l'avantage du second, c'est que le sophiste désabusé saura généraliser pour son usage chacune des révélations de la pratique, tandis que le sauvage ne verra rien au delà de la cause présente et de l'effet immédiat. Il ne faut pas chercher d'autre explication aux brusques incohérences, aux alternatives de parfait bon sens et de féroce imbécillité que va nous offrir maintenant le caractère de Soulouque.

La requête des piquets n'avait certes rien qui choquât les notions de droit naturel qui peuvent se loger dans le cerveau d'un tyran nègre. Prendre une portion de leurs propriétés aux mulâtres, qui, dans sa conviction, avaient cherché à prendre le pouvoir, sa propriété à lui, c'était presque, aux yeux de Soulouque, de l'indulgence. Il reçut cependant fort mal cette requête. Au moment même où des politiques civilisés, et qui croyaient ne faire par là que de la conciliation, se laissaient aller à composer avec des requêtes analogues, Soulouque avait deviné à lui tout seul que les propriétés à partager étant limitées, et que le nombre des piquets menaçant, depuis leur faveur, de devenir illimité, les exigences de ceux-ci s'accroîtraient en

raison de la difficulté d'y satisfaire. De là à comprendre qu'il fallait éviter toute transaction avec les piquets, et dissoudre, quand il en était temps encore, ces ateliers nationaux d'une nouvelle espèce, il n'y avait qu'un pas; mais, si l'instinct du chef s'effrayait des goûts champêtres des bandits, la logique du sauvage ne pouvait se résigner à considérer comme dangereux et à traiter comme tels des gens qui montraient tant de zèle contre ses prétendus ennemis. Pour tout concilier à sa manière, Soulouque coupa, comme on dit, le différend par la moitié, et, tout en refusant aux piquets les propriétés des mulâtres, il leur abandonna les propriétaires. Les graciés du 9 mai, le sénateur Édouard Hall et ses compagnons d'infortune, firent les premiers frais de cette transaction tacite : Soulouque souffrit qu'ils fussent massacrés le 1^{er} juin. Cela fait, les piquets allèrent donner la chasse aux mulâtres de la campagne, incendiant, tuant et pillant sous les yeux des autorités noires, qui se taisaient ou approuvaient.

Des mulâtres, la bande de Pierre Noir passa aux Européens, et des Français eux-mêmes furent maltraités et rançonnés, sans excepter notre propre agent consulaire aux Cayes, dont les bandits dévastèrent l'habitation. A cette nouvelle, Soulouque, dont toutes les lettres à Bellegarde se terminaient invariablement par cette recommandation : *Ne nous faites pas d'affaire avec les Français*, Soulouque fut pres de défaillir de colère et d'effroi. C'était le cas ou jamais de rompre avec les piquets : à Torbeck, à Port-Salut, à Cavaillon, à l'Anse-d'Hainaut, à Aquin, à Saint-Louis, autres théâtres de leurs exactions et de

leurs atrocités, la population n'attendait qu'un signe muet du président pour le débarrasser de cette poignée de misérables. A Jacmel, la garnison noire et la bourgeoisie mulâtre avaient même pris l'initiative de la résistance : une bande qui avait essayé de pénétrer de vive force dans cette ville venait d'être vigoureusement repoussée en laissant prisonniers quarante des siens, et on ne doutait pas que le président permettrait d'en faire un exemple ; mais Soulouque s'était pris à réfléchir dans l'intervalle que, si les piquets venaient de lui créer de nouveaux embarras à l'endroit des étrangers, ils venaient de lui donner une nouvelle preuve de zèle à l'endroit des « conspirateurs » mulâtres, et, vu ce qu'il y aurait eu de contradictoire à confondre la récompense et le châtement sur les mêmes têtes, Son Excellence donna simultanément l'ordre de faire réparation aux étrangers en les indemnisant de leurs pertes, et de faire réparation aux piquets en jetant au cachot les principaux habitants de couleur de Jacmel, dont les autorités noires furent en outre destituées. On devine le reste : les piquets continuèrent de maltraiter les étrangers, à la grande colère de Soulouque, qui se confondait de plus belle en réparations et en excuses, mais qu'ils étaient sûrs de désarmer par de nouvelles violences contre les conspirateurs mulâtres.

Cette traduction nègre de ce qu'on nomme la politique de bascule, Soulouque l'appliquait à tout. Bien loin de mettre obstacle aux émigrations de la classe jaune, l'autorité avait semblé d'abord les voir de bon œil ; mais la plupart des émigrés étant, je l'ai dit, des détaillants dont la fuite portait préjudice aux consignataires étrangers, ceux-ci

s'en plainquirent vivement (1). Soulouque s'émut d'autant plus de la réclamation, que le plus clair de ses revenus (il serait désormais puéril de dire les revenus de l'État) provient des droits d'importation et d'exportation, c'est-à-dire des échanges avec l'étranger. L'émigration fut donc rigoureusement interdite; un décret frappa les émigrés de mort civile et de bannissement perpétuel. Cette sévérité même était de bon augure, en ce qu'elle semblait dénoter chez Soulouque la pensée bien arrêtée de ranimer le commerce, et par suite de mettre fin à ce système de terreur qui dépeuplait les boutiques pour peupler les prisons et les cimetières. Soulouque fit par malheur ce raisonnement, que, l'émigration cessant, les mulâtres resteraient dans le pays; qu'en restant dans le pays, ils ne seraient que plus à portée de conspirer, et que ce surcroît de dangers ne pouvait être contre-balancé que par un surcroît de précautions. Pour premier surcroît de précautions, il donna ordre d'enrôler tous les mulâtres valides de Port-au-Prince, afin de les surveiller plus aisément, et cette presse de mulâtres condamna au chômage bon nombre de boutiques que n'avaient pu encore vider ni l'émigration ni le bourreau (2). Pour second surcroît de précautions, et bien que la petite insurrection du sud eût cessé faute d'insurgés, Soulouque redoubla d'acharnement

(1) Nous tenons à constater qu'aucun de nos nationaux ne prit part à cette réclamation. Perdre pour perdre, ils aimaient mieux voir leurs débiteurs en fuite qu'égorgés.

(2) Plusieurs administrations publiques cessèrent même de fonctionner, faute d'écrivains.

contre les mulâtres de cette partie de l'île. Il est facile de comprendre que le commerce n'en alla pas mieux. Les quelques hommes de couleur que le triple fléau de l'enrôlement forcé, des piquets et des commissions militaires n'avait pas encore chassés de leurs magasins, s'empresaient de chercher une dernière chance de salut dans l'émigration clandestine, et l'émigration ne se limitait plus aux hommes : les navires qui longeaient cette terre maudite, déjà désertée par presque tous les pavillons, rencontraient tous les jours en mer de misérables embarcations chargées de femmes et d'enfants qui essayaient de gagner la Jamaïque. Outré de tant de mauvaise volonté, Soulouque entraînait dans de nouveaux accès de fureur contre les mulâtres, d'autant moins excusables à ses yeux, qu'il ne cessait de proclamer *la confiance* dans des ordres du jour comme celui-ci :

« ... Haïtiens, une ère nouvelle surgit pour la république ! le pays, dégagé d'entraves et de tous les *éléments hétérogènes qui gênaient sa marche progressive*, deviendra prospère ! La *plupart* des traîtres ont passé sur la terre étrangère... Citoyens des Cayes, je quitte bientôt votre cité pour *explorer* le reste du département du Sud ! Mon séjour y a ramené le *calme dans l'esprit des populations*, et je suis heureux de dire que ce calme et la *sécurité* se font remarquer sur tous les points de la république, etc., etc. »

Il partit en effet le 2 juillet de Cayes pour Jérémie, ville fort tranquille depuis longues années, et qui s'était vainement flattée d'échapper à cette terrible visite. Outre une partie de sa garde et trois ou quatre régiments de ligne, il emmenait avec lui une bande de piquets qui se-

mèrent sur toute la route le pillage et l'assassinat, — une trentaine de généraux que, par défiance de leurs dispositions, il tenait à avoir sous la main, une commission militaire à laquelle il livrait de temps à autre, chemin faisant, un de ces généraux, enfin une nuée de délateurs en guenilles qui, à chaque halte du président, jouaient le rôle de peuple dans des scènes comme celle-ci, dont nous empruntons le récit à un ordre du jour du 16 juillet :

« Haïtiens, la population de Jérémie, qui attendait l'ar-
 « rivée du chef de l'État pour lui faire connaître ses
 « griefs et ses vœux, s'est réunie en cette ville le 13 de
 « ce mois. *De vive voix et par pétition*, elle a dénoncé
 « comme traîtres à la patrie... » (Suivent les noms de
cinquante-sept des principaux habitants : c'étaient ou des
 fonctionnaires dont l'état-major des piquets convoitait les
 places, ou des marchands qui, pour leur malheur, se
 trouvaient en compte courant avec les amis des piquets.
 Dans sa maladive prédisposition à croire à la sincérité et
 au dévouement de tous ceux qui flattaient ses défiances,
 Soulouque n'y regardait pas de plus près.) — « Haïtiens ! »
 ajoutait le chef de l'État dans un élan de sollicitude pa-
 ternelle, « Haïtiens ! les habitants de Jérémie, qui, comme
 « tous ceux des autres points de la république, *aspirent à*
 « *la tranquillité qui conduit au bonheur*, demandent jus-
 « tice de ces accusés, qu'ils déclarent être les seuls obs-
 « tacles à la paix publique dans la Grande-Anse... Vous
 « avez besoin de la tranquillité, *vous l'aurez* : je vous le
 « promets et vous le jure par cette épée dont vous m'avez
 « armé pour veiller à votre bonheur et à la gloire d'Haïti.
 « Cette épée ne sera remise dans le fourreau que lorsqu'il

« n'y aura plus à frapper aucun des parjures qui conspirent la perte du pays! » En effet on arrêtait les parjures en question, on les jugeait et on les exécutait.

On pourrait s'étonner qu'ayant les piquets sous la main, Soulouque sacrifiât au préjugé des procédés judiciaires : ce serait bien mal connaître le personnage. La loi lui accordait des commissions militaires, et il se serait cru volé d'une de ses prérogatives, si on avait exigé qu'il s'en passât : c'était en outre un moyen d'éprouver les officiers suspects de sa suite qu'il obligeait à siéger dans ces commissions, quand par hasard l'accusé était de leurs amis. L'arrêt se distinguait, en pareil cas, par sa morne brièveté : complices forcés de l'assassinat, les commissaires voulaient du moins s'épargner à eux-mêmes le sarcasme d'une parodie juridique. En revanche, les commissions militaires recrutées dans le parti ultra-noir rehaussaient par le luxe des formes la naïve impudence du fond. Nous avons sous les yeux plusieurs procès-verbaux (1) de ces commissions; on y lit presque toujours cette phrase : « L'accusateur a exposé l'accusation et *n'a produit aucun témoin,* » et cette autre : « Le président a ordonné aux défenseurs qu'ils (*sic*) ne peuvent rien dire contre leur conscience ni contre le respect dû aux lois, et qu'ils doivent s'exprimer avec *descence* et modération, et que tout contrevenant sera condamné à *une peine qui sera définie par la loi.* » Les défenseurs comprennent à demi mot, et, pour ne pas s'exposer à l'effet rétroactif de la loi *future* dont on les menace, ils entonnent d'une

(1) *Moniteur haïtien* d'août et septembre 1848.



voix étranglée, et en guise de plaidoirie, les louanges du chef de l'État. Cette formalité remplie, l'accusateur *persiste en appuyant (sic) son acte d'accusation*, et en continuant, bien entendu, à ne produire aucun témoin à charge. On va aux voix, et *le conseil, vu les articles, etc.*, condamne invariablement *lesdits accusés à la peine de mort, attendu que l'ordre public a été compromis*. C'est dans ces formes que fut jugé et condamné, par exemple, le sénateur Édouard Hall. Autre trait non moins caractéristique : le texte cité à l'appui de la condamnation de ce sénateur, qui n'était pas militaire et qui n'avait été mis en jugement que sous prétexte de conspiration, était l'article 25 du code militaire, concernant non pas les conspirateurs, mais les soldats ou personnes attachées à l'armée qui auront, *soit en commettant des actes non approuvés du gouvernement, soit en agissant contrairement à ses instructions, exposé des Haïtiens à éprouver des représailles*. Il fallait un texte quelconque à ces terribles Brid'oisons, et celui-ci avait du moins le mérite de l'originalité et de l'imprévu.

D'autres fois, entre autres dans le procès du vieux Daublas, le président, pour ménager les scrupules de ses collègues, faisait de sa propre autorité une variante à la question sacramentelle, *est-il constant que l'accusé, etc.*, et disait : « Est-il constant ou y a-t-il de (sic) *probabilité*?... » Puis, à défaut de tout témoignage à charge, l'arrêt se basait sur des *probabilités* comme celles-ci : « Vu
« la *situation des choses*, considérant jusqu'à quelle extré-
« mité se sont portés les hommes qui ont toujours cher-
« ché à nuire et à interrompre la marche du gouverne-

« ment en intriguant toujours pour venir à un *échange*
 « du premier chef à chaque année (allusion au fétiche
 enfoui dans les jardins de la présidence), « ce qui est très-
 « préjudiciable au pays ; considérant enfin que *ces mes-*
 « *sieurs*, ennemis de leur pays, ont prouvé leurs desseins
 « par *ce coup de pistolet que Céligny a porté au chef de*
 « *l'État personnellement* (1) (version vaudoux des deux
 coups de feu tirés dans le palais du président sur le gé-
 néral Céligny Ardouin); « par ces faits, le conseil... *passant*
 « *outré les conclusions du ministère public* (qui avait appa-
 remment abandonné l'accusation), « condamne le susdit
 « accusé (Daublas) à la peine de... mort. »

Cette épouvantable impôt sur le sang avait été d'abord presque exclusivement prélevé sur la bourgeoisie de couleur : sénateurs, députés, généraux et officiers supérieurs, magistrats, négociants et grands propriétaires, payaient leur contingent avec résignation, lorsqu'un général de division noir, nommé Télémaque, qui commandait l'arrondissement des Cayes, s'étant apitoyé sur tant de malheurs, fut mis à son tour en jugement, en compagnie de tous les officiers supérieurs de son état-major. Ne trouvant pas ombre de culpabilité à leur charge et croyant pouvoir déroger en faveur d'accusés noirs à cet office de bourreau qu'on lui avait imposé à l'égard des mulâtres, la commission militaire osa les acquitter. Soulouque donna aussitôt ordre de les *rejuger* et *d'en finir* cette fois. On obéit : le général et son état-major furent massacrés avec grand appareil sur la principale place de la ville. Peu

(1) *Moniteur haïtien* du 12 août 1848.

après, un autre général noir nommé Brice fut arrêté sur la frontière dominicaine, et conduit avec une partie de son état-major dans la prison de Port-au-Prince d'où il ne sortit qu'en devenant fou. L'exécution de David Troy, qu'on croyait oublié dans cette prison jusqu'au retour du président, vint encore sceller la sanglante fraternité que celui-ci renouait entre les deux couleurs.

Cependant, comme nul murmure suspect ne s'élevait de cette vaste solitude, moitié désert, moitié cimetière, qu'il avait faite dans la presqu'île, — la terreur y comprimait jusqu'aux gémissements, — Soulouque soupçonna que l'ordre était à peu près rétabli, et il reprit la route de Port-au-Prince (15 août). Il y rentra en traversant avec ses troupes une succession d'arcs-de-triomphe ornés d'enthousiastes légendes sur lesquelles Son Excellence daignait parfois jeter au passage un regard de connaisseur, en disant : « Ça bon ! » Le bruit courut que « président » avait appris à lire (1), et la bruyante allégresse de « peuple noir » s'en accrut. Ce n'était déjà plus la bienveillance qu'on se doit entre coreligionnaires vaudoux, c'était un mélange de vénération curieuse et d'orgueil qui précipitait à la rencontre de Soulouque transfiguré cette foule avide d'obéissance, et pour qui le respect c'est l'effroi, tout sceptre une hache. On avait craint d'abord quelque scène de massacre, et beaucoup de familles de couleur avaient sollicité un asile dans les consulats ;

(1) Soulouque, en effet, s'exerce secrètement à lire, et on nous a assuré que la lettre moulée est déjà sans mystères pour Sa Majesté Impériale. S. M. ne fait pas moins de progrès dans l'écriture.

mais, cédant à l'impression nouvelle que tout subissait autour d'eux, les deux ou trois cents coquins qui, pendant deux mois, s'étaient vantés de ne laisser rentrer Soulouque qu'à certaines conditions se dissimulaient maintenant autant que possible. La ville fut illuminée pendant trois soirées, et l'on reconnaissait entre toutes les autres, aux guirlandes de palmes et de feuillages qui y formaient un supplément de décoration, les maisons que la proscription ou le meurtre avait visitées, les maisons des mulâtres.

A la froideur visible qu'il témoignait à Similien, on put croire que le président lui-même était revenu à des idées moins inquiétantes; mais l'illusion ne fut pas longue. Parmi les innombrables suspects qui, n'ayant pu fuir cette terre de deuil, remplissaient la prison de Port-au-Prince, trois, — le général de division Desmarêt, qui avait un commandement sur la frontière dominicaine, un colonel et un magistrat, — venaient d'être condamnés à mort. Quelques personnes osèrent hasarder une démarche auprès du président pour leur obtenir au moins grâce de la vie : elles ne réussirent qu'à le mettre dans un état effrayant d'excitation nerveuse. On supplia M. Raybaud de tenter un dernier effort.

Soulouque reçut le consul général avec sa courtoisie et son empressement habituels, mais sans que le sourire contraint qu'il avait préparé pour la circonstance parvînt à se fixer sur ses lèvres agitées par un involontaire tremblement : pour la première fois, depuis trois mois qu'il fauchait jaunes et noirs sans soulever autour de lui d'autres murmures que le bruit des corps humains qui tom-

bent, il se trouvait en présence d'un homme qui oserait penser et dire qu'on ne fait pas couler le sang chrétien comme de l'eau. Dès les premières minutes de cette longue entrevue, Soulouque divaguait de colère. M. Raybaud laissait passer le torrent, puis il remettait en avant les raisons nombreuses que pouvait lui suggérer l'intérêt du pays et du président lui-même. Soulouque, comme vaincu par la lassitude, reprenait alors avec un certain calme son argument favori : que les mulâtres lui ayant proposé une partie et l'ayant perdue, il était « très-vil à eux de déranger le consul, au lieu de payer de bonne grâce : » mais peu à peu, l'expression ayant peine à suivre le flot croissant de pensées qui se pressaient en tumulte dans sa tête, les mots sans suite succédaient aux phrases et les monosyllabes aux mots. Au bout d'une heure, le consul était moins avancé qu'en entrant : *Ma mère sortirait du tombeau et se traînerait à mes pieds*, dit à la fin Soulouque, *que ses prières ne les sauveraient pas!* — Après le serment « par ma marraine, » c'est là le serment le plus terrible que puisse faire un noir. — Accordez-m'en du moins un seul, reprit M. Raybaud... — *La moitié d'un*, si vous voulez, répondit Soulouque, et cette fois il parvint tout à fait à sourire. Le sauvage avait vaincu, et il célébrait son triomphe à la façon sauvage, moitié rire, moitié fureur. Disons cependant que cette révolte formelle, obstinée de Soulouque contre l'homme qui représentait à ses yeux la civilisation française n'était qu'une conséquence détournée, mais logique, du sentiment qui l'avait fait céder deux fois. C'était vers la fin d'août; on connaissait donc déjà dans les Antilles tous les détails de ce mélodrame

européen en cent vingt journées, sur lequel la victoire de juin venait de baisser la toile. Soulouque, qui se faisait lire avidement les journaux de France et des États-Unis, s'extasiait, comme naguère au sujet de Santana, sur les preuves de caractères que démocrates et réactionnaires donnaient de Madrid à Berlin, et, par cela seul que le chef noir se pique d'emprunter à l'Europe civilisée ses idées et ses habits, on comprend quel nouveau tour en avaient reçu ses dispositions. M. Raybaud essayant de lui imposer la clémence, c'est-à-dire une mode de l'an passé, était évidemment quelque peu suspect à ses yeux ; *blanc pas connaît ayen passé moqué nègue* (1).

Cependant les trois condamnés de Port-au-Prince ne devaient pas encore périr ; ceci est de la physiologie nègre. Lors de la première révolution, le commissaire Sonthonax, pour achever de sans-culotiser les nouveaux libres, voulut introduire la guillotine à Port-au-Prince, devenu Port-Républicain. Un blanc nommé Pelou, natif de Rouen, devait faire les frais de la première expérience, et une foule compacte de noirs que Jeannot, Biassou, Lapointe, Romaine-la-Prophétesse, avaient blasés sur toutes les atrocités humaines, entouraient le lieu de l'exécution ; mais, soit que le vent eût ce jour-là une influence particulière sur le système nerveux africain, soit que l'effet foudroyant de la machine déroutât les notions de ces hommes simples qui n'avaient jamais fait mourir de blancs que petit à petit, la tête ne fut pas plus tôt tombée, qu'un long hurlement de douleur et d'effroi partit des

(1) Les blancs ne savent que se moquer des nègres.

premiers rangs des spectateurs et se communiqua de proche en proche, à la faveur de cette électricité animale dont le vaudou nous a déjà fourni l'exemple, jusqu'à la portion de la foule qui n'avait rien vu. En quelques secondes, la guillotine fut mise en pièces, et on ne l'a jamais relevée en Haïti. A plus de cinquante ans de distance, c'est une scène analogue que Port-au-Prince allait voir. Soulouque avait ordonné que le supplice eût lieu à Las-Cahobas, village de la frontière dominicaine. Les trois condamnés s'acheminèrent enchaînés, sous la garde de cent cinquante hommes de police et d'un régiment entier d'infanterie, vers cette destination; mais, pendant qu'ils traversaient la ville, leur attitude triste et résignée excita parmi les femmes un tel mouvement de sympathie, une telle tempête de pleurs et de cris, que l'effet en devint contagieux même pour les noirs. Malgré les efforts des soldats, tout le monde se précipita vers les condamnés pour les embrasser et leur serrer la main. Les soldats et les officiers finirent par n'y pas tenir, et bientôt ce fut dans les rangs même de l'escorte qu'éclatèrent les plus violents murmures contre tant de cruauté. Le funèbre cortège sortit cependant de la ville et marcha durant quatre heures vers Las-Cahobas; mais, soit qu'il eût eu lui-même les nerfs ébranlés par cette scène, soit que devant l'universelle réprobation qui l'assaillait à l'improviste il voulut se donner le temps de réfléchir, le président envoya l'ordre de ramener les condamnés dans la prison.

A la nuit tombante, ils traversèrent donc de nouveau la ville, précédés, entourés, suivis d'une foule compacte de

gens de toutes couleurs, qui criaient, ivres de joie : *Vive le président!* On put remarquer que les noirs des quartiers du Morne-à-Tuf et du Bel-Air, c'est-à-dire les plus exaltés et les plus hostiles aux mulâtres, criaient, riaient, pleuraient plus forts que les autres, et la ville ayant été spontanément illuminée, ce furent ces quartiers qui offrirent l'illumination la plus splendide. Tout était sauvé. Le papier-monnaie se releva subitement de plus d'un quart; les orateurs du Morne-à-Tuf proclamaient que les mulâtres avaient du bon, et qu'après tout ils avaient assez souffert. Soulouque lui-même paraissait décidément subir la contagion, car — ce qui n'était pas arrivé depuis le commencement de la terreur, même pour les rares suspects acquittés çà et là par les conseils de guerre, — il fit successivement élargir une quinzaine de détenus, des plus insignifiants, il est vrai, sur les cinq ou six cents qui remplissaient la prison de Port-au-Prince; mais, trois semaines après, les élargissements cessaient, les arrestations recommençaient, le président faisait fusiller huit des principaux habitants de couleur de Jacmel, dont les piquets avaient, je l'ai dit, à se plaindre. La populace de Port-au-Prince insultait et menaçait non plus seulement les mulâtres, mais encore la bougeoisie noire, et la campagne enfin parlait plus que jamais de venir piller la ville. C'était une expérience financière de Soulouque.

X

La conspiration du capital en Haïti.

Haïti offre ce miracle de crédit d'un papier-monnaie ne reposant sur aucun gage métallique ou territorial, d'un papier-monnaie que le gouvernement émet à discrétion, qu'il se réserve de rembourser quand il lui plaît et au taux qu'il lui plaît, qu'il proclame d'ailleurs lui-même fausse monnaie en refusant de le recevoir pour paiement des droits d'importation, et qui cependant, au bout de vingt années, à l'avènement de Soulouque, circulait encore pour *un cinquième* environ de la valeur nominale. En d'autres termes, il ne fallait, en 1847, que 72 *gourdes* de papier (la gourde véritable vaut 5 francs et quelques centimes) pour représenter 1 *doublon*, c'est-à-dire la pièce d'or espagnole de 85 francs.

La gourde haïtienne a, comme on voit, le caractère

bien fait; les scènes du mois d'avril et la terreur qui les suivit ne laissèrent pas toutefois de l'impressionner fortement. Ce qui jusque-là maintenait son cours, c'est que les importateurs de marchandises étrangères l'acceptaient des détaillants, grâce à la certitude de pouvoir la passer immédiatement aux cultivateurs qui la reçoivent, même de préférence au numéraire dont ils se défient beaucoup, en paiement de leurs cafés. Mais le meurtre, l'emprisonnement, la fuite de la plupart des détaillants, les sérieuses craintes qu'une pareille situation donnait aux importateurs sur la solvabilité des autres, avaient arrêté les affaires et, par suite, cette circulation de la gourde. Le peu d'espèces métalliques qui restaient dans le pays avait aussi contribué jusque-là à soutenir la gourde, soit en entrant pour une part stipulée d'avance dans les règlements, soit en suppléant comme appoint dans les transactions de détaillant à consommateur à l'insuffisance des coupures. Or, les proscrits et les fuyards, sachant très-bien que le papier haïtien n'est en dehors d'Haïti que du papier, avaient fait raffe en partant de presque toutes les espèces métalliques. Ce double point d'appui lui manquant, la gourde avait subitement fléchi de plus d'un tiers de sa valeur courante.

Les droits d'importation sont la principale ressource du trésor haïtien; par suite de l'interruption du négoce, le revenu public diminue donc de plus de moitié. Cette réduction des recettes coïncidant avec l'expédition du sud et la levée en masse, c'est-à-dire avec un énorme accroissement de dépenses, les ministres furent bientôt réduits à annoncer en tremblant à Soulouque que les fonds man-

quaient. Il faut en faire ! répondit avec sérénité le chef de l'État. Et la fabrication du papier-monnaïé, qui ne fonctionnait que petit à petit et comme pour n'en pas perdre l'habitude, fut brusquement portée à une émission de *quinze à vingt mille gourdes* par jour. Mais les assignats ont malheureusement cela de particulier, que la quantité, loin de suppléer à la qualité, lui nuit. Le peu de commerce étranger qui desservait encore la consommation quotidienne (1), et par contre-coup les détaillants haïtiens (2), intermédiaires de ce commerce, finirent donc par n'accepter la gourde de papier qu'à raison de *cent quatre-vingt-cinq* au doublon (à peu près le *douzième* de la valeur nominale).

« Peuple noir » a tellement perdu l'usage de l'argent proprement dit, il est tellement habitué à user des assignats comme d'une monnaie normale, que, prenant, comme le fit jadis et avec moins de motif encore « peuple blanc, » l'effet pour la cause, il considéra cette dépréciation de la valeur représentative de la gourde comme une hausse réelle du prix des denrées. Deux faits venaient à l'aide de ce malentendu. D'abord, le gouvernement, qui ne pouvait bonnement pas encourager une dépréciation déjà si rapide, continuait de solder fonctionnaires et militaires à raison du taux nominal de la gourde. En second lieu,

(1) Ce pays, le plus riche du monde, en est réduit à faire venir de l'étranger la plupart des objets de première nécessité, tels que la farine, les viandes et poissons salés, le savon et tous les articles d'habillement.

(2) Aux termes de la loi, le commerce de détail est le privilège exclusif des citoyens haïtiens.

comme il est dans la nature que les salaires baissent en raison du ralentissement des transactions et de l'émigration des consommateurs aisés, le journalier, par le fait même de cette baisse, continuait à ne recevoir que le même nombre d'assignats pour la même somme de travail, et, ne pouvant comprendre que son travail valait moins, il en concluait que, de l'aveu même des capitalistes, la valeur réelle de l'assignat n'avait pas varié. Donc il y avait complot entre les négociants étrangers et les détaillants pour affamer le pauvre peuple et l'obliger à payer les denrées de première nécessité deux fois et demi plus cher qu'en 1847; donc il fallait donner une leçon à l'infâme capital. L'infâme capital qui veut être pris par la douceur, n'en devint que plus farouche, et « peuple noir » ne vit dans ce redoublement de défiance qu'une nouvelle preuve du complot en question. Le programme financier des amis de Similien, c'est-à-dire le pillage combiné avec le monopole industriel et commercial de l'État, répondait à cette double préoccupation (mai et juin 1848).

La lueur de sécurité qu'avait produite la grâce accordée au général Desmarêt et à ses compagnons avait réagi sur la gourde, qui, de 185 au doublon descendit subitement à 150; mais c'était encore une dépréciation de 100 pour 100 par rapport au taux de 1847, et, la première effusion de sensibilité africaine passée, le bas peuple recommença ses murmures contre la conspiration des marchands. Comme, en outre, les expéditeurs français, anglais et américains avaient pu être informés dans l'intervalle de ce qui se passait à Haïti, il se trouva que tout arrivage du dehors cessait (en septembre, la rade de Port-au-Prince n'avait

qu'un seul navire étranger) juste au moment où le peu d'approvisionnements qui étaient restés dans la circulation achevaient de s'épuiser. De là un enchérissement cette fois très-réel des denrées, une nouvelle cause d'effervescence populaire et de panique commerciale qui ramena la gourde à 185. L'armée, qui, par le fait de cette dépréciation, se trouvait obligée de se nourrir et se loger, à raison de *six centimes* par jour et par homme, les officiers subalternes, qui, avec leurs *cent francs* par an, étaient réduits à demander l'aumône quand ils ne trouvaient pas à s'employer comme manœuvres, les innombrables fonctionnaires qui font pendant à un effectif militaire proportionnellement *septuple* du nôtre, et qui, vu la dureté du temps, n'avaient pas même la ressource de la concussion, tout ce monde de galons et de guenilles criait famine aussi haut que le bas peuple. Le gouvernement s'en effraya, et, pour détourner l'orage, il trouva tout simple d'encourager des préventions qu'il n'eût pu dissiper qu'en s'avouant lui-même l'auteur de tout le mal. Il proclama donc à deux reprises qu'il allait s'occuper de mettre un terme à la *hausse outrée de tous les objets de consommation*, causée, disait-il, par les ennemis du peuple, dont une partie seulement avait succombé sous le glaive de la loi, et par la mauvaise foi d'Haïtiens qui *conspiraient* contre le bien public *autrement que par les armes*.

En voyant le gouvernement abonder dans son sens, « peuple noir » comprenait de moins en moins qu'on laissât entre les mains des ennemis du bien public l'instrument même de la conspiration, et que les magasins

ne fussent pas encore pillés. La panique arriva à son comble. Heureusement, Soulouque et le secrétaire d'État des finances, M. Salomon, n'entendaient accepter que la seconde partie du programme financier de Similien, c'est-à-dire le monopole compliqué du maximum, ce qui revenait à l'ancienne idée d'Acaau. M. Salomon caressait lui-même depuis très-longtemps cette idée, et c'est à ce titre que la faction Similien lui avait fait donner, le 9 avril, le portefeuille des finances.

Le gouvernement ne monopolisa cependant d'abord que deux articles d'exportation : le coton et le principal de tous, le café. Il se réservait le droit d'accaparer ces deux articles à des prix déterminés et de les répartir entre les commerçants. Le prix de vente en gros de la plupart des marchandises étrangères était également déterminé par l'administration. La simple annonce d'un système qui allait donner par le fait à la gourde un cours fixe et forcé produisit, reconnaissons-le, l'un des résultats qu'en attendait M. Salomon : de 185 gourdes au doublon, le papier redescendit cette fois jusqu'à 110; mais ce ne fut ensuite qu'une série de mécomptes de plus en plus décisifs, que nous demandons la permission d'énumérer rapidement et pour n'y plus revenir. L'excuse favorite du socialisme blanc, c'est qu'on n'a pas voulu le mettre à l'essai. Or, l'essai est accompli : c'est une véritable expérience socialiste que faisait Soulouque.

Premier mécompte. Dès qu'il se trouva face à face avec les nécessités de la pratique, le gouvernement comprit, bon gré, mal gré, qu'Haïti n'étant pas le seul pays d'Amérique qui vende du café et qui achète de la farine, des

salaisons, du savon, des tissus, toute tarification de l'une ou l'autre catégorie de produits qui serait onéreuse au commerce étranger n'aboutirait qu'à éloigner celui-ci du marché national. Il dut donc fixer les prix de façon à ce que les négociants étrangers ne s'en plaignissent pas, et en effet il n'y eut pas de réclamations, preuve évidente que ces négociants n'y perdaient rien et que, par contre-coup, les producteurs et consommateurs n'y gagnaient rien. Ainsi, les deux données fondamentales du système de monopole, — diminution du prix des marchandises exotiques, — augmentation du prix des denrées nationales, étaient abandonnées avant même que ce système fonctionnât. Bien plus, il fallut instituer dans chacun des onze ports ouverts à l'importation une *administration du monopole*, c'est-à-dire un nouveau rouage, un nouvel intermédiaire, pour nous servir du mot consacré. Les frais occasionnés par ce nouvel intermédiaire ne pesant point, par les raisons que j'ai dites, sur le commerce extérieur, et devant peser cependant sur quelqu'un, retombaient donc, soit directement, soit indirectement, sur les vendeurs et acheteurs nationaux, dont la position se trouvait par conséquent aggravée.

Deuxième mécompte. La récolte du café fut par hasard très-faible cette année-là; le socialisme n'assure pas contre ces sortes d'accidents. Sous le régime de la libre concurrence, la hausse des prix fût venue compenser pour les cultivateurs la rareté du produit; mais, comme l'un des objets de la loi était justement de rendre quelque fixité à la gourde en immobilisant les prix; comme, d'autre part, le gouvernement, après avoir enlevé au commerce étran-

ger les avantages de la libre concurrence, ne pouvait, sous peine de le mettre en fuite, lui en imposer les charges par une surélévation des prix fixés, rien ne fut changé au tarif. Le déficit de la récolte du café se traduisit ainsi pour le travail agricole, qu'on avait prétendu relever, par une perte nette (1).

Troisième mécompte. Sous le régime de la libre concurrence, certains capitaines de navires, à la faveur de relations plus anciennes ou plus étendues que celles de leurs rivaux, seraient parvenus, malgré le déficit de la récolte, à compléter leurs chargements. Beaucoup d'autres navires auraient dû, il est vrai, repartir à vide; mais leurs capitaines ou leurs consignataires n'auraient pu s'en prendre qu'à leur manque d'activité. Du moment, au contraire, où le gouvernement monopolisait la vente des

(1) On objectera que dans l'hypothèse contraire, celle d'une récolte extraordinaire, cette fixité des prix eût, par compensation, soustrait le cultivateur aux chances de l'avilissement de la denrée. Il n'en est rien. N'apportant pas en produits la contre-valeur de cet excédant qu'ils n'auraient pu prévoir, forcés dès-lors de le payer en argent, ce qui est désavantageux, sachant en outre qu'un surcroît d'approvisionnements eût amené la dépréciation sur les marchés consommateurs, les capitaines de navires étrangers n'auraient consenti à se charger du surplus de la récolte qu'à prix réduit. Le gouvernement haïtien se serait donc trouvé dans l'alternative, ou d'accorder cette réduction, ce qui eût réagi sur la masse entière de la denrée et rétabli pour le cultivateur les inconvénients de la libre concurrence, ou de ne pas vendre, et, dans ce cas, nous ne savons pas à qui eût profité la surabondance de la récolte. Ajoutons que, dix-neuf fois sur vingt, cette surabondance eût été commune à toutes les Antilles, et que si le monopole haïtien avait, en pareille circonstance, prétendu maintenir ses prix, la concurrence des marchés libres lui eût infailliblement enlevé tous ses acheteurs.

cafés, il ne pouvait, sous peine d'encourir le reproche de partialité et d'éloigner à jamais du marché haïtien les importateurs éconduits, exclure de la répartition un seul de ces navires. La répartition fut donc faite au prorata de la valeur des marchandises introduites. Il résulta de ce fractionnement que tel bâtiment qui avait importé une valeur de 50 à 60,000 mille francs n'obtenait à grand-peiné, et après de longs délais, qu'une contre-valeur de 5 à 6,000 francs : tout le monde fut mécontenté à la fois. Ceux des capitaines qui perdaient à cette innovation le bénéfice d'une longue habitude du marché haïtien, c'est-à-dire ceux-là même qu'il importait le plus de ne pas décourager, s'en retournaient en jurant bien qu'on ne les reprendrait plus dans ce guépier socialiste. Par des motifs analogues, les principaux consignataires étrangers écrivirent de plus belle à leurs maisons de suspendre tout envoi. Les recettes de la douane, qui, par la cessation de l'émigration, avaient quelque peu repris, retombèrent bientôt de nouveau. Pour arrêter cette désertion commerciale, le gouvernement autorisa les bâtiments étrangers à aller, par voie d'escale, compléter leurs chargements de café dans tous les ports ouverts, même dans ceux qui étaient exclusivement réservés jusque-là au cabotage haïtien, ce qui ruina celui-ci. Mais voici le pire : des bâtiments américains chargés de farines signifièrent au gouvernement qu'ils ne débarqueraient ces farines qu'en échange de chargements *complets* de café, qu'il fallut distraire bon gré, mal gré, de la masse à répartir, car la disette était imminente. Ceux des importateurs étrangers à qui la nature de leur commerce ne permettait pas

de prendre Haïti par la famine réduisirent de plus en plus leurs opérations.

Quatrième mécompte. Quelques négociants, pressés d'expédier coûte que coûte leurs navires, consentirent à payer à la contrebande une prime qui s'élevait parfois jusqu'à 100 pour 100. Les spéculateurs gardèrent pour eux la moitié de cette prime et consacèrent l'autre à acheter.... les employés du monopole. Par la seule force des choses, tout revenait à l'ancien état, à cette différence près, que le trésor était frustré des droits de sortie, que la hausse des prix profitait non plus au producteur, mais à la concussion et à l'agiotage.

Cinquième mécompte. Ne pouvant se dédommager de la surtaxe dont la spéculation contrebandière grévait la sortie des cafés que par un enchérissement correspondant des marchandises d'importation, les négociants étrangers refusèrent tout à coup de livrer ces marchandises aux prix fixés par la loi du monopole. « Peuple noir » recommença naturellement ses menaces contre la conspiration du capital ; les détaillants surtout, en leur qualité d'Haïtiens, étaient chaque jour insultés et frappés par la populace. La gourde ne s'en améliora pas, au contraire, et M. Salomon accéléra la crise en voulant l'arrêter.

Il commença par exclure de la répartition des produits monopolisés les négociants consignataires qui refuseraient de vendre au prix du tarif, et, pour empêcher que la fraude éludât cette interdiction, il voulut astreindre les négociants à déposer leurs marchandises, au sortir de la douane, dans un local commun appartenant à l'État, sans garantie du gouvernement contre le feu, le vol ou

l'émeute. Il rendit en outre passibles d'amendes et de saisie les détaillants qui refuseraient, de leur côté, de subir le tarif, et les visites domiciliaires, les confiscations, les coups de bâton, achevèrent de mettre à la raison l'infâme capital. On devine le reste. Une année s'était à peine écoulée, que M. Salomon eût pu inscrire sur la porte de son édifice économique : Vente à *soixante-cinq pour cent* de rabais pour cause de liquidation générale et définitive. Je n'exagère pas : les prix du monopole n'étaient tolérables qu'au taux de 110 gourdes au doublon, et sous l'influence de ces monstruosité, qui n'étaient du reste que la conséquence très-pratique, très-logique, très-rigoureuse du principe socialiste posé par M. Salomon, le cours du doublon s'était graduellement élevé jusqu'à 282, lorsque, au fort même de l'émigration, des arrestations, des exécutions, il n'avait pas dépassé 185. Inutile d'ajouter que les cultivateurs, obligés de livrer leur café à raison de 9 ou 10 centimes la livre, cessèrent pour la plupart de récolter. Je n'ai pas besoin de dire non plus ce que devenaient les dernières recettes du trésor sous l'empire d'une situation où tout était fatalement combiné pour tarir à la fois les ressources du dehors et les ressources du dedans. A l'heure qu'il est, Sa Majesté Faustin I^{er}, dont nous aurons à raconter bientôt les splendeurs monarchiques, serait probablement réduit à se vêtir d'une feuille de bananier, et à dîner de son ministre des finances, si celui-ci, secouru d'un beau désespoir, n'avait ramené son pays et son empereur au modeste régime de l'économie politique bourgeoise (1).

(1) Le monopole fut aboli au commencement de 1850. Dès la pre-

Au moment de décréter cette expérience socialiste, Soulouque avait daigné se souvenir qu'il y avait des chambres pour enregistrer les lois, et les chambres, naguère si bavardes, étaient venues sanctionner, par un vote aussi muet qu'unanime, les fantaisies de M. Salomon. Soulouque avait, selon l'usage, ouvert la session en personne, et, si blasé qu'on fut sur ces sortes d'émotions, un frisson involontaire circula sur tous les bancs, lorsqu'on remarqua dans le cortège présidentiel ce Voltaire Castor qui avait poignardé de sa main soixante-dix des prisonniers garrottés de Cavaillon. Son Excellence annonça au parlement que, les *pervers* étant à peu près *vaincus*, Haïti allait parvenir *enfin à ce degré de grandeur et de prospérité que la divine Providence lui réserve*. Le chœur des vivats qui accueillit l'allocution du président fut moins nourri que d'habitude, mais par une raison toute simple : le tiers des sénateurs et une partie des représentants étaient absents pour cause de proscription ou de mort. Pour bien prouver que ce n'était, Dieu merci, de sa part, ni mécontentement ni froideur, la chambre des représentants remerciait avec chaleur, deux jours après (*Moniteur haïtien* du 2 décembre 1848), le président d'avoir sauvé la *patrie* et la *constitution*. Il n'y avait pas une seule page de cette constitution qui n'eût servi de bourre aux fusils devant lesquels venaient de tomber par douzaines députés et sénateurs. A l'une des séances suivantes,

mière dérogation à ce système, le doublon descendit de 282 gourdes à 144, et le café, que les cultivateurs étaient obligés de vendre à raison de 40 francs le quintal, monta jusqu'à 35 et même 40 francs.



un représentant, considérant que le président d'Haïti a bien mérité de la patrie par ses constants efforts pour le *maintien de l'ordre et des institutions*, propose de lui accorder, à titre de récompense nationale, une maison à son choix, sise dans la ville, et les deux chambres, mues comme par un ressort, se lèvent en masse pour l'adoption. Trois mois se passent ensuite en votes silencieux; mais bientôt cette majorité satisfaite et décimée tremble qu'on prenne son silence pour une implicite protestation, et elle vient brûler un nouveau grain d'encens au pied du tyran nègre. L'orateur du sénat dit : « Déjà, président, nous avons eu à constater l'influence bienfaisante de votre administration sage et modérée.... A votre voix, les passions se sont tuées (il leur avait coupé la gorge!) et le règne des institutions est devenu une *vérité* pour nous tous.... Les *circonstances* vous ont bien servi pour mettre en relief votre beau caractère, porté à tout ce qu'il y a de noble et de *généreux*. Continuez, président, ne vous arrêtez pas... » L'orateur de la chambre des représentants s'écrie à son tour : « Combien est grand l'amour de la nation pour Votre Excellence? combien ne s'honore-t-elle pas de votre administration *paternelle*, des nobles sentiments de *fraternité, de concorde et de clémence* qui vous animent, et qui l'ont plusieurs fois transportée d'enthousiasme! » (*Moniteur haïtien* du 6 janvier 1849.)

Toussaint, Dessalines et Christophe avaient pu exercer une tyrannie aussi dure, mais jamais aussi bien acceptée que celle de ce formidable poltron, pour qui toute ombre était un fantôme, tout silence un guet-apens. Et ce n'était pas la stupeur du premier moment de surprise qui

glaçait autour de lui chaque volonté. De ce parlement tout saignant des meurtrières atteintes portées à son inviolabilité et qui s'essuyait le sang du visage pour laisser voir un béat sourire, des restes de cette population mulâtre qui s'interdisait jusqu'à la conspiration du deuil, de ces prisons dont l'enceinte mal close et mal gardée renfermait assez de suspects pour en former au besoin une armée vengeresse, il ne s'est encore, à l'heure qu'il est, élevé aucun cri qui ne fût un cri de servile dévouement. On ne doit pas, après tout, s'en plaindre ; par cela même qu'elle restait seule debout au milieu de l'universelle prosternation, la faction ultra-noire devait tôt ou tard attirer et arrêter ce soupçonneux regard que tout ce qui n'est pas à plat ventre offusque. Et en effet, nous allons voir successivement les trois sommités de cette faction subir le contre-coup des inexorables défiances qu'elle a suscitées. Cette seconde réaction sera heureusement, disons-le, bien que les victimes en soient peu dignes de pitié, beaucoup moins lugubre que la première. L'une est sortie d'un rêve d'extermination, l'autre va sortir d'une bouteille de tafia. Le tafia nous ramènera naturellement au général Similien.

XI

Un coucher de soleil. — Les malheurs des piquets. — Un papa-loi voltairien.

J'ai fait très au long le portrait de Similien, et, si on n'a pas trop perdu de vue l'allure morale de cet effrayant personnage, on ne s'étonnera pas de le voir tomber victime de sa sensibilité. Voici quel nouveau tour lui joua sa sensibilité.

Peu de jours après les massacres d'avril 1848, Bellegarde, on l'a vu, inspirant autant de sécurité qu'il avait naguère inspiré d'épouvante, reçut des bourgeois de Port-au-Prince une chaleureuse adresse de remerciements. Le seul mérite du nouveau favori et de son second, le commandant de place, c'était d'avoir tenu en échec Similien ; mais le donner à entendre, c'eût été jeter à celui-ci un

défi dangereux. A l'exemple de cette dévote qui, pour ne se faire d'ennemi d'aucun côté, avait soin de ne jamais oublier le diable dans ses prières, la bourgeoisie crut donc prudent de confondre dans l'expression officielle de sa reconnaissance Similien avec les deux hommes qui en étaient l'objet. Ce brusque coup d'encensoir était venu le surprendre juste au moment où il se livrait, entre deux flacons de tafia, à ses méditations quotidiennes sur l'ingratitude des mulâtres, et, d'autant plus touché d'un pareil retour de sympathie qu'il sentait n'avoir rien fait pour le mériter, il se prit, séance tenante, d'une belle tendresse d'ivrogne pour cette même population de couleur qu'il venait de vouer au massacre, au pillage et à l'incendie. Similien était malheureusement sujet à voir double au moral comme au physique. En rendant ses bonnes grâces aux mulâtres, il n'avait nullement entendu se brouiller avec leurs ennemis, d'autant plus que ceux-ci, profondément blessés des obstacles que Bellegarde opposait à leurs projets de pillage, étaient des alliés naturels pour le favori supplanté. En conséquence, Similien avait fait de sa vie deux parts qu'il consacrait, l'une à boire avec les mulâtres pour acquitter sa dette de cœur, l'autre à boire avec les meneurs ultra-noirs pour entretenir leur exaspération contre les tendances mulâtres de son rival. Ce zigzag d'ivrogne eut un double succès. Non contente d'enchérisir sur le programme communiste des piquets, la coterie des pillards en vint à demander, comme je l'ai dit, le bannissement de Bellegarde. De leur côté, les hommes de couleur, mesurant leur urbanité sur la terreur croissante que leur inspirait Similien, répon-

dirent avec un empressement de jour en jour plus flatteur aux politesses bachiques de ce terrible commensal. Celui-ci en conclut qu'il était à la fois l'idole du parti mulâtre et du parti ultra-noir : la tête lui tourna, et, trouvant que le nom sans conséquence qu'il avait porté jusqu'à ce jour n'était pas en harmonie avec ses hautes destinées, Similien ne voulut plus être appelé que Maximilien.

En attendant que l'expiration, soit légale, soit révolutionnaire, des pouvoirs présidentiels vint lui permettre d'ajouter à ce nom sonore le titre qu'il y accolait déjà dans sa pensée, Similien crut ne pouvoir pas se dispenser d'être au moins le second personnage de l'état. Pour cela, il fallait évincer Bellegarde, et comme la faveur subite de Bellegarde, naguère simple colonel, ne s'expliquait que par l'influence du vaudoux, dont il était un des plus forcenés sectaires, Similien conçut le projet hardi de saper l'édifice par la base et de discréditer le vaudoux. Soulouque étant encore absent, l'incrédule tailleur entreprit sur ce chapitre madame Soulouque, lui remontrant d'un ton paternel que frère Joseph n'était pas ce qu'un vain peuple pense, qu'il était, à la rigueur, permis de rendre à l'Être suprême l'hommage d'un cœur pur, mais qu'il rougissait, lui Similien, de voir le chef d'un pays libre ouvrir son palais aux drôles et aux drôlesses qui brûlaient des cierges, tiraient les cartes, ou faisaient parler les coulevres pour de l'argent. La présidente, qui, pendant cette tirade, avait été plusieurs fois près de défaillir, ne put réprimer l'indignation que lui causait le monstrueux scepticisme de Similien. Froissé de l'accueil

qu'on faisait à ses conseils d'ami, celui-ci s'échauffa à son tour, et on en vint aux gros mots. — Je l'écrirai à « président ! » s'écria madame Soulouque. — Eh bien ! répliqua avec majesté le commandant de la garde, dites de ma part à « président » qu'il est *aussi bête* que « présidente, » qu'il aura lui-même affaire à moi, et que, pour rentrer à Port-au-Prince, il faudra qu'il passe par mes conditions.

Similien, m'a-t-on assuré, ne pensait pas encore à cette époque tout ce que la colère lui faisait dire ; mais, ayant cru devoir se consoler de l'ingratitude des femmes, comme jadis de l'ingratitude des hommes, par un redoublement de boisson, il ne put retrouver, avant la rentrée du président, le quart d'heure lucide qui lui aurait suffi pour rétracter ses imprudentes menaces. La faction ultra-noire les avait même aggravées en s'en emparant, et je laisse à penser si la présidente, Bellegarde et frère Joseph avaient tiré parti de cette circonstance dans les dénonciations quotidiennes qu'ils faisaient parvenir à Soulouque. De là l'accueil glacial fait à Similien par Son Excellence, qui, dès le lendemain, pour ne pas lui laisser de doute sur sa disgrâce, le tança avec une sévérité évidemment affectée à propos de quelques insignifiants détails de service. L'effavori crut ramener Soulouque en évoquant les souvenirs d'une vieille camaraderie ; il répondit donc en camarade, c'est-à-dire avec une familiarité qui fit froncer le sourcil à son despotique ami. Similien en conclut que la nuance amicale qu'il avait voulu donner à ses paroles n'était pas suffisamment accusée ; et il l'accusa tellement que sa familiarité dégénéra en impertinence, ce qui acheva de

gâter ses affaires. Il était donc de sa destinée d'être toujours incompris ! A bout d'expédients, le sentimental ivrogne se souvint qu'il lui avait suffi en pareil cas, pour conquérir le cœur des mulâtres, de leur montrer ce qu'il en coûtait de se brouiller avec lui, et il imagina de reconquérir par un procédé analogue le cœur de Soulouque. En d'autres termes, Similien se mit à conspirer tout de bon, ce qui, le tafia aidant, ne fut bientôt un secret pour personne. Le président dissimula plusieurs mois ; puis un matin, à la parade de la garde, il dit d'un ton bref à l'ancien favori : « Général Similien, je vous retire votre commandement. Sortez d'ici, et restez aux arrêts dans votre maison jusqu'à nouvel ordre ! »

En s'entendant ainsi apostropher au milieu de cette même garde dont il avait si souvent éprouvé le dévouement fanatique, Similien crut de très-bonne foi que le président était devenu fou ; mais il crut rêver lui-même quand le regard confiant et railleur qu'il avait rapidement jeté autour de lui n'eut rencontré que des regards indifférents et des bouches muettes. Pas un homme n'avait bougé. Similien était déjà depuis plusieurs jours aux arrêts lorsque trois ou quatre officiers osèrent les premiers hasarder quelques propos sur cette mesure ; enlevés nuitamment, ces officiers furent conduits par mer dans les cachots du môle Saint-Nicolas, et on ne parla plus.

Après mûres réflexions, Similien trouva le mot de l'énigme. La population et l'armée attendaient évidemment pour se soulever en sa faveur que Soulouque fût engagé dans sa prochaine expédition contre Santo-Do-

mingo; elles n'avaient affecté l'indifférence que pour mieux cacher leur jeu. Soulouque entra en effet en campagne le 5 mars 1849, et, à partir de ce jour, Similien, persuadé que, d'une heure à l'autre, ses amis les mulâtres et les meneurs ultra-noirs allaient venir, bras dessus bras dessous, le supplier d'accepter la présidence, ne prit même plus la peine de dissimuler son légitime espoir. Six semaines cependant s'étaient déjà écoulées dans cette fiévreuse attente, et le futur président commençait à devenir inquiet, lorsque enfin un mouvement inusité se fit autour de la maison.

Vu la chaleur, Similien se trouvait justement dans un état de toilette qui rappelait bien plus la tenue d'apparat d'un chef mandingue que celle d'un président haïtien. Craignant de compromettre la majesté de son début, il sauta à la hâte sur son pantalon, en criant au groupe nombreux qu'il entendait déjà pénétrer dans sa demeure, de vouloir bien attendre; mais telle était l'impatience des visiteurs, qu'ils forcèrent la porte, se saisirent de Similien, le portèrent en un clin d'œil dans la rue, et de là le poussèrent à coups de crosse, non vers le palais, mais vers la prison. On le jeta demi-nu dans le même cachot d'où David Troy, sa première victime, était sorti quelque temps auparavant pour marcher à la mort, et, rapprochement étrange, ceci se passait le 16 avril 1849, c'est-à-dire un an jour pour jour après la scène de massacre qui avait inauguré le programme de Similien. Par une coïncidence non moins singulière, Similien subissait ici le contre-coup de ces mêmes défiances dont il avait été le principal instigateur. Se croyant en effet sûr de l'élément ultra-noir,

il s'était exclusivement tourné, dans les derniers mois, vers la classe de couleur, dont il comptait exploiter le désespoir, de sorte que Soulouque avait fini par ne voir en lui qu'un « conspirateur mulâtre » de plus. Quelques cris de femme, qui semblaient plutôt arrachés par l'étonnement que par la commisération, se firent entendre sur le passage de l'escorte qui entraînait l'ancien favori; mais c'est tout. La portion masculine de la populace, qui naguère aurait brûlé la ville pour faire plaisir à Similien, ne remua pas plus que n'avait remué précédemment la garde. Les « philosophes » (orateurs, beaux diseurs) des quartiers de Bel-Air et du Morne-à-Tuf se contentèrent de montrer du doigt les deux points opposés de l'horizon en disant : *Solé l'évé là, li couché là* (1), sentence nègre qui sert à exprimer l'instabilité des grandeurs humaines.

L'ascendant de respect et de terreur que Soulouque exerçait, même à distance, n'expliquait pas seul, du reste, cette attitude nouvelle des amis de Similien. En croyant saper les croyances vaudoux, celui-ci creusait à son insu, depuis dix mois, la mine où devait s'engloutir sa popularité. Soulouque avait uniquement attendu pour agir que ce sourd travail, dont ses espions suivaient jour par jour la marche, eût produit ses résultats. La contre-partie était en un mot complète : le vaudoux, cause première du débordement ultra-noir, devenait le premier instrument de la réaction.

Pour en finir avec Similien, nous dirons qu'il ne fut pas fusillé; mais quelques mois après, il n'en valait guère

(1) Le soleil se lève là, et il se couche là.

mieux. Une démarche fut tentée en sa faveur à l'occasion de la proclamation de l'empire : — *Li sortir de prison!* s'écria Sa Majesté Impériale, *il poussera de la mousse en premier!* (il moisira auparavant!) Similien fit représenter que ses jambes, gonflées par la pression des fers, allaient tomber en gangrène : — « Qu'il ne s'en préoccupe pas ; quand elles seront tombées, on l'enchaînera par le cou ! » dit finement Faustin I^{er}. L'ex-favori est mort assez mystérieusement dans sa prison vers la fin de 1853.

Dans l'intervalle qui s'était écoulé entre la mise aux arrêts de Similien et son envoi au cachot, le chef principal des piquets, Pierre Noir, avait, lui aussi, payé son tribut au soupçonneux despotisme dont il venait d'être l'un des plus épouvantables instruments. Fidèle à ses habitudes de modestie, le capitaine Pierre Noir avait obstinément refusé le grade de général, qui lui était échu dans l'averse de promotions dont sa bande fut l'objet en 1848. Il n'en voulait que les émoluments, et encore, trouvant honteux de recevoir ce qu'on peut prendre, prélevait-il lui-même ces émoluments sur le public, s'attaquant de préférence aux étrangers. Notre consul-général s'épuisait en demandes de réparations toujours écoutées, mais toujours à renouveler. Perdant à la fin patience, M. Raybaud somma le gouvernement de mettre une fois pour toutes Pierre Noir dans l'impossibilité de nuire, ajoutant que les ménagements dont on usait envers cet abominable garnement donnaient à croire qu'ils faisait réellement peur au président, ainsi qu'il osait s'en vanter. Soulouque, qui, pendant six mois, avait répandu le sang humain par ruisseaux pour faire preuve de caractère, fut, on le pense



bien, très-sensible à ce soupçon : un courrier porta immédiatement à Pierre Noir l'ordre de se rendre à Port-au-Prince.

Jugeant ce voyage compromettant pour sa santé, Pierre Noir n'eut garde d'obéir, et il convoqua le ban et l'arrière-ban des piquets ; mais les mesures avaient été si bien prises, qu'avant d'avoir pu réunir son monde, il fut arrêté aux environs des Cayes. Comme on le menait fusiller avec deux de ses lieutenants, le bandit offrit à l'officier commandant l'escorte de le faire son premier ministre s'il voulait le laisser évader, et, chose rare en Haïti, l'officier refusa, bien que Pierre Noir fût parfaitement en mesure de tenir le cas échéant, sa parole. En croyant ne demander justice que d'un simple coupe-jarret, M. Raybaud avait en effet débarrassé Soulouque d'un conspirateur bien autrement sérieux que Similien. Il fut prouvé que le modeste Pierre Noir n'attendait que le moment où le président se trouverait aux prises avec les Dominicains pour se faire dans le sud un petit royaume africain, à l'exclusion de *tout élément hétérogène*, c'est-à-dire à l'exclusion des mulâtres, qui auraient été simultanément massacrés sur tous les points de la presqu'île, et à l'exclusion des blancs, qui devaient être massacrés après les mulâtres, en commençant par les deux agents français et anglais. L'exécution de ce hardi coquin, qui devait à dix mois d'impunité un ascendant presque sans bornes, étendit à la populace noire du sud l'impression de superstitieux respect dont Soulouque avait déjà frappé les pillards de Port-au-Prince. Les piquets se bornèrent à manifester leur désolation par un luxe de deuil qui finit par fatiguer le prési-

dent. — *Ça vini trop bête*, dit un matin Son Excellence, et trois nouvelles exécutions vinrent imposer silence aux sanglots des bandits.

Disons, pour n'y plus revenir, qu'après Similien et les piquets, c'est-à-dire après l'élément militaire et l'élément bandit de la trilogie ultra-noire, l'élément vaudoux a eu aussi son tour. Quelques mois après son avènement au trône, Soulouque souffrait d'une enflure au genou. Le médecin conseillait des sangsues, et frère Joseph, devenu colonel et baron, s'avisa d'être de l'avis du médecin ; mais l'illustre malade signifia sa préférence pour les conjurations. Soit voltairianisme subit, soit dépit de voir pour la première fois ses conseils méconnus, frère Joseph eut l'imprudence de dire qu'« empereur » n'en guérirait pas. Soulouque, qui payait son sorcier pour écarter les mauvais présages et non pour en faire, donna immédiatement l'ordre de conduire frère Joseph dans les cachots du môle Saint-Nicolas. Sa Majesté Impériale s'engageait là dans une formidable partie, vu le pouvoir qu'ont les sorciers de nuire même à distance. — Mais l'embarcation qui conduisait le *papa-loi* disgracié au môle chavira providentiellement en route ; et, par un hasard qui fut remarqué, de toutes les personnes qui s'y trouvaient, frère Joseph périt seul.

En somme, un peu de bien est déjà né des causes même de tant de mal. La crainte d'être raillé sur ses croyances vaudoux, la maladive préoccupation d'échapper au soupçon de faiblesse, enfin la peur des maléfices, qui avaient seules refoulé Soulouque dans le parti ultra-africain, sont devenues tour à tour le mobile de la réaction

qui a successivement emporté les trois vauriens en qui se personnifiait ce parti. Malheureusement il s'en faut de beaucoup que cette réaction soit systématique. Soulouque, si prompt à généraliser ses soupçons et ses rancunes à l'égard des mulâtres, Soulouque ne semble voir ici le danger qu'à mesure qu'il s'y heurte, emprisonnant ou fusillant sans délibérer les conspirateurs ultra-noirs qu'il prend en flagrant délit, mais sans retirer sa confiance au reste du parti, devenu la pépinière des ducs, des comtes, des barons dont s'enorgueillit maintenant le puissant empire de Faustin. Il est vrai qu'il y a eu autour de Soulouque émulation de haine ou de peur pour flatter ses préventions contre la classe opprimée, tandis que le parti ultra-noir se trouve protégé auprès de lui par l'excès même de ces préventions. Comment se poser en ennemi des piquets sans s'avouer plus ou moins l'ami de leurs victimes ? Pas un seul des sept ou huit honnêtes gens qui restent dans l'entourage de Soulouque n'oserait courir les risques d'une interprétation semblable. En attendant, les piquets et leurs amis perpétuent, dans le ressort des commandements dont ils sont investis, le système de terreur qu'ils exerçaient, en 1848, sur les grandes routes. Soit par fanatisme de reconnaissance pour l'homme sans lequel ils seraient encore réduits à voler des cannes à sucre ou à mendier, soit parce que la plupart d'entre eux ne se sentent pas la conscience bien nette à l'endroit de la conspiration qui a coûté la vie à Pierre Noir (1), tous ces étranges

(1) L'idée de constituer le sud en État indépendant s'est reproduite, depuis 1844, à chaque prise d'armes des piquets.

généraux s'évertuent à faire preuve de dévouement à leur façon, c'est-à-dire en découvrant dans chaque bourgeois un suspect. Sous l'empire de ces obsessions que personne ne combat, les élans de sauvage défiance que Soulouque semble parfois trouver contre les véritables suspects reprennent leur direction première. Les prisons et les cachots ne rendent aucun de leurs captifs, hormis ceux que la maladie ou la faim délivrent, et si les arrestations et les exécutions sont devenues plus rares, c'est que la matière commence à s'épuiser.

L'impulsion ne peut venir ici que des consuls, et les occasions ne leur manquent pas. La haine des mulâtres n'étant en quelque sorte, chez la crapule en place, qu'une nuance de sa haine des blancs, il n'est sorte d'avaries et d'extorsions qu'elle épargne à ceux-ci. Un jour, des Européens, et de ce nombre notre agent consulaire des Cayes, sont insultés et frappés au sortir d'une audience de la justice de paix où ils avaient été appelés en témoignage, et l'autorité locale leur refuse brutalement protection. Un autre jour, c'est un piège qu'on tend à des capitaines de navire prêts à mettre à la voile pour les faire tomber en flagrant délit de contrebande, et, le piège n'ayant pas réussi, l'autorité ne retient pas moins les navires en offrant (verbalement, bien entendu) aux capitaines de leur épargner, moyennant finance, les lenteurs ruineuses que peut entraîner une enquête judiciaire. Aux moindres prétextes, les négociants étrangers sont en outre arrêtés et traduits devant les tribunaux. Voici un échantillon de ces prétextes. En 1850, un jeune noir de quinze ans, travaillant sur une habitation, imagina par passe-temps

d'empoisonner un Français qui gérait cette habitation, en introduisant dans une bouteille de terre, où il avait l'habitude de boire, du duvet de bambou et des racines de pommes-roses. A peine le Français eut-il goûté de ce breuvage, qu'il regarda avec défiance le jeune noir qui le lui avait présenté. Celui-ci s'enfuit à toutes jambes, fut ramené et conduit chez le commandant de place des Cayes, à qui il avoua qu'il avait voulu, à la vérité, empoisonner le Français, mais parce que *ce blanc avait fait des motions séditieuses contre le gouvernement*. L'effrayante précocité politique de ce jeune drôle arracha un sourire d'approbation au représentant de l'autorité, qui manda le Français, et, après l'avoir grossièrement insulté, le fit jeter au cachot, puis mettre en jugement. Ce commandant de place est un ivrogne nommé Sanon, il y a peu de temps trompette, aujourd'hui *comte de Port-à-Piment*.

Le commandant de la province, l'ancien chef de piquets Jean-Claude (*alias* duc des Cayes), avait fait incarcérer, quelques jours avant, pour des motifs tout aussi curieux, un autre Français, commerçant paisible, établi depuis une trentaine d'années dans le pays. Un capitaine en inactivité, qui venait d'être renvoyé par ce commerçant chez lequel il travaillait comme journalier, l'avait accusé d'avoir dit qu'il y avait trop de généraux en place et pas assez de bras dans les caféières. Il fut prouvé par la déclaration des témoins à charge eux-mêmes que la moitié seule de cet innocent propos avait été tenue, et que le dénonciateur avait proféré, en revanche, cet autre propos beaucoup moins innocent; que, si les choses ne changeaient pas, on égorgerait tous les blancs. Le Français ne

fut pas moins condamné, car, en pareil cas, monseigneur le duc des Cayes fait cerner la salle d'audience par la force armée, et le moyen ne manque jamais son effet sur le tribunal. Quand l'étranger s'est tiré de ces sortes d'affaires par l'intervention de son consul, il n'est pas à bout d'épreuves. Le chef de la première maison anglaise des Cayes en fit un soir la triste expérience. Le malheureux Anglais, gagnant son domicile quelques minutes après l'heure à laquelle il convient à ce terrible duc, son persécuteur, que chacun soit rentré chez soi, fut appréhendé au corps par une patrouille qui l'attendait à la porte même de la maison où il avait passé la soirée et conduit au corps de garde à coups de pied et à coups de crosse. Il y passa la nuit en compagnie de voleurs et de vagabonds, insulté et bafoué jusqu'au matin.

La marine militaire de l'étranger n'est pas elle-même à l'abri d'avaries pareilles. Vers la fin de 1849, des officiers d'un vapeur anglais mouillé aux Cayes faisaient au bord de la mer des observations hydrographiques : ils furent arrêtés par la garde et conduits avec la dernière brutalité, au milieu des huées de la populace, chez l'inévitable duc Jean-Claude, qui les reçut avec toute la grossièreté possible. Il consentit cependant à les relâcher (1), mais non

(1) Le commandant du vapeur anglais, qui avait été traité lui-même avec une extrême insolence par le général Jean-Claude, partit en déblatérant contre son agent consulaire, lequel s'était contenté d'une banale expression de regrets, sans punition des coupables. Le consulat anglais prit une honorable revanche en arrachant peu après à Soulouque la grâce d'un architecte condamné à mort, lequel malheureusement ne fut pas moins exécuté. Le vice-consul s'en plaignit

sans avoir tourné et retourné dans ses mains avec une attention soupçonneuse un baromètre qu'on leur avait saisi, ajoutant qu'on ne porte pas pour rien du vif-argent dans un tube de verre, et que ce vif-argent était la preuve matérielle que ces messieurs venaient rechercher des trésors enfouis. Je ne répons pas que monseigneur le duc des Cayes n'ait fait opérer pour son compte des fouilles à l'endroit suspect.

Un peu plus tard, les commandants de deux bâtiments de guerre espagnols en relâche dans la baie des Flamands s'étant aventurés à terre, certain général, qui, par une double antiphrase, s'appelle M. de Ladouceur, *comte de l'Asile*, les appréhenda au corps, et il fallut que l'un des commandants restât en otage. Pendant que M. Raybaud et notre agent consulaire aux Cayes négociaient la réparation due au pavillon espagnol, et qui, disons-le, fut aussi éclatante que possible, l'équipage d'un troisième bâtiment de même nation, qui venait faire des vivres à l'Arcahaye, fut reçu, à sa descente à terre, avec des dispositions tellement hostiles, qu'il dut regagner la mer en laissant prisonnier l'enseigne qui le commandait. Le capitaine descendit le lendemain seul à terre, et se fit conduire chez le général commandant la subdivision, auprès de qui il re-

amèrement à Soulouque, qui attribua la chose à une erreur administrative, et, pour le calmer, lui donna un vieux général qui se mourait en prison, ajoutant qu'un général étant beaucoup plus qu'un architecte, le vice-consul devait considérer cette dernière faveur comme beaucoup plus précieuse que la première. Peu s'en fallut que Soulouque, pour rendre la compensation exacte, ne demandât la monnaie de son général.

vendiqua énergiquement le respect dû aux marins espagnols. A ce mot d'Espagnols, le général, partagé entre la colère et la stupeur, ne parlait de rien moins que de faire fusiller sur l'heure l'audacieux rebelle. Ce *quiproquo*, qui aurait pu sortir des limites de la comédie, s'éclaircit à la fin. Le capitaine prouva par toutes sortes de témoignages irrécusables qu'il y avait au monde des Espagnols autres que ceux de la partie dominicaine. Le général fut ébranlé, mais non convaincu, et, pour dégager sa responsabilité, il expédia l'enseigne à Port-au-Prince, où celui-ci arriva à pied, escorté comme un malfaiteur, et après avoir été injurié, sur toute la route, des noms de *pirate* et d'*espion*. A Port-au-Prince, le fait de l'existence de l'Espagne fut facilement admis, et une troisième réparation s'ajouta aux deux réparations demandées.

A chaque mauvaise affaire de ce genre que les ex-piquets lui jettent sur les bras, Soulouque se montre, selon la circonstance, contrarié, irrité, consterné. Le grief bien établi, il s'empresse de le reconnaître; il fait au besoin arrêter les agents subalternes de ce système d'extorsions et d'outrages, il force même, dans les cas graves, les principaux représentants de l'autorité à formuler des excuses publiques avec accompagnement de salves d'artillerie et d'illumination générale, mais c'est tout. Jean-Claude et consorts ne lésinent ni sur les excuses, ni sur la poudre, ni sur les lampions, et quelques jours après ils recommencent, certains de l'indulgence obstinée de Soulouque pour tout méfait, coûterait-il à sa vanité les désagréments les plus cruels, qui ressemblent à un excès de dévouement et de zèle. Nous regrettons de dire que le consulat britan-

nique, comme s'il cherchait à se faire un titre de ce contraste auprès du gouvernement haïtien, ne seconde pas toujours, autant qu'il dépendrait de lui, l'énergique persistance que met le nôtre à réagir, dans les réparations qui le concernent, contre ce faible du chef noir. Les marins et les résidents anglais se sont souvent plaints de certains ménagements hors de saison, et nous croyons savoir que le *Foreign-Office* lui-même verrait pour cette fois de très-bon œil ses agents déroger à ce système de bascule qui est le procédé classique de la chancellerie anglaise en Haïti. Quant au gouvernement français, il s'est exprimé sur les griefs sans cesse renaissants de nos nationaux en des termes qui prouvent son intention bien arrêtée d'y mettre fin une fois pour toutes. Le moyen de répression le plus efficace, celui qui a toujours réussi à M. Raybaud, c'est de prendre le gouvernement haïtien par son côté faible, l'argent, et d'exiger à chaque avanie commise contre les résidents européens, non plus seulement la réparation de leurs pertes matérielles, mais encore de véritables dommages-intérêts comme compensation des tracasseries éprouvées par eux; ceci n'est que de droit commun. Si ce moyen ne suffisait pas, si Faustin I^{er} aimait mieux payer chaque jour l'amende que de se débarrasser de ses étranges favoris, nous ne voyons pas pourquoi la France et l'Angleterre hésiteraient à couper le mal à sa source, et à exiger impérativement la destitution en masse des bandits officiels à qui Soulouque a livré toute la province du sud. Ceci ne serait pas encore sortir du droit commun, car toute réparation implique de la part de celui qui l'accorde l'engagement d'empêcher, dans la limite de son pouvoir, la repro-

duction du grief réparé. Or, il est constaté que la canaille galonnée dont il s'agit ici est incorrigible, et il est également hors de doute que pour mettre, le cas échéant, à la raison ceux des piquets disgraciés qui seraient tentés de recommencer feu Pierre Noir, Soulouque n'aurait pas à dépenser le centième de la brutale énergie qu'il a gratuitement déployée contre leurs victimes. C'est, en effet, beaucoup que d'évaluer à un millier, disséminé sur tout le territoire, le ban et l'arrière-ban des coquins qui prétendent isoler de la race blanche un pays dont le commerce extérieur est l'unique ressource, retiennent par leur influence dans les prisons ou dans l'exil la classe qui servait d'intermédiaire à ce commerce, et alimentent un foyer grandissant de haine, de sauvagerie, de désordre, au sein du peuple le plus paresseux, j'en conviens, mais le plus inoffensif, le plus hospitalier, le plus gouvernable qui soit au monde.



XII

Victoires et conquêtes de Soulouque. — Un procès de sorcellerie. — L'empire et la cour impériale.

Reprenons la suite des événements par lesquels Haïti s'est acheminé vers l'ère des Faustins.

Soulouque demanda un jour comment Napoléon était arrivé à l'empire. On lui répondit que c'était en gagnant la bataille de Marengo, et le chef noir qui se pique, on l'a vu, de suivre nos modes, voulut avoir son Marengo. Les Dominicains, les *mulâtres rebelles*, comme il les nomme, devaient faire les frais de la chose, et c'était un coup double, car, par la même occasion, Soulouque allait achever de se débarrasser des mulâtres non rebelles, dont il avait enrôlé le plus grand nombre possible avec l'intention de les exposer au premier feu. Depuis six ans que la partie

espagnole s'était déclarée indépendante, ces sortes d'expéditions étaient le signal des conspirations et des révolutions haïtiennes ; mais Soulouque y avait mis bon ordre, emmenant comme toujours, en guise d'otages, les innombrables généraux qu'il soupçonnait de viser plus ou moins à sa succession. Quant à Similien et aux piquets, l'un était resté, comme je l'ai dit, aux arrêts sous la surveillance du nouveau favori Bellegarde, et les autres, pris au dépourvu par le trépas violent de leur chef, ne songeaient qu'à arroser de tafia et de larmes silencieuses la tombe récente de Pierre Noir.

Cette guerre est profondément antipathique aux dix-neuf vingtièmes des Haïtiens, et l'hypothèse d'une balle dominicaine tranchant les augustes jours de Soulouque n'était pas en soi de nature à jeter la désolation parmi les innombrables familles qu'il venait de décimer. Jamais pourtant, jamais vœux de succès plus sincères et plus ardents n'accompagnaient une entreprise : l'idée seule que Soulouque pouvait revenir battu et en proie à l'exaspération causait à la bourgeoisie noire et jaune, à celle-ci surtout, une véritable agonie de terreur. Les premières nouvelles de l'expédition vinrent heureusement calmer un peu ces angoisses. Le 19 mars 1849, les Dominicains, tournés à Las-Matas par un corps parti du Cap, pendant qu'ils avaient le président en tête, avaient perdu leur artillerie, et le lendemain, Soulouque allait fièrement camper à Saint-Jean, point à peu près central de l'île.

Comme on ne pense jamais à tout, Soulouque, arrivé là, s'aperçut qu'il s'était embarqué sans vivres. Il en trouva bientôt après à Azua, qu'évacuèrent presque sans

résistance quatre mille Dominicains commandés par le président Jiménez en personne ; mais il eut la maladresse de consommer ces provisions sur place, attendant, une semaine entière, des soumissions qui n'arrivèrent pas. Chassée d'Azua par la famine, l'armée noire put cependant atteindre, après plusieurs autres succès coup sur coup, la rivière d'Ocoa, distante d'une vingtaine de lieues de la capitale des Dominicains. Ce malheureux petit peuple était perdu sans ressource. Les familles aisées de Santo-Domingo s'embarquaient à la hâte, et le congrès, voyant l'impossibilité de toute défense, allait prendre sur lui d'arborer le drapeau français. On savait tout cela jour par jour à Port-au-Prince, et la population entière était sur pied pour préparer la réception triomphale qui devait être faite au vainqueur de Santo-Domingo, lorsque tout à coup, le 30 avril, une sinistre nouvelle circula dans la ville. Des environs de Bani, l'armée haïtienne avait brusquement reculé jusqu'à Saint-Jean, franchissant cette distance de quarante-cinq lieues en moins de quatre jours. Pendant que les Haïtiens s'endormaient dans les délices d'Azua, les Dominicains avaient eu le temps d'appeler à leur aide Santana, un moment éloigné des affaires, et Santana venait de donner une nouvelle preuve de caractère à son admirateur Soulouque en battant complètement celui-ci dans deux rencontres qui avaient coûté aux Haïtiens six pièces de canon, deux drapeaux, trois cents chevaux, plus de mille fusils, quantité de bagages et des centaines de morts, de ce nombre plusieurs généraux. Santana avait ensuite refoulé l'armée haïtienne vers le bord de la mer, où elle

avait été cruellement mitraillée par la flottille dominicaine, postée là pour l'attendre.

Restait à deviner les causes d'une déroute si inattendue. L'attribuer à l'imprévoyance du président, c'était jouer sa tête, et les bourgeois, se souvenant à propos que la France leur avait servi pendant quarante ans de plastron dans toutes les circonstances où ils avaient eu à redouter quelque éclaboussure de la fureur du parti ultra-noir, les bourgeois se hâtèrent de mettre cette déroute sur notre compte. Bien que le consul général de France n'eût rien épargné depuis un an pour détourner Soulouque de ses velléités conquérantes, ils découvrirent tout à coup que les conseils, les prières, les obsessions de M. Raybaud avaient seuls poussé le président dans une entreprise pour laquelle il n'était pas encore préparé. Le perfide M. Raybaud savait d'avance qu'il l'envoyait dans un coupe-gorge, car la prétendue flottille dominicaine, ce n'était ni plus ni moins que deux bâtiments, puis sept, ensuite quatorze, enfin dix-neuf bâtiments de guerre français. Messieurs les mulâtres, qui, à cinq ou six exceptions près, se croyaient obligés de crier plus fort que les autres, avaient découvert ce chiffre de dix-neuf bâtiments dont deux surtout, *la Naïade* et *le Tonnerre* (absents de ces mers depuis plusieurs années), avaient puissamment contribué, d'après eux, au succès du guet-apens. Les mulâtres découvrirent aussi que M. Raybaud, la veille encore leur idole, avait joint à ses méfaits celui d'expédier à l'ennemi le plan de campagne de Soulouque, qui le lui avait apparemment confié. Les autorités noires finirent par prendre au mot ce roman, où la peur, hélas ! tenait la plume. Nos natio-

naux étaient l'objet de menaces. La ville était parcourue en tous sens par des ordonnances à cheval, et on armait les forts pour couler bas notre corvette stationnaire, qu'on supposait faire de son côté des préparatifs pour bombarder la ville.

M. Raybaud, dont les nerfs sont passablement aguerris, semblait s'émouvoir fort peu de tout ce tapage. Il avait cependant déjà pris quelques mesures propres à rassurer nos nationaux, lorsque deux proclamations (1) vinrent brusquement remettre à l'ordre du jour l'enthousiasme et la joie, et redoubler, en lui donnant un autre cours, l'inquiétude des malheureux bourgeois, qui, pour avoir trop voulu manifester leur gallophobie de circonstance, s'étaient faits les hérauts d'une défaite désormais désavouée. Dans l'une de ces proclamations, le président disait : « Soldats ! de triomphe en triomphe, vous êtes
« arrivés jusqu'aux bords de la rivière d'Ocoa. Vous oc-
« cupiez dans cet endroit une position dont les avantages
« me permettaient de vous conduire encore plus loin ;
« *mais je n'ai pas cru devoir abuser de votre courage...*
« Arrivés dans vos foyers, vous aurez beaucoup à dire à
« ceux qui ne se sont pas trouvés sur ces champs de ba-
« taille qui ont rappelé les gloires de nos ancêtres... Sol-
« dats ! je suis content de vous ! » Dans l'autre proclama-
tion, adressée au peuple et à l'armée, Soulouque, après
avoir énuméré ses triomphes, ajoutait : « Mais, toutes
« favorables que soient ces circonstances, la sagesse me
« recommande de rentrer dans la capitale... Le gouver-

(1) *Moniteur haïtien* du 5 mai 1849.

« nement veut encore laisser à ses fils égarés le temps de la « réflexion et du repentir. » On se le tint pour dit : les guirlandes de palmes et de feuillages, un instant mises au rebut, décorèrent le lendemain les maisons sur le passage du magnanime « vainqueur de l'est, » qui rentra dans la ville au bruit des salves prolongées de l'artillerie, et compléta cette intrépide gasconnade en faisant chanter un *Te Deum* pour ses succès. On s'attendait à des arrestations et à des exécutions. Dans l'intervalle, les parents et les amis des suspects étaient fort embarrassés de leur contenance, craignant à la fois, s'ils se montraient tristes, de paraître insulter à la joie officielle, et s'ils affectaient la joie, de paraître insulter aux douleurs de la réalité. Soulouque ne négligeait d'ailleurs rien de son côté pour donner le diapason à l'opinion publique. Chaque réception était marquée au palais par des scènes comme celle-ci, dont je ne puis reproduire que le sens, vu l'impossibilité de faire passer sur le papier les enjolivements de la rhétorique et de la mimique créoles.

Après avoir témoigné son mécontentement des bruits ridicules qu'on avait fait courir sur la prétendue intervention d'une escadre française, Soulouque répétait aux notabilités civiles et militaires qui l'écoutaient avec une avide attention, tremblant de mal saisir un seul détail de la version présidentielle; Soulouque répétait, disons-nous, qu'il n'avait nullement entendu s'engager dans une expédition définitive. L'occasion, l'herbe tendre et les triomphes surprenants qui marquaient chacun de ses pas sur le territoire dominicain l'avaient seuls conduit, et à son corps défendant, jusqu'aux portes de Santo-Domingo ;

mais, les rebelles de l'est se trouvant plongés dans la plus épouvantable misère depuis qu'ils avaient renoncé aux bienfaits de l'unité nationale, ses propres soldats n'avaient plus, depuis plusieurs jours, pour subsister, qu'un épis de maïs à partager entre quatre hommes, ce qui l'avait décidé à ajourner une conquête déjà accomplie en fait.

« Et qui croira, s'écriait le président, que cette glorieuse « expédition n'a coûté à l'armée haïtienne qu'une cin-
« quantaine de morts ! »

UN INTERRUPTEUR. Quarante-huit, président !

SOULOUQUE. Va pour quarante-huit..... En revanche, cette magnifique campagne, qui ne nous a coûté que la mort d'une quarantaine de braves, a laissé de cruels souvenirs aux rebelles. Ils ont perdu tant de monde, qu'on était incommodé, *pendant plusieurs lieues, de l'infection de leurs cadavres.* N'est-ce pas qu'on en était incommodé ?

LES GÉNÉRAUX. Oui, président ! (Contraction générale de narines. Un duc futur fait mine de chercher un mouchoir de poche absent.)

SOULOUQUE, *souriant.* Ce n'est pas leur faute, car ces lâches coquins ne songeaient guère à me tenir tête. Courraient-ils, les malheureux ! couraient-ils !... A propos, n'a-t-on pas parlé de prétendus coups de canon que nous aurait envoyés au passage la flottille des rebelles ?... (*Fronçant le sourcil.*) Je serais curieux de savoir si ce sont les mulâtres d'ici qui ont fait courir ce bruit...

UN GÉNÉRAL de la dernière promotion. Oui, président !

SOULOUQUE. Je crois que je me déciderai à donner enfin une leçon à messieurs les mulâtres. On a parlé aussi de canons abandonnés...

VOIX NOMBREUSES. Non, président, vous n'avez pas abandonné de canons !

SOULOUQUE, *sèchement*. C'est ce qui vous trompe ; j'en ai abandonné quelques-uns, et je savais ce que je faisais. Puisque nous devons aller occuper définitivement dans six mois le territoire insurgé, ne sommes-nous pas sûrs de les retrouver ?

A cette annonce d'une nouvelle campagne qu'ils maudissaient au fond du cœur, les généraux venaient, l'un après l'autre, solliciter du président la faveur d'en faire partie. — Oui, disait le président en s'animant par degrés, vous et tous les autres, vieux et jeunes, tous ceux qui sont en état de marcher... les piquets aussi ! J'y mettrai, s'il le faut, toutes mes ressources, toute mon existence, car j'ai juré de soumettre les rebelles. Il ne faut laisser chez eux *ni poule ni chat vivants*... Je les poursuivrai jusqu'au fond de leurs bois et jusqu'au haut du Cibao (1), sans pitié, comme *cochons marrons* !

CHŒUR GÉNÉRAL. Comme cochons marrons !

Un violent hoquet de colère interrompait habituellement cette sortie de Son Excellence, dont les yeux devenaient comme toujours sanglants, et les lèvres blanchâtres. Le président ne reprenait quelque sérénité qu'en racontant le mal que, dans sa retraite précipitée, il avait eu le temps de faire aux Dominicains : l'incendie d'Azua, de toutes les habitations et distilleries dans un rayon de deux lieues, des chantiers de bois d'acajou, des champs de cannes ; la destruction de Saint-Jean et celle de Las Matas, celle enfin de toutes les bananeries.

(1) Nom d'une chaîne de montagnes très-élevée

Restait à savoir quelles victimes paieraient les frais de la victoire des Dominicains, car on ne doutait pas qu'il fallait encore du sang pour faire patienter cette soif de vengeance. Frère Joseph se chargea de fixer à cet égard les hésitations du président, qui, devant les cinq ou six cents prisonniers retenus dans la prison et les cachots de Port-au-Prince, éprouvait l'embarras du choix.

L'ami d'un de ces prisonniers avait imaginé, pour le sauver, d'employer l'immense crédit dont frère Joseph jouissait encore auprès du président. Il alla donc trouver le sorcier, et, jouant le rôle de croyant, le supplia d'user, en faveur du prisonnier, de son influence bien connue sur le dieu vaudoux. Frère Joseph répondit qu'en effet la couleuvre avait pour lui des bontés, qu'il s'engageait à la solliciter, et, qui plus est, gratis, mais que, pour aider à la conjuration, il fallait de toute rigueur des cierges, des neuvaines et des messes, et que tout cela coûtait « de l'argent, beaucoup d'argent. » C'est le mot qu'attendait son interlocuteur, et une somme assez ronde fut donnée au sorcier, qui, illuminé tout à coup d'une magnifique idée, reprit de ce ton doucereux qui lui était habituel : « Mon Dieu ! il n'en coûte pas plus de prier pour cent et pour mille que pour un, et, si l'on voulait m'en fournir les moyens, je délivrerais en même temps que Masson (c'était le nom du prisonnier dont il s'agit) tous les autres prisonniers. »

Masson, informé de cette offre, s'empressa de la communiquer à ses nombreux compagnons de captivité, qui la plupart l'acceptèrent avec empressement. Il était en effet permis d'espérer que, pour soutenir sa réputation de sorcier, frère Joseph tenterait une démarche secrète au-

près de Soulouque. Ces prisonniers, ayant mis en commun les ressources qu'ils possédaient en argent ou en nature (le général Desmarêt, entre autres, donna ses épau-lettes), parvinrent, avec l'aide de leurs amis du dehors, à réunir une valeur d'environ deux milles gourdes que frère Joseph empocha en recommandant le secret. Quelques autres prisonniers eurent, au contraire, l'imprudence de refuser d'encourager les momeries de ce gredin. Le sorcier leur fit proposer un rabais, et, pour n'en pas avoir le démenti, leur offrit même finalement de se contenter d'une pure formalité, qui consistait à porter au cou un collier de certaine forme. Ils l'envoyèrent au diable, et frère Joseph jura de les envoyer au bourreau.

Le sorcier se rendit donc au palais avec la double intention de dénoncer, comme ayant voulu le payer pour faire des maléfices contre le président, les quelques prisonniers qu'il n'avait pas pu rançonner, et de demander, au contraire, la liberté de ceux qui s'étaient laissés rançonner de bonne grâce ; mais, chemin faisant, frère Joseph réfléchit que la première partie de sa requête avait seule des chances de succès, et, calculant que les prisonniers rançonnés pourraient lui demander leur argent après l'insuccès de la seconde, ou tout au moins le traiter d'escroc, ce qui eût nui à sa considération de prophète, il se dit que le plus court était de leur fermer la bouche. En conséquence, il dénonça du même coup et les prisonniers qui avaient méconnu son influence vaudoux, et quelques-uns de ceux qui venaient de payer tribut à cette influence, certain que les autres souscripteurs de ce sauvetage à

forfait verraient là un conseil éloquent de discrétion (1). Disons cependant que, par un scrupule de délicatesse, il chargea les prisonniers qui l'avaient payé, et qu'il ne dénonçait que par nécessité de position, beaucoup moins que ceux dont il avait à se plaindre.

Parmi ces derniers, c'est-à-dire parmi les incrédules, était le général Céligny Ardouin, qui gisait enchaîné depuis quinze mois dans le cachot où on l'avait jeté tout tailladé de coups de sabre. Soulouque ne l'avait pas encore fait condamner, et on ne savait trop pourquoi, car il n'entendait jamais prononcer ce nom sans entrer dans un de ces terribles accès de fureur (2) devant lesquels se tait tout conseil de clémence. La dénonciation de frère Joseph flattait donc doublement la superstitieuse haine de Soulouque. Le général fut mis immédiatement en jugement avec neuf de ses compagnons (juillet 1849). L'unique témoin à charge entendit refusa net de prêter serment, disant pour sa raison qu'il n'était pas convenu de prêter ce serment sur le Christ. Les juges ne s'arrêtèrent pas à ce détail, et les considérants de l'arrêt énoncèrent brave-

(1) On m'a assuré que des haines occultes avaient désigné à frère Joseph les prisonniers qu'il devait dénoncer de préférence, et que ce fut là pour le papa vaudoux l'occasion d'une spéculation aussi lucrative que les deux autres.

(2) Par une étrange fatalité, le malheureux Céligny Ardouin avait, deux ou trois années avant et grâce à sa position de ministre, sauvé la vie à son dénonciateur, frère Joseph, qui était alors sous le coup d'une condamnation capitale. Coïncidence plus étrange encore, le frère de l'homme en qui Soulouque semblait avoir résumé sa haine contre la classe de couleur était justement celui à qui, on l'a vu, il devait son élévation à la présidence.

ment le fait dont venait de déposer ce témoin, le fait d'argent donné pour maléfices et neuvaines destinés à faire périr le président ou à le rendre insensé. Les rédacteurs de notre formulaire juridique, en usage dans les tribunaux haïtiens, ne se seraient pas doutés qu'il devait, en l'an 1849, servir de cadre à une accusation de sorcellerie. Après avoir payé ce tribut à l'universelle lâcheté, les juges eurent pourtant le courage (dans la circonstance c'était réellement du courage) de ne prononcer la peine de mort que contre trois accusés. Trois autres furent condamnés à trois ans de réclusion, et les quatre restants acquittés, mais laissés par une dernière transaction à *la disposition du président*. Parmi les avant-derniers était le général Céligny Ardouin.

Quand il apprit ce résultat, le président lacéra les minutes du jugement, en s'écriant, furieux, qu'on avait justement condamné à la peine capitale ceux dont la mort lui était indifférente. Les juges, éperdus de terreur, s'excusèrent sur la timidité du témoin, qui fut jeté dans un cul de basse-fosse. La sentence collective fut cassée, et les dix accusés renvoyés devant un nouveau conseil de guerre siégeant à la Croix-des-Bouquets, à trois lieues de Port-au-Prince.

Mais Soulouque avait compté pour le jour même sur une large exécution. Il se souvint à ce propos qu'il avait sous la main trois malheureux condamnés à mort depuis plus d'un an, et, la grande pièce manquant, c'était là pour son avide impatience de meurtre un en-cas très-présentable. Ces malheureux étaient le général Desmarêt et ses deux compagnons, les mêmes qui, en 1848, à l'issue

de l'expédition du sud, avaient été épargnés à la demande de la population entière. On les exécuta immédiatement, et aucun d'eux ne fut tué au premier feu. C'est encore là un des procédés de la justice distributive de Soulouque. Les suspects avec circonstances atténuantes sont fusillés comme on fusille partout, tandis que les autres, ceux qui sont spécialement recommandés, se sentent mourir. Soit que Soulouque fût plus effrayant vaincu que vainqueur, soit que la question de sorcellerie qui se trouvait mêlée à l'affaire eût mis cette fois du côté du bourreau toutes les sympathies vaudoux de la ville, la population ne murmura même pas contre cette féroce rétractation des trois grâces qu'elle avait obtenues. L'exécution se passa sans autre incident que l'apparition du chef de l'État, qui, au milieu d'un nombreux état-major, dont la présence ne dérangerait même pas une bande de chiens occupés à lécher le sang, vint regarder les suppliciés et compter les marques rouges de cette cible humaine. Quant au général Céligny Ardouin et à ses neuf co-accusés, ils furent conduits à pied et enchaînés à la Croix-des-Bouquets. Le chemin avait été rendu tellement impraticable par les pluies de la saison, qu'ils mirent sept heures à franchir cette distance de trois lieues, bien que l'escorte les forçât d'avancer à coups de bâton. M^{lle} Céligny Ardouin avait voulu suivre son père.

Le consul général de France, auquel se joignit le vice-consul gérant pour le moment le consulat britannique, voulut tenter une démarche suprême en faveur du malheureux général. La scène habituelle se passa; l'excès d'épuisement entrecoupait seul de temps à autre de courts

silences les divagations furieuses de Soulouque, divagations qui avaient cette fois pour invariable refrain : « Il me faut son sang ! — Mais, lui disait M. Raybaud, attendez du moins qu'il soit définitivement condamné, et, s'il l'est, il aura encore la faculté de se pourvoir en révision. — Non ! non ! répondait Soulouque, ça n'en finirait pas... Puisque je vous dis qu'il me faut son sang !... Il sera fusillé tout de suite, et *comme un chien* ! — Ayez au moins pitié de sa femme et de ses malheureux enfants ! — Je m'en ... ! qu'ils *crèvent tous ! tous !*... » Le vice-consul anglais lui dit en désespoir de cause : « Mettez-le dans un de vos terribles cachots du môle Saint-Nicolas, mais laissez-lui du moins la vie ! — Je m'en garderais bien ! *Il entrera dans le cachot d'où personne ne sort !*... »

Condamné à mort à deux heures du matin, le malheureux général était exécuté à neuf heures, malgré son recours en révision. Il mourut, comme tous les autres, avec un sang-froid admirable, et cependant lui aussi se sentit mourir ; il était particulièrement recommandé. L'arrestation de quelques autres personnes considérables combla immédiatement les vides que la triple spéculation de frère Joseph venait de faire dans les cachots.

Soulouque projetait de se faire proclamer empereur, au retour de *la conquête de l'est*, dans l'église des Gonaïves, où avait été proclamé Dessalines, et, l'est n'ayant pas voulu se laisser conquérir, cette idée carnavalesque semblait indéfiniment écartée ; mais la nouvelle et éclatante victoire que le président venait de remporter sur les intrigues de sorcellerie l'avait subitement rendu au sentiment de sa prédestination, et il se laissa faire une douce

violence par la demi-douzaine de drôles qui l'obsédaient de cette idée depuis la fin de 1847.

Le 21 août 1849, on commença à colporter à Port-au-Prince, de maison en maison, de boutique en boutique, une pétition aux chambres par laquelle le peuple haïtien, jaloux de conserver intacts les principes sacrés de sa *liberté*,... appréciant les *bienfaits inexprimables* dont Son Excellence le président Faustin Soulouque avait doté le pays,... reconnaissant les efforts incessants et héroïques dont il avait fait preuve pour *consolider les institutions*, lui *conférait* sans plus de façons le titre d'empereur d'Haïti. Personne, bien entendu, ne poussait le mépris de la vie assez loin pour refuser sa signature. Le 25, la pétition était portée à la chambre des représentants, qui *s'associait*, avec le double empressement de l'enthousiasme et de la terreur, au *vœu du peuple*, et le lendemain, le sénat sanctionnait la décision de la chambre des représentants.

Le même jour, les sénateurs, à cheval, se rendirent en corps au palais. Le président du sénat portait à la main une couronne de carton doré, fabriquée pendant la nuit. Il la posa avec la précaution voulue sur l'auguste chef de Soulouque, dont le visage s'épanouit à ce contact si désiré. Le président du sénat attacha ensuite à la poitrine de l'empereur une large décoration d'origine inconnue, passa une chaîne au cou de l'impératrice, et débita son discours, auquel Sa Majesté Faustin répondit avec âme : *Vive la liberté! vive l'égalité!* L'empereur et son cortège se rendirent ensuite à l'église, au son de la plus terrible musique qu'on puisse imaginer, mais qui se perdait heureusement dans le frénétique *crescendo* des vivat et dans

le bruit assourdissant des salves d'artillerie, lesquelles durèrent presque sans interruption toute la journée. Au sortir de l'église, Sa Majesté parcourut la ville, et je laisse à penser la profusion de guirlandes, d'arcs-de-triomphe, de tentures et de devises. Au bout de huit jours, les illuminations par ordre duraient encore, et la police surveillait d'un œil soupçonneux la fraîcheur des feuillages dont chaque maison (notamment les maisons des mulâtres) continuait, toujours par ordre, d'être décorée.

Cependant Faustin I^{er}, renfermé dans son cabinet, passait des heures entières en contemplation devant une série de gravures représentant les cérémonies du sacre de Napoléon. N'y tenant plus, Sa Majesté Impériale appela un matin le principal négociant de Port-au-Prince, et lui commanda de faire venir immédiatement de Paris un costume *en tous points semblable* à celui qu'il admirait dans ces gravures. Faustin I^{er} commanda en outre une couronne pour lui, une pour l'impératrice, un sceptre, un globe, une main de justice, un trône et autres accessoires, toujours à l'instar du sacre de Napoléon. Les finances de l'empire ne s'en relèveront pas de longtemps, car tous ces objets ont été livrés, payés et, qui plus est, utilisés comme on le verra plus loin.

Pendant que Sa Majesté débattait le prix de son trône, de son sceptre, de son manteau semé d'abeilles d'or et tout ce qui s'ensuit, les départements, avertis par la rumeur publique (car il n'avait même pas été question de les consulter) qu'ils avaient un empereur, les départements se hâtaient d'envoyer adhésions sur adhésions. Je n'ai pas besoin de dire que les signatures les plus voyan-

tes, les paraphes les plus excentriques appartenaient aux suspects tant jaunes que noirs. Cette graduation de l'universel enthousiasme se reproduisait sous toutes les formes : ainsi, les localités bien notées se contentaient de tirer, en l'honneur de Faustin I^{er}, vingt et un coups de canon, tandis que les localités mal notées allaient jusqu'à deux cent vingt-cinq. Le parti ultra-noir l'emportait cependant quant à la pompe des formules. Les mots *sire* ou *empereur* lui paraissant trop faibles, il les remplaçait par *magnanime héros*, ou *illustre souverain*, ou *illustre grand souverain*. Dans les prônes que débitaient pour la circonstance les aventuriers déguisés en prêtres dont se compose la majeure partie de ce qu'on nomme le clergé haïtien, Soulouque devenait l'empereur *très-chrétien* ou *Sa Majesté Très-Chrétienne*.

La constitution de l'empire date du 20 septembre. Le pouvoir impérial y est déclaré héréditaire et transmissible de mâle en mâle, avec faculté pour l'empereur, dans le cas où il n'aurait pas d'héritiers directs (c'est le cas de Soulouque qui n'a qu'une fille) d'adopter un de ses neveux ou de désigner son successeur. La formule de promulgation des lois est celle-ci : « Au nom de la nation, nous... par la grâce de Dieu et la constitution de l'empire, » ce qui donne à la fois satisfaction aux partisans du droit républicain, à ceux du droit divin et à ceux du droit constitutionnel. La personne de l'empereur est *inviolable et sacrée*, et la souveraineté réside dans l'*universalité des citoyens*. L'empereur nomme le sénat, ce qui n'empêche pas le sénat de cumuler des attributions telles, qu'il est beaucoup plus souverain que la souveraineté nationale dont

il n'émane pas, et plus puissant que l'empereur de droit divin dont il est la créature : ainsi de suite. On voit que la constitution haïtienne n'a rien à envier, sous le rapport de l'absurde, à quelques autres constitutions. La pratique corrige du moins ici les contradictions de la théorie, car il est bien entendu que tout sénateur ou député qui s'aviserait de penser autrement que le pouvoir exécutif serait immédiatement fusillé, ce qui diminue les chances du conflit. Quant aux Haïtiens, ils n'auraient rien à désirer sous le rapport des droits politiques et civils, si la constitution pouvait leur garantir un dernier droit : celui de mourir de mort naturelle.

Le traitement des sénateurs et députés est maintenu à 200 gourdes par mois, soit environ huit cents francs par an au cours actuel de la gourde. S'étant un jour enhardis jusqu'à demander une augmentation, peu s'en fallut que Sa Majesté Impériale ne les fit fusiller.

La liste civile est fixée à 150,000 gourdes, ce qui, pour tout autre, signifierait une soixantaine de mille francs, mais ce qui signifie, pour Faustin I^{er}, 150,000 gourdes d'Espagne ou près de 800,000 francs. C'est là un détail d'interprétation qui n'a même pas été soulevé. Toute proportion de population gardée, Louis-Philippe aurait dû avoir une liste civile de près de 58 millions pour atteindre à la splendeur de Faustin I^{er}.

L'impératrice a reçu un apanage de 50,000 gourdes. Une somme annuelle de 30,000 gourdes, dont l'empereur règle lui-même la répartition, est allouée aux plus proches parents de Sa Majesté. Soulouque n'a pas encore dé-

finitivement arrêté cette liste de parents, car le *statut* (1) concernant la famille impériale a pour préambule ces mots : « Avons résolu ce qui suit : Article 1^{er}. — La famille impériale se compose, *quant à présent*, etc., » ce qui est une fiche de consolation pour les cousins oubliés. Telle qu'elle est, cette liste a déjà une longueur raisonnable. Outre le frère de l'empereur, le père et la mère de l'impératrice Adelina, on y voit figurer onze neveux ou nièces de l'empereur, cinq frères, trois sœurs et cinq tantes de l'impératrice, en tout vingt-sept princes et princesses *du sang* qui en sont bien aises, car ils auront, leur vie durant, des souliers.

Parmi les tantes de l'impératrice, l'une est duchesse, les quatre autres sont comtesses. Sont également comtes et comtesses ses frères et sœurs. L'*altesse sérénissime* se limite à monseigneur le prince Dérival Lévêque et à madame la princesse Marie Michel, père et mère de Sa Majesté Adelina. L'*altesse impériale* commence au frère et aux neveux ou nièces de l'empereur. Le premier a le titre de *monseigneur*, tandis que les neveux s'appellent simplement *monsieur le prince haïtien*. Les nièces ne sont que *madame* tout court. La fille de l'empereur (madame Olive) est *princesse impériale d'Haïti*.

La nouvelle cour serait-elle exclusivement militaire comme celle de Dessalines, ou féodale comme celle de Christophe? Tout ce qu'on pouvait préjuger sur cette grave question, c'est qu'elle serait résolue dans le sens le plus extravagant. L'espoir que nourrissaient à ce su-

(1) *Moniteur haïtien* du 3 novembre 1849.

jet les amis de la gaieté fut même dépassé de beaucoup.

Christophe n'avait nommé, au bout de quatre ans de règne (1), que trois princes, huit ducs, dix-neuf comtes, trente-six barons et onze chevaliers, en tout *soixante-dix-sept* nobles. Soulouque, lui, improvisa dès la première fournée quatre princes de l'empire, cinquante-neuf ducs, deux *marquises* (2), quatre-vingt-dix comtes, deux cent quinze barons et trente *chevalières*, en tout *quatre cents* nobles, plus du quintuple de l'aristocratie de Christophe, et l'équivalent de ce que serait à la population de la France une fournée de près de *vingt-neuf mille* nobles. Les princes et les ducs sont choisis parmi les généraux de division, les comtes parmi les généraux de brigade, les barons parmi les adjudants généraux et colonels, et les chevaliers parmi les lieutenants-colonels. Les fonctionnaires civils ont été l'objet d'une autre fournée de nobles qui a considérablement grossi ce chiffre. Les sénateurs et députés, par exemple, sont tous barons, c'est-à-dire assimilés aux colonels. Ces titres sont héréditaires; mais Soulouque, différant en ceci de Christophe, n'y a pas attaché de privilèges territoriaux, bien qu'un nom de fief s'ajoute aux titres jusqu'à la catégorie des barons exclusivement. Le *de*, comme sous Christophe, a été mis devant tous les noms, que dis-je? même devant les prénoms : au lieu d'écrire, par exemple, M. le baron

(1) *Almanach royal d'Haïti pour l'année 1815.*

(2) Il n'y a pas de marquis; les maris des marquises sont de simples chevaliers.

Louis de Léveillé, on écrit le baron de Louis de Léveillé. Quand on prend de la particule, on n'en saurait trop prendre.

Les quatre princes de l'empire portent le titre d'*altesse sérénissime*. A leur tête figure monseigneur de Louis Pierrot, en d'autres termes l'ex-président Pierrot, qui, relégué depuis sa chute dans l'intérieur, ne s'attendait pas à pareille fête. Monseigneur de Louis Pierrot porte, par exception, le titre de *prince impérial*. Ses trois collègues étaient les généraux Lazarre Tape-à-l'OEil et Souffran, et monseigneur de Bobo. C'était Bobo qui, le premier, avait décerné à Soulouque le titre d'*illustre grand souverain*. Une attention si délicate en valait une autre, et Sa Majesté le nomma prince du Cap-Haïtien, ville pour laquelle monseigneur de Bobo avait en effet une vieille passion. Il l'aimait tant cette ville, qu'il avait failli l'emporter en détail dans ses poches. Ce misérable se trouvait détenu, au moment de la chute de Boyer, pour pillage et autres atrocités commises à la suite du tremblement de terre qui renversa le Cap.

Des quatre princes de l'empire, il ne reste aujourd'hui que l'éternel Pierrot. Lazarre Tape-à-l'OEil et Souffran ont très-peu survécu à cet avancement magnifique. Quant à Bobo, il court à l'heure qu'il est les bois, et voici à quelle occasion :

L'ex-bandit appartient à cette coterie ultra-noire qui, après avoir peuplé de mulâtres les prisons et les cimetières, paie à son tour d'assez fréquents tributs aux farouches défiances qu'elle a surexcitées et que, pour son compte, elle justifie. On peut, en effet, affirmer que chacun

de ses membres a plus ou moins rêvé pour lui la merveilleuse destinée de Soulouque. Faustin I^{er} ne l'ignore pas; des dénonciations réciproques le lui apprendraient au besoin, et sa silencieuse police perdait d'autant moins de vue Bobo que celui-ci commandait en chef la province du nord, laquelle jalouse beaucoup la prépondérance métropolitaine de l'ouest et a souvent visé à constituer un État à part. Au mois d'avril 1854, et après s'être essayé la main par l'exécution de son ministre de la justice Francisque, autre notabilité du parti ultra-noir, Soulouque destitua donc Bobo de son commandement et lui ordonna de venir à Port-au-Prince solliciter son auguste clémence. Monseigneur de Bobo savait tout à la fois par expérience qu'en refusant d'obéir à cette invitation il serait condamné à mort, mais qu'en y obéissant il serait fusillé, et il échappa à ce dilemme par l'issue la moins dangereuse, par la fuite. Soulouque s'attendait à une tentative de soulèvement, qu'il s'était mis en mesure de réprimer; mais plusieurs mois s'écoulèrent sans que Bobo donnât signe de vie. L'inconnu, le mystère, exercent, comme on sait, une terrible attraction sur l'esprit soupçonneux de Sa Majesté, et, voulant toucher du doigt le danger invisible que couvrait, à ses yeux, l'inaction du favori disgracié, Faustin I^{er} se porta sur le nord à la tête d'une véritable armée. Arrivé au Cap, il déclara que le prince de Bobo, devenu le « rebelle Bobo », était déchu de tous ses titres, et mit sa tête à prix en déclarant complice dudit rebelle quiconque, connaissant son refuge, n'en informerait pas immédiatement l'autorité: mais la religion de l'hospitalité est encore tellement vivace chez les nègres, que le

noble proscrit a jusqu'à ce jour échappé à la clémence de son auguste maître.

Quant au ministre Francisque, c'est dans la catégorie des ducs que la mort était venue le surprendre, et l'histoire est assez caractéristique pour mériter une seconde digression. Une certaine nuit, le poste *tout entier* de la douane s'avisa de pénétrer par effraction dans le comptoir d'un négociant étranger et d'y voler une somme considérable. Les perquisitions ordonnées à cette occasion amenèrent la découverte d'un manifeste révolutionnaire ainsi que d'une liste de gouvernement provisoire où figurait la fine fleur de la coterie de Similien ou du parti *Zinglins*, comme on le nomme à Port-au-Prince (quelque chose comme le parti des *rasoirs*). Dans cette liste figurait le nom du propre frère de Francisque. Celui-ci fut aussitôt destitué par un décret qui, au lieu de lui donner son titre de duc de Limbé, l'appelait simplement le *citoyen* Francisque, ce qui équivalait à une double disgrâce, et peu après mis en arrestation. On ne le tira du cachot où il gisait depuis quelques jours enchaîné et les *pieds en l'air* que pour le conduire avec neuf co-accusés devant un conseil de guerre dont il déclina vainement la compétence (il n'était pas militaire). Francisque n'avait réellement pas pris part à la conspiration ; mais, au défi que l'accusé faisait de fournir une seule preuve, le commissaire impérial répondit d'abord par de joviales plaisanteries, puis en réquérant contre lui et quatre autres accusés spécialement recommandés une sentence de mort, sentence qui fut rédigée au milieu des rires et des bâillements bruyants de messieurs du conseil. Bien qu'il y eût appel, le tribunal voulut se don-

ner séance tenante le spectacle de la dégradation d'un duc, et on arracha brutalement à Francisque ses décorations. Le conseil de révision eut le courage de casser la sentence. Les cinq condamnés furent alors conduits devant un nouveau conseil de guerre siégeant à la Croix-des-Bouquets, et présidé par le même homme qui, à cette même place, avait prononcé la condamnation du général C. Ardouin, l'une des victimes de Francisque. Une heure après, celui-ci, qui avait cependant interjeté appel, fut exécuté avec deux autres. Il ne tomba qu'à la troisième décharge. Francisque était le troisième ministre fusillé en trois ans. Le soir de l'exécution, une joie pure illuminait le visage de Solouque, qui s'écriait avec l'accent de la conscience satisfaite : « On ne dira pas cette fois qu'il n'y a pas eu jugement ! » — Revenons à la nouvelle cour.

Chaque duc s'appelle *sa grâce monseigneur de N.....*. L'*excellence* appartient aux comtes, et les barons sont désignés tout uniment par *monsieur*. Il y a récidive de ducs de *Marmelade* et de *Limonade*. La nomination de celui-ci dérida les fronts les plus soucieux, car, en fait de limonade, il n'avait jamais connu que le tafia. Monseigneur de Limonade, ayant été en outre nommé *grand-panetier*, errait de porte en porte comme une âme en peine, demandant vainement quelle était la nature de ses fonctions. En désespoir de cause, sa grâce s'adressa à l'empereur, qui, n'en sachant rien lui-même, se contenta de répondre : « C'est quelque chose de bon. » Il y a un duc du *Trou* et un duc du *Trou-Bonbon*, un comte de la *Seringue*, un comte de *Grand-Gosier*, un comte de *Coupe-Haleine*, un comte d'*Étron-de-Porc* et un comte de

Numéro-Deux (1). Comme sous Christophe, ces sortes de désignations ont la géographie pour excuse. Quelques barons portent des noms à coucher dehors, tels que le baron de Arlequin, le baron de Gilles Azor, le baron de Pou toute, ou des noms galants tels que le baron de Paul Cupidon, le baron de Jolicœur, le baron de Jean Lindor, le baron de Mésamour Bobo, le chevalier de Pouponneau.

Plusieurs de ces dignitaires ont été au bagne, d'autres devraient y être : on n'est pas parfait. Le piquet Jean Denis, par exemple, a été nommé duc d'Aquin, principal théâtre de ses pillages; l'exécuteur des hautes œuvres des piquets, Voltaire Castor, est devenu son excellence M. de Voltaire Castor, comte de l'Ile-à-Vache. Ça et là apparaissent au contraire quelques ducs, quelques comtes, quelques barons, qui, dans un milieu vraisemblable, mériteraient réellement d'être distingués, et qui se sentent fort mal à l'aise entre leurs terribles pairs.

Le *high-life* haïtien ne laisse pas que d'être fort accessible. Les duchesses et les comtesses persistent pour la plupart à débiter qui du tafia, qui du tabac et des chandelles, qui du poisson ou d'autres comestibles, ni plus ni moins que Sa Majesté l'impératrice avant l'élévation de son époux. Sans ces utiles industries, les ducs, avec leurs *soixante-dix francs* par mois, ne pourraient guère soutenir la grandeur de leur rang. Beaucoup sont même écrasés sous le fardeau et ne dédaignent pas de rendre de temps en temps visite aux simples bourgeois pour leur emprunter quelques gourdes destinées à acheter ou des sou-

(1) Voyez le *Moniteur haïtien*.

liers, ou un pantalon, ou autres menus accessoires de toute toilette aristocratique. Ils demandent de temps en temps une augmentation, mais Sa Majesté est sans entrailles pour ces illustres infortunes.

Non content d'avoir une noblesse, Faustin I^{er} a créé un ordre impérial et militaire de Saint-Faustin, avec chevaliers, commandeurs et tout ce qui s'ensuit, plus un ordre impérial et civil de la *Légion d'honneur*. Le ruban de la Légion d'honneur était dans l'origine purement rouge; mais, depuis, on a modifié la chose, ce que j'ai le regret d'annoncer à certains démocrates français qui, alléchés par la similitude du nom, ont sollicité de Faustin I^{er}, à titre de négrophiles (et l'un d'eux avec offre d'argent), ce *vain hochet*, dont le rouge est décidément liseré de bleu. Ici encore je n'invente rien. Les demandes de cette nature ont été tellement nombreuses, que Soulouque, finissant par concevoir lui-même une haute idée de ses deux ordres de chevalerie, a émis le regret de les avoir trop prodigués lors de la création. Tout le monde est en effet membre de ces deux ordres, à partir du rang de capitaine inclusivement.

L'organisation de la maison de l'empereur et de celle de l'impératrice est la même que sous Christophe, qui avait lui-même fondu ensemble le cérémonial de la cour de Louis XIV et celui de la cour d'Angleterre. Seulement, Soulouque a infiniment plus de gouverneurs de châteaux, de chambellans, de maîtres des cérémonies, de veneurs, d'intendants, etc., que n'en avaient Christophe, et même, je crois, Louis XIV. La tradition des salons de Toussaint et de Christophe est à peu près perdue en Haïti,

de sorte que les solécismes d'étiquette sont assez fréquents dans la nouvelle cour; Soulouque n'en est pas lui-même exempt, bien qu'il commence à se former. On fait ce qu'on peut.

de sorte que les actions et les dettes sont exactement
dans la nouvelle écriture; Bouteville n'en est pas le même
exemple, bien qu'il commence à former. On fait ce
qui on peut.

XIII

Le clergé haïtien. — Cérémonie du sacre.

En même temps qu'il faisait commander à Paris les ornements du sacre, Faustin I^{er} fit commander à Rome un évêque; et ceci nous amène à parler d'une des plus caractéristiques excentricités de cet excentrique empire, du clergé haïtien.

Bien que la religion catholique ait été longtemps la seule reconnue en Haïti, et bien qu'elle y embrasse encore la presque totalité de la population, aucun lien hiérarchique ne rattache les Haïtiens au reste de l'Église. Christophe avait érigé (1), il est vrai, *un siège archiépiscop-*

(1) Édit du 2 avril 1814.

copal dans la capitale et des sièges épiscopaux dans les principales villes de son royaume de deux cent mille habitants; mais on ne fait pas d'évêchés sans évêques, et sa majesté noire qui, en *notifiant* son avènement au pape, lui en avait demandé, eut le crève-cœur de ne pas recevoir même une réponse.

On devine ce qu'en l'absence de toute institution et de tout contrôle peut être le clergé haïtien. Comme premier échantillon de sa moralité nous dirons que la plupart des quarante-huit ou cinquante individus, Français, Savoyards ou Espagnols, qui le composent, vivent dans un concubinage public, élèvent au presbytère les enfants qui en résultent, et disent sans plus de façons aux amis qui viennent les visiter : « Je vous présente ma gouvernante et *mes enfants*. » Chaque année, jusqu'à ces derniers temps, *le Moniteur haïtien* publiait quelque foudroyante circulaire contre l'abus des gouvernantes trop jeunes, mais sans succès; les plus scrupuleux parmi ces étranges prêtres se sont bornés à sauver à leur manière les apparences en prenant deux gouvernantes au lieu d'une. Sont-ils menacés d'expulsion, ils accourent au ministère de la justice et là exposent humblement que le gouvernement ne pourrait sans cruauté rendre leurs enfants orphelins. Un de ces aventuriers, Corse d'origine, et qui a été à la fin expulsé comme ayant *pris les armes* en faveur d'Hérard, disait au ministre : « Le gouvernement a tort de me suspecter; comment ne serais-je pas un homme d'ordre? J'ai une nombreuse famille à élever, j'ai tant d'enfants de telle femme. » Or la femme qu'il désignait était légitimement mariée à un habitant du pays. Le ministre, ne sa-



chant trop s'il fallait rire ou se fâcher de cette candeur de cynisme, répondit : « Mais ce que vous invoquez comme circonstance atténuante, ce n'est ni plus ni moins que le crime d'adultère, crime prévu par le code pénal ! » Ce malheureux parut interdit de la remarque ; il n'y avait même pas songé jusque-là. Pour compléter leur déconsidération, les curés sont constamment en querelle avec leurs ouailles chez le juge de paix, car la plupart sont usuriers ou font tenir boutique au presbytère par leur gouvernante, combinant ainsi d'une façon aussi imprévue que peu édifiante la religion, la propriété et la famille. Ils vivent d'ailleurs dans les meilleurs termes avec la sorcellerie vaudoux, trouvant parfaitement leur compte à lui vendre des cierges bénits qu'elle revend à ses pratiques et à dire les messes que, pour se donner du relief, elle fait parfois intervenir dans ses conjurations. Ce commerce interlope sur la frontière du fétichisme et du christianisme n'est même pas la branche la moins productive du casuel des curés haïtiens. — Faut-il après cela s'étonner si, traduisant à leur façon l'exemple d'hommes qu'ils considèrent, sur la foi du costume, comme les types vivants du devoir, les nègres libres d'Haïti sont moralement et socialement aussi arriérés, plus arriérés peut-être que la population esclave du Saint-Domingue d'autrefois, et si l'on voit encore alterner dans la même case les baptêmes chrétiens, les mariages philosophiques et les funérailles mandingues (1) ? J'ai dû dire

(1) En sa double qualité de *majesté très-chrétienne* et de grand dignitaire vaudoux, Soulouque pratique, quant aux funérailles, les

brutalement les choses; en voici maintenant l'explication.

A part quatre ou cinq exceptions très-honorables, les plus dignes parmi les desservants haïtiens, sont des prêtres expulsés de leur diocèse, et qui viennent chercher fortune dans un pays où l'absence du lien hiérarchique soustrait leur passé à toute enquête et leur conduite présente à toute surveillance efficace. D'autres ne sont prêtres que de leur façon, en vertu de faux certificats, et on en a vu qui, n'ayant pas eu le temps ou la prévoyance

deux rites à la fois. Quelque temps après son élévation, on célébra au Petit-Goave, lieu de sa naissance, un service funèbre pour sa mère. Le jour fut consacré aux cérémonies de l'église; mais, à la nuit close, Faustin I^{er} se rendit mystérieusement avec quelques fidèles au cimetière, et le sang d'une brebis immolée de sa main arrosa la tombe de la vieille esclave qui avait donné à Haïti un empereur. Selon l'usage nègre, la fête dura une semaine, et Faustin I^{er} fit tuer *cent* bœufs pour les quinze ou vingt mille invités vaudoux accourus de tous les points du pays.

Dès l'époque même où Soulouque était en instance à Rome pour la conclusion d'un concordat, le vaudoux, qu'il n'avait pratiqué dans l'origine que secrètement, tendait visiblement à devenir la religion semi-officielle. Si, en voyage, par exemple, Sa Majesté noire entendait résonner dans le lointain le tambour d'un papa, elle s'arrêtait instantanément et semblait absorbée, durant quelques secondes, dans une sorte de contemplation intérieure; puis, suivie de quelques fidèles, qui étaient d'ordinaire Bellegarde, Souffran et Alerte, elle s'enfonçait un moment dans les bois pour opérer à l'écart quelque mystérieux complément des cérémonies requises en pareil cas par la couleuvre. Après ces *aparté* africains, Faustin I^{er}, reprenant la conversation sur son sujet favori, c'est-à-dire sur les négociations avec le Saint-Siège, demandait de nouveaux détails sur les lois organiques dont il ne saisissait pas bien l'esprit, et sur le concordat, qu'il prenait pour un homme.

d'apprendre leur nouveau rôle, ne savaient même pas officier.

Sous Boyer, après la reconnaissance de la nationalité haïtienne, il y eut de sérieuses tentatives pour amener la cessation de ces monstruosité. Des négociations régulières s'ouvrirent dans ce but entre le gouvernement de Port-au-Prince et la cour de Rome, qui envoya sur les lieux, avec pleins pouvoirs pour arrêter les bases d'un concordat, un évêque américain. Par malheur, l'évêque fut trop peu conciliant; il exigeait, entre autres choses, la suppression de l'article du code qui soumet à la loi commune les ecclésiastiques convaincus de tenir des discours séditieux. De son côté, le parti mulâtre qui, sous le rapport religieux, en était encore aux idées du Directoire, se montra moins conciliant encore, posant comme limite extrême de ses concessions le système napoléonien, y compris la *reconnaissance du droit du divorce*. Bien que les commissaires délégués par Boyer fussent personnellement de meilleur compte que le gros du parti, et bien qu'il y eût parmi eux un négociateur fort habile, M. B. Ardouin, la conférence tourna bientôt à l'aigre. Un négrophile très-connu acheva de tout embrouiller en écrivant lettres sur lettres au gouvernement haïtien pour lui démontrer clair comme le jour qu'il allait se mettre dans la gueule du jésuitisme. Bref, on ne s'entendit pas, et la jeune république, heureuse et fière d'avoir échappé au joug du jésuitisme, continua de sacrifier aux couleuvres sur l'autel de la philosophie.

Si, par l'élévation de Faustin I^{er}, les couleuvres étaient devenues plus que jamais en honneur à Port-au-Prince,

on n'en pouvait pas dire autant de la philosophie, et il était permis de croire que l'obstacle à un concordat ne viendrait pas cette fois du gouvernement haïtien. Soulouque était certainement homme à envoyer fusiller, séance tenante, les défenseurs des droits de l'État assez imprudents pour soulever des questions de nature à faire manquer son sacre. Il y avait là pour le monarque noir plus qu'une question de principe, il y avait une question de toilette (1); car le manteau impérial semé d'abeilles d'or et ses splendides accessoires ne pouvaient servir qu'en cette occasion. — Mais décidément la fatalité s'en mêlait. Un certain abbé savoyard nommé Cessens, grand aumônier

(1) La toilette est bien certainement une des plus grandes préoccupations de Soulouque. On l'a vu parfois se montrer le même jour dans la ville sous trois ou quatre costumes différents, tous plus éblouissants les uns que les autres. Il a fait venir, par exemple, en 1847, de Paris un certain habit vert qui ne coûtait pas moins de 30,000 francs, juste le budget actuel de l'instruction publique. Faustin I^{er} a longtemps raffolé d'un certain costume écarlate et or commandé pour Riché, et dont la coupe et la couleur n'ont jamais été adoptées que par les présidents haïtiens et les marchands de vulnérable suisse. La première fois que Riché endossa ce costume, un flatteur s'écria : « J'en ai vu un pareil au duc de Nemours. » Riché, resté nègre dans l'âme malgré ses énergiques et intelligents instincts de civilisation, devint là-dessus fort pensif et finit par dire en se grattant l'oreille : « *Mais duc de Nemours, li pas premier chef!* » (Mais le duc de Nemours n'est pas le chef de l'État!) Cette découverte le dégoûta immédiatement du costume en question, qu'il se hâta d'aller quitter pour ne plus le reprendre. Soulouque le fit élargir des pieds à la tête, y compris les bottes, pour son usage. Il est juste d'ajouter que Soulouque, surtout à cheval, a fort bonne mine sous tout ce luxe fabuleux, qui fait certainement de lui l'empereur le plus cossu de notre époque.

de l'Empereur et curé de Port-au-Prince avec le titre de supérieur ecclésiastique, trouva, sur ces entrefaites, le secret de supplanter le négociateur haïtien M. Villevalaix et de se faire envoyer à sa place à Rome, d'où il comptait bien rapporter une mitre. C'est là justement ce qui gâta l'affaire.

Cet abbé Cessens avait sur plusieurs de ses confrères l'avantage d'être réellement prêtre et de n'être pas un prêtre interdit. Les renseignements parvenus sur son compte à la cour de Rome étaient cependant d'une nature telle qu'à la première audience il fut sévèrement réprimandé par le saint-père et formellement éconduit dès la seconde. L'abbé Cessens n'en voulut pas avoir le démenti.

En revenant de Rome, il raconta à qui voulait l'entendre le prétendu succès de sa mission, et manœuvra si bien, que deux journaux français, dont de nombreux exemplaires furent expédiés sous main à Saint-Domingue, annoncèrent successivement et de très-bonne foi le passage à Marseille du père Cessens, *évêque d'Haïti*, et le départ du Havre de *monseigneur* Cessens, muni de pleins pouvoirs pour sacrer l'empereur Soulouque. Celui-ci, à qui il fallut bien dire une partie de la vérité, n'eut garde de contester une fable dont il avait le profit sans en avoir la responsabilité, et comprenant que l'empereur ne voulait pas être désabusé, les quelques Haïtiens qui savaient le fond des choses se le tinrent prudemment pour dit. Pas un seul membre du clergé n'osa protester ouvertement contre cette mystification sacrilège; les plus courageux se bornèrent à informer notre consul général,

M. Maxime Raybaud, qu'ils ne la sanctionneraient point par leur présence (1). M. Raybaud alla charitablement remonter à l'un des ministres, M. Dufrène, autrement dit sa grâce monseigneur le duc de Tiburon, la nécessité de prévenir le scandale qui résulterait de cette abstention en faisant renoncer Soulouque à ses projets de sacre.

M. Dufrène promit d'y travailler; mais réfléchissant ensuite, d'une part, qu'il était mulâtre, c'est-à-dire suspect, d'autre part que sa majesté noire faisait fusiller, chaque année, un de ses ministres, et que l'exécution du dernier remontait déjà à près d'un an, monseigneur le duc de Tiburon crut devoir s'abstenir d'une communication si risquée. L'évêque Cessens finit du reste par se contenter du titre de vicaire général, titre également usurpé, mais qui, en impliquant l'idée d'une délégation, laissait un certain degré de vraisemblance aux prétendus pouvoirs dont il se disait investi.

Soulouque allait donc être enfin sacré!!!

Dès la fin de mars (1852), Port-au-Prince était littéralement encombré par une multitude de députations requises pour la circonstance sur tous les points de l'empire. Le dimanche, 4 avril, distribution des nouveaux uniformes aux troupes de la garde et de la garnison. Le dimanche suivant, bénédiction et distribution des aigles impériales. Enfin, le 17 avril, au coucher du soleil, cent un coups de canon, auxquels répondit une immense clameur d'allé-

(1) Cette menace ne se réalisa pas. D'après *le Moniteur haïtien*, le clergé de l'empire assistait en masse à la cérémonie.

gresse dans les quartiers populaires du Bel-Air et du Morne-au-Tuf, annoncèrent que les fêtes du sacre commençaient, c'est-à-dire qu'il fallait illuminer pendant sept nuits et danser pendant sept jours.

Le lendemain 18, dès trois heures du matin, la garde impériale et les députations militaires occupaient le Champ de Mars, où s'élevait une église pour la construction de laquelle on avait requis, au dernier moment, tous les charpentiers de l'empire. Les corps constitués, le corps consulaire, les officiers du vapeur français *le Crocodile* et les représentants du commerce étranger se réunirent dans cette église, et vers neuf heures, au son des cloches, des tambours, de la canonnade et de la plus terrible musique militaire qui se puisse imaginer, Leurs Majestés sortaient du palais impérial.

La marche était ouverte par le chevalier de Dufort, roi d'armes, que suivaient à pied, et sur six de front, vingt-sept hérauts d'armes et huissiers du palais ; les premiers étaient habillés de velours cramoisi et armés d'un caducée. Puis venaient dans le même ordre les chevaliers, les barons et les comtes ; quant aux ducs, ils marchaient tous de front. S'il faut en croire *le Moniteur haïtien*, tous ces différents dignitaires portaient les costumes affectés à leur rang, costumes qui sont d'une magnificence sans égale, témoin celui des princes et des ducs, tel que le détermine l'ordonnance impériale du 9 novembre 1849 :

« Tunique blanche qui descendra au-dessous du genou ; manteau bleu de roi, dont *la longueur* descendra au bas

du gras de jambe, brodé en or, de la largeur de trois pouces ; doublé en taffetas rouge, attaché au cou avec un gland d'or ; bas de soie blancs ; boucles d'or carrées ; souliers de maroquin rouge, couvrant le cou-de-pied ; épée à poignée d'or au côté ; chapeau rond, retapé devant, galonné d'or avec plumes aux couleurs nationales flottantes pour les princes et maréchaux d'empire, et sept plumes rouges flottantes pour les ducs. »

Témoin encore celui des comtes :

« Tunique blanche ; manteau bleu de ciel, brodé en or, de la largeur de deux pouces, doublé en blanc, même longueur que celui des princes et des ducs ; bas de soie blancs ; boucles d'or carrées ; souliers de maroquin rouge, etc. »

Par une singulière inadvertance, que semblent dès l'abord justifier les mœurs et le climat, la culotte a été omise dans le costume des premiers dignitaires de l'empire. C'est bien cependant un pur oubli, car nous la voyons apparaître en taffetas bleu dans l'uniforme des barons (habit rouge), et en taffetas rouge dans celui des simples chevaliers (habit bleu) ; mais, hélas ! et n'en déplaise au *Moniteur haïtien*, presque toutes ces magnificences qui, sous Christophe, se réalisaient au pied de la lettre, n'existent guère plus aujourd'hui que sur le papier.

La reproduction photographique de la cérémonie, qu'il nous a été donné de consulter l'année suivante, à

Port-au-Prince, ne nous a montré le costume réglementaire que chez sept ou huit ducs ou comtes. A part ces exceptions, les plus riches ou les plus formalistes parmi les grands dignitaires avaient remplacé l'habit de cérémonie par l'uniforme du grade qu'ils occupent dans l'armée.

On pouvait étudier, chez une quarantaine d'autres, les innombrables gradations qui séparent l'habit de ville de l'habit de cour, l'uniforme militaire du vêtement bourgeois, et le reste était réduit à compenser par la dignité de l'attitude l'excessive simplicité de la tenue. Vu l'énorme différence qu'il existe entre la valeur nominale et la valeur réelle de la gourde, ceux des princes et des ducs que l'empereur ne met pas de moitié dans le pillage avoué des fournitures n'ont, on l'a vu, pour soutenir la splendeur de leur rang qu'un peu plus de quarante sous par jour, ce qui n'est pas évidemment assez pour tant de taffetas et de galons. On peut mesurer par là la part de luxe proportionnel qui revient aux comtes et aux barons. Et que dire des malheureux chevaliers ! Parmi ces derniers, on en pourrait citer plus d'un qui montre son « gras de jambe », malgré les prescriptions si explicites de l'ordonnance du 9 novembre 1849.

Après l'ordre de la noblesse, marchaient de front les trois ministres de l'empereur et son chancelier, c'est-à-dire Leurs Grâces monseigneur de Louis Dufrêne, duc de Tiburon, maréchal de l'empire, monseigneur de Louis-Étienne Salomon, duc de Saint-Louis du Sud, monseigneur d'Hippolyte, duc de la Bande-du-Nord, et Son Excellence M. de D. Delva, comte de la Petite-Rivière-

de-Dalmarie. Suivaient les princes de la famille impériale, toujours de front, à l'exception du duc de Port-de-Paix, frère de l'empereur, qui se tenait seul à quatre pas en arrière. Douze pelotons des différents corps de la garde impériale, derrière lesquels marchaient six aides de camp de l'empereur, précédaient immédiatement le carrosse où se tenaient Leurs Majestés et la jeune princesse Olive. Devant et derrière ce carrosse, tiré à huit chevaux, et dont la magnificence ne serait pas désavouée par un monarque plus vraisemblable, s'étagaient dix-huit pages. Deux simples colonels, le colonel des cheveu-légers, le grand-écuyer de l'empereur et le premier écuyer de l'impératrice, tous à cheval, se tenaient aux quatre roues. La voiture des princesses impériales Célia et Olivette, qui venait après, n'était attelée que de six chevaux et n'était escortée que de deux lieutenants-colonels. Six aides de camp de l'empereur et deux pelotons de la garde la séparaient de celles où se trouvaient les autres dames de la famille impériale, c'est-à-dire les nièces de l'empereur, la princesse Marie Michel, mère de l'impératrice, puis trois sœurs et deux tantes de celle-ci, simples comtesses. Le programme plaçait à la suite les carrosses des dames d'honneur, dames d'atours, princesses, duchesses, comtesses, baronnes et chevalières; mais, à part quatre ou cinq exceptions, le programme se trouva sur ce point en défaut. La plupart de ces dames exercent, je l'ai dit, des professions utiles et n'auraient guère pu exhiber, en fait de voitures, que les carrioles et les brouettes sur lesquelles elles transportent leurs denrées. Beaucoup d'entre elles, plus fidèles à l'étiquette que leurs époux, avaient



cependant endossé la robe de cour, dont elles faisaient porter la queue par leur *petit nègre*.

Arrivées au Champ de Mars, Leurs Majestés entrèrent dans une tente pour revêtir le costume du sacre. Quelques minutes après, la portière de la tente se relevait, et la figure épanouie de Soulouque, cette bonne grosse figure enfantine que la peur des maléfices ou la soif du sang décomposent parfois d'une façon si étrange, se détachait, entre un splendide diadème et le manteau bleu constellé d'or; mais le manteau était trop étroit et le diadème trop large. Sa Majesté portait en outre le sceptre et la main de justice. Par un reste d'habitude et tout pénétré qu'il était de son nouveau rôle, Soulouque ne put s'empêcher, dans le court trajet qui séparait la tente de l'église, de jeter quelques regards soupçonneux devant lui; c'était peine inutile. Les recherches les plus minutieuses avaient été faites à temps, et on n'eût pu découvrir, même au microscope, sur tout le passage de l'empereur, ni brins d'herbe ni grains de poussière figurant la forme d'une croix. Les incrédules n'étaient pas, on le sait, moins intéressés que les croyants à ces sortes de précautions, car, à chaque mauvais présage qui avait frappé Soulouque depuis quatre ans, avait répondu une hécatombe humaine.

L'impératrice, couverte de son manteau, mais sans anneau et sans couronne, et escortée de ses chevaliers d'honneur, ouvrait cette nouvelle marche. Les princesses Olive, Olivette et Célia soutenaient ce manteau; le leur était soutenu par les chevaliers de Sampeur, Léandre de Denis et Myrtil de Latortue, et celui de l'empereur par les princes

Jean-Joseph et Alexandre de Jean-Joseph. Chacun des *honneurs*, c'est-à-dire l'épée, le collier, les anneaux, le globe, etc., etc., était porté sur un coussin par un grand dignitaire escorté de deux autres dignitaires de rang égal. Un magnifique dais avait été dressé dans l'église pour Soulouque et M^{me} Soulouque, et un grand et un petit trône devaient recevoir tour à tour ces deux étranges Majestés selon les différentes phases de la cérémonie. Il faut renoncer à la décrire en détail. Les évolutions compliquées par lesquelles les objets composant la toilette du couronnement passaient des mains, de la tête et des épaules de l'auguste couple sur l'autel; la bénédiction et la *tradition* de chacun de ces objets; la triple onction que Leurs Majestés, agenouillées sur un coussin au pied de l'autel, reçurent sur le front et les deux mains; — l'interrogation latine adressée à brûle-pourpoint à l'empereur, lequel ouvrit des yeux effarés, incertain, dans ce feu roulant de mots nouveaux qui brouillaient depuis une heure sa mémoire, si c'était là qu'il devait, lui aussi, parler latin; le vigoureux effort par lequel il recouvra sa présence d'esprit et comprit que c'était bien là; le rapide combat que se livrèrent sur ses lèvres le mot *profiteor* indiqué par le rituel et le mot *confiteor* plus familier à ses souvenirs de chrétien; — enfin le baiser respectueux, mais retentissant, que l'abbé Cessens imprima sur les joues du monarque, voilà qui dépasserait de beaucoup les bornes de ce volume, et nous ne serions pas encore arrivés au second tiers de la cérémonie. Le programme seul, qui se bornait pourtant à des indications bien sommaires, ne comprenait pas moins de onze mortelles pages

in-folio d'impression menue. Un épisode saisissant signala la fin du sacre. Par un noble mouvement de fierté qu'avait d'ailleurs prévu ce programme, l'empereur, qui avait voulu recevoir des mains de l'Église jusqu'au sceptre et à l'épée, alla prendre lui-même la couronne sur l'autel et s'en couronna. Quant à l'auguste Adelina, elle fut couronnée par son époux.

Cette autre prévision du programme : « les cris *prolongés de vive l'empereur! vive l'impératrice!* se feront entendre dans toutes les parties de l'église (1), » fut non moins fidèlement remplie, et cela à deux reprises différentes : avant le *Te Deum* et après le serment constitutionnel prêté sur l'Évangile par l'empereur. L'abbé Cessens donna le signal des premières acclamations, en s'écriant sur les marches du grand trône : *Vivat imperator in æternum!* et le roi d'armes donna le signal des autres en disant tout d'une haleine : *Le très-glorieux et très-auguste empereur Faustin I^{er}, empereur d'Haïti, est couronné et intronisé. Vive l'empereur!* Le programme aurait certainement pu se dispenser de pousser la prévoyance si loin. Un amour bien naturel de la vie chez quelques-uns et un véritable fanatisme de dévouement chez le plus grand nombre garantissaient d'avance la spontanéité et l'unanimité des acclamations. Dans le bas peuple surtout, l'enthousiasme, surexcité par les danses,

(1) Pour que rien ne manquât à l'imitation, le programme avait été textuellement copié, et sans autre variante que le changement du passé en futur, sur le procès-verbal du sacre de Napoléon et de Joséphine.

le bruit des tambourins, des cymbales, des cloches, de la canonnade, tenait du délire. Cette fois, d'ailleurs, un profond sentiment d'orgueil s'en mêlait, car Soulouque est, à coup sûr, le premier *papa* vaudoux qui ait eu les honneurs d'un sacre, et d'un sacre à l'instar de Napoléon, ce demi-dieu des nègres.

La musique de la grand'messe fut tour à tour exécutée par les trompettes, les clarinettes, les cymbales et les tambours de la garde impériale, formidable orchestre qui donnerait le mal de dents à un mort, et par la chapelle de Leurs Majestés, qui se compose d'un premier et d'un second maître, de vingt-cinq chevaliers présentant ensemble un effectif de onze violons, trois basses, une clarinette sept flûtes, deux cornets à pistons et d'un seul chanteur, le chevalier Théogène de Poule, — enfin de vingt-quatre *chevalières*. Quelques-uns de ces exécutants ont un réel mérite; mais, dans le choix des autres, on a eu malheureusement plus d'égards à la naissance qu'au talent, et l'harmonie n'était encore ici que dans les cœurs. — A l'offertoire, l'abbé Cessens reçut des propres mains de Leurs Majestés deux cierges où étaient incrustées treize pièces d'or, plus un *pain d'argent*, un *pain d'or* et un vase. Ces cinq offrandes étaient portées par une princesse et quatre duchesses escortées d'un nombre égal de comtes.

Nous passons les ruineuses magnificences qui, durant huit jours, célébrèrent ce sacre; et la carte à payer ne s'arrêta pas même là. Quelque temps après, les chambres haïtiennes votaient à l'oint de l'abbé Cessens 250,000 gourdes (1,250,000 fr.) une fois payées, « pour subvenir

« aux dépenses *imprévues*, et parce qu'il est de la dignité
« de la nation », disait ce parlement modèle, « d'envi-
« ronner de *toutes sortes de considérations* le souverain
« qui jouit de son amour et de sa sympathie. »

XIV

Le principe d'autorité en Haïti. — Le secret de Soulouque.

Tout le monde n'a pas envisagé l'élévation de Soulouque à l'empire par son côté comique. Quelques journaux américains ont cru n'y découvrir rien moins que la première manifestation officielle du projet d'une confédération noire qui grouperait autour du noyau haïtien la population esclave ou affranchie des autres Antilles. Il se peut, en effet, que des hommes de couleur de la Guadeloupe aient rêvé à quelque chose de semblable avant les scènes d'avril 1848, qui les ont édifiés sur la tendresse de Soulouque pour les hommes de couleur. Il se peut encore que cette idée ait germé, à Paris, dans le cerveau de certains négrophiles monomanes, pour qui l'émancipation ne sera

pas complète tant qu'ils n'auront pas vu, dans nos colonies veuves de tout vestige de civilisation européenne, un esclave blanc ou mulâtre expirer sous le fouet d'un planteur noir. Il paraît avéré, enfin, qu'au printemps de 1849, les noirs insurgés de Sainte-Lucie ont assailli le palais du gouverneur et incendié quelques habitations au cri de *vive Soulouque!* Mais l'homme qui sert de prête-nom à ces vagues desseins est à coup sûr le dernier qui pourrait y tremper. En apprenant quel rôle lui assignaient des espérances insensées ou coupables, Soulouque manifesta autant d'irritation que d'effroi, et il s'écria : *C'est encore un tour de ces coquins de mulâtres pour me brouiller avec la France, avec l'Angleterre, avec tout le monde!* Quant aux sujets de Soulouque, l'idée de revendiquer à l'extérieur le bénéfice d'une solidarité de race leur est, s'il est possible, plus étrangère encore qu'à lui. Pour n'en donner qu'une preuve, la nouvelle de l'émancipation décrétée en 1848 dans nos colonies, nouvelle qui parut causer une véritable joie au futur empereur, les trouva d'une indifférence absolue. Il ne s'agissait que de nègres!

Puisque nous voilà tranquilisés de ce côté, nous pouvons parler en amis de cet empereur comme il n'y en a guère, et de cet empire comme il n'y en a pas.

La première question qui se présente est celle de durée, et cette question nous paraît résolue en faveur de Faustin I^{er}. Les trois précédents despotes noirs ont succombé sans doute par la coalition des haines et des terreurs que Soulouque accumule depuis sept ans autour de lui; mais Toussaint, Dessalines et Christophe étaient environnés de généraux de la guerre de l'indépendance, c'est-à-dire d'au-

tant de rivaux d'influence que le souvenir d'une longue égalité rendait fort peu endurants à l'endroit des tyranniques fantaisies de celui d'entre eux dont ils avaient fait leur maître, et qui, disposant chacun d'une autorité sans bornes sur la partie de l'armée qu'ils avaient organisée, se trouvaient parfaitement en mesure de traduire leurs rancunes en rébellion. Autour de Soulouque, rien de semblable. Parfaitement ignoré jusqu'au jour où un expédient électoral l'a porté au pouvoir suprême, il exerce sur son tremblant entourage l'ascendant de la surprise et de l'inconnu, et l'illusion si complète où on était tombé dès l'origine sur son caractère donne même à l'abattement général le côté exagéré de toute réaction. En second lieu, la génération guerrière et disciplinée des trois époques dont il s'agit, celle que l'ancienne agrégation de l'atelier avait groupée en masses compactes et distinctes, en véritables partis, autour de chaque chef, a complètement disparu ; une longue paix eût suffi à empêcher d'ailleurs la reconstitution des grandes influences militaires d'autrefois. La plupart des généraux actuels ne le sont que de nom, par une fiction qui consiste à assimiler les principales fonctions civiles aux grades militaires correspondants, et quant aux véritables généraux, ils participent de l'immense impopularité qui pèse aujourd'hui sur le service militaire. L'armée haïtienne s'élève à plus de vingt-cinq mille hommes sur une population d'un demi-million (1)

(1) Dans sa *Géographie de l'île d'Haïti*, publiée en 1832, M. A. Ardouin paraissait pencher pour le chiffre de 700,000 âmes, sur lequel il assignait 125,000 âmes à la partie espagnole, ce qui en laissait

d'âmes, où les femmes figurent au moins pour les trois cinquièmes; c'est l'équivalent d'un effectif quintuple du nôtre, et l'on comprend ce qu'un pareil système a d'intolérable dans un pays où trente années d'un laisser-aller absolu ont déshabitué les masses de toute dépendance, où l'absence d'industrie et le morcellement systématique de la propriété attachent presque tous les hommes valides au sol, et où les facilités d'un concubinage devenu normal (1) ont créé à chacun d'eux des liens de famille.

L'appât d'une solde mensuelle de 4 gourdes (1 fr. 50 c. environ au taux du jour), sur laquelle les soldats haïtiens doivent se loger, se nourrir et en partie s'équiper, n'est pas de nature à vaincre cette légitime répugnance. N'étant pas casernés, ils peuvent, à la vérité, disposer de

sait 575,000 pour la partie française; mais l'auteur signalait en même temps la tendance des campagnes à refluer vers les villes, où les conditions hygiéniques sont bien inférieures. Or, ce n'est pas trop que d'évaluer à 75,000 âmes le déficit qui a dû résulter tant de ce surcroît de causes de mortalité que des troubles civils de 1842 et 43, de huit années de guerre avec les Dominicains, enfin des éclaircies faites par l'émigration et le bourreau depuis le 16 avril 1848. Tout relevé exact ou même approximatif de la population est d'ailleurs impossible. Les noirs des campagnes, qui attachent une haute importance à faire baptiser leurs enfants, enterrent en revanche la plupart de leurs morts d'après le rite idolâtre, de sorte que l'état civil, qui est dans les mains du clergé, n'enregistre avec quelque précision que le chiffre des naissances, ce qui rend impossible toute évaluation comparative. Le chiffre des naissances pris isolément serait une base de calcul tout aussi incertaine, car il est notoire que la mortalité des enfants est beaucoup plus grande en Haïti que partout ailleurs.

(1) Sur 2,015 naissances relevées par le *Moniteur haïtien* du 10 août 1850 dans quelques localités prises au hasard, il n'y en avait que 84 d'enfants légitimes, un peu moins de quatre pour cent.

leur temps entre les périodes de service, et la plupart prennent même ce service fort à leur aise. Rien n'est plus commun, par exemple, que de voir, dans une guérite veuve de sa sentinelle, un pacifique fusil veiller tout seul au salut de l'empire. S'agit-il encore d'une expédition contre les Dominicains, le ban et l'arrière-ban de l'armée noire acourent avec un enthousiasme difficile à décrire à la distribution des vivres et des cartouches, et les soldats ne sont pas plus tôt en marche, qu'ils désertent par bandes à droite et à gauche du chemin (1), prenant l'air dans les bois tant que les vivres durent et dépensant follement leurs cartouches en pétards. Ce relâchement même de la discipline donne la mesure du peu d'autorité morale dont jouissent aujourd'hui les généraux, et comme, par un reste de scrupule, les déserteurs se croient tenus de se cacher, ou tout au moins d'acheter l'indulgence des chefs de corps, ils éprouvent envers ceux-ci un sentiment où la haine du réfractaire se double de la haine du contribuable.

Libre des rivalités d'influence en qui se personnifièrent les griefs soulevés tour à tour par Toussaint, Dessalines et Christophe, Soulouque a de plus un point d'appui que ceux-ci n'avaient pas. Toussaint et Christophe, avec leur

(1) A la fin de décembre 1847, les Dominicains ayant fait une pointe sur le territoire haïtien, Soulouque envoya contre eux trois régiments qui, au moment de se mettre en marche, ne présentaient ensemble qu'un effectif de 700 hommes, bien que chaque régiment se compose d'environ 600 hommes. Dès les premières étapes, les cinq sixièmes des soldats manquaient à l'appel; l'un des régiments se trouvait même réduit à quinze soldats et quarante-trois officiers.

parti pris violent de civilisation, repoussaient impitoyablement le vaudoux, et Dessalines, malgré son engouement sincère ou affecté pour la sauvagerie africaine, s'était lui-même brouillé avec les papas. N'étant encore que général, il se fit, un jour de bataille, « droguer » par l'un d'eux, c'est-à-dire couvrir le corps d'amulettes destinées à le rendre invulnérable; mais, tout drogué qu'il était, il fut justement blessé dès la première décharge. Furieux, Dessalines bâtonna de sa propre main son sorcier, se fit rendre les dix portugaises payées pour la consultation, et déclara, à partir de ce jour, que les papas n'étaient que d'odieux intrigants (1). Soulouque, dont la tyrannie n'est au contraire qu'une réaction vaudoux, a dans les innombrables adhérents de cette franc-maçonnerie nègre autant d'espions et de séides prêts à l'avertir au moindre symptôme de conspiration, ou à faire, par un concert muet, le vide autour du conspirateur; témoin l'indifférence si subite et si profonde qui accueillit la chute de Similien. Et cependant, par la hardiesse que lui donnait sa vieille familiarité avec le chef de l'État, par sa position dans la garde présidentielle, dernier foyer de cet esprit de

(1) Dans une autre circonstance, Dessalines, alors inspecteur général des cultures, apprit qu'un concile vaudoux se tenait dans la plaine du Cul-de-Sac, sous la présidence d'une vieille femme noire, et qu'un grand nombre de cultivateurs abandonnaient leurs travaux pour y assister. Il alla cerner avec un bataillon le lieu des séances, dispersa la réunion à coups de fusil, et s'étant emparé d'une cinquantaine de prisonniers, les fit baïonnetter séance tenante. M. Thomas Madiou, qui raconte le fait, ajoute : « Toussaint avait en horreur tout ce qui tenait au vaudoux; il disait souvent qu'il ne parlait du nez que parce que les vaudoux avaient lancé sur lui quelques maléfices. »

corps qui rendait autrefois les révolutions militaires si faciles, Similien était le seul qui remplit les deux conditions nécessaires pour recommencer vis-à-vis de Soulouque le rôle qu'ont successivement joué Dessalines et Christophe vis-à-vis de Toussaint, Christophe vis-à-vis de Dessalines, et Richard vis-à-vis de Christophe.

Soulouque n'a donc pas pour le moment de complot à redouter, car l'instrument et la matière, l'armée et les masses, manqueraient à ce complot. Ne pouvant croire à des trahisons là où la trahison serait impuissante, chaque suspect a fini par prendre au mot les marques bruyantes de dévouement que la terreur suscite autour de lui, et si quelque vœu timide de délivrance germe çà et là dans les cœurs, on peut affirmer qu'il n'y a pas en tout Haïti deux hommes, deux parents, deux amis assez sûrs l'un de l'autre pour oser l'échanger. Un double, un triple espionnage, qui transforme souvent le délateur en dénoncé, ne justifie d'ailleurs que trop cette universelle contagion de défiance, qui s'exerce à deux mille lieues de distance : les Haïtiens proscrits qu'on interroge répondent invariablement par l'éloge de Soulouque, comme s'ils tremblaient que le reflux de l'Atlantique allât porter au vieux nègre illettré qui règne sur leurs foyers vides quelque involontaire signe d'improbation, pour rapporter ici l'invisible vengeance du maître.

L'excès même de cette panique amènerait partout ailleurs l'explosion de quelque désespoir individuel ; mais, le mobile de l'ambition manquant, celui de la vengeance n'est guère à redouter pour Soulouque. Dans la prostration de cette bourgeoisie jaune et noire qui semble n'avoir plus

que le courage de mourir, tout n'est pas en effet contrainte et stupeur. Il y a aussi beaucoup de cette vénération instinctive de l'Africain pour la main qui le frappe et le pied qui le foule. Le despotisme était ici dans les mœurs avant d'exister dans les choses, et je n'en donnerai qu'une preuve. Lors de la boucherie de mulâtres ordonnée à Saint-Marc par Christophe, un général, pour faire acte d'obéissance, tua de sa propre main sa femme et ses enfants. Si exigeant qu'il fût sur cet article, Christophe trouva lui-même que c'était trop d'obéissance, et d'un violent coup de canne, disent les uns, d'un coup de pied, disent les autres, il creva un œil au meurtrier. Eh bien ! la pensée de cet abominable dévouement, qui partout ailleurs ne serait que de la lâcheté poussée jusqu'à l'idiotisme, cette pensée a pu trouver place dans l'intelligence, sinon la plus cultivée, du moins la plus droite, la plus ferme, la plus avide de civilisation qui ait surgi depuis longues années des rangs de la caste noire. Ce général, ce n'était ni plus ni moins que le futur président Riché, le prédécesseur de Soulouque, l'homme d'adoption de la classe éclairée du pays qui l'a pleuré, on peut le dire sans métaphore, avec des larmes de sang. Une classe si indulgente pour le fanatisme de la servilité était évidemment capable de l'éprouver plus ou moins pour son propre compte. Cette prédisposition n'a pas même attendu pour se révéler chez elle l'excitant de la peur : ainsi, sous le régime d'une constitution ultra-démocratique, alors que Soulouque n'était que président, les plus fougueux égalitaires trouvaient très-naturel et très-normal que, dans les diners d'apparat, il se fit servir par des généraux placés

debout derrière sa chaise. Parmi les révolutionnaires repentants qui exaltent ailleurs le principe d'autorité, y en a-t-il beaucoup qui pousseraient la sincérité jusqu'à changer ses assiettes ? La terreur n'a donc tout au plus ici que surexcité une tendance inhérente à l'esprit public haïtien, et dont la manifestation extérieure n'implique aucune révolte intérieure. Sa majesté noire a même pu soumettre impunément le sentiment monarchique de ses sujets à des épreuves fort rudes. Pour ne rien cacher, Soulouque, auprès de qui le chaste Hippolyte n'eût été naguère qu'un débraillé, et qu'on avait vu, jusqu'en 1849, notamment dans sa sanglante expédition du sud, repousser avec un vertueux effroi les agaceries féminines que l'enthousiasme et souvent, hélas ! la peur provoquaient sur son passage, Soulouque, depuis qu'il est empereur, semble tout à fait décidé à prendre au mot l'intrépide figure de rhétorique par laquelle certains discours officiels l'ont surnommé le père du peuple. Aucune dame de la cour ne sera bientôt plus, dit-on, à l'abri des formidables attentions de Faustin. Et si je révèle ces détails intimes, c'est qu'à proprement parler ce n'est point vice chez lui. L'idée de domination, surtout de royauté, ne se séparant pas, dans l'esprit de l'Africain, de celle du pouvoir discrétionnaire (1), Soulouque ne voit là de très-bonne foi qu'un des mille droits superbes attachés à la qualité d'empereur, et il exerce ce

(1) Voici une autre nuance de cette interprétation nègre du droit de domination. Après les scènes d'avril, les amis de Similien entraient quelquefois par désœuvrement dans les boutiques et disaient à la marchande du ton le plus naturel du monde : « Vous me plaisez, et quand nous aurons tué votre mari, vous serez ma femme. »

droit avec la double sécurité d'une conscience pure et d'une santé de fer, — encore une garantie de stabilité qu'il faut mettre en ligne de compte. Les gens qui spéculent sur la mort naturelle de Faustin I^{er} risquent d'autant plus d'attendre, qu'il est d'une sobriété proverbiale à l'endroit du tafia, ce poison lent des nègres qui les tue vers la centième année.

De toutes ces garanties de sécurité et de durée il sortirait partout ailleurs une réaction de clémence : par malheur, Soulouque continue de se montrer aussi inexorable, aussi ombrageux qu'au fort même de la crise de 1848. A l'occasion de son avènement à l'empire, une proclamation avait mis à l'ordre du jour la *fusion des cœurs* et engagé les citoyens à *se serrer la main de la réconciliation sur l'autel de la patrie*. Quelques personnes osèrent prendre la chose au mot et exposèrent timidement à Sa Majesté qu'à moins de promener l'autel de la patrie de prison en prison, les verrous et les murailles de ces prisons seraient un obstacle insurmontable à la poignée de main demandée; mais, au seul mot d'amnistie, Soulouque manifesta l'effroi courroucé de l'avare qu'on engagerait à dépenser en un jour ses patientes économies d'une année. Depuis lors, disons-le, il a pu d'autant moins se préoccuper de la pensée de clémence que semblait lui dicter sa déférence pour les modes et les précédents monarchiques, qu'il en a le bénéfice sans les charges. On ne donne pas, en effet, au palais un seul repas officiel où Faustin I^{er} ne se rengorge au dessert devant des toasts comme celui-ci : « A la magnanimité du héros! à la clémence du grand homme! »

La réaction ne pourrait guère venir ici que de Rome. Sans l'audacieux escamotage pratiqué par l'abbé Cessens, il n'eût assurément dépendu que du Saint-Siège d'utiliser au profit des innombrables suspects retenus sans jugement dans les prisons l'ardent besoin qu'éprouvait le monarque nègre de se faire sacrer ; il suffisait de poser pour condition première de ce sacre l'amnistie. Même aujourd'hui, si un concordat mettait fin aux monstruosités que je signalais plus haut ; si, au lieu et place des scandaleux aventuriers qui, pour faire tolérer leurs désordres, sont souvent les premiers à flatter les fantaisies de Soulouque, un clergé véritable, d'autant plus considéré qu'il aurait pour lui le bénéfice du contraste, venait faire entendre à cette nature brute, mais non dépravée, des conseils d'humanité et de bon sens, il ne faudrait peut-être pas désespérer de la clémence. Le caractère de Soulouque offre, en effet, des ressources précieuses à toute influence civilisatrice qui serait en position de les utiliser. Je mettrai en première ligne un extrême respect de l'opinion du dehors, respect qui perce dans les naïves contrefaçons de sa majesté noire, qui la rend sensible au delà de toute expression aux plaisanteries des journaux français et américains, et qui a pu souvent la dominer jusqu'en ses plus sanguinaires emportements, témoin le succès avec lequel notre consul général fit jouer ce ressort en 1848. Soulouque a en outre, je crois l'avoir dit, le bon côté des naturels soupçonneux, une déférence instinctive pour tout conseil dont il ne peut suspecter le désintéressement, et de là encore l'ascendant du consul de France plaidant la cause d'une classe qui, saur un

petit nombre d'exceptions, avait érigé jusque-là en tactique la haine de la France et des Français. Ce qu'a pu accidentellement obtenir un agent étranger, dont l'imixtion dans les affaires intérieures, si loyale et si bien amenée qu'elle soit, porte toujours quelque ombrage, un clergé sérieux, un corps dont l'intervention n'aurait rien de blessant, parce qu'elle serait exclusivement morale, et d'ailleurs prévue et acceptée, ne l'obtiendrait-il pas plus aisément encore, et surtout d'une façon plus continue ?

Le jour où une lueur durable d'humanité percerait ces ténèbres de sauvagerie, le jour où Soulouque serait parvenu à comprendre que respirer et marcher n'est pas un crime politique, et que la classe qu'il redoute a pour unique ambition de n'être ni emprisonnée ni fusillée, ce jour-là, à tout prendre, Haïti serait théoriquement plus près de la civilisation qu'il ne l'a jamais été. Ne l'oublions pas : bien qu'il ne soit sorti du milieu mulâtre que pour entrer dans le milieu ultra-noir, et qu'il n'ait cessé dès lors de subir le contact d'influences anti-françaises, Soulouque est, avec Riché, le seul chef haïtien qui ait sinon compris, du moins senti la nécessité de ménager et de retenir nos nationaux (1). Or, c'est par haine ou méfiance

(1) Il a même à cela beaucoup plus de mérite que Riché, qui n'était pas obsédé comme lui par la minorité ultra-noire, et qui était encouragé dans ses tendances civilisatrices, d'un côté par quelques hommes de la jeune génération mulâtre, beaucoup plus intelligente sous ce rapport que sa devancière ; d'un autre côté, par quelques noirs éclairés, entre autres son ministre, M. Larochel. Le contraire arrive autour de Soulouque. Si quelques hommes déplorent secrète-

des Français qu'Haïti refuse le droit de propriété aux blancs, et, si notre ancienne colonie, qui « exportait annuellement quatre cent millions de livres de sucre n'en fabrique plus assez pour les besoins de ses malades (1) ; » si, après avoir donné à sa métropole un excédant annuel de près de 22 millions de francs, elle rapporte à grand'peine à son propre trésor de 6 à 7 millions ; si sa monnaie n'a cours que pour le quinzième de la valeur nominale ; si le peu d'espèces métalliques que l'usure fait circuler sur le littoral y sont grevées d'un intérêt qui varie de 36 à 365 pour cent ; si on a vu enfin vers le milieu de 1847, avant la terreur ultra-noire et sous l'influence d'une réaction complète de sécurité, une habitation de cinquante arpents, parfaitement située et plantée en grande partie de caféiers, c'est-à-dire en plein rapport, ne pas trouver d'acquéreur au prix de *mille francs*, — c'est à la ridicule et sauvage exclusion dont je parle qu'il faut surtout attribuer cette récurrence de barbarie. L'insurrection noire n'avait hérité que des ruines qu'elle avait faites ; l'immigration européenne pouvait seule remplacer dans l'ancien Saint-Domingue les éléments de travail et de commerce qui en avaient disparu avec nos colons. Seule elle pouvait y apporter les capitaux, les procédés de cul-

ment que leur pays ne soit pas ouvert à la civilisation blanche, ils se taisent ou même affectent de s'associer aux clameurs du parti ultra-noir, afin de ne pas attirer sur eux les soupçons de ce terrible parti. Soulouque a en outre à lutter dans son propre conseil contre les objections anti-françaises du ministre des finances, M. Salomon, noir très-instruit et très-habile.

(1) *Colonies étrangères et Haïti*, par Victor Schœlcher. — Paris. Pagnerre, 1843.

ture et de fabrication, l'expérience et les relations commerciales nécessaires pour relever les sucreries, pour mettre la production locale en mesure de lutter avec la concurrence croissante que lui faisaient les améliorations agricoles et mécaniques introduites par l'activité européenne dans les autres Antilles, pour rendre à cette production ses débouchés d'autrefois, pour substituer enfin à l'expédient mortel d'une émission continue d'assignats les ressources normales d'un accroissement de revenu. Les dispositions que montre Soulouque à l'égard des blancs en général et des Français en particulier seraient donc pour Haïti l'augure d'une véritable régénération, si ici, comme à propos des piquets, comme à propos de l'amnistie, et faute toujours d'un arbitrage éclairé et accepté qui vienne dégager à point le fait ou l'instinct civilisateurs des préjugés sauvages qui les neutralisent, il ne fallait se contenter encore de la donnée sans l'application, du principe sans la conséquence. Bien qu'il lui eût suffi de froncer le sourcil pour réduire à néant cette conspiration de sauvagerie et de peur qui perpétuait, vingt-cinq ans après la reconnaissance extérieure de l'indépendance haïtienne, un isolement désormais sans prétexte, Soulouque a fait ou laissé introduire dans sa constitution impériale l'article qui interdit aux blancs d'acquérir des immeubles.

Soulouque n'a même pas la logique de son despotisme. Cet étrange empereur constitutionnel ferait bien certainement fusiller, et de la meilleure foi du monde, quiconque oserait soutenir que l'État n'est pas Faustin I^{er}, et on ne pourrait pas trop lui en vouloir s'il savait pousser sous ce rapport jusqu'au bout l'imitation de Christophe,

qui, parti de la même idée, se croyait du moins intéressé à gérer les finances de l'État en bon propriétaire; mais point. Jaloux de cumuler ici comme en tout les bénéfiques des situations les plus contradictoires, Faustin I^{er} apporte dans l'administration de ce pays qu'il considère comme son patrimoine perpétuel l'imprévoyante avidité d'un révolutionnaire de passage.

L'État est chargé d'habiller les troupes, et, sous ce prétexte, Soulouque, qui s'est adjugé le rôle de fournisseur général, achète tous les jours des centaines de pièces de drap à des prix fictifs, souvent doubles et triples du prix réel, ce qui revient à dire, pour nous servir de l'expression vulgaire, que Sa Majesté noire fait sauter l'anse de son propre panier. Les magasins militaires regorgent de drap, et on offre toujours du drap, toujours accepté, grâce à l'appât de ce bénéfice de *cent à deux cents pour cent*. Il est bien entendu que, malgré cette profusion de drap, le formidable empire d'Haïti continue d'offrir ce phénomène bizarre d'une armée habillée de trous. Les favoris officiels du jour ont naturellement leur part dans le pillage qui embrasse toutes les fournitures de l'État. Au commencement, Soulouque, effrayé de l'invasion de cette bande affamée d'adjudicataires qui venaient sur ses brisées, les repoussa en masse; mais depuis, il s'est laissé fléchir, se contentant de prélever un bénéfice de 30 à 40 pour cent sur chaque affaire qu'il permet. Il a du reste plutôt gagné que perdu à ce partage, car les piquets en faveur et leurs amis sont devenus pour lui autant de courtiers dont l'inventive avidité sait dénicher des affaires d'or là où Sa Majesté croyait souvent avoir fait place nette. Quelques

gens ont trouvé le secret de piller dans le pillage même : nous pourrions citer, par exemple, telle fourniture qui a passé par trois ou quatre mains, revendue chaque fois avec un bénéfice de 80 ou 100 pour cent, avant d'arriver dans les magasins militaires. Soulouque préleva pour sa part 60,000 francs sur cette affaire, consentie en faveur d'une dame de sa connaissance, et qui eut pour résultat de faire payer quinze à l'État ce qui ne valait que quatre (1).

Si Soulouque employait les sommes qu'il accapare annuellement à créer des plantations et des sucreries, il faudrait peut-être se féliciter de cette concentration de

(1) L'engrenage des concussions ne s'arrête pas toujours là. Plutôt que de laisser pourrir ces fabuleux approvisionnements de drap, quelques généraux trouvent logique de les revendre pour leur propre compte, et au-dessous du prix de fabrique, aux détaillants de Port-au-Prince, ce qui a le triple effet de frustrer le trésor des droits qu'il aurait perçus sur la même quantité de drap livrée à la consommation par la voie régulière; — de créer une concurrence écrasante aux maisons qui s'étaient approvisionnées de marchandises similaires par cette voie; — enfin, de diminuer la masse des échanges avec le dehors, c'est-à-dire l'exportation des denrées indigènes, dans la proportion du déficit et des causes de ralentissement subis par l'importation légale.

Depuis que ceci est écrit, M. Maxime Raybaud est, du reste, parvenu, à force de persistance, à imposer à Soulouque un arrangement qui a pour résultat, d'une part, de soustraire le paiement de l'indemnité coloniale aux frauduleuses chicanes que provoquait l'interprétation de la convention du 15 mai 1847; d'autre part, d'assurer le service des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt haïtien. Les besoins financiers que va créer cette double obligation mettront peut-être fin aux dilapidations inintelligentes dont je parle. S'il est dépourvu de toute prévoyance et de tout esprit de généralisation, Soulouque sait, en revanche, céder à la pression d'une nécessité immédiate.

capitiaux dans une seule main, car c'est par l'absence ou l'éparpillement de la force productive que la plus riche et la mieux située des Antilles en est devenue la plus inculte et la plus délaissée. Ces millions n'entrent malheureusement dans la cassette impériale que pour sortir immédiatement du pays et aller solder à Paris, à Londres, à New-York, les splendides fantaisies de toilette de sa majesté Faustin. Ajoutons que, dans son incorrigible manie de se voler lui-même, Soulouque, non content de disposer à son gré du revenu public, fait encore la contrebande comme un simple mortel, et que les objets achetés pour son usage entrent sans payer de droits (1).

Les recettes officielles de Soulouque passent au dehors comme ses recettes extra-officielles et y sont encore plus mal employées. Tout ce qu'il n'en réserve pas pour ses besoins personnels est dépensé en préparatifs d'extermination contre les Dominicains, notamment en achats de navires américains, souvent hors de services, qu'il surcharge d'artillerie comme pour les rendre plus propres encore à la marche, et que ses matelots nègres font

(1) A la passion des beaux habits et des beaux galons, s'est ajoutée, ces dernières années, chez Soulouque, la manie du bâtiment. Sa grande préoccupation est de posséder une maison dans chacun des îlots de maisons de la ville de Port-au-Prince. Il s'est aussi tourné un peu vers l'agriculture et cherche actuellement à relever une plantation assez considérable, dont la nation lui a fait cadeau, aux environs de la capitale. Malheureusement, il a requis en masse pour cette exploitation, et à titre de service militaire, tous les cultivateurs des bords de l'*Artibonite*, seule patrie de l'empire où le travail agricole ne fût pas entièrement abandonné.

sauter de temps à autre corps et biens, soit par distraction, soit en forçant la soute aux poudres pour y voler de quoi faire des fusées et des pétards. Inutile de démontrer que ces sortes d'achats, outre qu'ils sont l'occasion d'armements ruineux, sont d'une nature trop exceptionnelle pour alimenter le courant des échanges, et constituent une perte sèche pour le trésor haïtien.

Un système où tout est combiné, d'une part pour augmenter les dépenses, d'autre part pour réduire tout à la fois et les recettes et le capital circulant à intérieur, premier mobile de ces recettes, ce système n'a nécessairement pour issue qu'une émission continue d'assignats : aussi en fabrique-t-on presque sans interruption pour quinze à vingt-cinq mille gourdes par jour, et c'est ici que va se révéler dans tout son éclat le génie financier de Soulouque.

Ce qui soutient, je l'ai dit, la circulation de ce fabuleux papier-monnaie, c'est que les importateurs étrangers ont encore la bonté de le recevoir, mais à la condition *sine quâ non* de l'échanger immédiatement et sur place contre des produits du sol, notamment des cafés, qui sont aujourd'hui, avec les bois de teinture, presque la seule branche de l'exportation haïtienne. Le simple bon sens conseillait donc de surexciter à tout prix l'exportation du café, afin de neutraliser autant que possible les causes de dépréciation qu'une émission continue et illimitée fait peser sur le signe représentatif de cette production. Soulouque a fait justement le contraire.

L'expérience socialiste du monopole ayant eu pour résultat d'anéantir, ou peu s'en faut, les recettes métalli-

ques du trésor, en mettant en fuite l'importation étrangère qui alimente seule ces recettes, Soulouque imagina en 1850 de les remplacer par des ressources en nature. L'appât était d'autant plus tentant que, par une coïncidence fort rare, il arrivait justement cette année-là, d'un côté, que la récolte de café était d'une abondance extraordinaire en Haïti; d'un autre côté, que les cafés étaient fort recherchés et par suite très-chers sur les marchés d'Europe. En même temps qu'il retirait la loi du monopole, le gouvernement haïtien s'adjudgea donc le droit d'accaparer pour son propre compte, chez les négociants consignataires, à raison de 50 gourdes le quintal, c'est-à-dire à près de 40 pour 100 au-dessous du cours, le *cinquième* des cafés destinés à l'exportation. Cette perte de *quarante pour cent*, répartie sur les cinq cinquièmes, se traduit, pour la masse des cafés exportés, par une première surtaxe de 8 p. 100, et ce n'est pas tout. Le gouvernement s'est réservé de payer ce cinquième accaparé par lui à 40 pour 100 au-dessous du cours en bons de douanes qu'il consent à recevoir pour paiement des droits d'exportation dus sur les quatre cinquièmes restants; mais, comme le négociant détenteur de mille quintaux, par exemple, reçoit en paiement des deux cents quintaux que lui enlève l'État, 40,000 gourdes en bons de douanes, alors qu'aux termes du tarif il ne doit, pour la sortie des huit cents quintaux restants, que 6,400 gourdes, il lui reste pour 3,600 gourdes de bons sans emploi. Par une de ces singularités de crédit qu'on ne rencontre qu'en Haïti, ces bons sans emploi, et dès lors sans valeur, ne perdent à la négociation qu'environ 50 pour 100, ce qui, pour mille quintaux de café

valant sur le marché de production 80,000 gourdes, réduit cette nouvelle perte à 4,800 gourdes, ou à un peu plus de 2 pour 100. Ce 2 pour 100, joint au 8 pour 100 mentionné plus haut, porte à plus de dix pour 100 la surtaxe dont la nouvelle combinaison financière de M. Salomon a grevé l'ensemble de l'exportation des cafés (1).

Or, en temps ordinaire, les cafés de notre ancienne colonie, bien que d'excellente qualité, se plaçaient déjà assez difficilement sur les marchés d'Europe, ce qu'on attribue à l'imperfection des procédés de nettoyage. Qu'arriverait-il donc le jour où, n'étant plus soutenus au lieu de production par les conditions de bon marché résultant de la surabondance de la récolte, et au lieu de consommation par la fermeté exceptionnelle des prix, ces cafés se présenteront en outre sur les marchés d'Europe avec une surcharge de 10 à 11 pour 100? Le consommateur n'en voudra plus, l'exportateur n'en demandera plus, et le cultivateur n'en produira plus (2). Il faudra un temps

(1) Cet expédient financier est, bien entendu, l'occasion de nouveaux tripotages. C'est ainsi, par exemple, que la vente du cinquième de la récolte 1850-1851 fut gravée de deux pots-de-vin de 5 fr chacun par quintal de cent livres.

(2) On n'en ramassera plus, pour parler exactement. La culture du café se réduit, en effet, aujourd'hui, à Saint-Domingue, à la cueillette des grains qui tombent périodiquement des anciens plants de caféier, dont pas un seul n'est renouvelé. Les noirs laissent même se perdre sur place une portion plus ou moins considérable de cette précieuse denrée, selon qu'elle se vend plus ou moins bien en Europe et qu'il en faut une quantité moindre ou plus forte pour représenter les quelques aunes de cotonnade et les quelques livres de salaisons demandées par chaque famille au commerce extérieur. C'est grâce à la marge laissée par cet excédant que l'exportation des cafés du pays

plus ou moins long pour que la situation que je signale produise ses conséquences extrêmes ; mais elles sont inévitables, si ce monopole partiel est maintenu. Le café manquant, l'importation arrêtera ses envois, car il n'est pas probable qu'elle consente à échanger des cargaisons de viandes, de farines, de tissus, etc., contre des cargaisons de bois de teinture, que les bâtimens ne prennent que comme appoint et souvent même comme lest. L'importation s'arrêtant, la circulation de la gourde dont elle est l'unique soutien s'arrêtera aussi, d'autant plus que les trois ou quatre éléments d'échange intérieur que possède Haïti proviennent du sol et se trouvent, vu l'extrême division de la propriété, presque toujours réunis dans la même main, ce qui suffit à paralyser l'échange.

Privée du même coup des recettes d'importation, des recettes d'exportation et de l'impôt territorial que le contribuable ne pourra plus payer qu'en chiffons de papier sale, Sa Majesté n'aura plus qu'une ressource pour sou-

peut résister encore à l'enchérissement factice dont les a frappés l'accaparement du cinquième. Mais le miracle de fertilité dont je parle ne saurait se continuer indéfiniment. Les vieux caféiers et leurs rejetons sont graduellement étouffés par la formidable puissance de végétation des forêts qu'on leur avait primitivement donné pour abri ; l'excédant en question disparaîtra, la production finira même par devenir insuffisante, d'où une double cause d'enchérissement réel qui, s'ajoutant aux conséquences économiques de l'accaparement du cinquième, fermera les marchés d'Europe aux cafés d'Haïti. Il ne restera plus alors qu'un moyen de reconquérir ces marchés : le renouvellement des plants ; mais les noirs, que la perspective d'un profit immédiat et certain ne peut faire aujourd'hui sortir de leur apathie, n'en sortiront pas à plus forte raison devant la perspective d'un profit hypothétique et à long terme.

tenir quelque temps encore la splendeur de son trône : c'est de vendre ses ducs, ses comtes, ses barons aux planteurs de Cuba et de Puerto-Rico. Quant aux paysans noirs, du moment où la cessation des transactions leur aura enlevé toute chance d'accroître leur bien-être par le travail, ils ne tarderont pas à s'enfermer dans ce problème : obtenir le nécessaire au prix de la moindre fatigue possible. — Ce problème, neuf Haïtiens sur dix se le sont déjà posé, et le bananier l'a résolu. J'ai entendu force gens soutenir que cette solution'est la meilleure, et s'extasier sur le bonheur d'un peuple qui n'aurait qu'à dormir deux ou trois ans de suite pour se réveiller en plein âge d'or. Il y a là, à tout prendre, quelque chose de vrai. Le seul inconvénient de ce bonheur, c'est de supprimer, avec la nécessité du travail, le sentiment de la solidarité sociale, de détruire avec ce sentiment le respect de la propriété, de préparer dès lors la disette par la disparition graduelle des bananes, que le plus fort volera au plus faible et dont celui-ci n'aura plus intérêt à soigner la reproduction, et d'amener finalement l'homme à considérer son semblable comme un repas servi par la nature. Certaines peuplades océaniques, non moins privilégiées que les sujets de Soulouque sous le rapport du climat, justifient cette hypothèse inquiétante.

En somme, plus nous retournons cette vivante énigme qui a nom Soulouque, plus l'énigme s'obscurcit. Jamais forces, garanties, aptitudes civilisatrices aussi nombreuses ne se seront trouvées accumulées dans la même main, et jamais recul plus gratuit vers la barbarie n'aura été exécuté avec un plus désespérant esprit de suite. Selon qu'il

plaira à cet indéchiffrable monarque d'entrer dans la voie où l'appellent son intérêt et ses instincts, ou de rester dans celle où le pousse je ne sais quel mobile occulte, Haïti sera prospère dans dix ans ou anthropophage dans vingt ans. Soulouque cache-t-il son jeu? Il le donnait presque à entendre un jour qu'il disait à quelqu'un : « Pour m'arracher mon secret, il faudrait m'ouvrir comme un maquereau! » L'opération serait trop compromettante pour Sa Majesté noire ; essayons donc de chercher ce secret ailleurs : — dans cette petite république dominicaine dont l'obstination à demeurer république coûte tant d'insomnies et de déboires à Faustin I^{er}.

XV

La république dominicaine.

L'état social de la partie espagnole de Saint-Domingue offrait, à l'époque de la première révolution, un contraste parfait avec celui de la partie française. Tandis qu'ici les principes vraiment chrétiens déposés dans l'édit de 1698 avaient graduellement fait place à une législation qui flétrissait les mariages mixtes, entravait les affranchissements et érigeait ouvertement, à l'égard des affranchis, le préjugé de couleur en moyen de police, là tout était organisé pour faciliter la fusion des deux races. Le code des Indes reconnaissait les mariages de maître à esclave, permettait l'affranchissement d'une manière absolue, laissait de fait à l'esclave la faculté de se racheter en le reconnaissant propriétaire des fruits acquis en dehors du travail dû

aux maîtres, et assimilait presque en tout l'affranchi aux blancs. Les mœurs espagnoles, avec leurs tendances d'égalité pratique qui n'excluent pas la subordination, mais lui donnent un caractère patriarcal, favorisaient encore le rapprochement, et des circonstances locales ajoutaient à cette influence des mœurs.

Au moment même où les travaux des mines achevaient de dévorer le peu d'indigènes qui avaient échappé à la férocité des premiers *conquistadores*, l'occupation du Mexique et du Pérou ouvrait à l'esprit d'aventures un champ illimité. L'absence de bras d'une part, l'appât de l'inconnu de l'autre, firent émigrer vers la terre ferme la portion la plus entreprenante de la population, et la grande culture, qui supprime tout contact entre le maître et l'esclave, demeura à peu près inconnue dans la colonie naissante. La servitude des noirs, qui étaient venus y remplacer les Indiens (déclarés libres par les édits répétés de la métropole), se transforma en domesticité. La plupart des colons avaient d'ailleurs embrassé l'occupation favorite des Espagnols de cette époque : ils s'étaient faits pasteurs, et l'isolement que crée ce genre de vie, la communauté d'idées, d'éducation, de besoins, les relations d'égalité à peu près absolue qu'il amène à la longue entre le maître et le serviteur firent le reste.

La double couche de sang libre que la race conquérante et le dernier noyau de la race indigène (1) mêlaient au sang

(1) Quatre mille indigènes s'étaient groupés autour du cacique Henri, avec lequel l'Espagne finit par traiter de puissance à puissance. Leur descendance, quoique considérablement mélangée, se reconnaît encore à la beauté de la chevelure, qu'hommes et femmes tiennent à

africain s'en distinguait d'ailleurs si peu dès la seconde génération, le teint bronzé de l'Espagnol, le teint cuivré de l'Indien et le teint bistré du mulâtre tendaient tellement à se confondre sous l'influence d'une hygiène et d'un climat communs, que les observateurs intéressés, — s'il y en avait eu, — auraient été souvent fort embarrassés de retrouver sur les visages le secret d'une généalogie perdue dans les savanes et les bois. Ce travail de fusion, que ne venaient ralentir ni l'immigration européenne sous le rapport moral, ni l'immigration africaine sous le rapport physiologique, se résumait au moment de la révolution par les chiffres suivants : 25,000 blancs de race espagnole pure ; — 15,000 Africains qui, par leur dissémination, échappaient à toute propagande insurrectionnelle, et d'ailleurs trop fiers de la supériorité sociale qu'un contact journalier avec les maîtres leur donnait sur les esclaves de la partie française pour consentir à imiter ceux-ci, qu'ils appelaient orgueilleusement « les nègres ; » — enfin 73,000 sang-mêlés qui se disaient volontiers blancs, et qui, ne soulevant autour d'eux aucune objection injurieuse, avaient fini par se considérer comme tels (1). L'élément dissolvant de la colonie française était ainsi devenu l'élément conservateur de la colonie espagnole. La vanité, qui là creusait un abîme de haines entre les trois classes, avait opéré ici leur cohésion.

grand honneur de porter lisse et flottante. Des connaisseurs ont prétendu distinguer les femmes d'origine indienne à ce signe, que les veines, au lieu de se dessiner en bleu sous leur peau, s'y dessinent en rouge.

(1) Nous empruntons ces chiffres au livre de M. Lepelletier de Saint-Remy.

Les troubles de la partie française ne servirent qu'à rendre cette cohésion plus étroite. La guerre ayant éclaté entre l'Espagne et la France, le gouverneur espagnol commit la faute d'attirer et d'enrôler les bandes de Jean-François et de Biassou. Ils entrèrent dans l'est comme en pays conquis, exigeant des titres, des cordons, une pension de 100,000 livres chacun, et massacrant de temps à autre les émigrés royalistes, dont ils s'étaient déclarés les protecteurs. Jean François en égorga d'un seul coup, à Fort-Dauphin, un millier (1) sous les yeux de l'autorité espagnole, qui leur avait donné asile et qui n'osa pas même protester. Pendant que la minorité esclave, comparant la douceur de sa servitude avec l'étrange liberté dont jouissaient les soldats de Jean-François, mutilés, tués ou vendus au moindre caprice du maître, se fortifiait de plus en plus dans son mépris des « nègres » et de la révolution, la minorité blanche et la majorité sang-mêlée éprouvaient une commune indignation, une commune terreur en se voyant à la merci de ces masses sauvages dont chaque pas avait été marqué, sur la frontière, par un massacre de mulâtres ou de blancs. Lorsque la paix de Bâle nous eut donné l'île entière, et que Toussaint, se disposant à escamoter la partie espagnole comme il avait escamoté la partie française, signifia qu'il allait venir prendre possession de l'est *au nom de la France*, cet accord de répugnances et de craintes se manifesta plus énergiquement encore. Une députation des paroisses alla supplier les deux métropoles de se concerter pour que la cession de l'est fût

(1) Madiou, *Histoire d'Haïti*.

retardée jusqu'au moment où la France serait en mesure d'en prendre possession au lieu et place de son soi-disant délégué; mais, avant que la réponse arrivât, Rigaud, qui tenait seul en échec Toussaint, fut abattu, et celui-ci, laissant à Dessalines le soin d'achever le massacre des hommes de couleur du sud, retourna brusquement vers la partie espagnole. Le mulâtre Chanlatte et le général Kerverseau, qui servait sous ses ordres, essayèrent vainement, à la tête de cent cinquante Français et d'une autre poignée de Dominicains, de barrer le passage à l'armée noire. Quant au gouverneur espagnol, il se borna à un simulacre de défense, et Toussaint resta maître de ce magnifique territoire, où son approche avait fait le désert. Tout ce qui avait pu fuir avait fui.

Ceci se passait en 1801. L'année suivante, deux frégates apparurent à l'horizon de Santo-Domingo. A ce signal muet de délivrance, sans même savoir si le débarquement était possible (l'état de la mer ne le permit pas), cent cinquante créoles, groupés autour de quelques Français, s'emparèrent de l'un des forts, en massacrèrent la garnison, et forcés, faute de secours, de se jeter dans la campagne, y propagèrent le soulèvement. Au bout de vingt jours, tout l'est était soumis à sa nouvelle métropole. Après le désastre qui frappa l'armée de Leclerc, et quand notre drapeau, à peine entouré de quelques centaines de soldats, semblait plus compromettant que protecteur pour la population qu'il abritait, l'est eut seul le courage de rester français, préférant aux risques de la domination noire, et même aux garanties de sécurité matérielle que lui offrait le protectorat britannique, les dangers de la

fidélité. Cette invincible horreur du joug noir, cette confiance dans le drapeau français sont restées jusqu'à ces dernières années les deux traits distinctifs de l'esprit public dominicain. Dessalines en venant peu après, à la tête de vingt-deux mille noirs, semer le massacre, le pillage et la dévastation jusqu'aux portes de Santo-Domingo, et le général Ferrand en l'obligeant à la retraite, justifiaient cette double tendance. Le dévouement des Dominicains à la France ne se démentit qu'un moment.

Sous l'habile administration de Ferrand, l'ancienne *audience*, naguère la plus désolée des colonies espagnoles, avait rapidement changé d'aspect. Les services publics avaient été organisés, des routes percées, des débouchés extérieurs ouverts; mais quatre ans s'étaient déjà écoulés sans que la France, absorbée par ses luttes continentales, semblât se souvenir qu'au fond du golfe du Mexique une poignée de citoyens français abandonnés à eux-mêmes entre un ennemi six fois plus nombreux et l'Océan sillonné par les croisières d'un autre ennemi attendaient de la métropole un signe d'encouragement, un gage au moins verbal de protection. Une sourde désaffection commença. Sur ces entrefaites eut lieu l'inique invasion de l'Espagne par Napoléon, et le noyau castillan de Saint-Domingue se sentit atteint au cœur par cette commotion électrique qui, des Pyrénées à Cadix, de Cadix aux Antilles, des Antilles à la mer Vermeille, soulevait la race espagnole contre nous. Ces deux griefs furent habilement exploités par le gouverneur de Puerto-Rico, et surtout par les agents anglais, qui ne cessaient de montrer aux Dominicains d'un côté une innombrable armée noire prête à profiter, d'un

moment à l'autre, pour les envahir, de l'abandon où le^s laissait la France, de l'autre une escadre britannique décidée à les protéger contre les rancunes de la France, en attendant que l'ancienne mère patrie fût elle-même en mesure de les secourir. Une insurrection éclata dans le canton de Seybo, et le chef des insurgés, don Juan Sanchez Ramirez, créole espagnol, réunit bientôt autour de lui environ deux mille hommes. Ferrand alla à leur rencontre avec cinq cents hommes, qui, après un combat de quatre heures, furent enveloppés et mis en déroute. Ferrand se brûla la cervelle sur le champ de bataille, et les quelques détachements français disséminés dans la colonie se replièrent vers Santo-Domingo, place qui n'était protégée que par un mauvais mur d'enceinte, sans fossés, mais que le général de brigade Barquier se mit en tête de défendre contre les efforts combinés des insurgés et de la croisière anglaise.

Le peu de vivres qui se trouvait dans la place ou que des corsaires étaient parvenus à y jeter fut bientôt épuisé, et on mangea les chaussures, les harnais, les buffleteries, qui finirent par s'épuiser aussi. Il fallut alors faire une sortie et gagner une bataille chaque fois qu'on voulait dîner. A la guerre comme à la guerre ! et ce dîner se composait tout bonnement d'une racine empoisonnée, appelée *qualliga*, qui croissait par bonheur en abondance aux environs de la ville et dont on amortissait quelque peu les propriétés vénéneuses après six jours de manipulations très-complicquées. Au bout de huit mois et après onze sorties, onze batailles, onze victoires, dont chacune coûtait fort cher à l'ennemi, la fatalité s'en mêla décidément : la

gualliga manquait, et, comme une contrariété n'arrive jamais seule, la croisière anglaise, devenue peu à peu une escadre, se préparait au débarquement. Barquier qui avait refusé jusqu'au bout de traiter avec les insurgés se résigna donc à proposer au commandant des forces britanniques une capitulation très-fière et telle qu'auraient pu l'exiger de braves gens encore approvisionnés de *gualliga*. Je sais quelque chose de presque aussi beau que cet héroïsme surhumain complètement ignoré en France et qui avait la conscience de son obscurité : c'est l'allocution adressée par le major général sir Hugh Lyle Carmichael à ses troupes en prenant possession de la place : « Soldats, dit sir Hugh, vous n'avez pas eu la gloire de vaincre la brave garnison que vous remplacez ; mais vous allez reposer vos têtes sur les mêmes pierres où d'intrépides soldats venaient se délasser de leurs glorieux travaux après avoir bravé les dangers de la guerre et les horreurs de la faim. Que ces grands souvenirs impriment dans vos cœurs des sentiments de respect et d'admiration pour eux, et souvenez-vous que, si vous suivez un jour cet exemple, vous aurez assez fait pour votre gloire. » Barquier et le diminutif de garnison qu'il commandait sortirent avec les honneurs de la guerre, et furent conduits en France aux frais de la Grande-Bretagne.

Voilà par quels magnifiques souvenirs se clot l'histoire de notre passagère domination à Santo-Domingo. A l'involontaire respect qu'ils laissaient au cœur des habitants, vinrent se joindre, la première effervescence d'*espagnolisme* passée, les regrets du contraste. Le traité de Paris avait confirmé la rétrocession qui s'était opérée de fait en

faveur de l'Espagne, et cette belle colonie, à qui quatre années d'une administration française fonctionnant dans les circonstances les plus défavorables avaient suffi à révéler le secret de ses richesses, retrouva son ancienne métropole plus pauvre, plus affaiblie, plus impuissante à la vivifier que jamais. La mémoire du général Ferrand devint et est restée jusqu'à ce jour dans la partie espagnole l'objet d'un véritable culte.

En 1821, un avocat nommé Nuñez Caserès profita de la réaction de mécontentement ou d'indifférence qui s'était opérée autour du drapeau espagnol pour arborer à Santo-Domingo le drapeau colombien et se proclamer président ; mais une vieille rivalité municipale existait entre Santiago, ville importante de l'intérieur, et Santo-Domingo : une scission éclata presque immédiatement, et les quadruples sauvés par Boyer du pillage du trésor de Christophe jouèrent, dit-on, de part et d'autre un rôle important dans l'affaire. Vu à distance, le mouvement qui venait de soumettre toute la partie française au successeur de Pétion pouvait passer pour une réaction mulâtre, et celui-ci, qui convoitait ardemment l'est, y avait habilement semé la division, espérant qu'à la faveur de l'espèce de solidarité que sa couleur, son récent triomphe sur l'influence africaine établissaient entre la majorité sang-mêlée de la partie espagnole et lui, il se ferait aisément accepter comme médiateur. En effet, une des deux factions l'appela. Sous l'impression de la sécurité relative qu'il inspirait, rien n'avait été organisé pour la défense, et son armée, divisée en deux corps qui pénétrèrent l'un par le nord, l'autre par le sud, arriva sans coup férir à

Santo-Domingo, où il n'eut rien de plus pressé que de proclamer la constitution de l'ouest (9 février 1822).

Le noyau castillan n'avait partagé cependant ni cette indifférence ni cette sécurité. Devinant d'avance où voulait en venir Boyer et ne pouvant pas attendre le moindre secours du gouvernement de Madrid, il se souvint du drapeau qui, deux fois déjà, avait sauvé la partie espagnole de l'invasion de l'ouest, et une députation de notables se rendit secrètement auprès du gouverneur de la Martinique pour solliciter la protection de la France. Une flottille commandée par le contre-amiral Jacob se dirigea aussitôt vers Saint-Domingue; mais, dans l'intervalle, l'escamotage annexioniste de Boyer s'était accompli. Les troupes noires, qui inondaient déjà tout le pays, y comprimaient par la terreur l'explosion des tendances françaises, et le contre-amiral Jacob n'arriva à temps que pour recueillir ceux des habitants qui s'étaient le plus ouvertement compromis à notre intention.

L'habileté dont Boyer venait de faire preuve l'abandonna dans l'administration de cette facile conquête. Appliquer ouvertement, dans un pays où le quart de la population est d'origine blanche et où la moitié des sang-mêlés revendiquent cette origine (1), l'article de la constitution qui interdisait la propriété aux blancs, il n'y fallait pas songer; mais Boyer l'appliqua d'une façon indirecte, soit en obligeant à se naturaliser Haïtiens les blancs, tant Français qu'Espagnols, qui voudraient continuer à ré-

(1) Les métis clairs s'appellent eux-mêmes « blancs du pays (*blancos de la tierra*). »

sider dans le pays comme propriétaires (1), soit en confisquant les biens des propriétaires absents qui ne viendraient pas faire valoir leurs droits dans un délai d'un an, prorogé de quatre mois pour sauver l'hypocrisie des formes, soit en exigeant enfin la présentation des titres de propriété dans un pays où la propriété ne reposait souvent que sur la tradition orale. Si quelque blanc protestait, il était persécuté, emprisonné, parfois même fusillé, et le découragement ou la terreur chassaient l'une après l'autre le peu de familles considérables qui étaient parvenues à éluder le bannissement déguisé dont ces iniquités fiscales frappaient la race européenne. Avec elle disparaissaient de jour en jour du sol « les talents, les richesses, le commerce, l'agriculture (2). » En peu d'années, les énormes accumulations de numéraire que les sobres descendants des premiers colons laissaient s'entasser de génération en génération dans leurs coffres avaient disparu, et l'invasion du papier-monnaie haïtien avait achevé de paralyser la faible circulation commerciale qu'entretenaient les lents déplacements de ce numéraire. Les routes créées par Ferrand n'étaient plus viables,

(1) Les blancs qui ne voulaient pas renier leur nationalité et prêter serment à Boyer avaient, il est vrai, la faculté de vendre leurs terres; mais un système qui repoussait les blancs établis dans l'est repoussait à plus forte raison l'immigration européenne, qui seule eût pu leur fournir des acquéreurs, les gens du pays possédant cent fois plus de terres qu'il n'en pouvaient cultiver. Cette faculté n'était donc que dérisoire.

(2) Manifeste des insurgés dominicains. — A la chute de Boyer, le chiffre de la population de l'est, qui, vingt ans auparavant, s'élevait à environ 425,000 âmes, se trouvait réduit à environ 85,000 âmes.

et, par la désertion graduelle des pavillons étrangers, la production agricole était presque descendue au niveau de la consommation intérieure. La vieille université de Santo-Domingo, qui appelait naguère à elle la jeunesse espagnole des îles et du continent voisin, n'ouvrait même plus ses salles vides à la jeunesse du pays, condamnée au maigre brouet intellectuel d'un budget de l'instruction publique qui s'élevait, pour la république entière, à *quinze mille* francs. Il n'était pas jusqu'aux restes architecturaux de l'ancienne magnificence castillane qui, par un effrayant symbole, ne se fussent écroulés sous ce souffle de barbarie.

Boyer ne laissait même pas aux Dominicains le bénéfice de l'état de barbarie. Les deux grandes ressources de toute organisation sociale imparfaite, — l'élève des bestiaux qui, dans ce climat privilégié, sur cet immense sol presque vierge, n'exige ni argent, ni soins, — la coupe des bois précieux, travail qui porte avec lui sa rémunération immédiate, — n'échappèrent pas plus que le reste à l'avidité besoigneuse du gouvernement de Port-au-Prince. Les vastes terrains concédés aux premiers colons s'étaient presque partout transformés en *hattes* (pacages), dont les descendants de ces colons jouissaient en commun. Sous prétexte d'appliquer à l'est le système territorial de l'ouest, Boyer exigea que les hattes fussent partagées entre tous les ayant-droits, et, comme ceux-ci ne s'étaient guère mis en peine de conserver les titres d'une copropriété que personne ne leur contestait jusque-là, cette prescription, en apparence si inoffensive, aboutissait à la confiscation pure et simple des pacages communaux. Le morcellement seul

de ces pacages aurait d'ailleurs suffi à ruiner l'élève des bestiaux. La mesure dont il s'agit trouva tant de résistance dans l'application, qu'elle ne pesa guère sur les hâtiers qu'à l'état de menace ; mais c'en était assez pour leur rendre odieux le joug de Port-au-Prince. Une intolérable fiscalité vint paralyser plus tard la coupe des bois d'acajou, et acheva d'étendre aux campagnes le découragement et les rancunes que l'anéantissement du commerce, la proscription matérielle ou morale qui pesait sur l'élite de la population, avaient semés dans les villes. Ajoutons que, non content d'associer les habitants de l'est à sa barbarie présente, Haïti les avait rendus responsables de son passé, en leur faisant payer leur quote-part de l'indemnité française, qu'ils ne devaient pas.

Les atteintes portées par Boyer au sentiment catholique des Dominicains, qui sont restés religieux comme des Espagnols du xv^e siècle, auraient au besoin suffi à grouper dans une commune antipathie les divers éléments de cette population.

J'ai dit que, sous le rapport religieux, l'ancien parti mulâtre en était encore aux idées de la révolution et du directoire. Du choc de ce plilosophisme béat, qui ne croyait qu'au compère Matthieu, avec ce catholicisme ardent, qui ne croit qu'aux miracles, devaient jaillir de mortelles susceptibilités, et le gouvernement de Port-au-Prince fit saigner comme à plaisir la blessure. Le trésor des églises assouvit plus d'une fois sa pénurie financière. Les presbytères, les chapitres, les couvents furent expropriés de leurs terres et de leurs rentes au profit du domaine. Les tracasseries, les humiliations de toute espèce ne fu-

rent pas plus épargnées à ce tout-puissant clergé dominicain, en qui se personnifiait depuis les premiers temps de la conquête la suprématie des Indes, qu'aux prêtres de convention de la partie française. L'archevêque primat de Santo-Domingo, qui passait cependant pour avoir prêté la main à l'annexion, rendit cet antagonisme plus saisissable encore en refusant d'étendre sa juridiction sur l'ouest, et acheva de frapper l'imagination des masses en désertant son siège pour aller mourir dans un couvent de Cuba.

L'exclusion systématique qui les écartait graduellement des emplois publics, la présence de nombreuses garnisons noires dans chacune de leurs villes, les avanies quotidiennes auxquelles les exposait ce contact sous un régime où la partialité en faveur des noirs était érigée en moyen de gouvernement, tout concourait à donner aux Dominicains ce rôle de vaincus qui, à défaut même d'autres griefs, légitime la révolte. A la première nouvelle de l'insurrection des Cayes (1843), l'ancienne *audience* espagnole, Santo-Domingo en tête, se souleva en masse contre Boyer.

La pensée d'une scission ne dominait pas d'ailleurs dans ce premier soulèvement ; car la partie espagnole envoya des députés à la constituante de Port-au-Prince ; mais c'est là même que la rupture définitive devait s'accomplir.

La députation dominicaine choisit noblement son terrain. L'est consentait à ne pas se séparer de l'ouest, mais à la condition que l'ouest ne s'obstinerait plus à se séparer de la civilisation et que l'immigration blanche cesserait d'être repoussée. Soit que la condition comminatoire

qu'impliquait ce dernier effort de conciliation ne fût pas comprise, soit qu'on crût pouvoir dédaigner les menaces d'une population six fois moins nombreuse que celle de la partie française, l'exclusion des blancs fut maintenue. L'égalité absolue des cultes fut en outre introduite pour la première fois dans la foi fondamentale, et cette innovation, où l'esprit d'imitation avait probablement plus de part que l'esprit de système, put être considérée par les Dominicains comme la consécration légale et par suite l'aggravation des atteintes portées sous Boyer à leur sentiment religieux. « Si, lorsque le catholicisme était la religion de l'État, ses ministres avaient été méprisés et vilipendés, que serait-ce maintenant qu'il allait être entouré de sectaires et d'ennemis (1)? » A partir de ce moment, tous les districts de l'est se préparèrent à l'insurrection, pendant que les députés dominicains, qui continuaient de siéger pour la forme dans la constituante, faisaient de secrètes démarches auprès du contre-amiral de Mosges, commandant les forces navales françaises, de M. Adolphe Barrot, envoyé à Port-au-Prince pour traiter la question de l'indemnité, et de M. Levasseur, notre consul général. Les députés dominicains demandaient le concours de la France à la scission qui se préparait, nous offrant, en échange, soit la suzeraineté, soit le protectorat, soit la cession pure et simple de leur territoire. Nos agents refusèrent de se prononcer, se bornant à transmettre ces ouvertures au gouvernement français; mais entre les oppresseurs et les opprimés, entre Port-au-Prince qui re-

(1) Manifeste de l'insurrection dominicaine.

poussait la civilisation et Santo-Domingo qui l'appelait, entre ces Haïtiens qui, pour prix du généreux abandon de nos droits, pour prix de notre patience systématique dans l'affaire de l'indemnité, érigeaient la haine du nom français en principe constitutionnel, et ces Dominicains qui, ne nous devant rien après tout, appelaient pour la quatrième fois depuis cinquante ans ce drapeau français qu'ils avaient été les derniers à défendre dans l'île, les sympathies de notre gouvernement pouvaient-elles être douteuses? Les députés de l'est crurent donc pouvoir se dispenser de dissimuler leurs espérances, et un beau jour Hérard les fit arrêter.

M. Levasseur obtint leur mise en liberté, et les Dominicains ne virent là qu'un gage formel de notre protection. L'arrivée à Santo-Domingo de M. Juchereau de St-Denis, consul désigné pour le Cap et qui, par suite de la destruction de cette ville, avait obtenu du gouvernement haïtien que sa résidence fût transférée dans la capitale de l'est, la présence des bâtiments français qui avaient transporté M. Juchereau de Saint-Denis et les députés dominicains délivrés à la sollicitation de M. Levasseur, le langage peu diplomatique, mais ardemment sympathique de nos marins, — tout contribua à fortifier les Dominicains dans cette conviction. Bien que nos agents se tuassent de dire que la France ne s'était pas prononcée, bien que le chef de la députation dominicaine, M. Baëz, conseillât tout le premier d'attendre cette décision pour agir, Santo-Domingo (27 février 1844) donna le signal du soulèvement, qui se propagea, avec la rapidité de l'éclair, dans toute la partie espagnole.

M. Juchereau de Saint-Denis put du moins prévenir les suites d'une impatience qu'il n'avait pas été en son pouvoir de comprimer. La garnison haïtienne de Santo-Domingo était parfaitement en mesure d'écraser la ville; il obtint qu'elle capitulât. Le chancelier du consulat, M. Terny, prit même sur lui de vaincre les dernières hésitations du commandant haïtien en allant, tout essoufflé, annoncer à celui-ci qu'un corps innombrable d'insurgés devait, dans quelques instants, venir l'égorger, lui et ses soldats. — « Mais je ne vois personne, dit le commandant en mettant le nez à la fenêtre. — C'est que sans doute..... ils sont à dîner..... » répondit avec beaucoup d'aplomb M. Terny, dont l'observation produisit d'autant plus d'effet qu'elle avait le mérite de la couleur locale. — Je n'y pensais pas! » dit à son tour le commandant, et la garnison haïtienne s'embarqua.

L'insurrection publia un long manifeste destiné à établir ses griefs et ses droits auprès des nations civilisées, à qui elle rouvrait l'île. Les Dominicains déclaraient se soulever en vertu du principe qui avait légitimé quelques mois auparavant la chute de Boyer. Cette indirecte sanction leur était même parfaitement inutile. « De ce que les naturels appelaient l'île de Saint-Domingue Haïti, il ne s'ensuit pas que la partie occidentale, qui, la première, se constitua en État souverain, eût le droit de considérer le territoire de l'est comme partie intégrante de cet État... Si la partie de l'est appartient à une autre domination qu'à celle de ses propres fils, elle appartiendrait à la France ou à l'Espagne, et non à Haïti... » — Objecterez-vous le pacte tacite de 1822? L'existence de ce pacte est plus que

douteuse, et vous nous en avez, en tout cas, dégagés en le violant outrageusement... « Nous n'avons aucun devoir vis-à-vis de ceux qui nous privent de nos droits. » — Considérez-vous au contraire l'est comme conquis par la force? Eh bien! que la force décide. Telle est la substance de ce long document, où le fatalisme espagnol et l'ergotage *estudiantino* de la vieille métropole universitaire se révèlent parfois d'une façon piquante, comme dans cette phrase : « *considérant* qu'un peuple qui est condamné à obéir à la force et y obéit fait bien, mais qu'aussitôt qu'il peut y résister et y résiste, il fait mieux... » Voilà déjà une douzaine d'années que ce généreux diminutif de nation se promène de champ de bataille en champ de bataille à cheval sur son *considérant*.

Nous n'avons pas à raconter ici les épisodes romanesques de cette lutte, — les inutiles tentatives faites pendant huit ans par les Anglais et les Américains pour prendre à Santo-Domingo le rôle intéressé de sauveurs, — la touchante obstination des tendances françaises de la jeune république qui, dans les situations les plus désespérées, refusait d'aliéner le droit de s'offrir à nous et qui, en attendant la réponse de la France, était réduite à se battre à l'arme blanche par économie. Bornons-nous à constater que les Haïtiens pris en masse n'auraient pas mieux demandé que de laisser les Dominicains en repos. La rupture du faisceau national, comme on disait à Port-au-Prince, était à coup sûr le moindre souci d'une révolution qui, quelques jours après, détachait pour son propre compte le nord et le sud de ce faisceau. Sans Acaau, qui effraya un peu tout le monde et rallia à propos les divers

partis sur le terrain neutre de la candidature de Guerrier, Haïti serait probablement partagé, à l'heure qu'il est, en quatre États distincts, deux monarchies et deux républiques. Les Haïtiens ont montré en outre, de tout temps, une répugnance invincible à aller tenir garnison à Santo-Domingo, et les levées en masse dont la guerre de l'est était et est encore le prétexte devaient leur déplaire à plus forte raison. Ajoutons que cette guerre a souvent menacé de famine la partie française, qui s'approvisionnait de bestiaux dans la partie espagnole et y laissait en échange son café. Si enfin la peur des blancs faisait désirer la soumission d'un pays qui appelait l'immigration blanche, ces mêmes défiances contribuaient aussi par contre-coup à rendre odieuse une guerre qui, en se prolongeant, pouvait substituer à cette immigration pacifique une intervention armée.

Guerrier et Riché semblaient partager sous ce rapport l'impression générale, et leur passage au pouvoir fut marqué par une trêve tacite entre l'est et l'ouest. Soulouque semblait lui-même disposé, dans le principe, à laisser les Dominicains en repos; mais M. Dupuy et Similien devinrent, l'un ministre, l'autre conseiller intime, et M. Dupuy, qui était intéressé dans les fournitures militaires, Similien, qui visait à la présidence, s'entendirent à leur insu pour le pousser dans une guerre qui assurait à l'un d'assez jolis profits, et qui donnait à l'autre les balles dominicaines pour complices. Soulouque céda avec d'autant moins de défiance à ces suggestions qu'elles partaient à la fois de deux côtés opposés, de deux influences rivales, de deux ennemis jurés. Dès 1847, l'asservissement de l'est

était devenu l'idée fixe du futur empereur, et depuis, parmi ceux-là même qui déploraient cette manie, ce fut à qui la flatterait pour ne pas être fusillé. L'illusion favorite de Soulouque, celle que ses courtisans caressaient le plus, consista longtemps à croire que les Dominicains soupiraient après la domination haïtienne, et que la crainte du châtimement qu'ils avaient encouru par leur révolte comprimait seule cet élan de soumission. Aussi ne cessait-il de leur offrir un pardon magnanime. Un des ministres, plus honnête homme que ses collègues, essaya de donner un autre cours aux idées du président, et prononça le mot de fédération. — « Qu'est-ce que c'est que fédération ? dit Soulouque en fronçant le sourcil à ce mot entièrement nouveau pour son esprit et ses oreilles. — Président, c'est... c'est ce que vous voulez, balbutia le ministre. — Alors, ça bon, dit Soulouque tranquilisé. Je ne m'en dédis pas : je promets la fédération ; je consentirai même à reconnaître les grades créés par les insurgés. » Amnistie et fédération étaient, en un mot, synonymes pour Soulouque, et ce *quiproquo* dura plusieurs mois.

J'ai dit quels mécomptes Soulouque rapporta de son expédition de 1849, mécomptes d'autant plus cruels qu'après ces assurances répétées d'amnistie, il s'attendait à être reçu dans l'est à bras ouverts. Les haines de peau s'ajoutaient à l'exaspération du vaincu pour envenimer la blessure dont saignait ce sauvage orgueil. Les vainqueurs étaient non-seulement des rebelles, mais encore des mulâtres, ainsi qu'il les nomme, et son idée fixe de conquête se transforma en idée fixe d'extermination. La soif de l'or, qui est venu égaler chez Soulouque la soif du

sang, a aussi sa part dans les préparatifs de destruction qu'il ne cesse de faire contre les « Espagnols » ; car l'idée d'Espagnols ne se sépare pas encore dans cette partie du monde de l'idée de quadruples, de reliquaires précieux, de vierges en or massif. C'est là l'appât qui de loin fascinait Toussaint, qui attira Dessalines jusqu'aux portes de Santo-Domingo, et qui, tout récemment encore, lors de la réaction africaine qui sépara la mort de Guerrier de l'avènement de Riché, avait appelé Pierrot dans l'est, où il fut aussi mal reçu que devait l'être plus tard son empereur.

Ne toucherions-nous pas décidément au secret de Soulouque ? Si le tyran nègre maintient contre les mulâtres atterrés la compression de 1848, n'est-ce point par la crainte, d'ailleurs très-chimérique, de les voir exploiter, lors de la tuerie générale de Dominicains qu'il projette, la solidarité de désespoir qui les unirait à la majorité sang-mêlée de cette population ? Si par contre il ménage tant les piquets, c'est qu'il les juge sans doute indispensables à cette œuvre d'extermination, où ils déploieraient, avec une science et un aplomb de cruauté qu'eux seuls possèdent encore dans la patrie de Biassou, ces furieuses antipathies de couleur dont ils sont les derniers dépositaires. L'invasion de la partie espagnole, si tant est que la partie espagnole veuille se laisser envahir, n'offrirait-elle pas en outre une solution amiable du différend survenu entre le gouvernement et les piquets sur la question de pillage, question ajournée tant que la fabrication du papier-monnaie et les marchés de fournitures les aideront à patienter, mais qui se reproduira inévita-

blement le jour où ce papier ne vaudra plus rien et où les négociants étrangers refuseront de livrer leurs draps? C'est là probablement encore ce qui explique comment Soulouque, après avoir pris si chaudement l'alarme sur l'attitude de ces dangereux créanciers au point de faire fusiller les plus pressés, n'a pas moins continué d'en peupler les administrations et les états-majors. L'heure de régler venue, l'est serait là pour payer la rançon de l'ouest. N'est-ce pas enfin dans ces espérances d'un pillage dont elle s'exagère la richesse qu'il faut chercher le mot de l'effroyable imprévoyance avec laquelle Sa Majesté noire épuise et gaspille, intérêts et principal, les dernières ressources du pays? Je n'invente pas ces hypothèses; elles ont cours dans Haïti et figuraient naguères, comme nous dirions en Europe, parmi les prévisions constitutionnelles du moment.

P.S. — La dernière campagne contre les Dominicains vient d'apporter un nouveau et cruel démenti à ces prévisions (décembre 1855). Des deux corps d'armée haïtiens, l'un n'a donné que par son avant-garde, laquelle s'est débandée au premier feu sur cette réflexion, émise à haute voix par un des généraux : qu'« empereur avait *moqué* (trompé) le pauvre monde en assurant que les Dominicains se rendraient sans coup férir. » Ce général imprudent n'était rien moins que S. E. le comte de l'Ile-à-Vache, c'est-à-dire l'abominable Voltaire Castor qui, vérification faite, a été fusillé avec beaucoup de colonels ses amis (1). C'est là encore, après tout, pour Soulouque une

(1) Pour faire toujours de la conciliation à sa manière, Soulouque

manière de liquider avec les piquets (1). — Le deuxième corps n'a pas même atteint l'ennemi et a été ramené au quartier général, à la suite d'un conseil de guerre où il a été décidé que les troupes manifestaient des dispositions suspectes. Là-dessus, nouvelle enquête et nouvelle fusillade où se sont trouvés englobés le général Dessalines, fils de l'ex-empereur, et le colonel Belliard, fils de l'ex-roi Christophe. Aucune dynastie rivale n'aura donc à se féliciter du guignon de la dynastie des Faustin. Après ces actes d'autorité, Soulouque a marché de sa personne sur Santiago ; mais il a été arrêté à quelques lieues de la frontière par les Dominicains, qui ne sont d'ailleurs restés maîtres du terrain qu'après un combat acharné de six ou sept heures. Le gouverneur des pages de l'impératrice, un certain général Toussaint, qui, en dépit des pathétiques rapprochements où se sont lancés à son sujet divers journaux, n'avait de commun que le nom avec le *premier des noirs*, a payé les frais de ce troisième mécompte.

a envoyé à la mort avec les amis de Voltaire Castor de fort honnêtes gens.

(1) D'après les dernières nouvelles, cette liquidation serait plus urgente que jamais. Les piquets, chez qui se manifestaient déjà, depuis un an, de redoutables impatiences, viennent de se soulever (mais 1856) dans la plaine des Cayes, et, à l'heure qu'il est, la presque île du sud est peut-être à feu et à sang. Sa Majesté arrivera-t-elle à temps sur les lieux ? Pour elle et pour le pays, toute la question est là. Libre de choisir, la bourgeoisie jaune et noire se rangerait certes avec effroi du côté de Soulouque en voyant les piquets de l'autre côté ; mais si Soulouque ne vient pas en personne rallier ces terreurs autour de lui, les villes seront inévitablement entraînées dans l'insurrection. La bourgeoisie aimera mieux hurler à la suite des coups que d'être mangée par eux.

L'empereur, qui l'avait fait mettre aux arrêts dès le début de la campagne, comme coupable d'avoir blâmé l'expédition, l'a fait fusiller au retour. — Soulouque est rentré dans sa capitale la veille même de la Saint-Faustin, qui, pour la première fois depuis huit ans, s'est passée sans illuminations et sans coups de canon. Cette subite humilité de vaincu (1) doit couvrir de formidables orages.

Du reste, la victoire aurait eu cette fois pour Soulouque plus de dangers que la défaite; car un nouvel élément a surgi dans la question dominicaine.

Une haine acharnée a succédé, en 1852, à l'amitié presque proverbiale qui avait si longtemps uni le président actuel Santana et l'ex-président Baëz. En 1853, le premier bannit le second qu'il accusait de conspirer contre lui, et concluant de certaines manœuvres où l'on mêlait indûment le nom de la France que celle-ci préméditait le rétablissement violent de Baëz, il entra en négociation avec les Américains. Le plus imprévu des hasards nous déféra à nous-même la mission de dissiper ce malentendu, et M. Maxime Raybaud vint, peu après, tout remettre en ordre à Santo-Domingo; — mais la glu annexioniste ne se détache pas si facilement de quiconque y touche, et les menaces d'une invasion haïtienne aidant, l'influence américaine paraît avoir regagné du terrain dans les conseils du président Santana.

Une fois bien convaincu, de son côté, qu'il ne pouvait

(1) Le naturel nègre n'a pas tardé à reprendre le dessus. A l'occasion de sa dernière déroute, Faustin I^{er} a institué deux nouveaux ordres de chevalerie : l'ordre de Sainte-Marie-Madeleine et l'ordre de Sainte-Anne.

attendre de la France qu'une bienveillante neutralité, Baëz s'est rejeté complètement vers l'Angleterre, qui ne lui a pas épargné d'ailleurs les avances. Voilà donc la jeune république condamnée à osciller entre les deux influences que repoussent si énergiquement ses intérêts et ses instincts (1) ! Voilà la question désormais réduite à savoir lequel, d'un agent britannique ou d'un flibustier yankee, aura l'honneur et le profit de relever cette patiente sentinelle qui, au qui-vive de la barbarie, répondait depuis si longtemps : « France ! »

Les plus fortes chances sont naturellement ici pour le Yankee dont la convoitise a un mobile plus puissant (2), et à qui la proximité du territoire convoité, d'une part, la commode irresponsabilité du gouvernement de Washington, d'autre part, laissent des moyens exceptionnels d'action. Or, si le moindre succès militaire de Soulouque avait fourni aux annexionistes américains, qui se tenaient

(1) L'Angleterre et les États-Unis, c'est sans doute la force, la sécurité, la richesse; mais le protectorat anglais, c'est le protestantisme; mais le protectorat américain, c'est, avec l'invasion du protestantisme, la tyrannie de cet inexorable préjugé de couleur qui ne pardonne ni à l'âme ni au corps, ni au chrétien ni au citoyen, ni au talent ni à la fortune, ni à la tombe ni au berceau. On comprend la répugnance qu'une pareille alternative inspire à un pays que ses griefs religieux ont peut-être plus contribué à soulever que ses griefs nationaux, et où la majorité de la population appartient aux races sang-mêlées.

(2) Outre qu'elle rentre dans leur système avoué d'absorption de tout le golfe de Mexique, l'occupation d'Haïti aurait pour les annexionistes américains un intérêt tout spécial; car, de là, ils pourraient tomber en quelques heures sur Cuba : cette dernière considération a été plusieurs fois formulée par la presse américaine.

aux aguets, le prétexte de *sauver* la république dominicaine, voici comment la question se serait posée pour Sa Majesté Impériale. Nous empruntons cette citation au *Weekly Herald* du 27 avril 1850 :

« Mais, si on ne fait en ce moment aucun mouvement en ce qui concerne l'annexion de Cuba, il en a été fait plusieurs en ce qui concerne l'île d'Haïti. Son Excellence B. B. Green a été envoyé dans ce pays pour faire un rapport sur son état actuel, sa population, son sol, son climat et autres matières; et M. Green est probablement en ce moment à Washington, préparant et exposant le résultat de ses travaux. Nous ne serions pas du tout surpris, d'après les renseignements que nous avons reçus, de voir sous peu une expédition partant (avec la sanction du gouvernement de Washington) de quelque port du sud, pour aller aider et assister la portion dominicaine ou espagnole des habitants contre les noirs et, en fin de compte, *envahir toute l'île et l'annexer aux Etats-Unis*. Un projet de cette nature peut être soutenu ouvertement dans les États-Unis, et l'organisation d'une expédition dans ce sens n'éprouvera d'obstacles d'aucun côté. Ce serait une chose glorieuse de renverser ces horribles pirates, les pires des pirates et des bandits couleur de charbon, la population noire de ce qu'on appelle l'empire d'Haïti, et *de réduire Faustin 1^{er} à la condition pour laquelle la nature l'avait fait* »

D'où il appert que la victoire aurait été pour Faustin 1^{er} un véritable malheur, et qu'en allant moissonner des lauriers à Santo-Domingo, Sa Majesté eût couru grand risque d'aller tout d'une traite couper des cannes à sucre à la Louisiane. Puisse cette illustre existence ne pas finir par où finit ce modeste livre !

TABLE

	Pages.
AVANT-PROPOS.....	1
I. — Aperçu historique. — Origine des partis haïtiens.....	7
II. — La politique noire et la politique jaune.....	37
III. — La bourgeoisie jaune. — Un 24 février noir. — Guerrier, Pierrot, Riché. — Soulouque. — Un fauteuil ensorcelé.	51
IV. — L'Illuminisme nègre. — Les dévotions de madame Sou- louque. — La chasse aux fétiches.....	63
V. — Similien.....	79
VI. — Un procès de presse à Haïti.....	89
VII. — Une solution nègre.....	103
VIII. — Massacres. — M. Maxime Raybaud. — Le communisme nègre.....	111
IX. — Les scrupules de Soulouque. — Impromptu nègre.....	141
X. — La conspiration du capital en Haïti.....	157
XI. — Un coucher de soleil. — Les malheurs des piquets. — Un papa-loi voltairien.....	171

XII. — Victoires et conquêtes de Soulouque. — Un procès de sorcellerie. — L'empire et la cour impériale.....	489
XIII. — Le clergé haïtien. — Cérémonie du sacre.....	217
XIV. — Le principe d'autorité en Haïti. — Le secret de Soulouque.....	235
XV. — La république dominicaine.....	259

FIN DE LA TABLE.



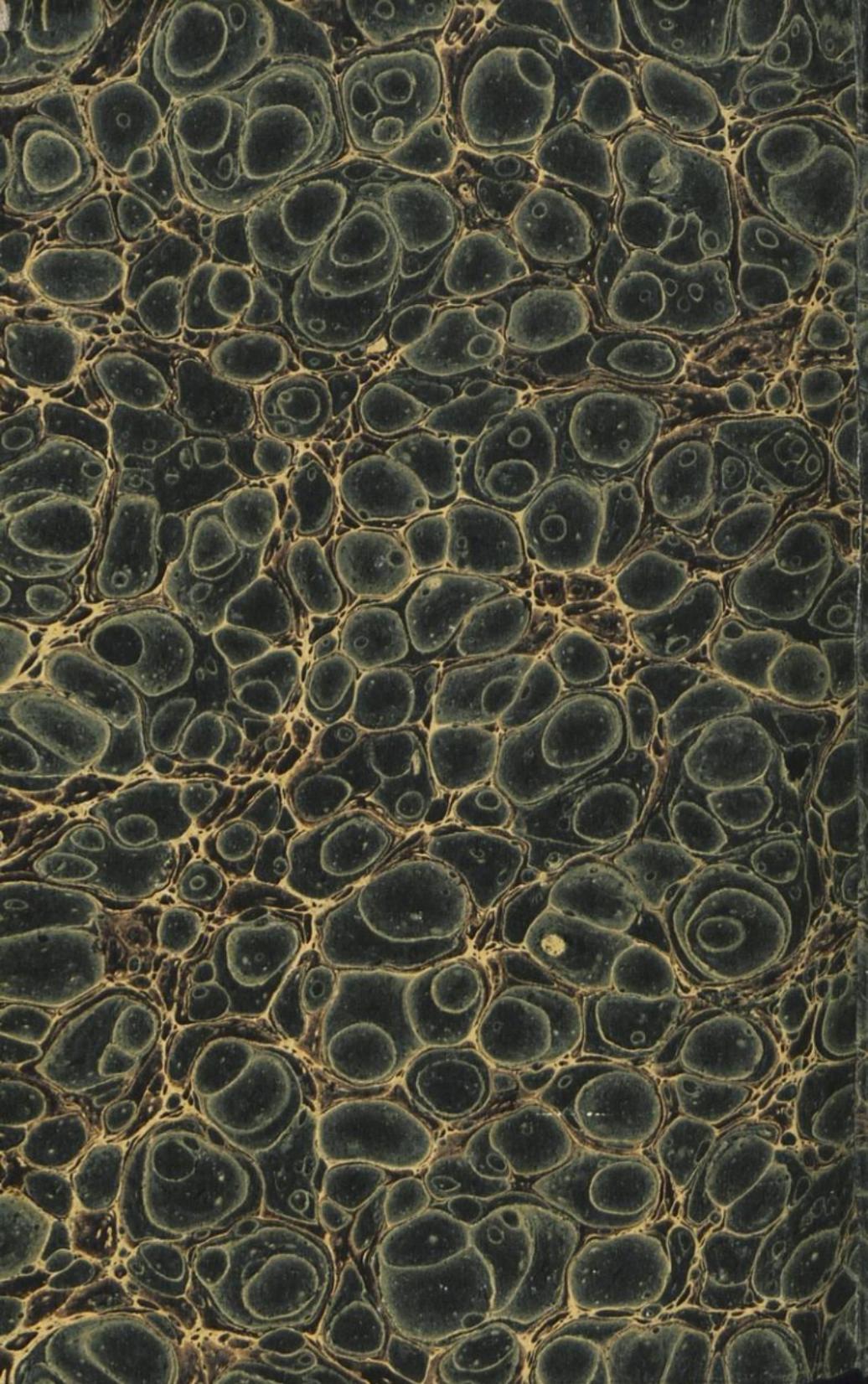






123574





BIBLIOTHEQUE SCHOELCHER



8 0019070

